

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 29 novembre 2018

DCM N° 18-11-29-5

**Objet : Examen pour l'exercice 2017 des rapports annuels des délégations de service public, des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, d'eau potable et d'élimination des déchets ainsi que leurs notes liminaires, du rapport annuel du camping municipal géré en régie pour l'exercice 2017 et du rapport d'activité 2017 du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.**

**Rapporteur: M. TOULOUZE**

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales pose que les Concessionnaires auxquels la Ville de Metz a confié l'exploitation des services publics ou de réseaux doivent lui remettre un rapport annuel comportant une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service ainsi que les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à leur activité. L'examen de ces rapports pour l'année 2017, dont une synthèse est jointe à la présente délibération, est mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui est invité à en prendre acte.

Par ailleurs, l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 prévoient que le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement ainsi que celui relatif au service d'élimination des déchets dont la compétence a été transférée à la Métropole de Metz. Les rapports 2017, remis par Metz Métropole, sont joints en annexe à la présente délibération. Conformément aux dispositions réglementaires précitées, une note liminaire de Monsieur le Maire, jointe à la présente délibération, est présentée au Conseil Municipal pour chacun des deux services publics transférés.

Aussi, suivant les dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable au titre de l'année 2017 est présenté au Conseil Municipal. Pour mémoire, cette compétence est gérée par la Ville en 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux constituée par la Ville de Metz s'est réunie et a examiné l'ensemble des rapports de délégation de service public remis par les délégataires au titre de l'année 2017 ainsi que les rapports sur le prix et la qualité

du service public d'assainissement, d'élimination des déchets et de distribution d'eau potable pour l'année 2017.

Ladite Commission présente également à l'Assemblée Délibérante un état des travaux réalisés par elle au cours de l'exercice précédent. Ce rapport est joint en annexe à la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-3, L.1413-1, L.2224-5, L.5211-39 et D. 2224-14 et suivants ;

**VU** le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

**VU** les rapports annuels produits par les Délégués pour l'exercice 2017 et les synthèses produites à l'appui de la présente délibération ;

**VU** l'examen, en date du 15 novembre 2018, fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur les rapports annuels des Délégués de service public de la Ville ;

**VU** l'examen en date du 15 novembre 2018, fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présenté par son Président pour l'année 2017 ;

**VU** le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2017 ;

**VU** le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'exercice 2017 ;

**VU** le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2017 ;

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement transmis par la Métropole de Metz pour l'exercice 2017 ;

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets transmis par la Métropole de Metz pour l'exercice 2017 ;

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2017 ;

**CONSIDERANT** que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit présenter au Conseil Municipal le rapport d'activité de ladite Commission au titre de l'exercice 2017 ;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### PREND ACTE :

- du contenu, pour communication, des rapports annuels des délégataires de service public pour l'exercice 2017 et de la note de synthèse desdits rapports ;
- du contenu, pour communication, du rapport d'activité retraçant l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2017 ;
- du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2017 transmis par la Métropole de Metz ;
- du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017 transmis par la Métropole de Metz.
- du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable au titre de l'année 2017.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint de Quartiers Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Contrôle de gestion externe  
Commissions : Commission Consultative des Services Publics Locaux  
Référence nomenclature «ACTES» : 1.2 Délégation de service public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 11

**Décision : SANS VOTE**

# Rapport annuel de synthèse **DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

Synthèse 2017





# SOMMAIRE

## I - STATIONNEMENT

- 1. Stationnement sur voirie p.4

## 2 - SPORTS ET POPULATION

- 1. Le Golf p.10
- 2. Les Arènes p.15
- 3. Camping municipal p.21

Ce document répond aux obligations de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Il a été établi à partir des rapports annuels d'activités transmis par les délégataires auxquels la Ville de Metz a confié l'exploitation de services publics.



**STATIONNEMENT**

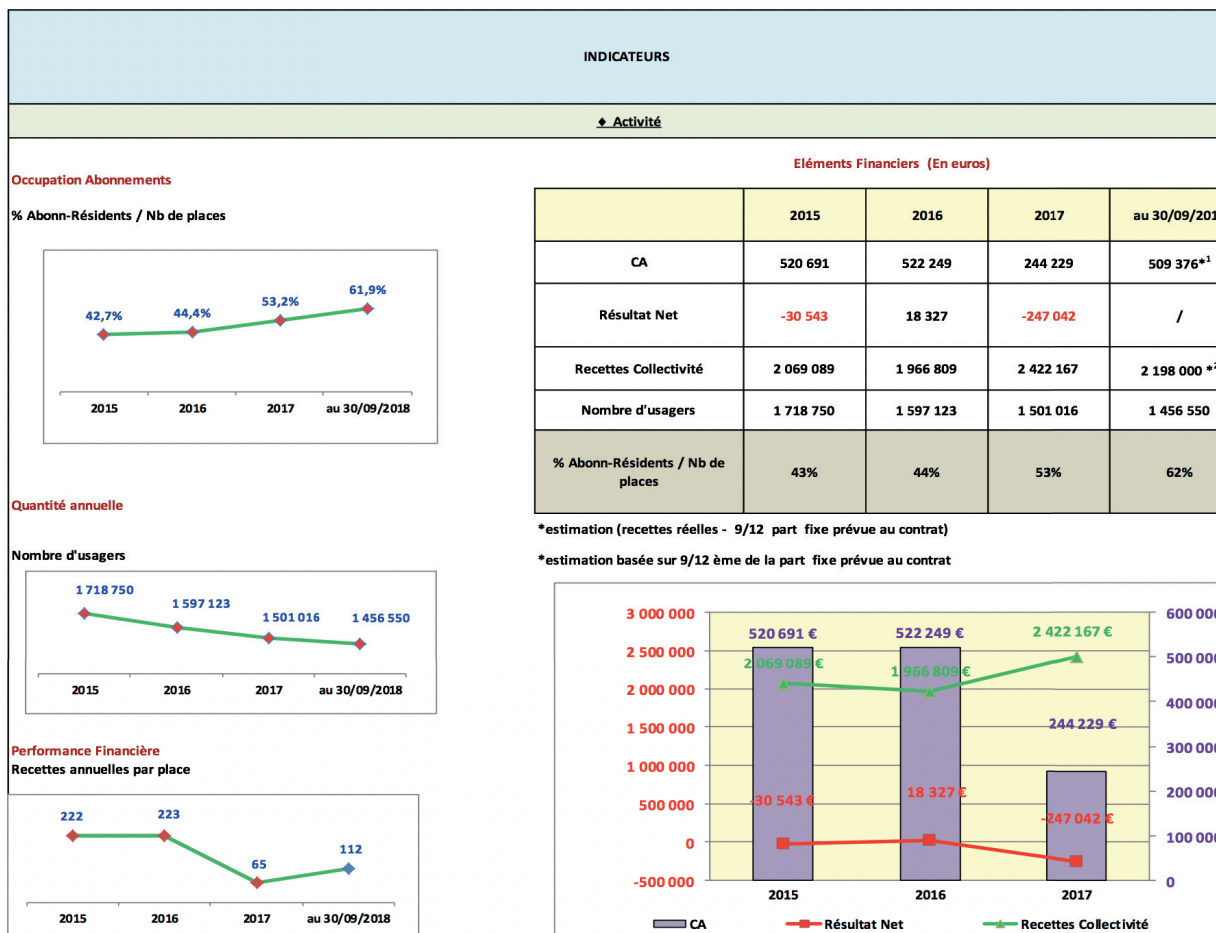
# STATIONNEMENT SUR VOIRIE

## Tableau de bord

Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Évaluation	Année : 2017	Service gestionnaire : Direction de la Mobilité et des Transports	Code délégation : VOIRIE	Date : 11 / 10 / 2018 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Stationnement sur voirie
-----------------------------------------------------------------------------	--------------	-------------------------------------------------------------------	--------------------------	-----------------------------------------------	-----------------------------------------------

<b>Stationnement Voirie</b>	
Situé à :	Voirie METZ
Nature du contrat :	Affermage
Signé le :	01/01/2017
Avec effet au :	01/01/2017
Échéance :	31/12/2023
Durée :	7 ans
<b>Années</b>	<b>Nb de Places de Stationnement</b>
2015	2 815
2016	2 815
2017	4 533

<b>Exploitant :</b>	
Raison sociale :	SASU Metz Stationnement
Forme juridique :	SASU
Adresse :	13 rue du Coëtlosquet 57000 METZ
Capital :	200 000 €
Société dédiée :	OUI
Société Mère :	SA INDIGO INFRA Immeuble Ile-de-France 4 place pyramide F-92800 PUTEAUX LA DEFENSE



Les données des exercices 2015 et 2016 (représentées dans la colonne rouge) sont celles du précédent contrat avec le délégataire URBIS PARK et ne sont que des données à vocation informative. À partir du 01/01/2017, l'exploitation est gérée par INDIGO PARK et fait l'objet d'un nouveau contrat de délégation de service public pour une durée de 7 ans jusqu'en 2023 sur un périmètre modifié.

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

Les données de l'année 2016 concernent l'activité du précédent contrat avec le délégataire URBIS PARK et sont représentées dans la colonne rouge, et les données de l'année 2017 concernent le nouveau contrat avec le délégataire INDIGO PARK à compter du 01/01/2017.

Délégation :	Année		2017	
	2016	2017	Ecart en €	Ecart en %
<b>Stationnement sur Voirie</b>				
<b>Produits d'exploitation</b>				
Recettes Activité	522 249	244 229	- 278 020	-53%
Production stockée immob.	-	-	-	
Subventions	-	-	-	
Autres Produits et reprises	1	-	1	-100%
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>522 250</b>	<b>244 229</b>	<b>- 278 021</b>	<b>-53%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats, Serv Ext et autres	142 462	203 441	60 979	43%
Charges de personnel	261 077	220 953	- 40 124	-15%
Redevances Collectivité	-	-	-	
Frais de siège	50 666	-	- 50 666	-100%
Dotations aux amortissements	20 648	12 672	- 7 976	-39%
Dotations aux provisions	-	-	-	
Autres charges	7 866	-	- 7 866	-100%
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>482 719</b>	<b>437 066</b>	<b>- 45 653</b>	<b>-9%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>39 531</b>	<b>- 192 837</b>	<b>- 232 368</b>	<b>-588%</b>
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>68 044</b>	<b>- 180 165</b>	<b>- 248 209</b>	<b>-365%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>95</b>	<b>-</b>	<b>95</b>	<b>-100%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 12 091</b>	<b>-</b>	<b>12 091</b>	<b>-100%</b>
<b>Impôts bénéfice</b>	<b>- 9 208</b>	<b>54 205</b>	<b>63 413</b>	<b>-689%</b>
<b>Résultat net</b>	<b>18 327</b>	<b>- 247 042</b>	<b>- 265 369</b>	<b>-1448%</b>
<b>Rémunération Collectivité</b>	<b>1 966 809</b>	<b>2 422 167</b>	<b>455 358</b>	<b>23%</b>

Compte d'exploitation en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Les montants exprimés ici sont Hors-Taxes.

Sur cette 1<sup>ère</sup> année de réalisation du contrat DSP stationnement sur voirie par la société INDIGO PARK, les recettes finales perçues par le délégataire s'établissent à 244k€ sur 2017. En 2016, sur le précédent contrat avec URBIS PARK, elles s'élevaient à 522k€. Ce niveau moindre de recettes s'explique d'une part, par les modalités de calcul de la rémunération du délégataire dans le nouveau contrat et d'autre part, par des résultats inférieurs aux prévisions.

Le délégataire a un niveau de recettes inférieur aux charges d'exploitation du stationnement payant sur voirie, ce qui l'amène à un résultat net déficitaire de 247k€ en 2017. La rémunération totale revenant à la Ville est cependant en hausse, 2 422k€ pour 2017 contre 1 967k€ en 2016.

Le mécanisme est le suivant : le délégataire, par convention de mandat établie avec la Ville de Metz, collecte les recettes totales du stationnement sur voirie 2 715k€ TTC en 2017. Sur le montant total de ces recettes, il reverse à la Ville une part fixe (2 422k€ pour 2017), contractualisée par convention, ainsi qu'une part variable selon le montant total des recettes collectées (non versée cette année). Une fois, ces 2 parts soustraites des recettes totales collectées, le délégataire obtient sa rémunération (nommée «recettes activité»). Cette rémunération du Délégataire est entendue hors taxes (TVA à 20%), le Délégataire reversant la TVA à l'administration fiscale.

Les recettes moyennes annuelles par place de stationnement pour 2017 sont de l'ordre de 65€, contre 223€ en 2016. Cet écart peut s'expliquer par plusieurs facteurs, l'évolution du nombre de places (+1 718), la création de zones à tarifs inférieurs et la baisse de la fréquentation (-95 000 transactions).

Les charges d'exploitation du délégataire affichent une diminution de 9% par rapport au précédent contrat, 437k€ en 2017 contre 483k€ sur 2016. Cette comparaison de postes de charges et de produits n'est cependant pas pertinente du fait de l'évolution du contrat entre ces 2 exercices, et le changement de délégataire.

### 3 - ÉCARTS ENTRE LE BUDGET DE DÉPART ET LES RÉALISATIONS

Analyse du 1<sup>er</sup> exercice d'exécution de ce nouveau contrat par rapport au prévisionnel fourni par le délégataire lors de la négociation du contrat :

Les recettes totales collectées sont en-deçà des prévisions du contrat : 2 715k€ TTC réalisés contre 3 638k€ TTC prévus au Compte d'Exploitation Prévisionnel même si elles sont en augmentation par rapport au réalisé 2016 (2,6M€). De ce fait, la rémunération annuelle finale du délégataire est amoindrie par rapport à ses prévisions : 244k€ HT réalisés contre 987k€ TTC prévus.

Les recettes d'activités (rémunération du délégataire) réalisées sur cette 1<sup>ère</sup> année du contrat sont inférieures aux estimations du contrat (-558k€, soit -64%). Elles s'établissent à 244k€ contre 987k€ budgétées. Les charges réalisées affichent une sous-consommation de 44%, soit -338k€. Elles s'établissent à 437k€ sur 2017 contre 775k€ prévues. Cette baisse s'explique par une dotation aux amortissements de 13k€ seulement sur 2017 au lieu des 237k€ prévus et de 100k€ d'autres charges d'exploitation non réalisées sur cette 1<sup>ère</sup> année.

Cette sous-réalisation importante des charges ne comble pas la non-réalisation des recettes attendues, et diminue par conséquent, le résultat d'exploitation attendu. Il s'établit à -193k€ contre 212k€ prévu. Aucun résultat financier et exceptionnel n'est à enregistrer sur 2017 alors qu'il était prévu -41k€ de résultat financier, le résultat net avant impôts du délégataire s'établit donc à -193k€ en 2017 contre un prévisionnel de 172k€.

Les variations entre la réalisation de la 1<sup>ère</sup> année du contrat et le prévisionnel se résument comme suit :

◆ Période de	2017	à fin	2017	
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart	
Recettes Activité	244 229	987 072	-75%	
Production stockée immob.	0	0		
Subventions	0	0		
Autres Produits et reprises	0	0		
<b>Σ Produits</b>	<b>244 229</b>	<b>987 072</b>	<b>-75%</b>	
Achats, Serv Ext et autres	203 441	219 693	-7%	
Charges de personnel	220 953	116 915	89%	
Redevances Collectivité	0	0		
Frais de siège	0	52 274	-100%	
Dotations aux amortissements	12 672	237 538	-95%	
Dotations aux provisions	0	0		
Autres charges	0	148 317	-100%	
<b>Σ Charges</b>	<b>437 066</b>	<b>774 737</b>	<b>-44%</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-192 837</b>	<b>212 335</b>	<b>-191%</b>	
Résultat financier	0	-40 738	-100%	
Résultat exceptionnel	0	0		
<b>Résultat Net avant IS</b>	<b>-192 837</b>	<b>171 597</b>	<b>-212%</b>	

Compte de résultat en € H.T.

Il faut attendre la réalisation de l'exercice 2018 à périmètre constant et une réglementation stable, pour comparer avec ce 1<sup>er</sup> exercice 2017. L'année 2018 semble déjà plus favorable en termes de fréquentations enregistrées sur voirie.

## 4 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE

En 2017, il y a eu une extension du stationnement au 01/08/2017. Avant le 1<sup>er</sup> août, il y avait 2 809 places, et après cette date, le périmètre est passé à 4 533 places.

### Nombre de places

ZONE	NB PLACE du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 juillet	NB PLACE du 1 <sup>er</sup> août au 31 décembre
Zone 1	293	488
Zone 2	493	591
Zone 3	283	277
Zone 4	186	190
Zone 5	309	295
Zone 6	453	422
Zone 7	397	382
Zone 8	395	563
Zone 9		392
Zone 10		230
Zone 11		360
Zone 12		343
Total	2 809	4 533

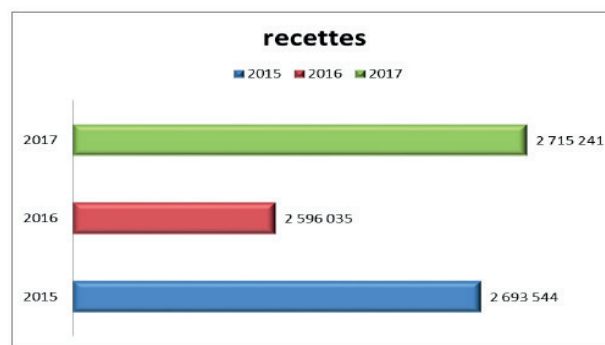
Ces places sont gérées par 270 horodateurs dont 171 installés avant le 1<sup>er</sup> août. Les horodateurs ont été installés du 1<sup>er</sup> au 28 février pour remplacer les horodateurs de type PARKEON par IEM.

### STATIONNEMENT RÉSIDENT :

Il est à noter une forte augmentation du stationnement résident de + de 50 % (2411 à décembre 2017)

### ÉVOLUTION DES RECETTES :

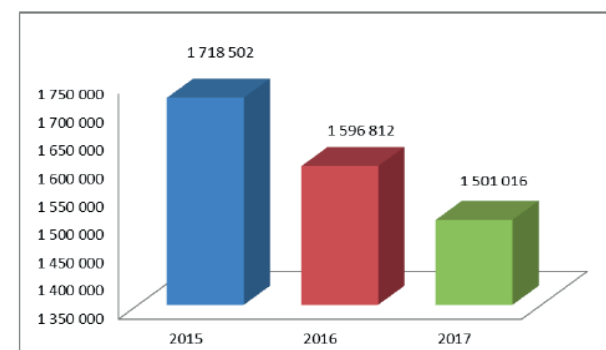
Les recettes collectées pour le stationnement payant toutes zones confondus s'élève à 2 715 241€. Cela représente une hausse de 119 206€ soit +4.6%. La raison principale de la hausse des recettes est l'augmentation du parc horodateur effectué le 1<sup>er</sup> août.



**Recettes totales annuelles liées au stationnement sur voirie (en € TTC et pour tous les modes de paiement).**

### TRANSACTION EN NOMBRE DE TICKETS :

Baisse de 6% des transactions, avec 1 501 016 transactions contre 1 596 812 en 2016, soit 95 000 transactions de moins qu'en 2016. Le mois de juillet compte le moins de transactions (102 039) et le mois d'octobre le plus grand nombre (148 470) notamment suite à l'extension du périmètre.



**Nombre total de tickets annuels enregistrés (en quantité).**

## 5 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

La maison du stationnement est ouverte le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 9h00 à 18h00, le mercredi de 9h00 à 14h00, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 14h00.

Un travail préparatoire a eu lieu pour la mise en place de bornes de rechargement électrique pour 2018. Une proposition a été faite à l'architecte des bâtiments de France pour 17 emplacements de bornes électriques, pour des charges rapides et des charges classiques ainsi que pour la signalisation horizontale et verticale.

Le contrat prévoit également la gestion d'abris vélos dont 3 achetés par INDIGO. Les emplacements seront les suivants :

- **74-76 Route de Thionville,**
- **Place du Général De Gaulle,**
- **Avenue Louis le Débonnaire (à acheter),**
- **Rue Winston Churchill (à acheter),**
- **108, rue aux Arènes,**
- **Secteur Outre Seille (à acheter),**
- **Abri Bridoux.**

Tout au long de l'année 2017, INDIGO a accompagné la Ville sur la mise en place de la loi MAPTAM concernant la dépenalisation et le transfert du contrôle du stationnement payant aux villes le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En 2017, il y a eu 101 actes de vandalismes relevés sur les horodateurs dont voici les faits :

- **21 colles sur façade,**
- **18 entrées de pièces bouchées,**
- **8 écrans dégradés,**
- **8 plexi imprimantes dégradés,**
- **1 perçage de façade,**
- **1 mousse à raser sur l'intégralité de l'appareil,**
- **2 machines défectueuses suite à passage de karcher,**
- **1 liquide versé sur l'appareil.**

Le suivi rigoureux du parc horodateur a permis de maintenir les appareils dans un état de fonctionnement satisfaisant en réduisant le taux de panne et en limitant les délais d'interventions.

## 6 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Depuis le 1er janvier 2017, cette mission de service public est assurée par un nouveau délégataire pour une durée de contrat de 7 années, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Une nouvelle convention a été établie entre la Ville et le nouveau délégataire à compter de cette date. Les pistes d'améliorations relevées par le délégataire comme par le délégant sont les suivantes :

- **Création de l'espace Metz Stationnement, avec mise en place d'une vitrophanie chartée, notamment pour la gestion commerciale des abonnés.**
- **Communication aux usagers concernant les paiements mobiles portés par les nouveaux horodateurs via stickers.**
- **Mise en place des solutions mobiles comme Easypark et OP'n'Go.**
- **Préparation à l'intégration de l'utilisation de la carte Bonjour Metz en voirie.**
- **Déploiement de l'application POLLY «guidage prédictif sur voirie».**

## 7 - FAITS MARQUANTS

**Janvier** : changement des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier,

**Février** : changement des horodateurs,

**Mars** : mise en place des horodateurs rotatifs au 1<sup>er</sup> mars,

**Mai** : mise en service du véhicule de contrôle LAPI (lecture automatisée des plaques d'immatriculation),

**Août** : extension des zones 9 à 12,

**Novembre** :

- déploiement de Polly avant l'ouverture du centre commercial Muse,
- Création des zones «bis»,
- Inventaire des places avec la ville,
- Mise à jour du logiciel QGIS sur la rue Hauteclouque,
- Modification du tarif du Boulevard Paixhans,

**Décembre** :

- Ouverture du 2<sup>ème</sup> abonnement sous conditions,
- Création de l'abonnement infirmière libérale,
- Création des zones 8, 11 et 12 bis,
- Extension de la zone 13,
- Mise en place des rouleaux règlementaires,
- Préparations des FPS et mise à jour des écrans,
- Mise en place des stickers règlementaires sur les horodateurs ainsi que sur les écrans d'information.



# **SPORT ET POPULATION**



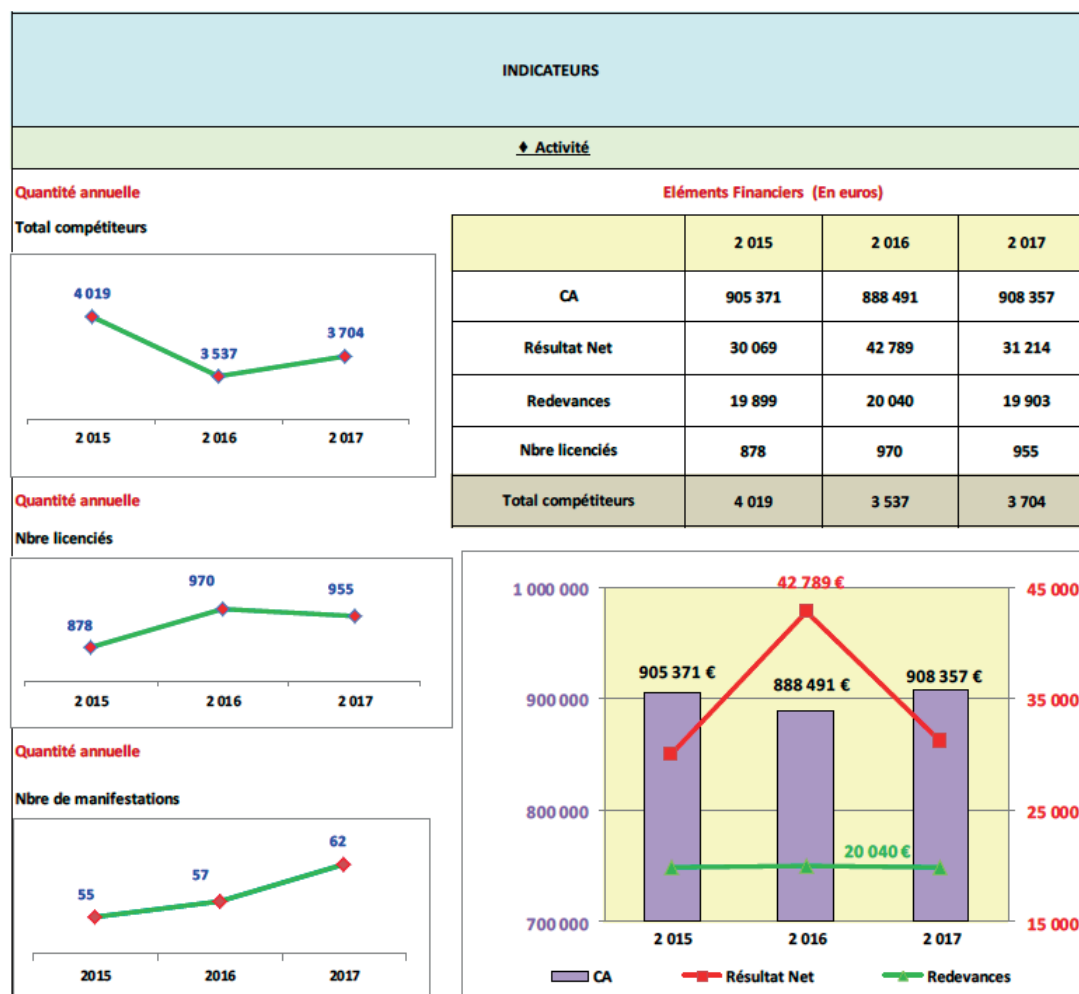
# 1 - LE GOLF

## Tableau de bord

Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Évaluation	Année : 2017	Service gestionnaire : Pôle Animation, Jeunesse Sport et vie associative	Code délégation : GOLFTECH Golf de Metz Métropole	Date : 09 / 10 / 2018 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Sport
-----------------------------------------------------------------------------	--------------	--------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------	-----------------------------------------------	----------------------------

<b>Etablissement</b>	
Situé à :	3 rue Félix Savart 57070 Metz
Nature du contrat :	Affermage
Signé le :	12/06/2006
Avec effet au :	15/06/2006
Échéance :	14/06/2021
Durée :	15 ans

<b>Exploitant :</b>	
Raison sociale :	SARL GARDEN GOLF de Metz Technopôle
Forme juridique :	SARL
Adresse :	3 rue Félix Savart 57070 Metz
Capital :	10 500 €
Société dédiée :	OUI
Société Mère :	U-GOLF



## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

Délégation :		Année		2017	
Golf de Metz Technopôle		2016	2017	Ecart en €	Ecart en %
<b>Produits d'exploitation</b>					
Recettes Activité	854 571	874 120	19 549	2%	
Production stockée immob.	-	-	-		
Subventions	33 921	34 237	316	1%	
Autres Produits et reprises	92 497	54 683	- 37 814	-41%	
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>980 988</b>	<b>963 040</b>	<b>- 17 948</b>	<b>-2%</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>					
Achats, Serv Ext et autres	392 272	397 766	5 494	1%	
Charges de personnel	374 863	374 116	- 747	0%	
Redevances Collectivité	20 040	19 903	- 137	-1%	
Frais de siège	88 379	88 379	-	0%	
Dotations aux amortissements	35 005	39 951	4 946	14%	
Dotations aux provisions	-	-	-		
Autres charges	6 002	22	- 5 980	-100%	
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>916 561</b>	<b>920 137</b>	<b>3 576</b>	<b>0%</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>64 427</b>	<b>42 903</b>	<b>- 21 524</b>	<b>-33%</b>	
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>12 937</b>	<b>28 193</b>	<b>15 256</b>	<b>118%</b>	
<b>Résultat financier</b>	<b>- 6 609</b>	<b>- 4 710</b>	<b>1 899</b>	<b>-29%</b>	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 843</b>	<b>- 400</b>	<b>443</b>	<b>-53%</b>	
<b>Impôts bénéfice</b>	<b>- 14 186</b>	<b>- 6 579</b>	<b>7 607</b>	<b>-54%</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>42 789</b>	<b>31 214</b>	<b>- 11 575</b>	<b>-27%</b>	

Compte de résultat en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Les montants exprimés ici sont Hors-Taxes.

Le Chiffre d'Affaires propre aux activités de pratique du golf enregistre une baisse générale sur 2017 de 3 218€, soit 28 453€ contre 31 671€ en 2016 (déjà en baisse de -16,5 k€ par rapport à 2015, due aux conditions climatiques défavorables à la pratique de ce sport). Les ventes «Green fees Practise», donnant un accès journalier au terrain de golf, ont été également impactées (-5 171€ en 2017, soit -6% pour 79 517€ de recettes contre 84 688€ de recettes en 2016) ainsi que les ventes liées à l'enseignement (-1 421€ en 2017 pour des recettes de 179 607€).

Les recettes en hausse pour cet exercice sont liées à la restauration (+25 094€). Le Chiffre d'Affaires du restaurant affiche 496 023€ en 2017 contre 470 926€ en 2016, soit +5%. Cette hausse de recettes s'explique, notamment par les travaux de rénovation réalisés en 2016 (toiture, infrastructure intérieure pour mise aux normes) qui ont permis d'améliorer le cadre général du restaurant et de fidéliser de la clientèle. Les recettes totales générées par le golf s'établissent à un montant total de 963 040€ en 2017 contre 980 988€ en 2016, soit -2%.

Le Délégué perçoit chaque année, au titre d'aide au développement de l'enseignement auprès des jeunes scolaires et participation aux écoles municipales de sports, une Contrainte de Service Public versée par la Ville. D'un montant de 34 237€ en 2017, sensiblement identique à celui de 2016, la base de calcul de cette participation est un montant fixe de 30 000€ H.T indexé annuellement.

Les charges d'exploitation affichent une hausse maîtrisée de 3 500€ sur la période soit moins d'1%, pour un montant total de 920 137€ en 2017, contre 916 561€ en 2016.

Le résultat d'exploitation du Délégué est diminué pour cette année 2017 : 42 903€ contre 64 427€ en 2016. Déduction faite d'un résultat financier négatif de 4 710€ et d'impôts sur les bénéfices d'un montant de 6 579€, le résultat net du Délégué est de 31 214€ pour cet exercice 2017, contre 42 789€ sur l'année précédente (soit -27%).

**Concernant les redevances versées à la Ville :**

Le niveau de redevances perçues par la Ville sur 2017 est sensiblement identique à ceux des exercices précédents avec une redevance d'affermage correspondant à l'amortissement comptable des investissements affermés sur une durée de 20 ans (montant forfaitaire de 18 750€ HT non indexé) ainsi qu'une redevance d'occupation du domaine public (montant de 1 141€ HT).

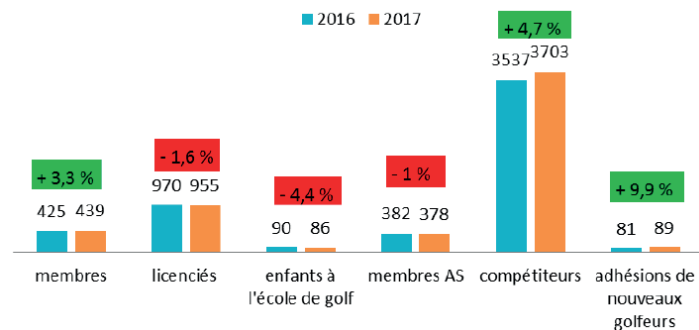
### 3 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE

Depuis juin 2006, le golf de Metz Technopole est géré en Délégation de Service Public par un contrat d'affermage de 15 ans via la SARL Garden Golf de Metz Technopole, filiale à 100% d'UGOLF. Le Golf de Metz Technopole fait partie des 25 golfs d'UGOLF qui ont adopté le concept du Garden Golf : un esprit sportif et convivial propice au développement du sport et à la préservation de l'environnement.

L'année 2017 a été une nouvelle fois peu propice à la pratique du golf : un été pluvieux avec cependant une belle arrière-saison. Le Chiffre d'Affaires du restaurant est en forte augmentation (+25k€), ceux des greens-fees (droit d'accès journalier au parcours), du practice ou encore de l'enseignement sont en légère diminution. Au global, une légère hausse du Chiffre d'Affaires global (+2,5%) est constatée par rapport à 2016.

Chiffre d'Affaires	2016	2017	variation 2016/2017	
restaurant	470 929 €	496 023 €	25 094 €	5,33%
green-fees	52 992 €	51 064 €	- 1 928 €	-3,64%
practice	31 707 €	28 453 €	- 3 254 €	-10,26%
enseignement	180 808 €	179 607 €	- 1 201 €	-0,66%
<b>GLOBAL</b>	<b>736 436 €</b>	<b>755 147 €</b>	<b>18 711 €</b>	<b>2,54%</b>

Au niveau de la fréquentation du golf, on constate une augmentation du nombre de compétiteurs mais également des adhésions de nouveaux golfeurs. Voici les principaux chiffres :



#### LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE 2017

De nombreuses initiations gratuites ont été proposées tout au long de l'année et ont permis d'initier plus de 500 personnes dont 89 ont souscrit à la formule débutant : INFINITEE (soit 10% de plus qu'en 2016).

62 compétitions ont été organisées au Garden Golf de Metz en 2017. Le nombre de participants est en augmentation par rapport à 2016 passant de 3 537 à 3 703, soit +4,7%. Le Garden Golf de Metz a notamment accueilli en 2017, le Championnat de promotion interrégionale messieurs avec près de 150 participants le 06 mai 2017 et le trophée Mirabelle 2017 le 20 juin 2017 avec 160 joueurs dont 17 du club. Autre grand rassemblement : la coupe Optique Queuleu - Carré golf qui a compté 147 joueurs dont 59 joueurs extérieurs.



2 compétitions caritatives organisées au golf ont permis de récolter 2 000€ au profit de l'association Green de l'espoir et 1 500€ pour l'UNICEF.

Enfin, le Garden Golf a alors participé au «Vital Sport», organisé par le magasin Décathlon de la zone commerciale d'Augny en septembre.

#### ENSEIGNEMENT DES JEUNES

Comme les années précédentes, plus de 600 élèves de CM1/CM2, issus de 20 écoles messines, ont bénéficié de 7 séances d'initiation. À l'issue des cycles, les 5 élèves les plus méritants se sont vus offrir un abonnement d'un an à l'Ecole du Golf. De même, 80 jeunes ont pu bénéficier de séances d'initiation, assurées par l'Association Sportive, dans le cadre des Animations Estivales.

#### 4 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Le délégataire a procédé aux achats et réparations suivants en 2017 :

Réalizations 2017	
Mobilier de parcours (Bancs/poubelles/lave balles)	5 400 €
Drainage, réfection bunker trou N°16	4 000 €
Achat de 12 000 balles de practice	3 000 €
Apport concassé calcaire –drainage (trou 3/6/13/14 )	3 000 €
Achat tracteur + éléments tractés (tontes des roughs)	42 000 €
élagage des sous-bois / mise en lumière zone de jeu	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 400 €</b>

UGOLF a travaillé dans la continuité de ses investissements des années précédentes. Leur objectif est d'offrir aux golfeurs un terrain de qualité et des événements riches et variés permettant à tous d'allier sport et convivialité.



#### 5 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

Les parcours, les zones d'entraînements et le practice ont été accessibles toute l'année. Le club house a toutefois été fermé du 24 décembre au 2 janvier inclus.

Le site internet du Garden Golf est mis à jour régulièrement et donne la possibilité aux visiteurs de réserver leur parcours en ligne et de consulter les dernières informations. Les usagers ont la possibilité de donner leur avis directement sur le site internet.

UGOLF entretient un lien fort avec l'Association Sportive qu'elle soutient chaque année de diverses

manières (cf. tableau ci-dessous). Elle a par ailleurs augmenté sa dotation de 6% par rapport à 2016 en reversant d'avantage de droits de compétition (7 505€ en 2017 contre 5 522€ en 2016. Droits de compétitions sur les événements suivants : Coupe Riche-Monts, Championnat du Club, Match & Play du Club, Trophée de la Ville de Metz, Coupe du Président, Coupe du Beaujolais, Omnium Seniors). L'augmentation de dotation était de 10% entre 2015 et 2016, soit un reversement de 30 522€ pour l'année 2016 contre 32 505€ pour 2017.

soutien à l'AS du GARDEN GOLF	année		variation 2016/2017	
	2016	2017	€	%
prise en charge des pros lors des déplacements jeunes	2500	2500	- €	0%
entraînement des équipes (mise à disposition d'un pro)	8400	8400	- €	0%
reversement de l'intégralité des droits de compétitions	5522	7505	1 983 €	36%
accès practice (2000 seaux de balles distribués aux équipes)	10200	10200	- €	0%
remises consenties pour les compétitions (balles, sacs, chariots électriques...)	2500	2500	- €	0%
dotation pour la participation au MASTERGOLF NGF COURSON + NGF junior Tour	1400	1400	- €	0%
<b>total</b>	<b>30522</b>	<b>32505</b>	<b>1 983 €</b>	<b>6%</b>



## 6 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Après les travaux réalisés en 2017, quelques améliorations restent à réaliser au niveau du restaurant avec le changement des spots dans la salle de restauration, le ponçage et la vitrification du parquet.

Pour 2018, au niveau des parcours, sont prévus les investissements suivants :

- **Achat tondeuse rough sous-bois, tour des arbres,**
- **Nouveaux éléments de tontes et travail mécanique des greens,**
- **Nouvelle signalétique UGOLF,**
- **Rénovation des WC du club house,**
- **Nouveaux luminaires local Chariot,**
- **Achat nouveaux casiers chariots électriques.**

Le traitement biologique des surfaces entretenues a été lancé par le Garden Golf en 2017 et se poursuit sur 2018. Cela concerne pour le moment, 6 trous en phase test, mais l'opération devrait être étendue au vu des bons résultats et de l'encouragement de la Ville à utiliser des produits phytosanitaires.

Les diverses actions de communication et de découverte du golf seront reproduites afin de développer et de rendre accessible ce sport au plus grand nombre. Toute l'équipe du Garden Golf continuera ses efforts sur la qualité du parcours, la fidélisation des clients et la démocratisation du golf.



# 2 - LES ARÈNES

## Tableau de bord

Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Évaluation	Année : 2017	Service gestionnaire : Pôle Animation, Jeunesse Sport et vie associative	Code délégation : ARENES	Date : 11 / 10 / 2018 Périodicité : annuel	Domaine d'activité : Événementiel
-----------------------------------------------------------------------------	--------------	--------------------------------------------------------------------------	--------------------------	-----------------------------------------------	-----------------------------------

**Etablissement**

Situé à : 5 Avenue Louis le débonnaire  
57000 METZ

Nature du contrat : Affermage

Signé le : 18/07/2007

Avec effet au : 01/08/2008

Échéance : 31/07/2018

Durée : 10 ans

**Exploitant :**

Raison sociale : SNC Les Arènes

Forme juridique : SNC

Adresse : 5 Avenue Louis le débonnaire  
57000 METZ

Capital : 3 200 €

Société dédiée : OUI

Société Mère : S-PASS

**INDICATEURS**

◆ Activité

**Quantité annuelle**

**Nbre de spectateurs**

Année	Nbre de spectateurs
2015	182 582
2016	180 331
2017	245 165

**Quantité annuelle**

**Nbre de manifestations**

Année	Nbre de manifestations
2015	109
2016	96
2017	90

**Optimisation salle**

**Fréquentation moyenne par spectacle**

Année	Fréquentation moyenne par spectacle
2015	1 675
2016	1 878
2017	2 724

**Eléments Financiers (En euros)**

	2 015	2 016	2 017
CA	2 457 001	2 554 601	3 045 982
Résultat Net	180 594	233 743	253 350
Redevances	172 983	218 161	260 197
Nbre de manifestations	109	96	90
Nbre de spectateurs	182 582	180 331	245 165

## 1 - COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DÉLÉGATION

Délégation :		Année		2017	
Les Arènes		2016	2017	Ecart en €	Ecart en %
<b>Produits d'exploitation</b>					
Recettes Activité	1 078 278	1 560 849	482 571	45%	
Production stockée immob.	-	-	-	-	
Subventions	1 476 323	1 485 133	8 810	1%	
<i>Dont CSP</i>	<i>1 476 323</i>	<i>1 485 133</i>	<i>8 810</i>	<i>1%</i>	
Autres Produits et reprises	212 902	121 527	- 91 375	-43%	
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>2 767 503</b>	<b>3 167 509</b>	<b>400 006</b>	<b>14%</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>					
Achats, Serv Ext et autres	1 628 727	2 137 302	508 575	31%	
Charges de personnel	384 757	354 029	- 30 728	-8%	
Redevances Collectivité	218 161	260 197	42 036	19%	
Frais de siège	120 696	-	- 120 696	-100%	
Dotations aux amortissements	62 930	96 239	33 309	53%	
Dotations aux provisions	110 258	64 666	- 45 592	-41%	
Autres charges	7 582	2 410	- 5 172	-68%	
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>2 533 112</b>	<b>2 914 843</b>	<b>381 731</b>	<b>15%</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>234 391</b>	<b>252 666</b>	<b>18 275</b>	<b>8%</b>	
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>202 259</b>	<b>294 454</b>	<b>92 195</b>	<b>46%</b>	
Résultat financier	709	- 713	- 4	1%	
Résultat exceptionnel	61	1 397	1 336	2190%	
Impôts bénéfice	-	-	-	-	
<b>Résultat net</b>	<b>233 743</b>	<b>253 350</b>	<b>19 607</b>	<b>8%</b>	

Compte de résultat en € H.T.

## 2 - ANALYSE FINANCIÈRE

Les montants exprimés ici sont Hors-Taxes.

L'activité «Spectacles/Concerts» enregistre une hausse des recettes sur la période (+10k€ par rapport à 2016) pour un montant total de 174k€ en 2017, l'activité «Manifestations Entreprises» génère une baisse de 8k€ pour un montant total de 55k€ en 2017. Les recettes liées aux espaces «Restauration et Bar» affichent une nette progression avec 35k€ supplémentaires sur la période pour un montant total de 161k€ en 2017. Les recettes principales proviennent de la refacturation liée aux locations de salles, à la consommation des fluides correspondants, cela représentant un montant de 1M€ en 2017. Le niveau global de recettes d'activité est en hausse de près de 480k€ entre 2016 et 2017, elles s'élèvent à 1 560k€.

Complétées par une contrainte de service public versée par la Collectivité (1 485k€), les recettes d'exploitation totales sont à un niveau bien supérieur à 2016 (+15%), soit 3 167k€ pour cet exercice contre 2 768k€ l'exercice précédent.

Quant aux charges d'exploitation totales, elles affichent une progression de 15% (soit +381k€) entre 2016 et 2017, pour un montant total de 2 915k€ en 2017 contre 2 533k€ en 2016 : +31% (soit +509k€) entre les 2 exercices pour les achats et services extérieurs ; -8% (soit -30k€) pour les charges de personnel ; +19% (soit +42k€) pour les redevances versées à la Ville.

Le résultat d'exploitation s'améliore entre 2016 et 2017 : +18k€ et s'établit à 253k€. Le résultat financier (-713€) et le résultat exceptionnel (1 397€) n'influent pas sur le résultat net du Délégué qui s'élève à 253k€ pour 2017.

**Concernant les redevances perçues par la Ville et prévues au contrat :**

La Ville a perçu une redevance d'occupation du domaine public indexée de 1 093,6€, une redevance variable indexée de 76 006€, et une redevance d'intéressement (correspondant à 10% du résultat brut d'exploitation jusqu'à 50k€ puis de 40% du même ratio au-delà de 50k€). Pour l'année 2017, cette redevance d'intéressement s'élève à 185k€ et le montant global de redevances perçues à 260k€.

### 3 - ÉCARTS ENTRE LE BUDGET DE DÉPART ET LES RÉALISATIONS

Sur la période de début de contrat à 2017, les recettes d'exploitation sont nettement supérieures au montant estimé dans le compte d'exploitation prévisionnel du Délégataire (10,8M€ réalisées au 31/12/2017 contre 5,5M€ prévues). En conséquence, la Ville a perçu des redevances plus importantes que prévu (2,2M€ perçues au 31/12/2017 contre 1,2M€ prévues). Par ailleurs, les estimations du Délégataire sur les autres postes de charges (17,1M€) sont également en deçà des réalisations (23,6M€), y compris pour les dotations aux amortissements et aux provisions (1,5M€ réalisés contre 1,2M€ prévues). Au final, les charges et les produits réels ont évolué significativement dans les mêmes variations par rapport aux comptes prévisionnels. Associé à un résultat exceptionnel et un résultat financier positifs, le Délégataire dégage un résultat net réel plus de deux fois supérieur au montant prévisionnel sur la période (2,5M€ réalisé au 31/12/2017 contre 1,2M€ prévu).

Les variations entre les réalisations cumulées depuis le début de la délégation (2008) et le compte de résultat prévisionnel de départ jusqu'à fin 2017 se résument comme suit :

◆ Période de	2008	à fin	2017	
En Euros		Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
Recettes Activité		10 767 552	5 509 882	95%
Production stockée immob.		0	0	
Subventions		14 176 339	12 787 833	11%
<i>Dont CSP</i>		<i>14 155 922</i>	<i>12 787 833</i>	<i>11%</i>
Autres Produits et reprises		1 044 244	0	
<b>Σ Produits</b>		<b>25 988 135</b>	<b>18 297 715</b>	<b>42%</b>
Achats, Serv Ext et autres		15 160 767	9 062 302	67%
Charges de personnel		3 986 551	4 790 610	-17%
Redevances Collectivité		2 228 485	1 216 080	83%
Frais de siège		693 791	809 165	-14%
Dotations aux amortissements		614 614	534 751	15%
Dotations aux provisions		872 490	663 000	32%
Autres charges		60 000	18 500	224%
<b>Σ Charges</b>		<b>23 616 698</b>	<b>17 094 408</b>	<b>38%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 371 437</b>	<b>1 203 307</b>	<b>97%</b>
Résultat financier		33 445	0	
Résultat exceptionnel		106 349	0	
<b>Résultat Net avant IS</b>		<b>2 511 231</b>	<b>1 203 307</b>	<b>109%</b>

Cumul Variation réalisations/prévisions en € HT.

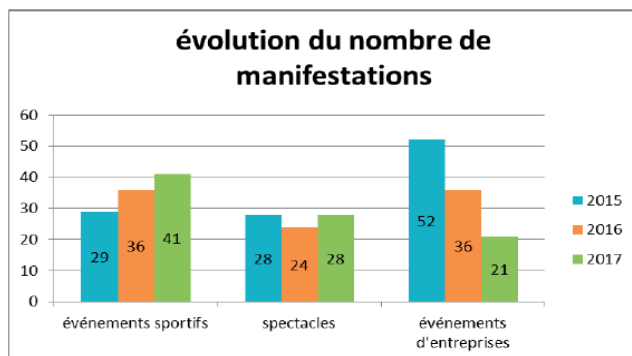


## 4 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE

Les Arènes ont été utilisées durant 117 jours en 2017 pour des événements sportifs, culturels et des spectacles (hors utilisation des salles de sports annexes par les clubs et les scolaires).

Cela équivaut à un taux d'utilisation de l'équipement de 32%. Sur ces journées, il faut tout de même compter 32 jours de montage/démontage.

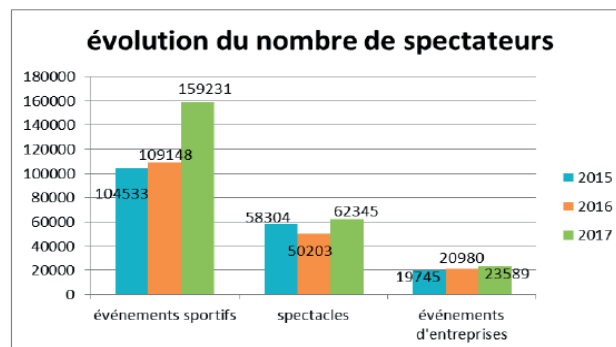
De manière générale, il y a eu 6 manifestations en moins en 2017 par rapport à 2016 avec à nouveau une forte diminution des événements d'entreprises (-42%) alors que le nombre de manifestations sportives et de spectacles a augmenté.



En ce qui concerne le nombre de spectateurs, il est en forte augmentation, essentiellement au niveau des manifestations sportives (+ 46% entre 2016 et 2017).

Cela est particulièrement dû au Mondial de Handball qui s'est déroulé au sein des Arènes en janvier 2017.

Malgré la baisse des événements d'entreprises, on constate une augmentation des participants (+12% entre 2016 et 2017).

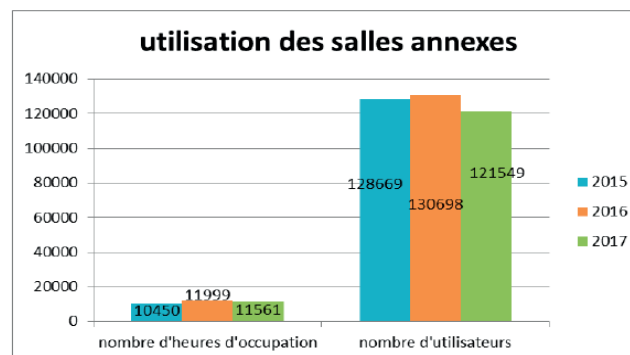


On constate que les salles annexes ont été utilisées quasiment autant en 2017 qu'en 2016 avec cependant une légère baisse de 4% d'heures occupées tandis que le nombre d'utilisateurs a un peu plus diminué (-7%). Cette baisse s'explique en partie par les indisponibilités des salles occasionnées par le Mondial de Handball.

Les salles annexes sont utilisées à 80% par les associations, 13% par les scolaires, 3% par Metz Handball, le club résidant et 4% par les associations dans le cadre des animations estivales.

C'est donc naturellement que le nombre moyen de spectateurs par événement est en augmentation et passe de 1 889 spectateurs en 2016 à 2 034 en moyenne en 2017.

Au niveau de l'utilisation des salles annexes, la programmation est gérée directement par le service Equipements Sportifs de la Ville qui attribue aux clubs différents créneaux valables pour l'année scolaire.



## 5 - SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Le délégataire a procédé aux achats et réparations suivantes en 2017 :

entretien et améliorations 2017	montant HT
Tapis de gym, housses, barres, etc...	8 958 €
Filets & poteaux	1 841 €
Remplacement machine musculation (2/an)	3 987 €
Rénovation des sols - couloirs salle	5 072 €
Rénovation des sols - bureaux	15 192 €
Rénovation des murs et nettoyage vitres	8 085 €
Relamping grande salle	11 583 €
Remplacement du portail cours de service	4 699 €
Pose de filets anti pigeons IS GS côté avenue	19 900 €
Réfection barrière cour de service	3 725 €
réparation tribune Husson	8 030 €
entretien menuiserie et remplacement portes HS	8 928 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>

La Ville est intervenue plusieurs fois pour des fuites en salle de musculation et en salle d'échauffement. Le problème persiste.

## 6 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

### UTILISATION DE LA GRANDE SALLE



Tout au long de l'année 2017, les Arènes ont proposé une large programmation sportive :

- **La phase de poules du Mondial de Handball Masculin (12 au 19 janvier) qui a accueilli 52 461 spectateurs sur les 13 matches,**
- **Le tournoi de tennis indoor «Moselle Open» (19 au 26 septembre),**
- **Le match amical de Handball Féminin France – Angola (28 novembre).**

Elles ont également accueillies de nombreux temps forts culturels avec des spectacles affichant complets :

- **Les concerts de Julien Doré (2 mars et 13 décembre),**
- **Le concert de Soprano (11 mars),**
- **Le concert de Vianney (25 novembre).**

Enfin, de grands événements économiques se sont déroulés au sein de l'enceinte des Arènes comme le salon Sport et Territoire (7 et 8 juin) ou le Congrès National des Architectes (11 au 14 octobre). De nombreuses retombées au

niveau des médias ont suivi l'organisation de ces différentes manifestations et les Arènes ont réalisé une enquête de satisfaction au cours de 6 événements (1 match de Handball et 5 spectacles). Près de 796 personnes ont été interrogées, ce qui représente un échantillon de 5,9% des spectateurs présents sur ces 6 manifestations. Le niveau de satisfaction des spectateurs, que ce soit sur les événements sportifs ou sur les spectacles est très élevé : 97,1% des personnes interrogées sont globalement satisfaites de la salle et 94,8% la recommanderaient à leurs famille et amis.

Ces enquêtes, si elles font ressortir une réelle qualité d'accueil, de propreté de la salle et d'amabilité des équipes, font également ressortir trois points à améliorer :

- **Le parking,**
- **Le confort de la salle,**
- **La buvette.**

Ce sont ces points qui seront retravaillés dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public qui débutera au 01/08/2018.

## UTILISATION DES SALLES ANNEXES

Les clubs sportifs utilisateurs des salles annexes ont également pu bénéficier des salles des Arènes pour se réunir en dehors des créneaux attribués par la Ville : réunions, assemblées générales, cocktails. Plus particulièrement, l'événement Arts'N sports, véritable vitrine pour les clubs, s'est une nouvelle fois déroulé dans la grande salle.



Chaque trimestre une réunion a lieu avec les présidents des clubs et les chefs d'établissements. Un questionnaire leur est également envoyé afin de relever les éventuels problèmes et connaître leur degré de satisfaction.

Ainsi en 2017, leur degré de satisfaction est une nouvelle fois très élevé avec une moyenne de 18,05/20 pour le nettoyage, 18,35/20 pour les équipements mis à disposition et 18,73/20 pour l'accueil soit une note de satisfaction globale de 18,38/20.

La moyenne générale était de 18,31 en 2016, il y a donc une légère augmentation de la qualité des services proposés comme c'est le cas chaque année depuis 2012.

## 6 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Plusieurs pistes d'amélioration peuvent être mises en place afin d'améliorer plus encore la qualité des prestations proposées aux Arènes :

- **Amélioration des services/ produits proposés à la buvette,**
- **Amélioration de la qualité d'accueil des clubs dans les salles annexes (mise en place d'écran, renouvellement matériel,...),**
- **Maintien et développement du partenariat mis en place avec Urbis Park avec le forfait parking à 1€ lors des événements,**
- **Poursuite de la communication envers les visiteurs pour les inciter à utiliser le réseau «LE MET'».**



## 3 - LE CAMPING MUNICIPAL

### 1 - INDICATEURS FINANCIERS

Statistiques										
		Avril 15/04 au 30/04	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	TOTAL	%	Taxe de séjour
<b>2016</b>	Entrées	850	2853	3162	5405	5913	3303	21486		
	Nuitées	1129	4746	4599	7959	8609	4842	31884		
	<b>RECETTES</b>	<b>8 774</b>	<b>45 885</b>	<b>45 470</b>	<b>76 594</b>	<b>84 520</b>	<b>53 978</b>	<b>315 221</b>		<b>16 271 €</b>
<b>2017</b>	Entrées	1251	2056	3830	4835	5226	3469	20667	-3,81%	
	Nuitées	1749	3221	5811	7796	8071	5012	31660	-0,70%	
	<b>RECETTES</b>	<b>14 842</b>	<b>31 661</b>	<b>57 188</b>	<b>74 054</b>	<b>76 825</b>	<b>52 799</b>	<b>310 893</b>	<b>-13,36%</b>	<b>16 009 €</b>

### 2 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2017

Le Camping Municipal de Metz fait partie intégrante des éléments dynamiques favorisant l'attractivité de la Ville par l'hébergement des touristes, de mi-avril à fin septembre. Le camping est géré réglementairement en régie directe par un budget Annexe, cette gestion permettant de dégager le coût réel du Service, celui étant financé par les usagers.

En 2017, nous avons enregistré 20 667 arrivées pour 31 660 nuitées, ce qui représente une diminution de 3,81% par rapport à l'année 2016 pour les arrivées et une diminution de 0,70% pour les nuitées. Il est à noter que pour répondre à une forte demande des touristes pour une ouverture plus précoce, nous avons ouvert le site dès le 13 avril au lieu de début mai les années précédentes.

Les recettes se sont élevées à 310 893€ soit une diminution de 13% par rapport à 2016.

Traditionnellement, juillet et août restent les mois les plus fréquentés.

Comme par les années passées, les touristes étrangers apportent une contribution massive à la fréquentation du camping de Metz Plage.

La répartition des effectifs saisonniers par emploi métiers s'établit comme suit :

- **Hôtesse de caisse : 5**
- **Veilleurs de nuit : 2**
- **Agents de placement et d'accueil : 6**
- **Un agent technique chargé de l'entretien et de travaux confortatifs.**
- **Un agent d'entretien (nettoyage).**

Il convient de mener une réflexion sur le déplacement ou sur les modalités de gestion de l'aire de stationnement gratuite de campings cars aménagée il y a quelques années aux abords immédiats du camping. Celle-ci draine en effet un nombre croissant d'attelages et de campings cars qui stationnent gratuitement et en dehors des 8 espaces réservés et qui prélèvent gratuitement sur une saison, entre 1 500 et 1 800 litres d'eau sur la borne installée à cet endroit. Par ailleurs, depuis 2010 les campeurs sont assujettis au paiement de la taxe de séjour, alors qu'elle n'est pas appliquée à l'extérieur.

### 3 - ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

Un certain nombre de mesures ont été prises et des aménagements ont été réalisés pour améliorer la qualité du service en 2017 :

- **Réhabilitation production ECS bloc 2 et bloc 3,**
- **Pose de cloison pour sanitaire et douche bloc 2,**
- **Remplacement de l'ensemble du carrelage dans le bloc 2,**
- **Remplacement des luminaires sur l'ensemble du terrain,**
- **Rénovation de la dalle de l'espace bacs à vaisselle et linge,**
- **Installation système Vidéosurveillance,**
- **Achat de deux lave-linge et d'un sèche-linge,**
- **Un accès gratuit à la piscine du Luxembourg est offert, dès le lendemain de l'arrivée sur le site,**
- **Une épicerie snack fonctionne pendant les heures d'ouverture du camping pour permettre aux estivants de dîner ou de prendre leur petit-déjeuner,**
- **Les prestations de nettoyage ont été confiées à une entreprise spécialisée. L'expérience est concluante,**
- **Une astreinte a été mise en place en journée, pour assurer une propreté constante des lieux.**

### 4 - PISTES D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Des efforts seront maintenus pour assurer un accueil de grande qualité et répondre encore mieux à l'attente des campeurs :

- **Remplacement de carrelage dans les sanitaires du bloc 1,**
- **Remplacement matériel plomberie et sanitaire dans le bloc 1,**
- **Fourniture et pose de menuiseries intérieures dans les sanitaires du bloc 1,**
- **Travaux de terrassement pergolas et achat de toiles,**
- **Remplacement tondeuse,**
- **Travaux peinture numérotation,**
- **Surveillance entrées/sorties par une Société de gardiennage,**
- **Remplacement des faux plafonds intérieur et extérieur du bloc 1, bloc 2 et restaurant,**
- **Achat de stylo personnalisé pour distribution aux campeurs,**
- **Installation de convecteurs chauffant, bloc 1, bloc 2 et restaurant,**
- **Achat de tables et bancs bois,**
- **Réhabilitation électrique sur l'ensemble des bâtiments,**
- **Enrobé trottoir devant bloc 2,**
- **Remplacement des armoires extincteur,**
- **Remplacement bacs plonge au restaurant.**







## RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Désignée par le Conseil Municipal de la Ville de Metz, la Commission Consultative des Services Publics a un rôle prééminent en matière d'aide à la gestion des services publics locaux.

En effet, même si les textes définissent de manière stricte le rôle de la Commission Consultative des Services Locaux (CCSPL), ses interventions sont utiles pour mieux appréhender la qualité du service public et par la même son efficacité.

### 1 – Le rôle de la CCSPL tel que prévu par les textes

La loi distingue deux types de saisines obligatoires de la commission : pour avis ou pour examen.

#### **1.1. La Commission intervient pour avis préalable à la décision de principe soumise à l'assemblée délibérante :**

- sur tout projet de délégation de service public,
- sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- sur tout projet de partenariat,
- sur tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

L'avis porte sur le projet, le principe, les statuts, à l'exclusion des modalités économiques et financières, ou de durée qui pourront utilement faire l'objet d'une simple présentation pour information.

Il est précisé que les avenants de prorogation ou de renouvellement des contrats de délégation de service public ne sont pas formellement soumis à avis préalable de cette Commission. Ils pourront faire l'objet d'une présentation pour simple information.

#### **1.2. La Commission a également pour mission d'examiner chaque année :**

- les rapports annuels présentés par les délégataires de service public prescrits à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,



- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement, d'eau potable et d'élimination des déchets,
- le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

La soumission pour examen n'implique pas l'expression d'un avis obligatoirement transmis à l'Assemblée. L'Assemblée peut donc prendre acte de la présentation des rapports antérieurement ou postérieurement à l'examen de la Commission.

Les remarques, observations émises par la Commission, au cours de cet examen, font l'objet d'un relevé de conclusions transmis pour information à l'Assemblée.

Notamment, il est prévu que la Commission se réunisse tous les ans afin de préparer un rapport de son activité au cours de l'année précédente. Ce rapport est présenté au Conseil Municipal. C'est l'objet du présent document.

### **1.3. Pour examen des propositions relatives à l'amélioration des services publics locaux :**

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *la majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux* ».

Ce dernier point n'est pas développé par les textes législatifs. Cette mission laisse donc de grandes latitudes pour soumettre à l'avis de la Commission tout sujet lié à l'exécution et à l'amélioration des services publics locaux (rien n'interdit que le Président de la Commission demande aux membres d'accepter d'inscrire un point à l'ordre du jour).

Notamment, il est précisé que les synthèses faites des rapports annuels des délégués contiennent toutes des pistes d'amélioration du service public concerné qui doivent être discutées avec les délégués à l'issue de l'examen des rapports annuels.

## 2 – Le mode de fonctionnement des CCSPL

Tout d'abord, il est rappelé qu'une Commission Consultative des Services Publics Locaux est composée d'élus (à la représentation proportionnelle) auxquels s'adjoignent des représentants d'associations locales. Sa composition doit permettre une expression pluraliste des élus, mais également associer, aux avis des compétences qui se manifestent par l'intermédiaire des représentants des associations locales.

C'est ainsi qu'à la fin de chaque séance, après épuisement de l'ordre du jour, le Président de la commission doit inviter les membres à faire part de leurs suggestions et propositions et les soumettre à l'approbation de la commission, pour étude et/ou mise en œuvre immédiate.

À la séance suivante, la présentation qui sera faite du traitement qu'il sera possible techniquement ou financièrement d'accorder aux propositions relève de l'information ou de l'examen, et n'a pas à donner lieu à l'expression d'un avis.

Les textes ne préconisent pas de vote formel, sauf pour l'inscription de propositions à l'ordre du jour, puisqu'elle doit être l'expression d'une majorité des membres. Néanmoins, à l'exclusion des présentations pour information ou pour examen, chaque fois que l'avis est formellement requis, il conviendra de le constater par un vote permettant d'identifier clairement le positionnement de la majorité des membres à l'égard du sujet évoqué et de le consigner au procès verbal de séance.

### 3 – Les réunions de la CCSPL au cours de l'exercice 2017

La Commission s'est réunie le 13 avril 2017 sur les points suivants :

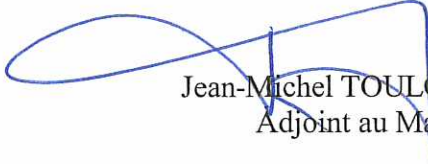
- Examen du choix du mode de gestion de la fourrière municipale,
- Examen du rapport annuel 2016 d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La Commission s'est réunie le 21 juin 2017 sur le point suivant :

- Examen du choix du mode de gestion de l'équipement "Les Arènes".

La Commission s'est réunie le 6 novembre 2017 sur les points suivants :

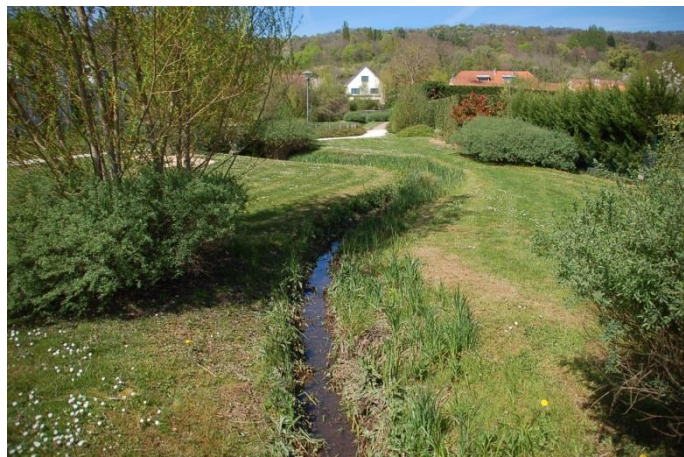
- Examen des rapports annuels des délégataires de services publics et des concessions de réseaux pour l'exercice 2016 ainsi que du rapport annuel de synthèse 2016 établi par les services de la Ville ;
- Examen des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, de distribution d'eau potable et d'élimination des déchets pour l'exercice 2016 ;
- Examen du rapport annuel du camping municipal géré en régie pour l'exercice 2016.



Jean-Michel TOULOUZE  
Adjoint au Maire



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - Exercice 2017



# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2017

## SOMMAIRE

<b>1. Organisation du service</b>	<b>Page 3</b>
1.1 La compétence assainissement	Page 3
1.2 Le service public d'assainissement collectif	Page 3
1.3 Patrimoine	Page 3
<b>2. La collecte et le transport des effluents</b>	<b>Page 6</b>
<b>3. L'épuration des eaux usées</b>	<b>Page 8</b>
3.1 Le centre de traitement principal de l'agglomération messine	Page 8
3.2 Les stations d'épurations annexes	Page 10
3.3 Laboratoire d'analyses	Page 11
3.4 Faits marquants 2017	Page 11
3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration	Page 11
<b>4. Ressources Humaines</b>	<b>Page 14</b>
<b>5. Le Budget 2017</b>	<b>Page 14</b>
5.1 Le coût du service d'assainissement	Page 14
5.2 Les investissements réalisés	Page 15
5.3 La redevance d'assainissement	Page 15
5.4 Facture d'eau type	Page 15
5.5 Les chantiers réalisés en 2017	Page 17
<b>6. Les eaux pluviales</b>	<b>Page 18</b>
6.1 L'inventaire des réseaux	Page 18
6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux	Page 18
6.3 Les investissements	Page 19
<b>7. Annexe</b>	<b>Page 20</b>
Annexe 1 : Les indicateurs réglementaires de l'assainissement	Page 20

## 1. Organisation du service

### 1.1 La compétence assainissement

En matière d'assainissement, les missions de Metz Métropole comprennent :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui constituent des missions statutaires de la Régie HAGANIS. La redevance d'assainissement fixée à 1,24 € HT pour l'année 2017 assure le financement de cette mission,
- la collecte et le transport vers le milieu naturel des eaux pluviales. Cette mission est financée par le Budget Général de Metz Métropole. Cette compétence est organisée comme suit :
  - l'entretien et la maintenance des réseaux pluviaux (exploitation et nettoyage) sont confiés par Metz Métropole à HAGANIS qui a perçu à ce titre, des contributions de Metz Métropole,
  - l'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux gérés directement par Metz Métropole, Pôle Gestion des Milieux Aquatiques et Réseaux d'Assainissement.

Pour rappel, la compétence EAU POTABLE ne relève pas de Metz Métropole mais des communes qui la composent.

### 1.2 Le service public d'assainissement collectif

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (le SIAAM), en 1967, le système d'assainissement de l'agglomération messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban de La Maxe.

Depuis, avec le développement du Sivom, puis du Syndicat Mixte d'Agglomération Messine, puis avec la création de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, la coopération intercommunale associe des communes plus nombreuses. Pour toutes ces communes de Metz Métropole, HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées.

Toutefois, quelques communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, Vany sont membres de Metz Métropole mais sont historiquement et respectivement raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille aval ou de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz. Ces organismes épurent leurs eaux. A ce titre, HAGANIS leur verse une rémunération.

Par ailleurs, certaines communes ont leur propre station de traitement des eaux usées comme Fey, La Maxe, Pouilly, et Pournoy-la-Chétive, ainsi que des lagunes comme Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville.

### 1.3 Patrimoine

*1 412 kilomètres*, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées, d'eaux pluviales et unitaires de Metz Métropole, exploités par HAGANIS.

<b>COMMUNES</b>	<b>Conduites EAUX USÉES mètres</b>	<b>Conduites PLUVIALES mètres</b>	<b>Conduites UNITAIRES mètres</b>	<b>TOTAL RÉSEAUX mètres</b>
AMANVILLERS	14 302	14 263	1 839	30 404
ARS-LAQUENEXY	9 517	4 747	2 263	16 527
ARS-SUR-MOSELLE	19 559	10 352	3 385	33 286
AUGNY	12 176	10 135	560	22 872
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13 356	9 822	0	23 179
CHESNY	2 389	1 721	1 282	5 392
CHIEULLES	3 427	3 350	0	6 778
COIN-LÈS-CUVRY	4 656	4 220	757	9 634
COIN-SUR-SEILLE	1 173	317	2 557	4 048
CUVRY	7 471	5 409	599	13 478
FEY	2 468	1 535	4 257	8 260
GRAVELOTTE	4 022	3 739	2 229	9 989
JURY	6 176	5 162	0	11 338
JUSSY	3 305	2 319	1 030	6 655
LA MAXE	6 083	6 100	1 881	14 063
LAQUENEXY	5 464	2 903	2 387	10 754
LE BAN-SAINT-MARTIN	11 061	15 447	18	26 526
LESSY	3 835	3 497	2 072	9 404
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13 880	14 306	0	28 186
LORRY-LÈS-METZ	10 297	9 371	33	19 701
MARIEULLES-VEZON	4 435	3 161	4 213	11 809
MARLY	55 944	56 965	10 062	122 971
MECLEUVES	5 786	4 841	5 177	15 805
METZ	173 749	193 445	138 065	505 260
MEY	2 710	1 656	0	4 366
MONTIGNY-LÈS-METZ	35 556	37 472	21 746	94 774
MOULINS-LÈS-METZ	21 646	20 206	94	41 945
NOISSEVILLE	1 566	3 017	4 243	8 825
NOUILLY	6 383	4 057	0	10 440

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
PELTRE	7 696	6 356	6 969	21 022
PLAPPEVILLE	13 882	12 542	0	26 425
POUILLY	1 158	1 722	3 450	6 331
POURNOY-LA- CHÉTIVE	3 502	3 771	0	7 273
ROZÉRIEULLES	8 159	8 819	0	16 979
SAINTE-RUFFINE	3 441	2 722	0	6 163
SAINT-JULIEN-LÈS- METZ	11 676	12 271	6 049	29 996
SAINT-PRIVAT-LA- MGNE	3 658	1 005	10 388	15 052
SAULNY	10 076	10 342	0	20 418
SCY-CHAZELLES	12 855	12 150	0	25 005
VANTOUX	4 716	4 590	587	9 894
VANY	1 913	2 053	1 226	5 193
VAUX	5 541	5 995	1 046	12 581
VERNÉVILLE	2 354	1 941	2 345	6 641
WOIPPY	40 260	35 219	907	76 386
<b>TOTAUX</b>	<b>593 283</b>	<b>575 026</b>	<b>243 716</b>	<b>1 412 025</b>
	<b>42 %</b>	<b>41 %</b>	<b>17 %</b>	<b>100 %</b>

## LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

266 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent à son bon fonctionnement, en relevant les effluents, en régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et en épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés, ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	Quantité
Stations de relèvement des eaux usées	125
Station de relèvement des eaux pluviales	8
Stations de relèvement des eaux unitaires	3
Bassins de retenue de pollution (Mazelle, Dornès...)	18

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	Quantité
Postes de crues	9
Siphons	10
Stations d'épuration ou lagunes	9
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)/Bassins de rétention des eaux pluviales	84
<b>TOTAL</b>	<b>266</b>

## 2. La collecte et le transport des effluents

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau. Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences.

Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

### CONTROLE DES BRANCHEMENTS

Le service des Branchements d'HAGANIS a **examiné 606 dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme réglementaire** (avis émis sur demandes de permis de construire, d'aménagement, etc.).

En 2017, les équipes de conformité ont réalisé 1 492 interventions (visites de conformité, visites-conseils,...).

Ce service a effectué 51 contrôles d'équipements ANC.

### CONTROLE DES REJETS

Le service Police des réseaux d'HAGANIS mène des actions de prévention, de contrôle et de prescription en matière de pollution sur le réseau d'assainissement :

#### Sensibilisation et contrôle

En qualité d'interlocuteur des professionnels de l'agglomération, ce service se charge à la fois de la conformité des effluents, du contrôle des installations de prétraitement et des branchements dans les entreprises, essentiellement chez les restaurateurs (bac à graisse) et les garagistes (séparateur d'hydrocarbures). **185 contrôles** d'évacuation des eaux usées ont ainsi été effectués.

#### Autorisation et contrôle

Parmi les 1 384 établissements répertoriés, 282 bénéficient d'un arrêté d'autorisation de rejet et 609 sont classés « assimilés domestiques ».

Par ailleurs, 169 échantillons d'eaux usées, prélevés en limite de propriété d'autant d'entreprises différentes, ont été analysés afin de contrôler la conformité du rejet par rapport aux arrêtés d'autorisation accordés. 34 n'étaient pas conformes, générant un courrier de rappel par le service Police des réseaux.



## Pollution

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées sur le réseau ou susceptibles de l'affecter. **36 incidents ont eu lieu en 2017 dont 29 pollutions constatées.** Dans 79% des cas, l'origine de la pollution et le pollueur ont été retrouvés. 9 concernaient des problèmes d'hydrocarbures et dérivés ; 6 des rejets d'eaux usées ; 5 des rejets de graisse alimentaire ; 2 des rejets de peinture ; 7 des pollutions diverses.

L'équipe est intervenue sur 17 communes de Metz Métropole.

## ENTRETIEN DES RÉSEAUX

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" d'un diamètre supérieur à 1,50 m, d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier aux problèmes générés par la présence surabondante des lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an). **304 interventions ont ainsi été effectuées.**

La surveillance et le nettoyage des anti-flottants, des déversoirs d'orage sensibles, points critiques du réseau, la sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations, ainsi que les campagnes de dératisation constituent les autres activités des égoutiers de fond.

### Plus de 28 000 avaloirs nettoyés

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de Metz Métropole, sont entretenus depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. 28 111 avaloirs et 183 km de canalisations ont ainsi été nettoyés en 2017. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvements des eaux usées.

Les maçons ont assuré la réparation de 184 regards ou avaloirs du réseau et la mise à niveau de 183 trappes. Enfin, l'équipe d'inspection vidéo a expertisé 20 km de conduites.

## SURVEILLER LE COMPORTEMENT DES RESEAUX

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux **connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie**, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer une surveillance réglementaire.

Cette surveillance s'applique notamment aux déversoirs d'orage (DO), ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur d'une partie des eaux circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention de pollution (BRP), d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

36 DO, 12 surverses de station de relèvement des eaux et 13 bassins de retenue de pollution sont suivis chaque année. En 2017, **les BRP ont stocké 245 302 m<sup>3</sup> d'eaux usées et pluviales**, épargnant ainsi au milieu naturel la plus grande part de la pollution. 70 % des volumes stockés le sont par les bassins Maison du Bâtiment, Mazelle et Dornès.

275 536 m<sup>3</sup> se sont déversés par les déversoirs d'orage ou les surverses, essentiellement dans la Seille (42%) et dans la Moselle (30%). **Les bassins ayant capté l'essentiel de la pollution, les eaux déversées, fortement diluées, peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.**

## MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique également une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. **Les 266 bassins et postes de pompage** bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer **le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.**

Parmi ces ouvrages, **154 sont surveillés** par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de **Gestion Technique Centralisée** qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors stations d'épuration) est de **2 227 805 KWh pour un coût de 291 760 € HT.**

En 2017, **2 stations de relèvement ont été réhabilitées** : par le remplacement des pompes et de la tuyauterie. La campagne de sécurisation des sites a par ailleurs été poursuivie. Le marché de modernisation de la GTC a été lancé et attribué. L'analyse plus performante et approfondie des niveaux d'alarme facilitera l'exploitation des ouvrages d'assainissement, avec des interventions simplifiées et mieux ciblées.

## CARTOGRAPHIE DU SYSTEME

Le SIG (Système d'Information Géographique) associe la cartographie de la communauté d'agglomération, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Il réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants. **Le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel.**

Par ailleurs il sert de base pour répondre aux demandes des différents concessionnaires préalablement à des travaux. En 2017, HAGANIS a traité **5 428 déclarations de travaux ou déclarations d'intention de commencer des travaux (DT-DICT).**

### 3. L'épuration des eaux usées

#### 3.1 [Le centre de traitement principal de l'agglomération messine](#)

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m<sup>3</sup> / h (soit 72 000 m<sup>3</sup> / jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m<sup>3</sup> / h (240 000 m<sup>3</sup> / jour) en temps de pluie, et 92 000 m<sup>3</sup> / jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants\* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 200 m<sup>3</sup> / heure est dévié en sortie de prétraitement et est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les

faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

\* unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DB05) de 60g par jour

## PERFORMANCES D'EPURATION

En 2017, **21,2 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées et unitaires ont été traités**, ainsi que 7 375 m<sup>3</sup> de matières de vidange et de boues liquides de stations d'épuration. L'épuration a consisté en la dépollution, chaque jour en moyenne, de 61 679 m<sup>3</sup> chargés de 16 t de matières en suspension, 13 t de demande biochimique en oxygène, 3 t d'azote, et 340 kg de phosphore.

En outre, 352 t de déchets grossiers et 42 t de graisses ont été éliminées par le prétraitement, ainsi que 313 t de sables. Ces derniers, grâce à des équipements installés en 2012 à l'étage de prétraitement, ont été lavés. Objectif : les recycler sur des chantiers d'assainissement

## LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral autorisant le système d'assainissement du 3 avril 1996, renouvelé en date du 20 décembre 2011, précise les exigences à satisfaire : le rejet doit être conforme soit en termes de rendement des traitements, soit en termes de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

Pour la première fois, aucune non-conformité n'a été relevée sur la STEP (maximum autorisé : 25) sur les **365 bilans journaliers réalisés**.

Ces excellents rendements épuratoires sont confirmés par les 3 audits techniques des installations d'épuration des collectivités (ATC) réalisés par le cabinet d'ingénierie LORÉAT, pour le compte de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, complétés par 3 audits supplémentaires réalisés à la demande d'HAGANIS.

### Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	Concentrations mg/l			Rendements %	
	ENTRÉE	REJET	VALEUR maximale autorisée	VALEUR mesurée	VALEUR minimale autorisée
Matières en suspension	287	2,6	30	98,3	90
Demande biochimique en oxygène	249	2,8	25	98,4	90
Demande chimique en oxygène	613	18,7	100	96,4	75
Azote global	59	5,2	10	90	70
Phosphore total	6,5	0,47	1	92,3	80

## Rendement des traitements : Bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat. susp. %	DCO %	DBO %	Azote %	Phosphore %
Janvier	98	98	99	94	97
Mars	93	88	90	68	95
Avril	99	97	99	92	92
Juin	99	97	99	94	93
Août	99	97	99	94	96
Octobre	99	97	99	94	91

### 3.2 Les stations d'épuration annexes

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de Fey, La Maxe, Pouilly, et Pournoy-la-Chétive, ainsi que les lagunes de Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville.

Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles règlementaires réalisés par la société LOREAT, mandatée par HAGANIS.

Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 484 131 m<sup>3</sup> en 2017. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'agglomération messine (hormis celle de Fey, valorisées par l'agriculture locale).

### Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements

	MES		DCO		DBO5		Azote		Phosphore	
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l
Fey (1 250 éq.hab.)	98,8	5	96,8	20	98,5	3,3	76,3	11,1	91,8	0,5
La Maxe (750 éq.hab.)	92	22,8	91,8	58,5	97,8	8	75	22,4	75,8	2,6
Pouilly (1 050 éq.hab.)	92,5	8	92,3	20,5	97,3	3,3	78	8,4	56,3	1,7
Pournoy la Chétive (550 éq.hab.)	98,3	9	96,3	36,5	99	3,8	89,5	11,7	67,3	7,7
Chesny (lagune) (550 éq.hab.)	95,5	12,3	91,3	44	97,5	4,3	68,8	15,5	57	2,8
Marieulles (lagune) (1 060 éq.hab.)	95	12	88	42	97	4,8	74,5	8,1	50,8	2,3
Mécleuves (lagune) (1 100 éq.hab.)	84,3	19,5	88,3	44,8	96	5	67,3	15,1	58,3	2,6
Vernéville (lagune) (1 050 éq.hab.)	95,3	12,7	94,7	31	99	3	76,7	16,2	64,3	2,6

### 3.3 Laboratoire d'analyses

Le laboratoire a géré 23 556 analyses dont 93 % effectuées en interne et 7 % sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques). 86 % de ces analyses étaient liées à l'exploitation et à l'auto-surveillance des stations d'épuration. Les 14 % restants concernent essentiellement les contrôles industriels et le suivi des piézomètres. 63 % concernent les eaux et 37% les boues.

Depuis 2011, HAGANIS participe, comme 120 autres stations d'épuration françaises de plus de 100 000 équivalent-habitants, à la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations. A la suite d'un nombre insuffisant de données remontées à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité et d'un niveau insuffisant de la qualité des données transmises par l'ensemble des stations d'épuration, le ministère de l'Environnement a décidé la suspension des campagnes en 2016 et 2017.

Six nouvelles campagnes de surveillance sont programmées en 2018 pour l'analyse des micropolluants sur l'effluent en sortie de station et désormais sur l'effluent entrant.

### 3.4 Faits marquants 2017

#### Grand Nettoyage du Prétraitement

Une opération d'entretien a nécessité l'arrêt programmé de la STEP le 21 mars durant quelques heures afin de retirer les sables au fond des bassins de prétraitement. L'intervention a mobilisé quatre hydrocureurs et quinze agents pour 54 m<sup>3</sup> de sables et cailloux retirés. Les flux d'eaux usées du réseau ont été déviés dans le bassin Mazelle de manière à protéger le milieu naturel pendant ce laps de temps. Ce premier dessablage d'entretien du prétraitement depuis la mise en place des laveurs de sables en 2012 a permis de confirmer l'efficacité de l'installation.

#### Le traitement biologique fait peau neuve

Les sondes de régulation du processus des zones aérées, qui ont une durée de vie moyenne de sept ans ont été changées sur les quatre bassins biologiques.

Comme tous les cinq ans, deux des bassins biologiques ont été vidés pour procéder au remplacement des diffuseurs d'air qui permettent aux bactéries de vivre et d'épurer les eaux usées efficacement. Pour cela, les équipes d'exploitation, de maintenance et d'entretien des réseaux se sont relayées pour un nettoyage complet des bassins permettant l'installation des nouveaux équipements. La même opération sera effectuée en 2018 sur les deux autres bassins biologiques.

Par ailleurs, une fuite d'air a été constatée en surface. Après un passage caméra qui a confirmé la détérioration sur quelques mètres de la conduite d'air, la section défectueuse a été remplacée. Un diagnostic complet de l'ensemble du réseau d'air du traitement biologique a ensuite été réalisé de manière à évaluer la qualité des conduites, estimer leur durée de vie et ainsi imaginer un programme préventif de réfection.

Au cours du premier trimestre 2017, un des quatre clarificateurs était en travaux pour la réfection rond à billes et de son massif en béton.

#### Méthanisation des boues (STEP)

Afin de sécuriser les filières d'évacuation des boues, HAGANIS a testé en 2015 l'envoi de 1 000 tonnes de boues en méthanisation sur le centre de valorisation organique de Suez à Créhange-Faulquemont (57). En 2017, ce sont 3 000 tonnes de boues qui ont servi, mélangées à d'autres

matières fermentescibles, à produire du méthane puis de l'électricité. Cette solution est avantageuse d'un point de vue économique et environnemental.

### Maintenance préventive à Fey

Dans le cadre du renouvellement des équipements, l'automate de la station d'épuration de Fey a été remplacé par un automate nouvelle génération intégrant un système de fonctionnement manuel.

### 3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée. Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire TERRALYS.

Toutefois l'épandage n'est possible que quelques mois par an, avec des conditions météo favorables. La nécessité de diversification et de sécurisation des débouchés a conduit à la construction d'un sécheur. Ainsi, en passant de 30 % à plus de 90 % de matière sèche, les boues perdent 2/3 de leur masse. Leur transport et leur stockage deviennent économiques et conformes aux impératifs environnementaux. De plus, les "pellets" produits ont un bon pouvoir calorifique et sont adaptés à une valorisation énergétique en substitution aux énergies fossiles.

### PEU DE MATIERE ET BEAUCOUP D'EAU

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaissir pour les rendre aisément transportables. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

### LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. **Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues.** En effet, les valeurs des concentrations maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

## Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en MG/KG de matière sèche (exercice 2017)

	Moyenne 2017	Valeur max. 2017	Valeur limite autorisée
<b>Métaux</b>			
<b>Cd</b>	0,5	0,7	10
<b>Cr</b>	18,8	21,4	1 000
<b>Cu</b>	237,3	282	1 000
<b>Hg</b>	0,2	0,3	10
<b>Ni</b>	10,2	12,9	200
<b>Pb</b>	14,6	27,1	800
<b>Zn</b>	367,5	454	3 000
<b>Cr+Cu+Ni+Zn</b>	602,2	737	4 000
<b>Composés organiques</b>			
<b>7PCB</b>	0,1	0,1	0,8
<b>Fluoranthène</b>	0,1	0,2	5
<b>Benso(b)fluoranthène</b>	0,1	0,4	2,50
<b>Benso(a)pyrène</b>	0,1	0,2	2

## LES FILIERES DE VALORISATION

Un effort soutenu est développé pour optimiser les filières de valorisation et ne recourir à l'enfouissement qu'en ultime recours. Ainsi, en 2017, 7 617 t de matière sèche ont été produites et **6 193 t ont été évacuées**, soit 20 559 t de boues humides.

**47,5 % des boues ont été évacués en épandage agricole**, 41,8 % en compostage en mélange avec des déchets végétaux, 0 % ont été envoyées en valorisation énergétique (papeterie de Golbey), après séchage et 10,7 % ont été envoyés en valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation organique SUEZ, Faulquemont). Cette année 1 367 t de pellets ont été produits.

Pour la 11<sup>e</sup> année consécutive, **HAGANIS n'a pas eu recours à l'enfouissement** pour éliminer les boues d'épuration.

## LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSMENT DES SOLS

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire



l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini. La campagne d'épandage de l'exercice 2017, soit 47,5 % des boues, a concerné 79 parcelles agricoles, totalisant 956 ha, réparties sur 36 communes.

## 4. Ressources Humaines

Au 31 décembre 2017, l'effectif d'HAGANIS compte 272 personnes : 171 salariés (dont 2 agents détachés), et 101 agents fonctionnaires mis à la disposition d'HAGANIS par Metz Métropole. Le Pôle Assainissement emploie 128 collaborateurs et le Pôle Déchets 112.

32 sont employés par les services-supports (comptabilité, marchés publics, communication, sécurité...).

## 5. Le budget 2017

### 5.1 Le coût du service d'assainissement

- **Dépenses 2017 : 17 981 K€ H.T.** pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confié par Metz Métropole, et la réalisation de prestations accessoires pour le compte de communes clientes, d'entreprises ou de particuliers.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent l'essentiel des dépenses d'exploitation (65%) (en légère diminution par rapport à 2016 : -0,5 %) avec les montants les plus importants consacrés aux dépenses énergétiques (1 500 K€ : gaz pour séchage des boues et chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages, eau), à l'achat de réactifs (496 k€ : chlorure ferrique et ferreux, polymères, chaux...) et à l'évacuation et au traitement des boues (704 K€ majoritairement dans les filières d'épandage et de compostage). Ces charges externes diminuent (-3,2 % par rapport à 2016) grâce notamment à la réorientation des boues en valorisation agricole (filière moins onéreuse que le compostage).

L'amortissement des immobilisations représente plus du tiers des charges d'exploitation et permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette restent faibles (1%) comme les années passées.

- **Recettes 2017 : 21 059 K€ H.T.** Elles proviennent majoritairement (pour 72%) de la redevance assainissement (RA) qui diminue de 1,9 % en 2017, suite notamment à la diminution des volumes d'eau consommés qui constituent l'assiette de la RA.

Les performances épuratoires des stations exploitées par HAGANIS sont toujours très satisfaisantes, au-delà des exigences réglementaires mais la diminution des ressources de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse se traduit par une **prime d'épuration en baisse par rapport à l'an dernier**.

La Régie perçoit également les produits des prestations qu'elle réalise, notamment pour le compte de Metz Métropole, comme l'entretien et la maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 150 K€), les travaux de branchement (391 K€), ainsi que la rémunération d'autres services (dépotages, débouchages, redevance d'assainissement non collectif...) pour 245 K€. S'y ajoute enfin des participations pour le financement de l'assainissement collectif – le raccordement à l'égout



(658 K€). Les autres recettes (1 074 K€) sont principalement constituées de l'amortissement des subventions d'équipement et d'une recette exceptionnelle de 489 K€ encaissée dans le cadre du règlement en faveur d'HAGANIS, d'un litige sur travaux.

## 5.2 Les investissements réalisés

- **Dépenses : 4 249 K€ H.T.** Les principales opérations visent à la préservation du milieu naturel avec la lutte contre les inondations, l'élimination des eaux claires parasites, l'amélioration de l'exploitation et la rénovation des réseaux en coordination avec les travaux de voiries des communes.

Les investissements sur les stations d'épuration et les ouvrages extérieurs se concentrent sur le renouvellement et l'entretien du process. Les crédits d'investissement ont également permis le remboursement de la dette en capital (13%) et l'amortissement des subventions d'équipement reçues (9%).

- **Recettes : 6 342 K€ H.T.** Les investissements ont été financés grâce notamment à l'autofinancement dégagé (97 %) constitué par l'amortissement des immobilisations et par les quelques aides financières des partenaires de la Régie : Agence de l'Eau notamment et Metz Métropole sur les travaux réalisés sur les réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial).

## 5.3 La redevance d'assainissement

Le montant de la redevance d'assainissement a été maintenu par le Conseil d'administration de la régie HAGANIS lors de la séance du 14 décembre 2016, à 1,24 €/m<sup>3</sup> d'eau pour 2017.

Cette stabilisation n'empêchera pas la régie de poursuivre son important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services de la régie.

### L'évolution de la redevance d'assainissement

	2013		2014		2015		2016		2017		2018
Redevance € / m <sup>3</sup>	1,19		1,22		1,24		1,24		1,24		1,24
<b>Évolution</b>		<b>+2,5 %</b>		<b>+1,6%</b>		<b>+0%</b>		<b>0%</b>		<b>0%</b>	
Total annuel €* ht*	142,80		146,40		148,80		148,80		148,80		148,80
TVA (taux réduit) **	10,00		14,64		14,88		14,88		14,88		14,88
Total € TTC	152,80		161,04		163,88		163,68		163,68		163,68

\* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> définie par l'INSEE.

\*\* TVA À 5,5 %, à 7 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 puis à 10% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## 5.4 Facture d'eau type

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs connus au 01/01/2018 pour un client consommant 120 m<sup>3</sup> dans l'année.

TARIF au 01/01/2018  
Commune METZ (57463)

		Euro				
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	
<b>Distribution de l'eau</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part distributeur)				20.28	5.5 %	
<b>Consommation</b>						
Consommation (part distributeur)		De 1 à 10 (m3)	10	1.4966	14.97	5.5 %
Consommation (part distributeur)		11 et plus (m3)	110	0.9210	101.31	5.5 %
Consommation (part communale)		(m3)	120	0.0956	11.47	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		(m3)	120	0.0398	4.78	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>152.81</b>		
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>						
<b>Consommation</b>						
Consommation assainissement (part Haganis-régie Metz Métrop)		(m3)	120	1.2400	148.80	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>148.80</b>		
<b>Organismes publics</b>						
<b>(taxes et redevances)</b>						
Redevance Voies navigables de France		(m3)	120	0.0006	0.07	5.5 %
Redevance pollution		(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux		(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>70.03</b>		
<b>TOTAL HT de la Facture</b>				<b>371.64</b>	<b>Euro</b>	
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>				<b>400.04</b>	<b>Euro</b>	
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>				<b>3.16</b>	<b>Euro</b>	

Les usagers du service public d'assainissement du territoire de Metz Métropole peuvent recevoir une facture des différents opérateurs suivants : Société Mosellane des Eaux (VEOLIA), SIEGVO, SAUR, Syndicat des Eaux de basse Vigneulles, de Verny, du Sillon Est Messin, Service des eaux de Rozérieulles.

## 5.5 Les chantiers réalisés en 2017

### **MONTIGNY LES METZ – Rue de l'aviateur Guynemer**

Remplacement sur 95 m d'un collecteur d'eaux usées perforé et fissuré par endroits. Remplacement du réseau d'eaux pluviales sur environ 20 m pour permettre la pose du réseau d'eaux usées.

**Coût des travaux : 88 700 € HT.**

### **MONTIGNY LES METZ – Parc du Château de Courcelles**

Saisissant l'opportunité des travaux de rénovation de la salle Europa, HAGANIS a lancé simultanément deux chantiers dans le parc du Château de Courcelles: la réhabilitation par l'intérieur d'un collecteur d'eaux usées sur 110 m pour 31 000 € HT et le remplacement d'un collecteur d'eaux usées sur 70 m pour 36 500 € HT.

**Coût des travaux : 67 500 € HT.**

### **MECLEUVES – FRONTIGNY – Chemin de la Botte**

Remplacement d'une conduite d'eaux usées cassée raccordant une partie du village de Frontigny à la station de pompage. Cette conduite traverse deux ruisseaux à l'air libre et provoque des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel et des nuisances olfactives. Un approfondissement du réseau d'eaux usées permettra de diminuer l'impact de la conduite dans le lit des deux cours d'eau et de faciliter l'écoulement du milieu naturel.

**Coût des travaux : 75 000 € HT**

### **MONTIGNY LES METZ – Rue de la Tour Charles Quint**

Pose d'un nouveau collecteur d'eaux usées sur 260 m pour remplacer l'existant. Modification des regards communs EU/EP pour éviter le déversement d'eaux usées dans la Seille en cas de forte pluie.

**Coût des travaux : 121 500 € HT**

### **LE BAN SAINT MARTIN – Rue du Nord**

Remplacement sur 70 m du collecteur PVC dégradé. Son ovalisation et sa faible pente provoquent des bouchons de graisse qui nécessitent des interventions régulières pour les équipes d'entretien d'HAGANIS.

**Coût des travaux : 67 000 € HT**

### **METZ QUEULEU – Rue de Tivoli / METZ ACTIPOLE – Rue des Feivres**

Réhabilitation par l'intérieur, par gainage, d'un collecteur unitaire en mauvais état.

**Coût des travaux : 79 700 € HT**

## **POUILLY – Rue des Chardonnerets, Place Mère l'Eglise**

Le réseau d'assainissement de Pouilly enregistre un taux de dilution important et sa station d'épuration une saturation hydraulique alors que la population du village n'a pas atteint la capacité nominale de la station. La commune ayant un projet d'urbanisation conséquent, et après localisation des entrées d'eaux claires dans le réseau, HAGANIS a remplacé les collecteurs unitaires nécessaires et réparés les branchements.

**Coût des travaux : 37 500 € HT**

## **6. Les eaux pluviales**

### 6.1 L'inventaire des réseaux

En 2017, l'inventaire des ouvrages comportait :

Canalisations EP	<b>575 026 ml</b>
<b>Canalisations Unitaire</b>	243 716 ml
<b>Avaloirs nettoyés</b>	28 111 unités
<b>Exutoires</b>	500 unités (environ)
<b>Fossés de transferts</b>	19 km (environ)
<b>Bassins d'orage</b>	84 unités
<b>Postes de crue</b>	9 unités
<b>Stations de relèvement pluviales</b>	8 unités
<b>Stations de relèvement unitaires</b>	3 unités

### 6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux

L'exploitation des réseaux et ouvrages pluviaux est une mission confiée par Metz Métropole à HAGANIS.

Les travaux d'entretien et de maintenance consistent principalement en des curages manuels et des hydrocurages mécaniques des canalisations pluviales et unitaires, des nettoyages d'avaloirs, des nettoyages de stations pluviales ou unitaires, des fauchages ou curage de fossés, des remplacements ou mises à niveau de regards ou grilles d'avaloirs ainsi que des petits travaux de maçonnerie dans les ouvrages. Dans le cas des travaux sur réseaux unitaires, Metz Métropole se voit imputer 50 % de la dépense faite.

Hormis les points critiques du réseau pluvial nécessitant des interventions plus fréquentes, le rythme convenu entre Metz Métropole et HAGANIS pour la fréquence de l'entretien des avaloirs et réseaux des communes a été fixé à 1 fois par an au minimum.

Durant l'année 2017, les prestations de maintenance réalisées ont consisté en des travaux sur réseaux, des réparations d'avaloirs et de tampons, la remise à niveau de tampons, de la maintenance industrielle, des petites réparations des stations et des ouvrages pluviaux ainsi qu'en la prise en charge des consommations électriques desdits ouvrages.

Pour effectuer les prestations correspondantes, Metz Métropole a versé à HAGANIS en 2017, une contribution forfaitaire de 2 365 303 € TTC.

Toutes les tâches relatives à la maintenance et à l'exploitation des réseaux pluviaux ont pu être exécutées dans des conditions techniques et des délais satisfaisants.

### 6.3 Les investissements

- *Dans le domaine des études et investigations :*  
Un programme d'études a été décidé par l'assemblée délibérante lors du vote du Budget Primitif pour un montant de 180 000 € TTC, dont la plus grande partie était destinée à engager les études et investigations permettant de préparer les programmes d'investissement à venir.
- *Dans le domaine des travaux :*  
L'assemblée délibérante a décidé d'un programme de travaux de 1 730 000 € TTC relatif aux opérations d'investissement individualisées dans les communes avec en priorité l'éradication des problèmes d'inondation et de sécurité les plus urgents, dont certaines en cofinancement avec HAGANIS.  
Un crédit de 230 000 € TTC a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets, et qui ne pouvaient pas être différées.

#### Les principales opérations réalisées ou engagées en 2017 pour les eaux pluviales

##### TRAVAUX :

- **METZ**
  - Rue Henry de Ranconval – reconfiguration de la collecte 41 500 €
  - Rue Pierre Deny – réalisation d'une rétention 50 000 €
  - Avenue André Malraux – reconstruction du collecteur 36 000 €
- **MOULINS LES METZ**
  - Rue de Chaponost - amélioration de la collecte des eaux pluviales 255 000 €
- **WOIPPY**
  - Route de Thionville – réhabilitation par l'intérieur du réseau pluvial 82 000 €

##### CONVENTIONS AVEC HAGANIS (part Eaux Pluviales) :

- **METZ**
  - Rue aux Arènes – Réhabilitation du réseau unitaire par l'intérieur 137 000 €
  - Avenue Leclerc de Hauteclocque – Réhabilitation du réseau unitaire 17 000 €
  - Avenue de Lattre de Tassigny – Réhabilitation du réseau unitaire 65 000 €
- **MONTIGNY LES METZ**
  - Rue de l'Aviateur Guynemer – remplacement du collecteur 20 000 €
- **SAINT PRIVAT LA MONTAGNE**
  - Rue Jean Moulin – réhabilitation du réseau unitaire par l'intérieur 15 000 €
  - Rue Robert Schuman – Réhabilitation du réseau unitaire par l'intérieur 132 000 €

## ANNEXE 1

### LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'ONEMA pour faciliter les statistiques.

Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2017, ou au 31 décembre 2017, et pour le territoire de Metz Métropole (44 communes depuis 2014) où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire). Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

## L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### TARIFS

<b>D 204.0</b>	<b>PRIX TTC DU SERVICE AU METRE CUBE POUR 120 M<sup>3</sup></b>	<b>1,62€ TTC</b>
Définition	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	
Finalité	Indicateur descriptif de service.	

### RÉSEAU

<b>D 202.0</b>	<b>NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS</b>	<b>282</b>
----------------	---------------------------------------------------------------------------------------	------------

Définition Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.

Finalité Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

<b>P 202.2B</b>	<b>INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES</b>	<b>93</b>
-----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Définition Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).

Finalité Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.

#### A – Plan des réseaux (15 points)

0 ou 10 pts	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto-surveillance du réseau	<b>10</b>
-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

0 ou 5 pts	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	<b>5</b>
------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

#### B – Inventaire des réseaux (30 pts)

0 ou 10 pts	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	<b>10</b>
-------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

De 0 à 5 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	<b>2</b>
--------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

De 0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	<b>13</b>
---------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

#### C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)

0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	<b>12</b>
------------	------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

0 à 10 pts	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...)	10
0 à 10 pts	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
0 ou 10 pts	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
0 à 10 pts	Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau	10
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	0
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10
<b>P 252.2</b>	<b>NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM)</b>	<b>7,5</b>
Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)	
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.	
	Nombre de points critiques	63
	Réseaux unitaires ou séparatifs	837
<b>P 253.2</b>	<b>TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USEES</b>	<b>0,12%</b>
Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.	
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.	

## COLLECTE

### P 203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2014, nombre de 0 à 100.	100 %
Finalité	L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées. Données fournies par la DDT, non encore disponibles	

<b>P 255.3</b>	<b>INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES.</b>	<b>100</b>
----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------



Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.	
Finalité	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).	

#### A – Éléments communs à tous les types de réseaux

20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	0
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0

#### B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
--------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

#### C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10
--------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

## ÉPURATION

### P 204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2014, nombre de 0 à 100.	100
------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

Finalité	L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.
----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Données fournies par la DDT, non encore disponibles

### P 205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition	L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2012, nombre de 0 à 100.	100
------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

Finalité	L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.
----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------

Données fournies par la DDT, non encore disponibles

**P 254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU 100**

**Définition** Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.

**Finalité** S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.

Nombre de bilans	365
Bilans non conformes	0

## BOUES

**D 203.0 QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION 6 236 T**

**Définition** Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.

**Finalité** Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

**P 206.3 TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES A LA RÉGLEMENTATION 100 %**

**Définition** Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

**Finalité** Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.

**Filières de traitement :**

Épandage agricole :	47,5 %
Compostage :	41,8 %
Valorisation thermique :	0 %
Valorisation méthanisation :	10,7 %
Enfouissement :	0 %

## ABONNÉS

**D 201.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF 222 996 HAB.**

**Définition** Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.

Finalité	Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.	
<b>P 201.1</b>	<b>TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES</b>	<b>99,91 %</b>
Définition	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.	
Finalité	Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.	
<b>P 251.1</b>	<b>TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS</b>	<b>0,009 ‰</b>
Définition	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis.  (En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)	
Finalité	L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.	
	Demandes d'indemnisation :	2
	Milliers d'habitants desservis :	223
<b>P 258.1</b>	<b>TAUX DE RÉCLAMATIONS</b>	<b>5,14 ‰</b>
Définition	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.	
Finalité	Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.	
	Nombre d'abonnés :	51 133
	Nombre de réclamations :	263

## GESTION FINANCIÈRE

<b>P 207.0</b>	<b>MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ</b>	<b>0 € / M<sup>3</sup></b>
Définition	Qualité de service à l'utilisateur : implication citoyenne du service.	
Finalité	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	
<b>P 256.2</b>	<b>DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNEE)</b>	<b>0,5</b>
Définition	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.	

Finalité Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

**P 257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE 0,74 %**

Définition Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Finalité Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

## L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### SERVICE

**D301.0 NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS 2 196**

Définition Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance

**D302.0 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 110**

Définition Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).

Finalité Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif

#### A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)

0 ou 20 pts Délimitation des zones ANC par une délibération 20

0 ou 20 pts Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération 20

0 ou 30 pts Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations ANC 30

0 ou 30 pts Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné 30

#### B - Éléments facultatifs du SPANC (40 points)

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations 0

0 ou 20 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations 0

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange 10

## CONFORMITÉ

P301.3 CONFORMITE DES DISPOSITIFS ANC 66,1 %

Définition Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Finalité L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser

Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service 599

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité 70

Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement 326



**Haganis**

ASSAINISSEMENT, VALORISATION, RECYCLAGE

**ASSAINISSEMENT**  
**Rapport d'activité 2017**



Ce document est présenté pour approbation au Conseil d'Administration de la régie HAGANIS du 21 mars 2018.

# SOMMAIRE

	Page
• REPÈRES	4
• ÉDITORIAL	5
 <b>HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE</b>	
• DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS	7
• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
• RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES	8
• LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ	9
• QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT : FOCUS SUR L'ÉNERGIE	10
• SERVICE CLIENTS : ÉCOUTE ET PRISE EN CHARGE DES DEMANDES	11
• COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LES COMPÉTENCES	12
 <b>LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	
• LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES	13
• LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE	14
• LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	15
• LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT	16
 <b>LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EFFLUENTS</b>	
• CONTROLER LES BRANCHEMENTS	17
• CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS	18
• ENTRETENIR LES RÉSEAUX	18
• MAINTENIR LES OUVRAGES	19
• SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RESEAU	20
• CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME	20
 <b>L'ÉPURATION DES EAUX USÉES</b>	
• LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE	21
• LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES	24
• LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION	25
• FAITS MARQUANTS 2017 / PROJETS 2018	27
 <b>LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT</b>	
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2017	28
• LES PROJETS POUR 2018	29
 <b>LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT</b>	
	31
 <b>LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES</b>	
	32

# REPÈRES

- ➔ 28 administrateurs dont 18 délégués Metz Métropole
- ➔ 272 agents dont 240 à l'exploitation
- ➔ Certification ISO 14001 & 9001 pour l'ensemble des activités
- ➔ 2 488 visiteurs des sites industriels
  
- ➔ 88,3 % = performance énergétique (incinération)
- ➔ 223 737 MWh = énergie produite sous forme de vapeur
- ➔ 81,9 % = taux de recyclage des collectes sélectives  
Refus de tri : 18,1 %
- ➔ 74 % = taux de valorisation en déchèteries
  
- ➔ 1 station d'épuration intercommunale, 4 stations communales,  
4 lagunes
- ➔ 1 436 km d'égouts (EU + EP), 136 stations de relèvement,  
102 bassins
- ➔ 21,2 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées épurés
- ➔ 1,24 € ht/m<sup>3</sup> = redevance assainissement

# ÉDITO

2017 fut riche de réalisations et d'initiatives. L'année écoulée a confirmé les performances et la bonne gestion d'HAGANIS. Les outils sont parfaitement pilotés, les performances sont excellentes, la compétence et la polyvalence des techniciens sont exemplaires et les finances sont maîtrisées. La confiance des élus et des partenaires en est naturellement renouvelée.

**Performance environnementale.** Nous maintenons en 2017 un niveau très élevé de performances d'exploitation. Les résultats sont là. En matière d'assainissement, les performances épuratoires sont excellentes, avec une maîtrise de l'énergie consommée et des quantités de réactifs utilisés. Pour la deuxième année consécutive, la station d'épuration principale d'HAGANIS n'a enregistré aucune non-conformité, alors que la réglementation française, pourtant sévère, en autorise 25 par an et les rendements épuratoires restent largement au-dessus des seuils. Pour la onzième année consécutive les boues d'épuration sont valorisées à 100%, évitant ainsi tout enfouissement.

Cette performance industrielle est le fruit du travail rigoureux et quotidien des équipes d'exploitation.

En matière de traitement des déchets, les efforts sont tout aussi récompensés. L'Unité de Valorisation Énergétique a atteint la quantité maximale réglementaire de 110 000 tonnes de déchets incinérés, permettant ainsi la production de 327 650 tonnes de vapeur valorisées dans le réseau de chauffage urbain. L'UVE respecte plus que jamais son classement d'installation à très haut rendement énergétique, avec l'excellent taux de 88% de performance énergétique. Ces 223 737 MWh de vapeur produits en 2017 ont permis d'économiser l'équivalent de 22 millions de litres de fioul domestique, ou 28 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Un record depuis la mise en service de l'UVE en 2001.

Cette performance environnementale est atteinte sans aucune augmentation des tarifs, tant de l'assainissement que du traitement des déchets. Rappelons que la redevance d'assainissement est à son niveau de 2006.

**Objectif valorisation.** Trouver, pérenniser et diversifier les exutoires sont au cœur des missions d'HAGANIS pour garantir des valorisations efficaces. Que ce soit pour la vapeur, les mâchefers, le papier, les emballages, le bois, les boues d'épuration, la régie est toujours en quête de nouvelles formes de valorisation à développer pour la protection de l'environnement et le développement concret d'une économie circulaire. Rien qu'en 2017, ce sont développées en déchèteries les collectes de livres, d'huisseries, de plâtre. Une expérimentation de collecte des plastiques durs et souples est par ailleurs en cours d'analyses pour estimer si leur collecte en déchèterie serait faisable et pertinente.

HAGANIS s'inscrit comme partenaire majeur de Metz Métropole et de sa politique de développement durable (prévention des déchets, label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », label Cit'Ergie...) et encourage dans ce programme les collectes solidaires d'Emmaüs.

**Gestion responsable.** Toute la politique menée par HAGANIS reste guidée par le souci d'abord de préserver la sécurité du personnel et des équipements, mais aussi de préserver l'environnement en garantissant la qualité épuratoire des fumées de l'UVE autant que de l'eau épurée.

C'est une responsabilité dont les équipes connaissent la mesure et développent des solutions, tout en veillant à une gestion financière saine et rigoureuse.

Les opérations de sécurisation des déchèteries en sont un exemple parfait, en particulier avec le déploiement de la vidéo protection qui a des objectifs multiples : diminuer les intrusions et les dégradations, améliorer la propreté des sites et donc l'accueil des usagers, améliorer la qualité des matériaux récupérés pour une valorisation optimale et améliorer le travail des agents.

À la PAVD, la déchèterie professionnelle enregistre une augmentation constante de sa fréquentation, facilitant l'accès aux professionnels et libérant le service des autres déchèteries pour les particuliers.

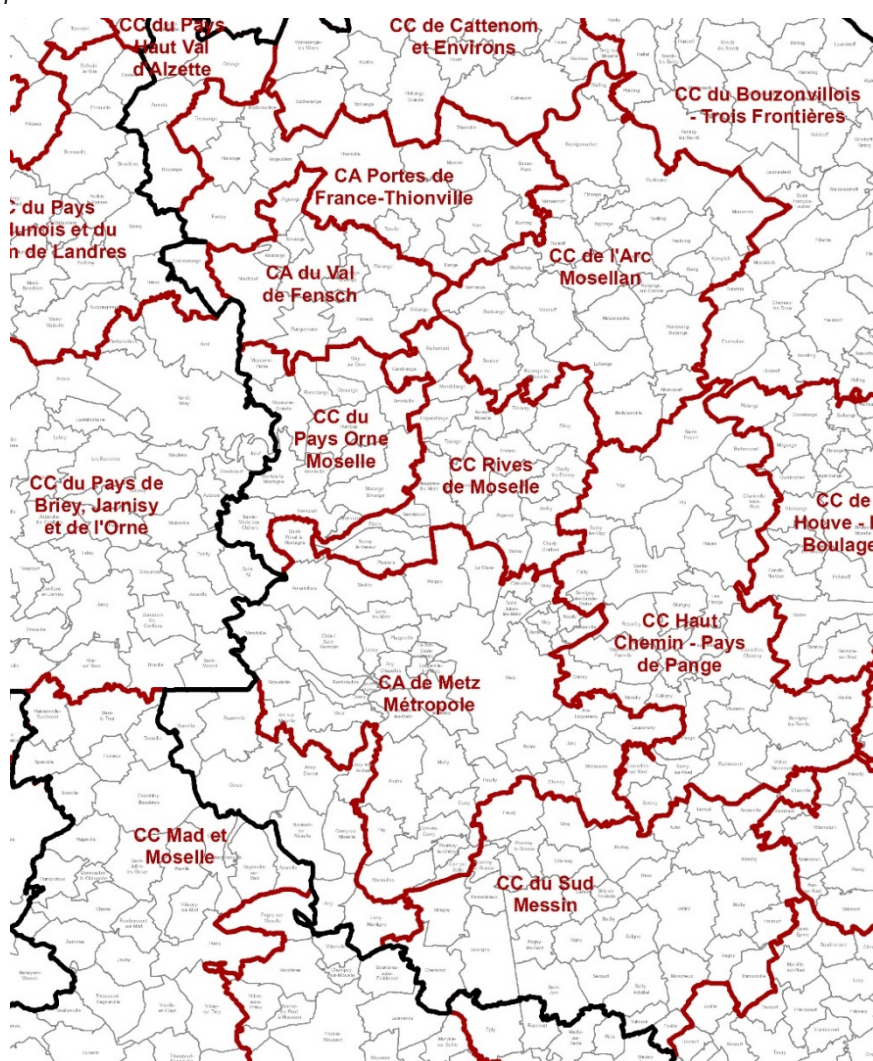
**Le défi 2018.** Il porte sur la démarche ISO 50001 (management de l'énergie) qui a été lancée en 2017 pour améliorer l'efficacité énergétique et baisser les consommations. HAGANIS vise la certification de l'UVE pour 2018.

**Marc SEIDEL**  
Président du Conseil d'Administration

**Daniel SCHMITT**  
Directeur général

# HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE

HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels. Précisément, HAGANIS est une régie de la communauté d'agglomération de Metz Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes. Ainsi, les qualités opérationnelles de l'entreprise sont mises en œuvre dans le cadre adapté aux enjeux locaux, dans une logique prioritaire de satisfaction des besoins des habitants. En 2017, HAGANIS œuvre sur un territoire composé de 44 communes, au service de 225 192 habitants. Elle intervient également pour le compte de collectivités voisines.



# DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS À L'ENVIRONNEMENT

HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par Metz Métropole pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

## ➔ LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite plusieurs sites sur le territoire de Metz Métropole :

- Le Centre de Valorisation des Déchets, composé d'une **unité de valorisation énergétique** des déchets ménagers, d'une **unité de tri des matériaux** et des emballages à recycler, et d'une unité de valorisation des mâchefers,
- huit **déchèteries**,

- la **Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets** (PAVD), hébergeant notamment une déchèterie destinée aux professionnels.

## ➔ L'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration **des eaux usées**. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la communauté d'agglomération.

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La régie est administrée par un conseil d'administration formé de deux collègues : 18 membres élus par le conseil de communauté de Metz Métropole en son sein, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service. Depuis mai 2014, Marc Seidel préside le conseil d'administration, il s'appuie sur deux vice-présidents, Serge Ramon et François Carpentier.

## ➔ LES DÉLÉGUÉS DE METZ MÉTROPOLE

- Christine AGUASCA (Conseillère déléguée de Metz),
- **François CARPENTIER (Maire de Cuvry), 2<sup>e</sup> Vice-Président**
- René DARBOIS (Adjoint au maire de Metz),
- Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe),
- Bernard ECKSTEIN (Adjoint au maire de Montigny-lès-Metz),
- Pascal HUBER (Adjoint au maire de Chesny).

- François HENRION (Maire d'Augny),
- Fabrice HERDÉ (Maire de Saint-Julien-lès-Metz),
- Bernard HEULLUY (Conseiller délégué de Metz),
- Jean-Louis LECOQ (Adjoint au maire de Metz),
- Michel LISSMANN (Adjoint au maire de Marly),
- Frédérique LOGIN (Maire d'Amanvillers),
- Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy),
- Daniel PLANCHETTE (Conseiller délégué de Metz),
- Roland SIMON (Maire de Vaux),
- Michel TORLOTING (Maire de Gravelotte),
- Jacques TRON (Adjoint au maire de Metz),
- Bruno VALDEVIT (Maire d'Ars-sur-Moselle).



## ➔ LES PERSONNES QUALIFIÉES

- Djemel BENKERROUM (CFDT, syndicat majoritaire du personnel),
- Claude BERTSCH (Associations de protection de l'environnement),
- Bernard FONTAINE (Cadre retraité UEM),
- Jean-Marc GALLISSOT (Chambre d'Agriculture de la Moselle),
- Stéphane MARTALIÉ (Cadre bancaire),
- Patrick MESSEIN (CC de Mad et Moselle),
- Jean-François MULLER (Professeur émérite de l'Université de Lorraine),
- **Serge RAMON (Cadre retraité Agence de l'eau), 1<sup>er</sup> Vice-Président**
- **Marc SEIDEL (Ingénieur territorial retraité, Maire de Coin-sur-Seille), Président**
- Gérard VINCENT (Directeur retraité UEM)

## ➔ LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

La commission d'appels d'offres a pour rôle - en application du Code des marchés publics- de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés. Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de MM. BERTSCH, FONTAINE, LECOQ, RAMON, TRON (titulaires) et de MM. ECKSTEIN, HUBER, TORLOTING, PIERRET, PLANCHETTE (suppléants).

La commission des finances et des investissements est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget. Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est présidée par le directeur général, et est constituée de MM. BERTSCH, CARPENTIER, DARBOIS, FONTAINE, HEULLUY, MULLER, PIERRET, RAMON, SEIDEL, SIMON, TORLOTING, TRON, VINCENT.

# RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Entreprise de développement durable, la régie développe sa politique de ressources humaines autour de cinq axes :

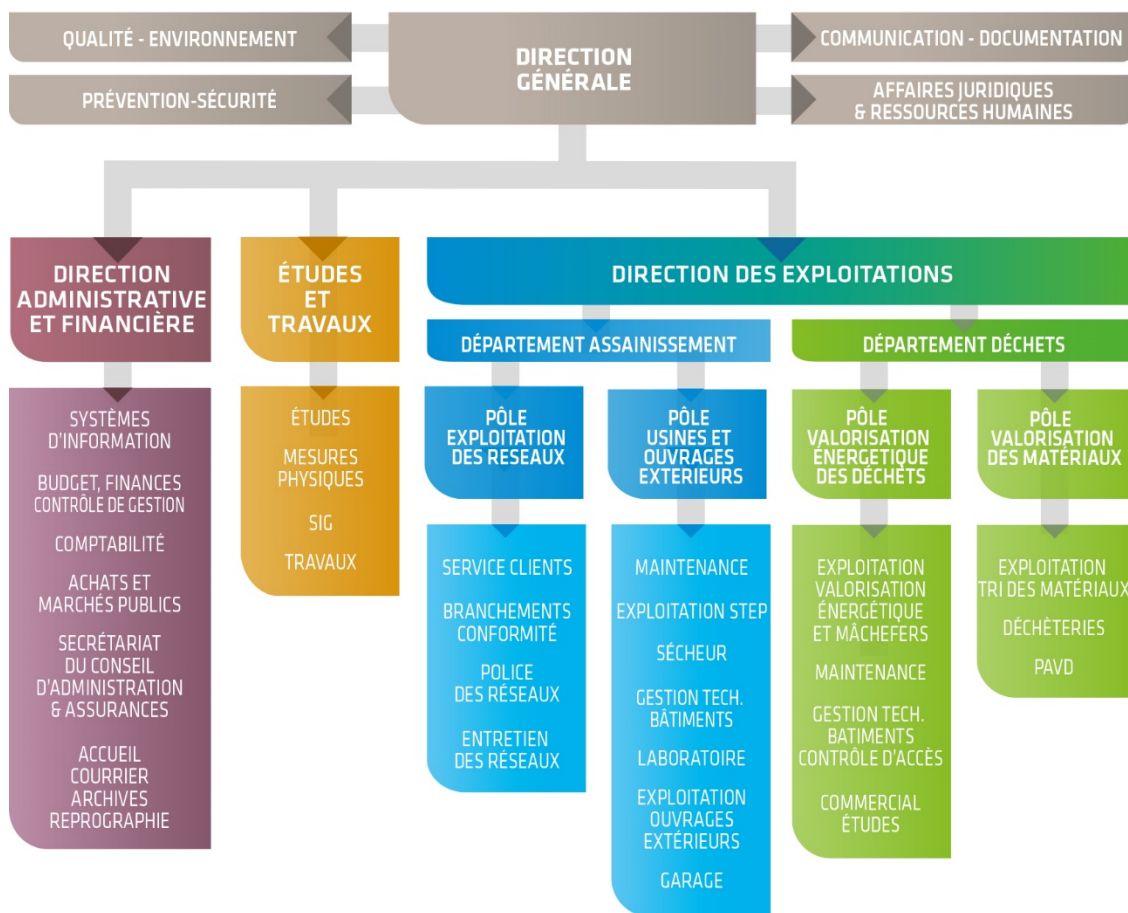
- la **formation continue**, avec près de 4 200 heures et toujours un effort soutenu sur les formations à la sécurité avec 3% de la masse salariale consacrée à la formation pour une obligation légale de 1% ;
- **l'insertion professionnelle** par le recrutement des agents issus de l'intérim sur des postes d'opérateurs de tri ;
- la **mobilité interne** pour faire face aux contraintes physiques rencontrées par certains agents et permettre des évolutions professionnelles ;
- la **polyvalence de ses agents**, à la fois dans un souci d'optimisation des tâches et d'efficacité, mais aussi pour développer les compétences et l'attractivité des postes ;
- l'accueil de **stagiaires** ou **apprentis**.

### Effectif au 31/12/2017

Salariés	272
<i>dont nombre d'agents détachés</i>	2
Fonctionnaires mis à disposition	101
Agents Assainissement	128
Agents Déchets	112
Agents Services supports	32

### Formation continue 2016

Nombre d'heures de formation continue	4 197
<i>dont heures de formation Sécurité</i>	3 094
Nombre d'agents concernés	233
Part de la masse brute salariale consacrée à la formation	3 %*
Stagiaires ou apprentis accueillis	4



## LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ

La sécurité des hommes au travail reste le premier chantier prioritaire d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement. De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont menées sur le terrain et des travaux réguliers sur les process viennent sans cesse améliorer la sécurité des agents.

### Développement du tutorat

En 2017, les membres du CHSCT ont été renouvelés. Le secrétaire a été réélu dans ses fonctions. Les trois nouveaux membres ont suivi une formation. L'action d'accueil du personnel dans les services a été renforcée en créant des tutorats spécifiques par métier. Ces tutorats comportent aussi bien des éléments sécurité que des éléments techniques pour exercer le métier concerné.

### Actions Prévention-Sécurité 2017

Nombre de visites hiérarchiques de sécurité	27
Nombre de quarts d'heure sécurité	29
Nombre de Flash Sécurité diffusés	2
Travaux d'amélioration de la sécurité des installations	761 416 €

## QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT, FOCUS SUR L'ÉNERGIE

Une fois **l'ensemble de ses activités certifiées** ISO 9001-2008 (management de la qualité, satisfaction des usagers-clients du service), et ISO 14001-2004 (système de management environnemental), HAGANIS s'est lancé un nouveau défi orienté vers le management de l'énergie.

### Vers la certification ISO 50 001

Consciente des enjeux climatiques, dans le cadre de son objectif d'amélioration continue de sa performance énergétique, HAGANIS s'engage en 2017 dans une démarche de certification ISO 50 001 de son Unité de Valorisation Énergétique.

Après un état des lieux, un plan d'actions a été établi pour optimiser, voire diminuer les consommations d'énergie sur l'unité de Valorisation Énergétique. L'objectif est de prétendre à la certification en 2018.

Ainsi, en complète cohérence avec ses activités de protection de l'environnement, HAGANIS va poursuivre ses exigences éco énergétiques dans les achats de produits ou de services ; sensibiliser et responsabiliser son personnel et ses sous-traitants et améliorer ses process pour optimiser les usages énergétiques.

## SERVICE CLIENTS : ECOUTE ET PRISE EN CHARGE DES DEMANDES

Porte d'entrée unique d'HAGANIS, le service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets. Il traite les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier ou courriels. Ils assurent l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de la demande. Dans la plupart des cas, HAGANIS intervient dans la demi-journée qui suit la requête.

### Contacts enregistrés par le service Clients en 2017

Nombre de contacts	2 425	
pour l'assainissement	890	37%
pour le traitement des déchets	1 535	63%

### Contacts pour Assainissement

Total Satisfactions spontanées	30	3%
Total Demandes	167	19%
Total Plaintes-sigalements ne concernant pas HAGANIS (collectivités, usagers...)	179	20%
Total Plaintes-sigalements concernant HAGANIS	514	58%
Problèmes de surface	251	49%
Nuisances	138	27%
Sous-terrain	68	13%
Dégâts des eaux	35	7%
Administratif	9	2%
Autres	13	3%

### Contacts pour Traitement des déchets

Total Plaintes	83	5%
Total Satisfactions spontanées	1	
Total Demandes	1 451	85%
Horaires	535	31%
Types déchets admis	339	19%
Services proposés	78	4%
Accès	334	19%
Tarifs	249	14%
Autres	112	6%
Collecte/Metz Métropole	95	5%
Total Demandes Déchets	1 742*	100%

*\*une demande peut porter sur plusieurs thèmes*

## COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LES COMPÉTENCES

La stratégie de communication d'HAGANIS a pour objectif de mieux faire connaître les performances de la régie, tout en participant à une sensibilisation citoyenne à l'environnement. HAGANIS tend à développer des relations de confiance avec les médias locaux, ouvre ses sites à la visite et s'associe à différents événements locaux.

## ➔ FAIRE VISITER LES SITES

**2 488 visiteurs** des sites de traitement se sont familiarisés avec les techniques de l'épuration des eaux, du tri et de la valorisation des déchets.

Groupes d'adultes ou d'étudiants, classes d'école primaire, de collège ou de lycée de l'agglomération messine et même du département, ont été accueillis au cours de **159 visites**. Ouvertes également aux individuels chaque premier mercredi du mois, les visites permettent de toucher un public large et de le sensibiliser aux gestes éco-citoyens.

## ➔ RECYCLIVRE & SERD

Depuis 2017, il est possible d'apporter des livres en déchèterie pour leur donner une seconde vie. Cette initiative est le résultat d'un partenariat entre HAGANIS, Valo', le CMSEA et Recyclivre. La régie met à disposition ses déchèteries, Valo', le CMSEA et Recyclivre récupèrent ensuite les livres en fonction de leur état. Ainsi, les ouvrages les plus abîmés sont envoyés par Valo' à un recycleur et ceux en bon état sont donnés à Emmaüs pour ses magasins. Enfin, pour soutenir des programmes d'éducation dans le monde, Recyclivre revend, par le biais de sa plateforme web, les livres les plus actuels. 10% des recettes sont versées à des associations éducatives ou de protection de l'environnement. Cette opération solidaire s'inscrit dans le programme ZéroDéchet ZéroGaspillage de Metz Métropole. La semaine européenne de réduction des déchets (du 18 au 26 novembre) a également été l'occasion d'organiser une « Grande Récup' Solidaire » sur une déchèterie d'HAGANIS. Elle a permis de récupérer 140 kg de livres sur 4 jours, ainsi que des vélos et des objets du quotidien.

## ➔ COLLECTE ZEROGASPI AVEC EMMAÜS

Depuis 2013, HAGANIS accueillait Emmaüs sur la déchèterie de Marly, durant deux week-ends de novembre, à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Cette opération permettait aux compagnons de l'Abbé Pierre, de

récupérer des objets devenus inutiles pour les uns mais encore très utiles pour d'autres.

En 2016, dans le cadre du label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », Metz Métropole, Emmaüs et HAGANIS ont signé une convention. Désormais, chaque samedi du mois, l'association est présente dans ou aux abords d'une des quatre déchèteries participantes : Marly, Metz-Nord, Ars-sur-Moselle et Metz-Borny, remplacée en mars 2017 par Metz-Magny. **36 collectes ZéroGaspi ont été assurées en 2017, permettant à 1656 donateurs de se débarrasser de 55,5 tonnes d'objets encore utilisables.**

## ➔ METZ PLAGE : MISSION ÉCO-ATTITUDE !

HAGANIS, le pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole et le pôle Propreté Urbaine de la Ville de Metz poursuivent leur partenariat pour proposer aux estivants de Metz Plage une animation de sensibilisation à l'environnement. Durant 18 journées, entre le 22 juillet et le 15 août, **près de 900 de personnes, beaucoup d'enfants mais aussi des adultes, ont testé leurs « ÉcoRéflexes »** : apprendre les bons gestes en faveur de l'environnement grâce à un ensemble de jeux imaginés et développés par les trois organismes.

## ➔ MARATHON METZ MIRABELLE

Depuis 2010, HAGANIS est partenaire-épreuve des Foulées, la course populaire de 7 km qui se déroule lors du Marathon Metz Mirabelle, en octobre.

En 2017, la course devient les **10km HAGANIS**, avec **1 713 coureurs, plus de 6 500 sportifs inscrits aux courses, 40 000 spectateurs et 800 bénévoles**, cette manifestation donne à la régie une visibilité importante, qui renforce son image de proximité et sa notoriété. Elle a été aussi l'occasion, sur le village des partenaires, de **sensibiliser plus de 160 enfants ou adultes** aux gestes éco-citoyens.

L'événement est suivi en interne, avec cette année encore, 23 agents ou membres du conseil d'administration inscrits aux courses.

# LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (le SIAAM), en 1967, le système d'assainissement de l'agglomération messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban communal de La Maxe. Au fil des années, avec le développement du Sivom (ex-SIAAM), puis la création et l'extension de la communauté d'agglomération de Metz Métropole, la coopération intercommunale a élargi son périmètre. Le réseau d'assainissement s'étend et les ouvrages de traitement se diversifient.

## LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES

Pour toutes les communes de Metz Métropole, HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées, qu'il s'agisse d'exploitation ou d'investissement.

Toutefois, trois communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, et Vany sont membres de la communauté d'agglomération, mais historiquement Coin-sur-Seille est raccordée aux réseaux du Syndicat mixte d'assainissement de la Seille aval et Chieulles et Vany à ceux de la Communauté de communes Rives de Moselle. Ces organismes épurent leurs eaux. À ce titre, HAGANIS leur verse une rémunération.

Par ailleurs, quatre communes non membres de la communauté d'agglomération (Sainte-Barbe, Servigny-lès-Sainte-Barbe, Ancy-Dornot, Novéant-sur-Moselle) sont raccordées au système d'assainissement de Metz Métropole. Pour elles, HAGANIS assure donc le transport et le traitement de leurs eaux, la maintenance et l'entretien des ouvrages, ainsi que le contrôle des raccordements et des rejets dans les réseaux. Une partie de la redevance d'assainissement payée par les usagers concernés rémunère HAGANIS. Des conventions établies avec chaque collectivité précisent les conditions techniques et financières des prestations.

Enfin, une convention engage HAGANIS auprès du syndicat mixte Actisud pour l'entretien et la maintenance du poste anti-crues de la zone St-Jean, à Jouy-aux-Arches. À compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, la communauté de communes Mad et Moselle s'est substituée au syndicat mixte Actisud, suite à sa dissolution.

# LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE

Dans l'agglomération messine, comme dans de nombreuses agglomérations françaises, le réseau d'assainissement est de deux sortes : unitaire ou séparatif. Certains collecteurs ont été construits selon un mode "unitaire" qui mélange les eaux usées et les eaux de pluie dans une seule conduite. Les réseaux les plus récents sont conçus généralement selon le mode séparatif et comportent deux conduites spécialisées : une pour les eaux usées, l'autre pour les eaux de pluie.

Outre de nombreuses stations de relèvement des eaux, des bassins ponctuent le réseau et régularisent les flux. Les collecteurs passent en siphon sous la rivière Seille et les bras de la Moselle, pour parvenir au poste de relevage du Pont Mixte et rejoindre les collecteurs de la rive gauche. Toutes ces conduites (égouts "unitaires" et égouts "eaux usées") aboutissent au centre principal de traitement des eaux résiduaires, à proximité du Port de Metz (en règle générale, les canalisations pluviales se jettent directement dans le milieu naturel).



# LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

1 436 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de Metz Métropole, exploités par HAGANIS. Chaque année, la régie intègre quelques linéaires de réseaux jusque-là sur le domaine privé ou de nouvelles canalisations créées.

La régie entretient également les réseaux de quatre communes clientes, soit 33 km.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
<b>AMANVILLERS</b>	14 302	14 263	1 839	30 404
<b>ARS-LAQUENEXY</b>	9 517	4 747	2 263	16 527
<b>ARS-SUR-MOSELLE</b>	19 559	10 342	3 385	33 286
<b>AUGNY</b>	12 176	10 135	560	22 872
<b>CHÂTEL-SAINT-GERMAIN</b>	13 356	9 822	0	23 179
<b>CHESNY</b>	2 389	1 721	1 282	5 392
<b>CHIEULLES</b>	3 427	3 350	0	6 778
<b>COIN-LÈS-CUVRY</b>	4 656	4 220	757	9 634
<b>COIN-SUR-SEILLE</b>	1 173	317	2 557	4 048
<b>CUVRY</b>	7 471	5 409	599	13 478
<b>FEY</b>	2 468	1 535	4 257	8 260
<b>GRAVELOTTE</b>	4 022	3 739	2 229	9 989
<b>JURY</b>	6 176	5 162	0	11 338
<b>JUSSY</b>	3 305	2 319	1 030	6 655
<b>LA MAXE</b>	6 083	6 100	1 881	14 063
<b>LAQUENEXY</b>	5 464	2 903	2 387	10 754
<b>LE BAN-SAINT-MARTIN</b>	11 061	15 447	18	26 526
<b>LESSY</b>	3 835	3 497	2 072	9 404
<b>LONGEVILLE-LÈS-METZ</b>	13 880	14 306	0	28 186
<b>LORRY-LÈS-METZ</b>	10 297	9 371	33	19 701
<b>MARIEULLES-VEZON</b>	4 435	3 161	4 213	11 809
<b>MARLY</b>	55 944	56 965	10 062	122 971
<b>MÉCLEUVES</b>	5 786	4 841	5 177	15 805
<b>METZ</b>	173 749	193 445	138 065	505 260
<b>MEY</b>	2 710	1 657	0	4 366
<b>MONTIGNY-LÈS-METZ</b>	35 556	37 472	21 746	94 774
<b>MOULINS-LÈS-METZ</b>	21 646	20 206	94	41 945

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
<b>NOISSEVILLE</b>	1 566	3 017	4 243	8 825
<b>NOUILLY</b>	6 383	4 057	0	10 440
<b>PELTRE</b>	7 696	6 356	6 969	21 022
<b>PLAPPEVILLE</b>	13 882	12 543	0	26 425
<b>POUILLY</b>	1 158	1 722	3 450	6 331
<b>POURNOY-LA-CHÉTIVE</b>	3 502	3 771	0	7 273
<b>ROZÉRIEULLES</b>	8 159	8 819	0	16 979
<b>SAINTE-RUFFINE</b>	3 441	2 722	0	6 163
<b>SAINT-JULIEN-LÈS-METZ</b>	11 679	12 271	6 049	29 996
<b>SAINT-PRIVAT-LA-M<sup>GNE</sup></b>	3 658	1 005	10 388	15 052
<b>SAULNY</b>	10 076	10 342	0	20 418
<b>SCY-CHAZELLES</b>	12 855	12 150	0	25 005
<b>VANTOUX</b>	4 716	4 590	587	9 894
<b>VANY</b>	1 913	2 053	1 226	5 193
<b>VAUX</b>	5 541	5 995	1 046	12 581
<b>VERNÉVILLE</b>	2 354	1 941	2 345	6 641
<b>WOIPPY</b>	40 260	35 219	907	76 386
<b>TOTAUX</b>	<b>593 283</b>	<b>575 026</b>	<b>243 716</b>	<b>1 412 025</b>
	<b>42 %</b>	<b>41 %</b>	<b>17 %</b>	<b>100 %</b>

## LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

266 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent de son bon fonctionnement, relevant les effluents, régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

<b>OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT SUR LE RÉSEAU</b>	<b>266</b>
<b>Stations de relèvement des eaux usées</b>	125
<b>Station de relèvement des eaux pluviales</b>	8
<b>Stations de relèvement des eaux unitaires</b>	3
<b>Bassins de retenue de pollution (Mazelle, Dornès...)</b>	18
<b>Postes de crues</b>	9
<b>Siphons</b>	10
<b>Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)</b>	84
<b>Stations d'épuration ou lagunes</b>	9

# LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EFFLUENTS

*Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau. Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences. Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.*

## CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS

Le service Branchements-Conformité a pour rôle de contrôler que les installations sanitaires des habitations sont correctement raccordées aux réseaux publics d'assainissement (les eaux usées dans les eaux usées et les eaux pluviales dans les eaux pluviales). Ces contrôles ne comprennent pas la réalisation d'un diagnostic des canalisations intérieures de l'habitation (état, matériaux).

De l'instruction d'un permis de construire pour une construction neuve au contrôle de la réalisation sur le terrain, en passant par des visites-conseil et la pose de branchements, l'équipe d'HAGANIS est au contact des habitants pour apporter son expertise.

### Bilan de l'activité BRANCHEMENTS-CONFORMITÉ 2017

Nombre de permis de construire instruits	606 (dont 27 avis défavorables)
Nombre de déclarations préalables instruites	53
Nombre de permis d'aménager instruits	18 (dont 1 avis défavorable)
Nombre de permis de démolir instruits	14
Certificats d'urbanisme	64
Nombre d'interventions de conformité	1492
<i>Dont visites de contrôle</i>	1208
<i>Dont visites-conseils</i>	228
Nombre de branchements créés	148
Nombre de permis de construire ANC instruits	12 (dont 3 avis défavorables)
Nombre de permis de démolir ANC instruits	0
Nombre de déclarations préalables ANC instruites	0
Nombre de contrôles des équipements ANC	51

# CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS

Le service Police des Réseaux mène des actions de sensibilisation, de prévention, de contrôle et donne des prescriptions aux professionnels pour éviter tout déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement. Il délivre des autorisations de rejet, se charge à la fois de la conformité des branchements et des effluents, ainsi que du contrôle

des installations de prétraitement, notamment chez les restaurateurs et les garagistes.

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées dans le réseau ou susceptibles de l'affecter. Il recherche l'origine de la pollution et identifie le pollueur.

## Bilan de l'activité POLICE DES RÉSEAUX 2017

<b>Nombre de contrôles de conformité chez les professionnels</b>	<b>185</b>
dont non conformes	39
Nombre d'établissements ayant une activité professionnelle recensés par HAGANIS	1 384
<b>dont établissements bénéficiant d'une autorisation de rejet</b> (par arrêté avec ou sans convention)	<b>282</b>
dont établissements classés "assimilés domestiques"	609
Nombre de contrôles de conformité chez les pros soumis à autorisation	169
dont non conformes	34
Nombre d'incidents-pollution signalés	36
<b>Nombre de pollutions effectivement constatées</b>	<b>29</b>
Pollution par hydrocarbures et dérivés	9
Pollution par rejet des eaux usées au milieu naturel	6
Pollution par rejet de peinture	2
Pollution par rejet de graisse alimentaire	5
Pollutions diverses	7
<b>Nombre de pollueurs identifiés</b>	<b>23 (79%)</b>
Nombre de communes affectées par une pollution	17
Nombre d'interventions facturées	9

# ENTREtenir LES RÉSEAUX

## Grâce aux égoutiers de fond

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" d'un diamètre supérieur à 1,50 m, d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier aux problèmes engendrés notamment par la présence surabondante de lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des

stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an).

Ils effectuent par ailleurs la surveillance et le nettoyage des anti-flottants, des grilles pluviales et des déversoirs d'orage sensibles.

La sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations souterraines, ainsi que les campagnes de dératissage constituent également les autres activités des égoutiers de fond.

### Grâce aux hydrocureurs

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de Metz Métropole, auxquels s'ajoutent le réseau des 4 communes clientes, sont entretenus depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvement des eaux usées.

### Grâce à des petites réparations

Enfin, l'entretien du réseau implique les réalisations de petites réparations, sur les canalisations, sur les tampons, les regards, les avaloirs... Ces interventions sont pratiquées en interne (maçons) ou par le biais d'entreprises si ces travaux nécessitent des moyens plus importants, du terrassement, ou s'ils se situent sur des voiries à forte circulation.

Des inspections caméra, menées en interne, permettent d'évaluer les besoins en amont.

## Bilan de l'activité ENTRETIEN DES RÉSEAUX 2017

Nombre d'interventions préventives réalisées par les égoutiers	304
Nombre de km de réseaux curés	183
Nombre d'avaloirs nettoyés	28 111
dont avaloirs sur tracé METTIS	645
Nombre de tampons réparés, remplacés ou changés en interne	105
Nombre d'avaloirs réparés, remplacés ou changés en interne	79
Nombre d'interventions maçons	181
Réactivité : part des demandes traitées dans les 15 jours	82%
Nombre de trappes mises à niveau	183
Nombre d'interventions Entretien petits travaux sur réseau	62
Nombre de km de conduites inspectées par caméra	20

## MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. Les 266 bassins et postes de pompage bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.

Parmi ces ouvrages, **154 sont surveillés par des automates de télégestion** et sont raccordés par liaison spécialisée au service de Gestion Technique Centralisée qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors station d'épuration principale) est de **2 227 805 KWh pour un coût de 291 760 € HT**.

### Exemples de travaux réalisés

En 2017, les **stations de relèvement** Clos de la Mance à Ars-sur-Moselle et Saint Jean à Jouy-aux-Arches ont été **réhabilitées** par le remplacement des pompes et des tuyauteries.

Le **dégrilleur de la STEP de Pournoy-la-Chétive** a été **remplacé** afin de diminuer le nombre d'interventions suite à des pannes. Plus performant, le nouvel équipement fiabilise le prétraitement, ce qui permet d'éviter les surverses.

En 2017, le marché de **modernisation de la GTC** a été lancé et attribué. L'objectif est de fiabiliser la gestion des données sur l'ensemble du réseau d'assainissement. **L'analyse plus performante et approfondie des niveaux d'alarme facilitera l'exploitation des ouvrages d'assainissement, avec des interventions simplifiées et mieux ciblées.** L'installation du système de Gestion Technique Centralisée nouvelle génération et la migration des données seront effectuées au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

# SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RESEAU

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer la surveillance réglementaire.

C'est le cas notamment pour les déversoirs d'orage, ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur d'une partie des eaux usées circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en

complément des bassins de rétention, d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

**Les bassins de rétention de pollution (BRP)** stockent ainsi eaux usées et eaux pluviales, **épargnant au milieu naturel la plus grande part de la pollution**. Une fois remplis, ils déversent leur **surplus mais fortement dilués**, ces eaux peuvent **rejoindre le milieu naturel sans danger** pour l'environnement.

## Bilan de l'activité MESURES PHYSIQUES 2017

Nombre de DO suivis	36
Nombre de surverses de stations de relèvement suivies	12
Nombre de bassins de retenue de pollution suivis	13
<b>Quantité d'eaux stockées dans les bassins de retenue de pollution (BRP)</b>	<b>245 302 m<sup>3</sup></b>
dont part du Bassin Mazelle	35%
dont part du Bassin Maison du Bâtiment	25%
dont part du Bassin Dornès	10%
<b>Quantité d'eaux déversées par les déversoirs d'orage (DO) ou les surverses</b>	<b>275 536 m<sup>3</sup></b>
Part du milieu récepteur Seille	42%
Part du milieu récepteur Moselle	30%

# CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME

Le Système d'Information Géographique (SIG) associe la cartographie de la communauté d'agglomération, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Le service réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants.

Au cœur du système d'assainissement, le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique

accessible en temps réel, à l'ensemble des services d'études, de travaux et d'exploitation de la régie.

### Répondre aux DT-DICT

Enfin, il sert de base pour répondre aux demandes des différents concessionnaires préalablement à des travaux. HAGANIS a traité **5 428 déclarations de travaux ou déclarations d'intention de commencer des travaux (DT-DICT)** en 2017. Elle prend soin de répondre rapidement : 90 % des demandes sont traitées dans les 2 jours (le délai réglementaire est de 9 jours).

# L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le principal centre de traitement des eaux est implanté sur le ban de La Maxe, à proximité du Port de Metz. Il assure la dépollution de la majeure partie des eaux usées de l'agglomération messine. Il est dimensionné pour traiter les eaux pluviales qu'apportent les réseaux unitaires en plus des eaux usées.

## LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE

Le débit moyen de temps sec de  $3\,000\text{ m}^3/\text{h}$  (soit  $72\,000\text{ m}^3/\text{jour}$ ) peut atteindre un débit de pointe de  $10\,800\text{ m}^3/\text{h}$  ( $240\,000\text{ m}^3/\text{jour}$ ) en temps de pluie, et  $92\,000\text{ m}^3/\text{jour}$  avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants\* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à  $7\,200\text{ m}^3/\text{heure}$  est dévié en sortie de prétraitement. Il est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

\* Unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DBO5) de 60 g par jour.



## RÉSULTATS 2017

Quantité d'eaux traitées sur la STEP	21 194 140 m <sup>3</sup>
Quantité de matières de vidange réceptionnées	6 321 m <sup>3</sup>
Quantité de boues d'épuration réceptionnées	1 054 m <sup>3</sup>
Pluviométrie annuelle	672 mm
Consommation électrique	10 008 MWh
Coût consommation électrique	981 050 € HT
<b>Ratio Énergie consommée / Dépollution réalisée</b>	<b>1,97 KWh / kg DBO<sub>5</sub> traité</b>
Dépollution journalière moyenne	61 679 m <sup>3</sup>
dont matières en suspension	16 t
dont demande biochimique en oxygène	13 t
dont azote	3 t
dont phosphore	340 kg
Quantité de déchets extraits – étage Pré-traitement – sur l'année	
Déchets grossiers	352 t
Graisses	42 t
Sables	313 t

## DES PERFORMANCES AU-DELÀ DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral du 3 avril 1996, renouvelé en date du 20 décembre 2011, précise les exigences à satisfaire : le rejet doit être conforme soit en termes de rendement des traitements, soit en termes de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, **la qualité** de l'effluent rendu au milieu naturel **et le rendement** des traitements **dépassent les exigences sur tous les critères.**

**Pour la deuxième année consécutive, aucune non-conformité n'a été relevée sur la STEP** (maximum autorisé : 25) sur les 365 bilans journaliers réalisés.

Ces excellents rendements épuratoires sont **confirmés par les 3 audits techniques** des installations d'épuration des collectivités (ATC) réalisés par le cabinet d'ingénierie LORÉAT, pour le compte de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, complétés par 3 audits supplémentaires réalisés à la demande d'HAGANIS.

### Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	concentrations mg/l			rendements %	
	ENTRÉE	REJET	Valeur maximale autorisée	Valeur mesurée	Valeur minimale autorisée
Matières en suspension	287	<b>2,6</b>	30	<b>98,3</b>	90
Demande biochimique en oxygène	249	<b>2,8</b>	25	<b>98,4</b>	90
Demande chimique en oxygène	613	<b>18,7</b>	100	<b>96,4</b>	75
Azote global	59	<b>5,2</b>	10	<b>90,0</b>	70
Phosphore total	6,5	<b>0,47</b>	1	<b>92,3</b>	80

### Rendement des traitements : bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat.susp. %	DCO %	DBO %	Azote %	Phosphore %
Janvier	98	98	99	94	97
Mars	93	88	90	68	95
Avril	99	97	99	92	92
Juin	99	97	99	94	93
Août	99	97	99	94	96
Octobre	99	97	99	94	91

## LABORATOIRE D'ANALYSES

Le laboratoire a géré **23 556 analyses** dont 93% effectuées en interne et 7% sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques). 86% de ces analyses étaient liées à l'exploitation et à l'auto-surveillance des stations d'épuration. Les 14% restants concernent essentiellement les contrôles industriels et le suivi de piézomètres.

63% concernent les eaux et 37% les boues.

### Suivi des micropolluants

Depuis 2011, HAGANIS participe, comme 120 autres stations d'épuration françaises de plus de 100 000 équivalent-habitants, à la **surveillance des micropolluants** dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations. À la suite d'un nombre insuffisant de données remontées à la Direction de l'eau et de la biodiversité et d'un niveau insuffisant de la qualité des données transmises par l'ensemble des stations d'épuration, le ministère de l'Environnement a décidé la suspension des campagnes en 2016 et 2017.

Six nouvelles campagnes de surveillance sont programmées en 2018 pour l'analyse des micropolluants sur l'effluent en sortie de station et désormais sur l'effluent entrant.

## LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de Fey, La Maxe, Pouilly et Pournoy-la-Chétive, ainsi que des lagunes de Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville.

Des **contrôles réguliers, trois fois par mois minimum**, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles réglementaires réalisés par la société LORÉAT, mandatée par HAGANIS. Ces bilans viennent **confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.**

Le volume global traité par ces ouvrages est de **481 131 m<sup>3</sup> en 2017**. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'agglomération messine (hormis celles de Fey, valorisées par l'agriculture locale)

### Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements

	MES		DCO		DBO5		Azote		Phosphore	
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l
<b>Stations d'épuration</b>										
Fey (1 250 éq.hab.)	98,8	5,0	96,8	20,0	98,5	3,3	76,3	11,1	91,8	0,5
La Maxe (750 éq.hab.)	92,0	22,8	91,8	58,5	97,8	8,0	75,0	22,4	75,8	2,6
Pouilly (1 050 éq.hab.)	92,5	8,0	92,3	20,5	97,3	3,3	78,0	8,4	56,3	1,7
Pournoy-la- Chétive (550 éq.hab.)	98,3	9,0	96,3	36,5	99,0	3,8	89,5	11,7	67,3	7,7
<b>Lagunes</b>										
Chesny (550 éq.hab.)	95,5	12,3	91,3	44,0	97,5	4,3	68,8	15,5	57,0	2,8
Marieulles (1 060 éq.hab.)	95,0	12,0	88,0	42,0	97,0	4,8	74,5	8,1	50,8	2,3
Mécleuves (1 100 éq.hab.)	84,3	19,5	88,3	44,8	96,0	5,0	67,3	15,1	58,3	2,6
Vernéville (1 050 éq.hab.)	95,3	12,7	94,7	31,0	99,0	3,0	76,7	16,2	64,3	2,6

# LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée. Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire Suez Organique.

Toutefois l'épandage n'est possible que quelques mois par an, avec des conditions météo favorables. La nécessité de diversification et de sécurisation des débouchés a conduit à la construction d'un sécheur. Ainsi, en passant de 30 % à plus de 90 % de matière sèche, les boues perdent 2/3 de leur masse. Leur transport et leur stockage deviennent économiques et conformes aux impératifs environnementaux. De plus, les "pellets" produits ont un bon pouvoir calorifique et sont adaptés à une valorisation énergétique en substitution aux énergies fossiles.

## PEU DE MATIÈRE ET BEAUCOUP D'EAU

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les

épaissir pour les rendre aisément transportables. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.

## LES FILIÈRES DE VALORISATION

Quantité de boues (matière sèche) produites	7 617 t
Quantité de boues (matière sèche) évacuées (STEP principal)	6 193 t
Soit quantité de boues humides	20 559 t
<b>Valorisation des boues (matière sèche)</b>	
Épandage agricole	47,5%
Compostage	41,8%
Valorisation énergétique des pellets (Norske Skog, Golbey)	0%
Valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation organique Suez, Faulquemont)	10,7%
Enfouissement (pour la 11 <sup>e</sup> année consécutive)	0,0%
Quantité de pellets produits	1 367 t

## LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. **Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues.** En effet, les valeurs des concentrations maximales

mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

### Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en mg/kg de matière sèche (Exercice 2017)

	Moyenne 2017	Valeur max. 2017	Valeur limite autorisée
<b>Métaux</b>			
<b>Cd</b>	0,5	0,7	10
<b>Cr</b>	18,8	21,4	1 000
<b>Cu</b>	237,3	282	1 000
<b>Hg</b>	0,2	0,3	10
<b>Ni</b>	10,2	12,9	200
<b>Pb</b>	14,6	27,1	800
<b>Zn</b>	367,5	454	3 000
<b>Cr+Cu+Ni+Zn</b>	602,2	737	4 000
<b>Composés organiques</b>			
<b>7 PCB</b>	0,1	0,1	0,8
<b>Fluoranthène</b>	0,1	0,2	5
<b>Benzo(b)fluoranthène</b>	0,1	0,4	2,50
<b>Benzo(a)pyrène</b>	0,1	0,2	2

## LA VALORISATION AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSMENT DES SOLS

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini.

### Campagne d'épandage agricole

Nombre de parcelles épandues	79
Nombre d'ha épandus	956
Nombre de communes concernées	36

## FAITS MARQUANTS 2017/ PROJETS 2018

*Tout au long de l'année, HAGANIS s'attache au respect des rendements épuratoires, tout en veillant au suivi et à la maîtrise de ses consommations énergétiques. Elle réalise des actions en conséquence.*

### **Grand nettoyage du pré-traitement**

Une opération d'entretien a nécessité un arrêt programmé de la STEP le 21 mars durant quelques heures afin de retirer les sables au fond des bassins du pré-traitement. L'intervention a mobilisé quatre hydrocureurs et quinze agents pour 54m<sup>3</sup> de sables et cailloux retirés. Les flux d'eaux usées du réseau ont été déviés dans le bassin Mazelle de manière à protéger le milieu naturel durant ce laps de temps. Ce premier dessablage d'entretien au pré-traitement depuis la mise en place des laveurs de sables en 2012 a permis de confirmer l'efficacité de l'installation.

### **Le traitement biologique fait peau neuve**

Les sondes de régulation du processus des zones aérées, qui ont une durée de vie moyenne de sept ans, ont été changées sur les quatre bassins biologiques.

Comme tous les cinq ans, deux des bassins biologiques ont été vidés pour procéder au remplacement des diffuseurs d'air qui permettent aux bactéries de vivre et d'épurer les eaux usées efficacement. Pour cela, les équipes d'exploitation, de maintenance et d'entretien des réseaux se sont relayées pour un nettoyage complet des bassins permettant l'installation des nouveaux équipements. La même opération sera effectuée en 2018 sur les deux autres bassins biologiques.

Par ailleurs, une fuite d'air a été constatée en surface. Après un passage caméra qui a confirmé la détérioration sur quelques mètres de la conduite

d'air, la section défectueuse a été remplacée. Un diagnostic complet de l'ensemble du réseau d'air du traitement biologique a ensuite été réalisé de manière à évaluer la qualité des conduites, estimer leur durée de vie et ainsi imaginer un programme préventif de réfection.

Au cours du premier trimestre 2017, un des quatre clarificateurs était en travaux pour la réfection du rond à billes et de son massif en béton.

### **Méthanisation des boues (STEP)**

Afin de sécuriser les filières d'évacuation des boues, HAGANIS a testé en 2015 l'envoi de 1 000 tonnes de boues en méthanisation sur le centre de valorisation organique de Suez à Créhange-Faulquemont (57). En 2017, ce sont 3 000 tonnes de boues qui ont servi, mélangées à d'autres matières fermentescibles, à produire du méthane puis de l'électricité. Cette solution est avantageuse d'un point de vue économique et environnemental.

### **Maintenance préventive à Fey**

Dans le cadre du renouvellement des équipements, l'automate de station d'épuration de Fey a été remplacé par un automate nouvelle génération intégrant un système de fonctionnement manuel.

## PROJETS 2018 : OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE

### **Récupération de la chaleur de turbines**

La station d'épuration est équipée de turbines HV Turbo, qui servent à l'aération des bassins biologiques. De par leur fonctionnement, elles produisent de la chaleur, perdue jusqu'alors. Le projet, qui s'inscrit dans une démarche d'environnement durable, consiste à récupérer la chaleur via deux pompes à chaleur et à adapter le système de chauffage, pour chauffer l'atelier, le magasin de la STEP et le garage.

En 2017, HAGANIS a candidaté, pour cette opération, à l'appel à projet « Eau durable et Énergie » organisé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'Ademe et la région Grand Est. L'analyse de la candidature

d'HAGANIS est actuellement en cours (réponse attendue pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018), en vue de l'octroi d'une subvention éventuelle, pour la réalisation de ce projet.

### **Maintenance préventive**

Suite à un audit réalisé en 2016, un programme de maintenance préventive décliné sur quatre ans débutera en 2018 pour le remplacement de cellules haute tension et basse tension de sept postes de relèvement ainsi que de deux postes électriques de la STEP principale,

# LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

2,5 M€ a été investi en 2017, dont 915 000 € de travaux sur le réseau d'assainissement. Plusieurs objectifs : protéger le milieu naturel, gérer le patrimoine, souvent en coordination avec des travaux de voiries décidés par les communes, améliorer l'exploitation du réseau ou lutter contre les eaux claires parasites.

## LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2017

### GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

#### **Montigny-lès-Metz, rue de l'aviateur Guynemer**

Remplacement sur 95 m d'un collecteur d'eaux usées perforé et fissuré par endroits. Remplacement du réseau d'eaux pluviales sur environ 20 m pour permettre la pose du réseau d'eaux usées. Coût des travaux : 88 700 € HT

#### **Montigny-lès-Metz, parc du Château de Courcelles**

Saisissant l'opportunité des travaux de rénovation de la salle Europa, HAGANIS a lancé simultanément deux chantiers dans le parc du château de Courcelles : la réhabilitation par l'intérieur un collecteur d'eaux usées sur 110 m. Coût des travaux : 31 000 € HT ; le remplacement d'un collecteur d'eaux usées sur 70 m. Coût des travaux : 36 500 € HT.

### PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

#### **Méclevues-Frontigny, chemin de la Botte**

Remplacement d'une conduite d'eaux usées cassée raccordant une partie du village de Frontigny à la station de pompage. Cette conduite

traverse deux ruisseaux à l'air libre et provoque des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel et des nuisances olfactives. Un approfondissement du réseau d'eaux usées permettra de diminuer l'impact de la conduite dans le lit des deux cours d'eau et de faciliter l'écoulement du milieu naturel. Coût des travaux : 75 000 € HT

#### **Montigny-lès-Metz, rue de la Tour Charles Quint**

Pose d'un nouveau collecteur d'eaux usées sur 260 m pour remplacer l'existant. Modification des regards communs EU/EP pour éviter le déversement d'eaux usées dans la Seille en cas de forte pluie. Coût des travaux : 121 500 € HT

### GÉRER LE PATRIMOINE

#### **Le Ban-Saint-Martin, rue du Nord**

Remplacement sur 70 m du collecteur PVC dégradé. Son ovalisation et sa faible pente provoquent des bouchons de graisse qui nécessitent des interventions régulières pour les équipes d'entretien d'HAGANIS.

Coût des travaux : 67 000 € HT

#### **Metz-Queuleu, rue de Tivoli Metz-Actipôle, rue des Feivres**

Réhabilitation par l'intérieur, par gainage, d'un collecteur unitaire en mauvais état.

Coût des travaux (rue de Tivoli) : 28 100 € HT

Coût des travaux (rue des Feivres) : 51 600 € HT



## LUTTER CONTRE LES EAUX CLAIRES

**Pouilly,  
rue des Chardonnerets, place Mère l'Eglise**

Le réseau d'assainissement de Pouilly enregistre un taux de dilution important et sa station d'épuration une saturation hydraulique alors que la

population du village n'a pas atteint la capacité nominale de la station. La commune ayant un projet d'urbanisation conséquent, Après l'étude permettant de localiser les entrées d'eaux claires dans le réseau, HAGANIS a remplacé les collecteurs unitaires nécessaires et réparés les branchements.  
Coût des travaux : 37 500 € HT

## LES PROJETS POUR 2018

Le Conseil d'administration d'HAGANIS a décidé d'un programme d'études et de travaux sur le réseau d'assainissement de trois millions d'€ HT. Certains bénéficient d'un co-financement de Metz Métropole, quand ils affectent le réseau unitaire ou le réseau d'eaux pluviales.

### PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

**LA MAXE – Raccordement de la commune à la station d'épuration de l'agglomération messine**

La commune de La Maxe possède sa propre station d'épuration. Cette dernière, construite en 1972, est vieillissante et ne permet plus de répondre au développement de la commune. Après étude pour trouver une solution technico-économique adaptée permettant de traiter l'ensemble des eaux usées ainsi qu'une partie des eaux pluviales de la commune, la commune de La Maxe sera raccordée à la station d'épuration de l'agglomération messine via la pose d'une canalisation de refoulement sur 3,1 km.

**WOIPPY – rue de Maison Neuve – Création d'un réseau d'eaux usées**

Les travaux consistent à poser un collecteur d'eaux usées afin de permettre le raccordement des habitations au réseau d'assainissement

**MARLY – rue Gandhi et impasse Daniel Haack – Création d'un déversoir d'orages**

Les travaux consistent à créer un déversoir d'orages pour chacune de ces rues afin de permettre la collecte et le traitement des eaux usées de ce secteur.

### LUTTER CONTRE LES EAUX CLAIRES

**POUILLY – rue des Arbalétriers – rue du Colombier – rue du Pré Marcohé**

Réhabilitation par l'intérieur des réseaux unitaires dans la continuité du programme de réhabilitation par l'intérieur de plusieurs collecteurs.

### EXTENSION DE RESEAUX

**LAQUENEXY – allée des Marronniers –  
MEY – rue Paul Gilbert**

Ces secteurs ne sont pas desservis par un collecteur d'eaux usées. Les travaux consistent donc à créer un collecteur d'eaux usées afin de permettre le raccordement des futures constructions.

### AMÉLIORATION DE L'EXPLOITATION

**COIN-LES-CUVRY – chemin de Champel /  
AMANVILLERS – allée du Gué –**

Les bâches des stations de pompage « Gué » à Amanvillers et « Champel » à Coin-lès-Cuvry ne sont plus étanches. Compte-tenu de l'étroitesse des ouvrages, une réhabilitation par l'intérieur n'est pas envisageable.

Les travaux consistent à remplacer les stations de pompage existantes.

**AUGNY – rue des Romains –**

Deux réseaux d'eaux usées sont présents rue des Romains à Augny. L'un des deux réseaux, l'ancien collecteur d'amené à l'ancienne station d'épuration, a fait l'objet d'une réhabilitation il y a plusieurs années. Les gaines présentent actuellement un état dégradé et se décollent en provoquant des problèmes d'exploitation (bouchage).

Les travaux consistent à supprimer le collecteur dégradé et à reprendre les branchements sur le collecteur conservé.

### **METZ ANCIENNE VILLE – rue du Général Fournier**

La Ville de Metz va entamer en 2018 la construction d'un restaurant scolaire dans la cour de l'école Debussy située boulevard Paixhans. La cour de l'école est traversée par le Grand Collecteur et un regard d'accès à l'ouvrage se situe dans l'emprise du projet.

Les travaux consistent à créer un nouveau regard d'accès au niveau de la rue du Général Fournier. Ce nouveau regard sera situé en domaine public et donc plus facilement accessible pour les équipes d'HAGANIS.

## **GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE**

### **Saint-Privat-la-Montagne, rue Robert Schuman**

La commune de St-Privat-la-Montagne a prévu l'enfouissement des réseaux secs dans cette rue. HAGANIS a donc réalisé une inspection télévisée qui a montré un béton dégradé, la présence de nombreuses racines et des fissures. Des interventions par ouverture de fouille ont déjà été réalisées en 2016 sur ce secteur. Le reste de la réhabilitation se fera par l'intérieur en 2017, par un chemisage continu sur près d'un km de réseau.

### **Montigny-lès-Metz, rues Erckmann-Chatrian et St-Léon**

Remplacement du collecteur d'eaux usées sur environ 200 m.

Ces deux chantiers seront réalisés en coordination avec les travaux de réfection de voirie prévus par la Ville de Montigny-lès-Metz.

## **GÉRER LE PATRIMOINE**

### **Metz-Nouvelle Ville, rue de Lattre de Tassigny, rue du Président JF Kennedy**

Réhabilitation par l'intérieur du collecteur unitaire de ce secteur, au béton très corrodé, aux revêtements dégradés et présentant des anomalies.

### **ARS SUR MOSELLE – rue du Rucher et rue de la Mine**

Certains tronçons des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue de la Mine à Ars-sur-Moselle sont situés sous domaine privé. Ces collecteurs présentent un état dégradé et doivent être remplacés. Les nouveaux collecteurs seront implantés sous domaine public. Des regards sont également à créer rue de la Mine afin de faciliter l'accès aux réseaux d'assainissement.

### **VERNEVILLE – rue du Télégraphe**

La mairie de Vernéville a signalé à HAGANIS la présence d'eaux usées dans un puits communal servant à l'arrosage des espaces verts de la commune. L'inspection télévisée du collecteur d'assainissement unitaire passant à proximité du puits a mis en évidence un état dégradé du revêtement du collecteur. Les travaux consistent à réhabiliter par l'intérieur le collecteur unitaire par la mise en place d'un chemisage afin d'assurer une bonne étanchéité de l'ouvrage.

# LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le montant de la redevance d'assainissement a été **maintenu** par le Conseil d'administration de la régie HAGANIS lors de la séance du 13 décembre 2017, à **1,24€/m<sup>3</sup> d'eau pour 2018** (1,23 €/m<sup>3</sup> d'eau en 2006).

Cette stabilisation n'empêchera pas la régie de poursuivre son important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services.

## L'évolution de la redevance d'assainissement

	2013	2014	2014	2015	2016	2017
Redevance €/ m <sup>3</sup>	1,19	1,22	1,24	1,24	1,24	1,24
<b>Évolution</b>	<b>+2,5%</b>	<b>+1,6%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	
Total annuel €* TVA (taux réduit) **	142,80	146,40	148,80	148,80	148,80	148,80
Total € TTC	152,80	161,04	163,68	163,68	163,68	163,68

\* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> définie par l'INSEE.

\*\* TVA À 5,5 %, à 7 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 puis à 10% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

# LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

*Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.*

*La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Agence française pour la biodiversité et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement pour faciliter les statistiques.*

*Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2017, ou au 31 décembre 2017, et pour le territoire de Metz Métropole, où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire). Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.*

# L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## TARIFS

<b>D 204.0</b>	<b>PRIX TTC DU SERVICE AU METRE CUBE POUR 120 M<sup>3</sup></b>	<b>1,62€ TTC</b>
Définition	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
Finalité	Indicateur descriptif de service.	

## RÉSEAU

<b>D 202.0</b>	<b>NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS</b>	<b>282</b>
Définition	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.	
Finalité	Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.	
<b>P 202.2B</b>	<b>INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES</b>	<b>93</b>
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).	
Finalité	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.	
<u>A – Plan des réseaux (15 points)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto-surveillance du réseau.	10
0 ou 5 pts	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.	5
<u>B – Inventaire des réseaux (30 pts)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux).	10
De 0 à 5 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux).	2
De 0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose.	13
<u>C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)</u>		
0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	12
0 à 10 pts	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...).	10
0 à 10 pts	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10
0 ou 10 pts	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
0 à 10 pts	Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau.	10

0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	0
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
<b>P 252.2</b>	<b>NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM)</b>	<b>7,5</b>
Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.).	
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.	
	Nombre de points noirs	63
	Réseaux unitaires ou séparatifs	837
<b>P 253.2</b>	<b>TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USEES</b>	<b>0,12 %</b>
Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.	
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.	

## COLLECTE

<b>P 203.3</b>	<b>CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU</b>	<b>100%</b>
Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2016 ( <i>donnée 2015 fournie par la DDT fin 2017</i> ).	
Finalité	L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.	
<b>P 255.3</b>	<b>INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES.</b>	<b>100</b>
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.	
Finalité	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).	
<u>A – Éléments communs à tous les types de réseaux</u>		
20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	10
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994.	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration.	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0
<u>B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</u>		
10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont,	0

les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10
--------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

## ÉPURATION

### P 204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2016. <i>(donnée 2016 fournie par la DDT fin 2017).</i>	<b>100%</b>
Finalité	L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.	

### P 205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition	L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2016, nombre de 0 à 100. <i>(donnée 2016 fournie par la DDT fin 2017).</i>	<b>100%</b>
Finalité	L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.	

### P 254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU

Définition	Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.	<b>100%</b>
Finalité	S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.	
	Nombre de bilans	365
	Bilans non conformes	0

## BOUES

### D 203.0 QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION **6 236 T**

Définition	Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.	
Finalité	Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration.	

### P 206.3 TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES A LA RÉGLEMENTATION **100 %**

Définition	Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.	
------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--



Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.

**Filières de traitement :**

Épandage agricole :	47,5 %
Compostage :	41,8 %
Valorisation thermique :	0 %
Valorisation méthanisation :	10,7 %
Enfouissement :	0 %

## ABONNÉS

**D 201.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF 222 996 HAB.**

Définition Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.

Finalité Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

**P 201.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 99,91 %**

Définition Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Finalité Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.

**P 251.1 TAUX DE DÉBOREMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS 0,009 ‰**

Définition L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis.

(En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)

Finalité L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.

Demandes d'indemnisation :	2
Milliers d'habitants desservis :	223

**P 258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS 5,14 ‰**

Définition Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.

Finalité Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.

Nombre d'abonnés :	51 133
Nombre de réclamations :	263

## GESTION FINANCIÈRE

<b>P 207.0</b>	<b>MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ</b>	<b>0 € / M<sup>3</sup></b>
Définition	Qualité de service à l'utilisateur : implication citoyenne du service.	
Finalité	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	
<b>P 256.2</b>	<b>DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNEE)</b>	<b>0,5</b>
Définition	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.	
Finalité	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	
<b>P 257.0</b>	<b>TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE</b>	<b>0,74%</b>
Définition	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.	
Finalité	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.	

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## SERVICE

<b>D301.0</b>	<b>NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS</b>	<b>2 196</b>
Définition	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif	
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance	
<b>D302.0</b>	<b>INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	<b>110</b>
Définition	Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).	
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif	
<u>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)</u>		
0 ou 20 pts	Délimitation des zones ANC par une délibération	20
0 ou 20 pts	Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération	20
0 ou 30 pts	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêt du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations ANC	30
0 ou 30 pts	Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné	30
<u>B – Éléments facultatifs du SPANC (40 points)</u>		
0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
0 ou 20 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

## CONFORMITÉ

<b>P301.3</b>	<b>CONFORMITE DES DISPOSITIFS ANC</b>	<b>66,1 %</b>
Définition	Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.	
Finalité	L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser	
	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	599
	Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	70
	Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	326





**Haganis**  
ASSAINISSEMENT, VALORISATION, RECYCLAGE

Régie de Metz Métropole  
Rue du Trou-aux-Serpents  
CS 82095  
57052 METZ cedex 02

[www.haganis.fr](http://www.haganis.fr)

## NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente note liminaire vise à informer les Membres du Conseil Municipal sur la nature exacte du service d'assainissement dont la gestion est assurée par Metz Métropole et sur le prix total de l'eau et ses différentes composantes au moyen des indicateurs énumérés à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette note liminaire accompagne la présentation du rapport annuel remis par Metz Métropole sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2017 et dont l'examen est soumis au Conseil Municipal conformément aux dispositions réglementaires précitées.

### **1. Nature du service d'assainissement**

Metz Métropole exerce la compétence relative au service public d'assainissement et a organisé ce dernier comme suit :

- Collecte, transport et traitement des **eaux usées** par la Régie HAGANIS, établissement public doté de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière et percevant la redevance d'assainissement pour assurer son financement (1.24€ H.T. en 2017, redevance constante depuis 2015);
- Collecte et transport vers le milieu naturel des **eaux pluviales** dont le financement est assuré par le Budget général Metz Métropole et dont la gestion est assurée:
  - o Par HAGANIS pour l'entretien et la maintenance des réseaux d'eaux pluviales (exploitation et nettoyage),
  - o Par le Pôle GEMAPI et Assainissement de Metz Métropole pour l'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux.

Ces modalités d'organisation s'appliquent pour l'ensemble des Communes appartenant à Metz Métropole, y compris la Ville de Metz, à l'exception de Coin sur Seille, Vany et Chieulles raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille aval ou de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz (auxquels HAGANIS verse une rémunération pour ce service).

Le service public de distribution de l'eau potable est exercé par la Ville de Metz qui en a délégué l'exécution à la Société Mosellane de l'Eau (SME) par voie d'affermage pour une durée de 15 ans (01/07/2003 au 30/06/2018).

### **2. Prix de l'eau et des différentes composantes**

Le montant de la redevance à la Ville pour la distribution de l'eau potable est de 1.71 € TTC/m<sup>3</sup>. Pour 2017, le montant de la redevance d'assainissement a été maintenu par le Conseil d'administration de la régie HAGANIS lors de la séance du 14 décembre 2016 à 1,24€ HT/ m<sup>3</sup>.

**En 2017, le prix de l'eau au m<sup>3</sup> était de 3.16€ T.T.C. pour la Ville de Metz (hors abonnement).**

Ce prix par m<sup>3</sup> d'eau consommé est composé de la manière suivante en H.T. et hors part relative à l'abonnement (évaluation selon une consommation moyenne annuelle de 120 m<sup>3</sup>) – prix au 1<sup>er</sup> janvier 2017:

- Consommation :
  - o Part délégataire : 0.9552€ HT
  - o Part communale : 0.0956€ HT
  - o Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) : 0.0539€ HT
- Collecte et traitement des eaux usées (part HAGANIS) : 1.24€ HT
- Taxes et redevances :
  - o Redevance pollution : 0.3500€ HT
  - o Modernisation des réseaux : 0.2330€ HT
  - o Redevance à Voies Navigables de France : 0.0006€ HT.

Conformément aux dispositions réglementaires, deux factures, en annexe de la présente note (Annexe 1), établissent la base des tarifs appliqués pour la Commune de Metz pour un client consommant 120 m<sup>3</sup> dans l'année au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En 2017, le montant des recettes du service d'assainissement géré par la Régie HAGANIS s'est élevé à **21 059 k€**



**H.T.** composés de la redevance d'assainissement à hauteur de 72% (en baisse de 1.9% par rapport à l'année précédente), d'une prime d'épuration (en baisse par rapport à 2016), du produit des prestations réalisées pour le compte de Metz Métropole en entretien et maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 150k€), des travaux de branchements (391 k€) et de la rémunération d'autres services pour 245 k€. Aussi, des recettes liées aux participations pour le financement de l'assainissement collectif (raccordement à l'égout) ont été perçues à hauteur de 658 k€, et d'autres recettes pour 1 074 k€ ont été comptabilisées en 2017, afférentes essentiellement à des amortissements de subventions d'équipement et d'une recette exceptionnelle liée à un règlement d'un litige en faveur de Haganis.

Les investissements sont réalisés par le biais de l'autofinancement à hauteur de 97% constitué par l'amortissement des immobilisations et par les aides financières des partenaires de la Régie HAGANIS (par exemple l'Agence de l'Eau). Les autres recettes sont composées de participations de Metz Métropole.

### 3. Indicateurs réglementaires

Le présent point reprend le détail des indicateurs établis à l'Annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

#### 3.1. Assainissement collectif

##### - **Caractérisation technique du service:**

- Territoire desservi: **44 communes** appartenant à Metz Métropole, à l'exception de Coin-sur-Seille, Chieulles et Vany.
- Mode gestion du service : (cf. point 1.).
- Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif : **222 996 habitants.**
- Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées: **282 autorisations.**
- Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie (séparatif ou unitaire):  
Pour l'ensemble de Metz Métropole :
  - 593 283 mètres de conduites d'eaux usées (42%);
  - 575 026 mètres de conduite d'eaux pluviales (41%);
  - 243 716 mètres de conduite unitaires (17%);
  - Soit 1 412 025 mètres de linéaire de réseaux.Pour la Ville de Metz uniquement :
  - 173 749 mètres de conduites d'eaux usées (34%);
  - 193 445 mètres de conduite d'eaux pluviales (38%);
  - 138062 mètres de conduite unitaires (27%);
  - Soit 505 260 mètres de linéaire de réseaux (36%).
- Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie et identification des ouvrages d'épuration des eaux usées:  
Le réseau de Metz Métropole compte 266 ouvrages dont:
  - 125 stations de relèvement des eaux usées; ○
  - 8 stations de relèvement des eaux pluviales; ○
  - 3 stations de relèvement des eaux unitaires; ○
  - 18 bassins de retenue de pollution;
  - 9 portes de crues;
  - 10 siphons;
  - 9 stations d'épuration ou lagunes;
  - 84 bassins d'orage.
- Capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants:  
La capacité nominale est de **440 000 équivalents habitants** (*estimations à partir d'une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène de 60g par jour*). Le débit moyen de temps sec est de 3 000 m<sup>3</sup>/h pouvant atteindre 10 800 m<sup>3</sup>/h en temps de pluie. En 2017, 21.2 M de m<sup>3</sup> d'eaux usées et unitaires ont été traitées.  
Conformément aux prescriptions préfectorales, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements ont été **conformes** sur tous les critères établis.
- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : **6 236 tonnes. L'ensemble des boues a été valorisée soit en épandage agricole, soit en compostage, soit en valorisation énergétique en méthanisation – aucun recours à l'enfouissement en 2017.**
- **Tarification de l'assainissement et recettes du service :** Indicateurs développés en point 2 de la présente note.
- **Indicateurs de performance:**



- Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées: donnée non disponible
  - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120): **93**.
  - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié: 100%.
  - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié: 100%
  - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié: 100%
  - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation : **100%**.
  - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers: **0.009 pour 1000**.
  - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau: **7.5**.
  - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées: **0.122%**.
  - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau: **100 %**.
  - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120): **100**.
  - Durée d'extinction de la dette: **0.5 année**.
  - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente: **0.74%**.
  - Taux de réclamation: **5.14 pour 1000**.
- **Financement des investissements:**
- Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire concernant la ville de Metz uniquement :
    - Réhabilitation d'un réseau par l'intérieur de collecteur unitaire en mauvais état Rue de Tivoli / Metz Actipôle : 79 700 € HT
  - Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant le remboursement du capital et des intérêts : 13% du montant des dépenses d'investissement (4 144 k€) correspondent au remboursement de la dette en capital; les intérêts de la dette correspondent à 1% des charges de fonctionnement (18 189k€) comme les années précédentes.
  - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux et présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'Assemblée délibérante au cours du dernier exercice:
    - Un programme d'études a été décidé par l'Assemblée délibérante de Metz Métropole lors du vote du Budget Primitif pour un montant de 120k€ (engagement des études et investigations permettant de préparer les programmes d'investissement à venir) ;
    - Un programme de 1 067 800 € relatif aux opérations d'investissements individualisées dans les communes, dont certaines sont cofinancées avec HAGANIS. Un crédit de 204k€ a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets ;

### 3.2. Assainissement non collectif

- **Caractérisation technique du service:**
  - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif: **2 196**.
  - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (0 à 140): **110**.
- **Indicateurs de performance:**
  - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif: **66.1%**.

*A titre complémentaire, l'ensemble des éléments pris en compte dans la détermination des indicateurs susmentionnés sont détaillés dans le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement réalisé par Metz Métropole et soumis pour information au Conseil Municipal.*

  
 Dominique GROS  
 Maire de Metz  
 Conseiller Départemental de Moselle

## ANNEXE 1 A LA NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT:

Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Tarifs au 01/01/2017  
 Traité 1 Commune Metz (57463)

	Qté	Euro		Taux TVA	
		Prix Unitaire HT	Montant HT		
<b>Distribution de l'eau</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part distributeur)			19.92	5.5 %	
<b>Consommation</b>					
Consommation (part distributeur)	De 1 à 10 (m3)	10	1.4753	14.75	5.5 %
Consommation (part distributeur)	11 et plus (m3)	110	0.9079	99.87	5.5 %
Consommation (part communale)	(m3)	120	0.0958	11.47	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0539	6.47	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>152.48</b>		
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
<b>Consommation</b>					
Consommation assainissement (part Haganis-régie Metz Métrop)	(m3)	120	1.2400	148.80	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>148.80</b>		
<b>Organismes publics</b>					
<b>(taxes et redevances)</b>					
Redevance Voies navigables de France	(m3)	120	0.0008	0.07	5.5 %
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>70.03</b>		
<b>TOTAL HT de la Facture</b>			<b>371.31</b>	<b>Euro</b>	
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>			<b>399.69</b>	<b>Euro</b>	
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>			<b>3.16</b>	<b>Euro</b>	

Avec l'abonnement, le prix du m<sup>3</sup> d'eau en 2017 est de 3.33€ T.T.C.



*Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :*

	Qté	Euro		Taux TVA	
		Prix Unitaire HT	Montant HT		
<b>Distribution de l'eau</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part distributeur)			20.28	5.5 %	
<b>Consommation</b>					
Consommation (part distributeur)	De 1 à 10 (m3)	10	1.4966	14.97	5.5 %
Consommation (part distributeur)	11 et plus (m3)	110	0.9210	101.31	5.5 %
Consommation (part communale)	(m3)	120	0.0956	11.47	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0398	4.78	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>152.81</b>		
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
<b>Consommation</b>					
Consommation assainissement (part Haganis-régie Metz Métrop)	(m3)	120	1.2400	148.80	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>148.80</b>		
<b>Organismes publics</b>					
<b>(taxes et redevances)</b>					
Redevance Voies navigables de France	(m3)	120	0.0006	0.07	5.5 %
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>70.03</b>		
<b>TOTAL HT de la Facture</b>			<b>371.64</b>	<b>Euro</b>	
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>			<b>400.04</b>	<b>Euro</b>	
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>			<b>3.16</b>	<b>Euro</b>	

*Ici, le prix T.T.C. du m<sup>3</sup> hors abonnement est de 3.16€, soit 3.33€ T.T.C. par m<sup>3</sup> avec la part abonnement.*



# RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Source : Direction du Cycle des Déchets

## **I - LA COMPÉTENCE "ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS"**

<b>1. La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole</b>	<b>3</b>
<b>2. Les compétences de Metz Métropole</b>	<b>4</b>
<b>3. L'organisation de la collecte</b>	<b>6</b>
<b>4. Les unités de traitement</b>	<b>11</b>
<b>5. Les relations contractuelles</b>	<b>14</b>

## **II – LES PROJETS 2017**

<b>1. La conteneurisation</b>	<b>18</b>
<b>2. L'économie circulaire et la prévention des déchets</b>	<b>20</b>
<b>3. Le tri</b>	<b>25</b>
<b>4. La redevance spéciale</b>	<b>26</b>
<b>5. Qualité hygiène et sécurité</b>	<b>28</b>
<b>6. Relations usagers</b>	<b>30</b>
<b>7. Géolocalisation</b>	<b>31</b>

## **III – LES INDICATEURS TECHNIQUES**

<b>1. Les contenants</b>	<b>32</b>
<b>2. Les tonnages collectés</b>	<b>33</b>
<b>3. Les tonnages traités et leurs filières</b>	<b>48</b>

## **IV – LES INDICATEURS FINANCIERS**

<b>1. Récapitulatif des charges et produits</b>	<b>51</b>
<b>2. Analyse globale</b>	<b>54</b>
<b>3. Le financement de la compétence</b>	<b>55</b>

# I. LA COMPÉTENCE " ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS "

## 1. La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole

### 1.1. Description sommaire de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Elle regroupe en 2017, 44 Communes et 219 880 habitants\*, soit plus de 20 % de la population du Département de la Moselle, sur une superficie de 305 km<sup>2</sup>.

La densité de population est de 723,95 habitants au km<sup>2</sup>.

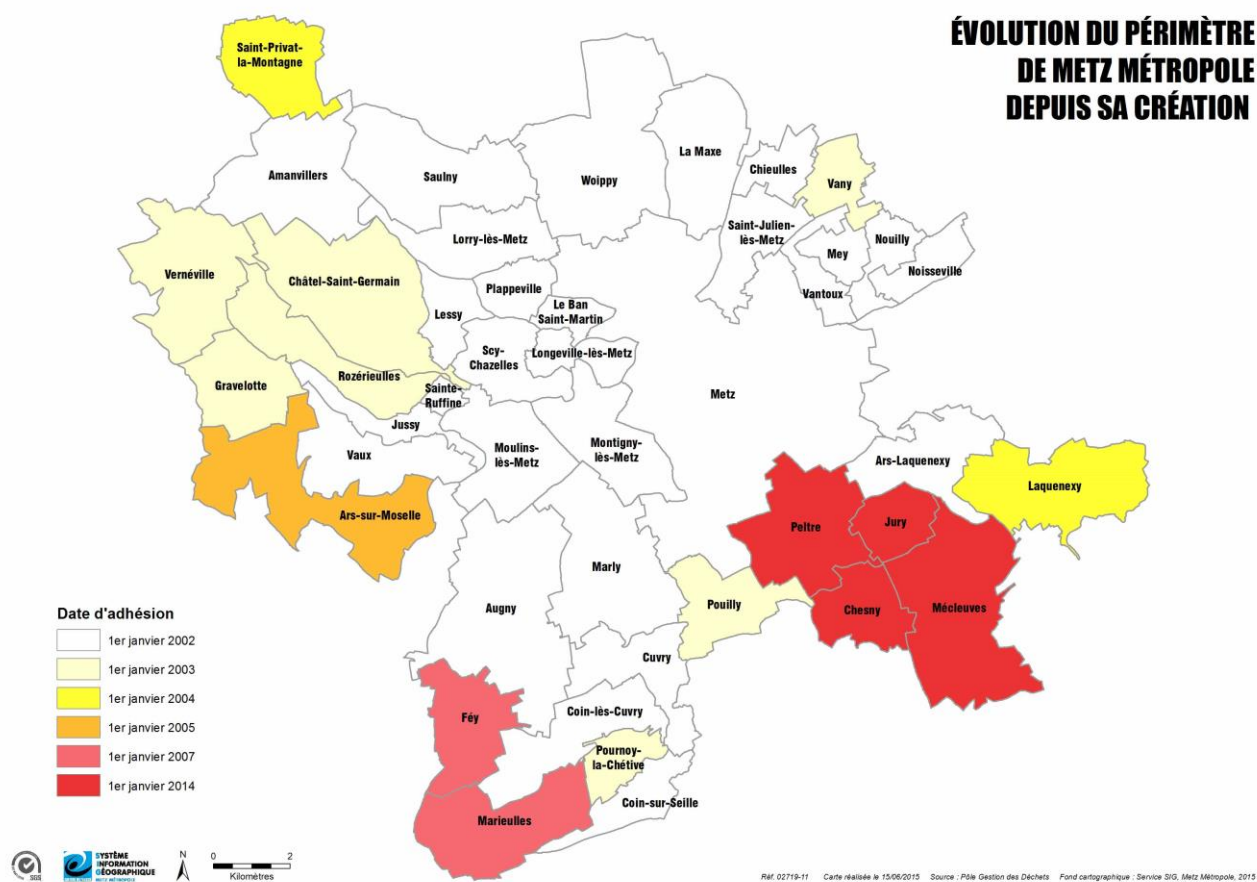
Le taux d'habitat vertical est de 36,40 %.

*\*Source : population SINOE ADEME (base population INSEE 2017)*

### 1.2. Historique succinct

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, Metz Métropole regroupait 28 Communes, soit environ 200 000 habitants, à savoir les dix Communes membres du District de l'Agglomération Messine : Cuvry, La Maxe, Le Ban-Saint-Martin, Marly, Metz, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Longeville-lès-Metz, Saint-Julien-lès-Metz, Vantoux, auxquelles se sont adjointes 18 autres Communes : Amanvillers, Ars-Laquenexy, Augny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Jussy, Lessy, Lorry-lès-Metz, Méy, Noisseville, Nouilly, Plappeville, Sainte-Ruffine, Saulny, Scy-Chazelles, Vaux et Woippy.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, 7 Communes ont rejoint la Communauté d'Agglomération portant à 35 le nombre de Communes adhérentes : Châtel-Saint-Germain, Gravelotte, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Rozérieulles, Vany, Vernéville.
- En 2004, le périmètre de la Communauté d'Agglomération a été étendu à deux nouvelles Communes : Laquenexy et Saint-Privat-la-Montagne.
- En 2005, la Commune d'Ars-sur-Moselle a rejoint la Communauté d'Agglomération suivie en 2007 des Communes de Féy et Marieulles.
- En 2014, la Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre (CCVSP) et Metz Métropole ont fusionné, portant ainsi le nombre de Communes à 44, avec Chesny, Jury, Mécleuves et Peltre.

Cartographie de l'évolution du périmètre de Metz Métropole depuis sa création.



## 2. Les compétences de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération exerce des compétences :

- obligatoires :
  - Développement économique et touristique ;
  - Aménagement de l'espace communautaire et transports ;
  - Équilibre social de l'habitat ;
  - Politique de la Ville.
- optionnelles :
  - Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
  - Assainissement ;
  - **Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;**
  - Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores ;
  - Équipements culturels et sportifs.
- facultatives :
  - Étude de tout problème d'intérêt communautaire ;
  - Service de lutte contre l'incendie ;
  - Fourrière animale ;
  - Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ;
  - Instruction des autorisations liées au droit des sols ;
  - Archéologie préventive.



## 2.1. Intitulé de la compétence " déchets " dans les statuts de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'arrêté préfectoral n° 2001-DRCL/1-026 du 20 juillet 2001 précise que "les compétences exercées par le district de l'agglomération messine (transformé depuis en Communauté d'Agglomération) sont les suivantes :

Compétences optionnelles : " en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales".

## 2.2. Les principaux acteurs du territoire

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole est l'autorité organisatrice pour la gestion des déchets (collecte et traitement). Elle s'appuie principalement sur 2 acteurs pour exercer cette compétence : sa régie directe et sa régie autonome Haganis.

### 2.2.1. La régie directe

Le Pôle Gestion des Déchets (PGD) constitue la régie directe de Metz Métropole.

En 2017, le PGD assure principalement et pour toutes les Communes membres :

- la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte ;
- la collecte sélective des déchets recyclables en mélange (Tri) en porte-à-porte ;
- la collecte des Journaux Revues Magazines (JRM) et du verre, ainsi que des OMR et du Tri en apport volontaire (sur certains secteurs ciblés) ;
- la collecte des déchets encombrants sur rendez-vous.

Mais aussi, pour toutes les Communes membres, les missions de :

- distribution et de gestion des contenants de pré-collecte (composteurs, sacs, bacs, PAV) ;
- sensibilisation au tri et communication sur la gestion des déchets ;
- projets et actions de réduction des déchets dans le cadre du Label Zéro Gaspillage Zéro Déchet ;
- suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
- mise en œuvre et suivi de projets.

Ce sont près de 236 agents, répartis comme suit :

- 9 encadrants techniques ;
- 5 agents administratifs ;
- 154 agents de collecte (BOM, PAV, encombrants...) et 9 coordinateurs/coordinateurs adjoints ;
- 9 agents au suivi qualité et 1 coordinateur ;
- 2 agents au parc véhicules ;
- 15 agents de distribution et d'entretien et 1 coordinateur ;
- 12 Ambassadeurs Du Tri (ADT), 2 coordinateurs et 1 assistant ;
- 2 agents au service Qualité et Sécurité ;
- 3 agents au service relations aux usagers ;
- 2 agents au service géolocalisation ;
- 4 agents sur le programme de prévention des déchets ;
- 3 agents sur le projet conteneurisation ;
- 2 agents sur le projet redevance spéciale.

À cet effectif permanent, s'ajoutent 30 saisonniers ainsi que des postes non-permanents, des remplaçants...

Le parc véhicules du Pôle Gestion Déchets compte 85 véhicules dont :

- 34 Bennes à Ordures Ménagères (BOM) dont 5 bi-compartmentées (bi-flux : OMR, EMR) → 1 BOM a été réformé (26t), et 5 nouvelles BOM ont été acquises (2X19t, 2X26t, 1 bi-comp) ;
- 6 mini-BOM pour les zones difficiles d'accès (impasses, rues étroites...) + 1 véhicule 10 T en location → pas de changement en 2017
- 3 BOM grue → 1 nouvelle BOM grue acquise en 2017 ;

- 31 véhicules de service (ADT, Distribution, Encadrant, Fonction, ...) dont 1 véhicule gros volume, 1 véhicule pour le lavage des points d'apports volontaires, 5 véhicules légers bennes et 1 véhicule plateau pour la collecte des D3E → 1 camionnette réformée, et 1 camionnette qui a changé d'affectation (autre pôle);
- 2 camion-bras ;
- 8 camions bras-grue ;
- 1 camion grue.

En 2017, le PGD a fait l'acquisition de 5 BOM, dont 2 bennes 19t, 2 bennes 26t, 1 benne bi-compartmentée (2 flux), en prévision du renouvellement du parc et de la réforme de certains véhicules, ainsi que d'un véhicule benne à ordures grue pour la collecte des Points d'Apports Volontaires.

### 2.2.2. La régie HAGANIS

La régie HAGANIS a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration formé de 2 collèges : 18 membres élus par l'assemblée délibérante de Metz Métropole, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation au regard du service.

Au 31 décembre 2017, HAGANIS compte 112 agents attachés directement à la gestion des unités de traitement des déchets, hors personnel de gestion et d'administration, sur un total de 272 agents (traitement des déchets et assainissement), dont 107 sont statutairement mis à disposition d'HAGANIS par Metz Métropole.

*Source : rapport d'activité 2017 HAGANIS*

HAGANIS gère le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), les déchèteries du territoire et la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).

## 3. L'organisation de la collecte

### 3.1. La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés.

#### 3.1.1. Les sacs de collecte

Des sacs noirs pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des sacs transparents à lien coulissant jaune pour le Tri sont achetés par Metz Métropole.

La dotation annuelle de sacs est livrée en porte à porte par les équipes de distribution du PGD, selon un calendrier prédéterminé, dans les Communes de l'agglomération non conteneurisées.

Trois volumes de sacs sont distribués pour les OMR : 30, 50 et 100 litres et un seul volume de sac pour le tri : 50 litres.

Au fur et à mesure de l'avancée du projet de conteneurisation, les usagers des secteurs concernés ne reçoivent plus de sacs.

#### 3.1.2 Les bacs

Metz Métropole s'est engagée en 2012 dans le projet de conteneurisation de son territoire. Il consiste à remplacer la collecte en sac en porte-à-porte par une collecte en bacs ou en points d'apports volontaires.

Les bacs mis à disposition pour les OMR sont :

- à couvercle gris pour les particuliers ;
- à couvercle violet des professionnels.

Les bacs mis à disposition pour le tri sont à couvercle jaune pour les particuliers et les professionnels.

Le PGD procède au remplacement et à la réparation des pièces défectueuses sur demande de l'utilisateur. Il existe plusieurs volumes de bacs et les règles de dotation pour les particuliers ont été réajustées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Nombre de personnes par foyer	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. et plus
Dotation en bacs OMR	180 L	180 L	180 L	180 L	240 L	360 L
Dotation en bacs EMR	180 L	180 L	180 L	180 L	240 L	240 L

### 3.1.3 Les Points de Regroupement (PR)

Dans certains cas, lorsque les foyers ne peuvent être équipés de bac (difficulté de stockage) et/ou que les véhicules ne peuvent accéder au point de collecte, des PR sont créés. Ce sont des espaces aménagés sur le domaine public, dotés de façon permanente de bacs, et réservés à l'usage exclusif des habitants des immeubles ou habitations définis préalablement.

L'entretien et la gestion de ces points de regroupement sont assurés par les services du Pôle Gestion des Déchets.

### 3.1.4 Les Points d'Apport Volontaire (PAV)

L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel la collectivité met à disposition un réseau de contenants (bornes aériennes ou enterrées) réparti et accessible sur le territoire. Un point d'apport volontaire enterré est constitué d'une émergence aérienne, ou borne, et d'une cuve enterrée correspondant à un flux de déchets. Historiquement, les flux collectés en PAV étaient les JRM et le verre (en complément de leur collecte en porte-à-porte en sacs transparents). Certains quartiers étaient également desservis en bornes enterrées pour l'apport volontaire des OMR et en bornes aériennes pour l'apport volontaire du Tri (EMR + JRM), en complément de la collecte en porte-à-porte.

Dans le cadre de la conteneurisation, les bornes aériennes verre et JRM installées sur certains points ont été remplacées par des bornes enterrées pour le premier flux et par des bornes enterrées Tri pour le second. Ainsi, les PAV associent majoritairement les 3 flux : OMR, Tri, et verre. De plus, pour certains quartiers ou sites, la solution de conteneurisation retenue a été la création de nouveaux points d'apport volontaire enterrés. Cette solution permet pour certains sites de répondre à des problèmes de stockage, de collecte et dans des zones denses, de limiter le nombre de bacs roulants à demeure sur le domaine public, tout en alliant un meilleur visuel esthétique. C'est aussi, dans certains cas, une optimisation des tournées de collecte.

### 3.1.5 Les sacs de pré-collecte

Dans le cadre du projet de conteneurisation, Metz Métropole met à disposition des foyers des secteurs conteneurisés des sacs de pré-collecte ou sacs de portage. Ce sont des sacs format cabas grande surface réutilisables, permettant aux usagers de transporter leurs déchets recyclables du lieu de production (foyer) jusqu'au lieu de collecte (points de regroupement ou points d'apport volontaire).

## 3.2. La collecte

L'organisation de la collecte des déchets évolue de manière importante depuis 2013 en corrélation avec les projets de prévention et de gestion des déchets mis en œuvre : la conteneurisation, la géolocalisation ou la mise en œuvre de la R 437 permettent d'optimiser les tournées, de réduire les fréquences de collecte... Les données présentées dans ce rapport sont celles effectives au 31/12/2017.

### 3.2.1 Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés a été adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2002 et a été modifié par délibérations successives, pour aboutir à une réécriture complète, liée notamment aux nouveaux modes de collecte de la conteneurisation (bacs, PR, PAV...) et aux priorités et obligations des lois Grenelle et transition d'énergie pour la gestion des déchets. Le nouveau règlement a été adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 7 mars 2016.

Ce règlement précise les modalités de présentation des déchets ménagers et assimilés à la collecte ainsi que les droits et obligations de chacun des divers intervenants dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers. Ces dispositions s'appliquent à toute personne physique ou morale occupant une propriété sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, ainsi qu'à toute personne itinérante séjournant

sur le territoire. Les Communes membres de Metz Métropole sont chargées de l'application de ce règlement par arrêté municipal.

### 3.2.2 La collecte des OMR et du Tri en porte-à-porte

La collecte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte.

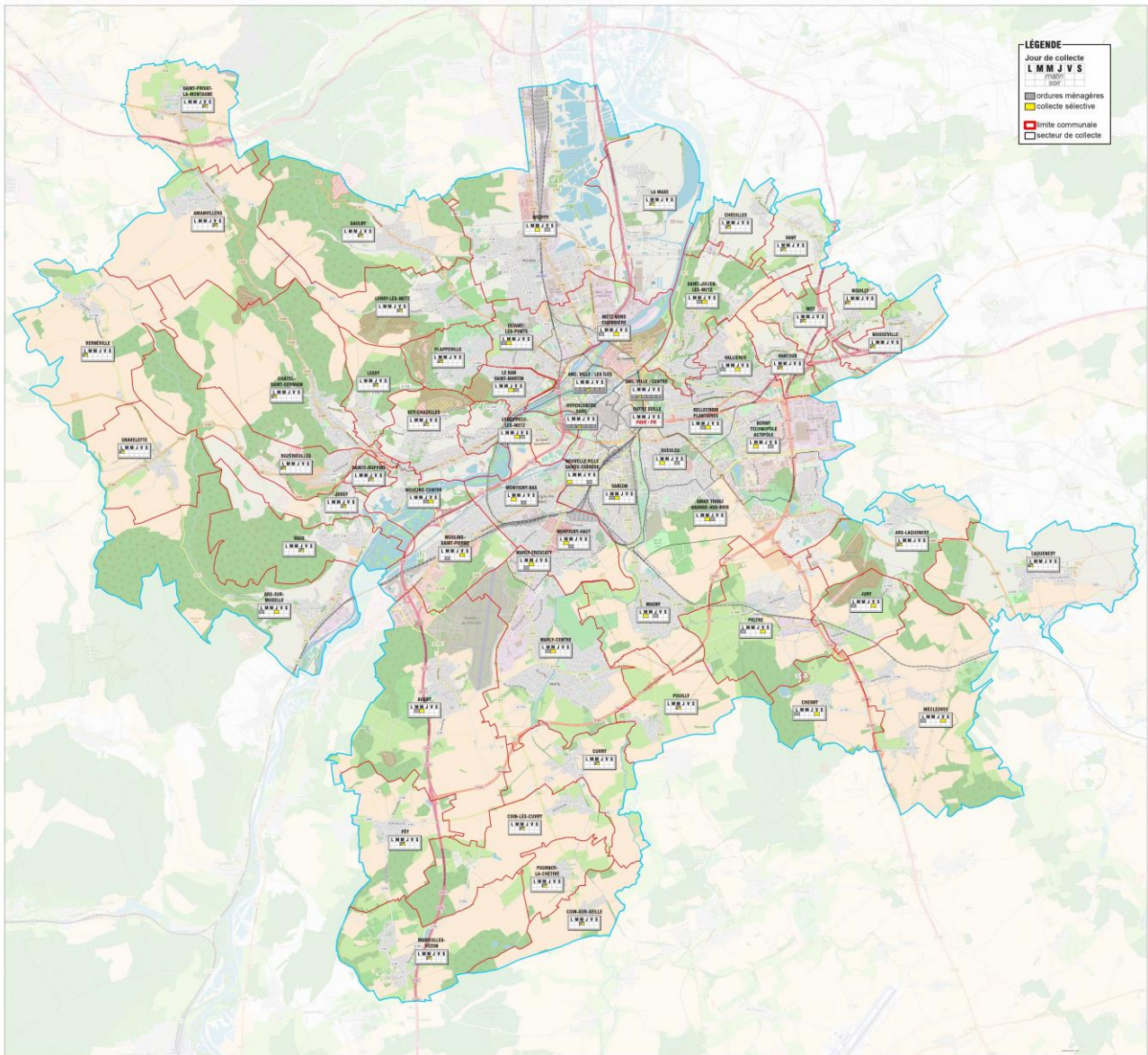
La fréquence de collecte en C6 concerne uniquement l'hyper centre de Metz, ainsi que les quartiers Nouvelle Ville (en partie) et Les Iles, non conteneurisés à fin 2017.

Le Tri est collecté en C1 sur tout le territoire. Pour les OMR, dans le cadre du projet de conteneurisation, permettant de meilleures conditions de stockage et d'optimisation du service de collecte, les fréquences de collecte des OMR sur les Communes et quartiers concernés ont été abaissées pour atteindre une fréquence en C1. Tout le territoire (hors centre Metz) est en C1 à la fin de l'année 2017.

Les cartes suivantes identifient les secteurs par jour de collecte (sauf le samedi, ne correspondant qu'à des points géographiques ponctuels, difficilement cartographiables). Elles sont établies au 31 décembre 2017, le projet de conteneurisation et l'optimisation des tournées de collecte en découlant ayant modifié le schéma de collecte pour plusieurs Communes en 2017.

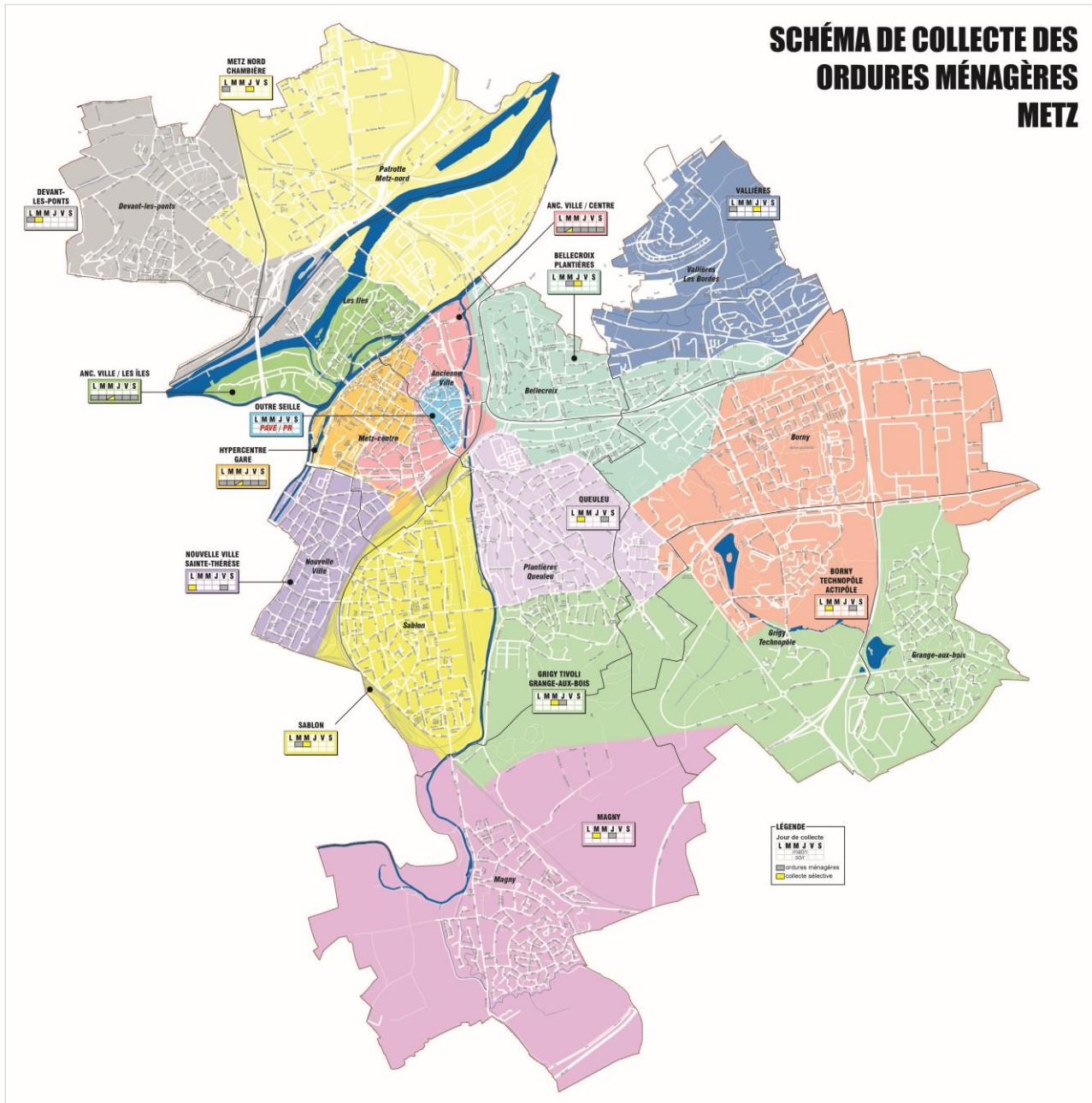


# SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES - METZ MÉTROPOLE



RM 2016-03512 Carte réalisée le 05/01/2016 - Fond cartographique : Service SIG Métropole, 2016, ©M6, ©IGN

## SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES METZ



Pub. 2017-02-02, version: Carte actualisée 2015-2017. Fond cartographique: Données IGN-Metropole, 2015. Photo: Metropole.

Au service classique hebdomadaire de collecte, présenté précédemment, s'est ajouté depuis 2012 un service appelé "suivi qualité", composé de véhicules légers qui patrouillent du lundi au samedi de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et de la corriger si nécessaire (ramassage de sacs, etc.). Le suivi qualité doit aussi répondre à toutes demandes ponctuelles.

### 3.2.3 La collecte des points d'apport volontaire

La collecte des points d'apport volontaire est effectuée par la régie sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon des fréquences de collecte définies par le taux de remplissage des bornes (densité de population, type d'habitat, zones de passage...).

### 3.2.4 La collecte des déchets encombrants

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1m<sup>3</sup> par jour et par foyer.



Ce service est proposé aussi bien aux particuliers qu'aux bailleurs sociaux, et fonctionne du lundi au vendredi (pas de collecte les jours fériés) pour les 44 Communes de Metz Métropole. La collecte est planifiée par secteur géographique pour les Communes hors Metz, et a lieu 2 fois par semaine sur le territoire de cette dernière.

### 3.2.5 Les collectes des déchets des professionnels

Une collecte spécifique du verre à destination des professionnels de la restauration, ainsi qu'une collecte spécifique des cartons des commerçants est assurée par Metz Métropole au centre-ville de Metz.

## 4. Les unités de traitement

### 4.1. Les unités de traitement de Metz Métropole

Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD) situé avenue de Blida à Metz a été mis en service en 2001. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :

- une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM) ;
- une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ;
- une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).

Les déchets collectés par la régie directe sont triés ou traités et valorisés par les installations d'Haganis.

#### 4.1.1. L'UTM

L'Unité de Tri des Matériaux est constituée de deux lignes de tri mécanisées de capacités techniques respectives de 3,5 et 6 tonnes par heure permettant de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique et les emballages en acier et aluminium.

L'autorisation administrative s'élève à 54 000 tonnes de déchets triés ou broyés (ligne de broyage de 10 tonnes par heure pour les objets encombrants), mais la quantité traitée est inférieure. 90 % des tonnages entrants proviennent de Metz Métropole et 10% sont issus des collectes sélectives d'intercommunalités mosellanes voisines.

En 2017, 17 009 tonnes de déchets de collectes sélectives ont été réceptionnées et 16 403 tonnes d'emballages ménagers ont été triées (606 tonnes d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), permettant la livraison aux filières industrielles de 13 430 tonnes de matériaux prêts à recycler, et la valorisation énergétique de 2 973 tonnes de refus de tri.

*Source : rapport d'activité 2017 HAGANIS*

#### 4.1.2. L'UVE

L'Usine de Valorisation Énergétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure (soit une capacité annuelle de 110 000 tonnes), surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz via un réseau souterrain.

En 2017, 111 742 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnées, dont 102 300 tonnes d'ordures ménagères, 926 tonnes d'encombrants\*, et 5 542 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités. Au dernier trimestre 2016, HAGANIS a été retenue pour assurer la valorisation énergétique de déchets ménagers de plusieurs collectivités voisines, ainsi qu'une partie du gisement de l'Euro Métropole de Strasbourg dont l'incinérateur est à l'arrêt pour travaux jusqu'au 30 avril 2019.

L'incinération de 109 934 tonnes a permis de produire 327 650 tonnes de vapeur et la vente de 223 737 MWh (19 238 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est à nouveau très élevé en 2017, avec un taux de 88,3 %.

*\*arrêt des apports provenant des déchèteries et de Metz Métropole le 27/02/17*

*Source : rapport d'activité 2017 HAGANIS*

#### 4.1.3. Les sous-produits de l'UVE

Les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et sont dirigés par bande transporteuse jusqu'à l'Unité de Valorisation des Mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés.

La combustion d'1 tonne de déchets entraîne la production d'environ 155 kg de mâchefers, la récupération de 18 kg d'acier et de 1,2 kg de métaux non magnétiques.

Au total, 19 583 tonnes de mâchefers, d'une qualité correspondant au type 1 et 2 ont été affinées, analysées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière. 241 tonnes de métaux non-ferreux et 2 297 tonnes de métaux ferreux ont été reprises et recyclées.

*Source : rapport d'activité 2017 HAGANIS*

## 4.2. Les déchèteries

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, HAGANIS exploite les 7 déchèteries de Metz Métropole, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 la déchèterie de l'ex-Communauté de Communes du Val Saint-Pierre (CCVSP) située à Peltre.

Les habitants de Metz Métropole peuvent déposer leurs déchets dans les 8 déchèteries :

- La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992) ;
- La Houblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993) ;
- La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994) ;
- La Seille à Augny-Marly (ouverte en 1994, étendue en 2014) ;
- Le Saint-Pierre à Peltre (ouverte en 1996) ;
- Le Haut-Rhèle à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001) ;
- Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003) ;
- La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006).

Par convention avec les Communautés de Communes de Mad et Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange, les habitants de certaines Communes de ces intercommunalités peuvent accéder à ces 8 déchèteries sur présentation d'un justificatif de domicile.

Au total les habitants de 57 Communes y ont accès, soit 240 524 habitants (base Insee 2013).

*Source : rapport d'activité 2017 HAGANIS*

## DÉCHÈTERIES



Les déchèteries acceptent les déchets suivants :



DÉCHETS INCINÉRABLES	TEXTILE-LINGE-CHAUSSURES
CARTONS	DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES
DÉBLAIS-GRAVATS	RADIOGRAPHIES
BOIS	EMBALLAGES SOUILLÉS
DÉCHETS VERTS	PNEUMATIQUES
DÉCHETS NON INCINÉRABLES	TUBES FLUORESCENTS
MÉTAUX	PILES
BATTERIES	DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES
HUILES ALIMENTAIRES	HUISSERIES (nouveau 2017)
HUILES DE VIDANGE	LIVRES (nouveau 2017)

L'apport journalier est limité à 3m<sup>3</sup> par déchèterie (1m<sup>3</sup> pour "Le Saint-Pierre"). Seuls les véhicules d'un PTAC inférieur à 3,5 T sont autorisés.

L'accès est libre pour les particuliers résidant dans les Communes autorisées, et payant pour les professionnels.

Toutes les déchèteries, à l'exception de celles de Vernéville et de Peltre, sont ouvertes 7 jours sur 7, hors jours fériés.

*Source : rapport d'activité 2017 HAGANIS*

### 4.3. La PAVD

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, HAGANIS exploite la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets, située rue de la Mouée. Elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ : une déchèterie professionnelle, un centre de transfert et un centre de préparation des déchets de bois et des déchets verts.

**La déchèterie** est dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes. Elle les accueille du lundi au vendredi. Chaque véhicule est pesé en entrée de site, avant déversement dans l'une des zones dédiées.

La déchèterie professionnelle accepte les déchets suivants :

BOIS DE CLASSE A ET Abio (palettes et caisses en bois non traité, déchets verts de diamètre >12cm)	DEEE
BOIS DE CLASSE B (tous bois recyclés ayant reçu un traitement)	PLÂTRE
DÉCHETS VERTS	DÉBLAIS - GRAVATS
MÉTAUX	VERRE MÉNAGER
CARTON	BALAYURES
DÉCHETS NON INCINÉRABLES	HUISSERIES (bois, pvc, aluminium)
DÉCHETS INCINÉRABLES	

Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE, ne sont pas admis.

28 615 dépôts ont été enregistrés en 2017 (dont 7 975 provenant des 8 déchèteries), générant 56 789 tonnes de déchets.

**Le centre de transfert** rassemble les déchets non incinérables, le plâtre et les déblais-gravats issus des déchèteries ainsi que le verre ménager collecté par Metz Métropole, et en organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.

**Le centre de préparation** accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois A bio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) et du bois B (bois ayant reçu un traitement). Les bois A et A bio sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse). Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant

valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière, et être utilisé par les entreprises fabricant des panneaux de bois compressé ou d'une valorisation énergétique, entre autres à l'UVE.

En 2017, la PAVD a accueilli 13 117 tonnes de déchets verts (gazon, feuilles, branchages...). Ils sont broyés avant d'être envoyés en compostage.

Source : rapport d'activité 2017 HAGANIS

## 5. Les relations contractuelles

### 5.1. CITEO, la fusion entre Eco Emballages et Eco Folio

Les Assemblées Générales des sociétés Eco Emballages et Eco Folio ont voté le 27 juin 2017, la fusion des deux entreprises. Cette fusion va permettre la mise en commun de leurs expertises et de leurs moyens, et signe le renouveau d'un pacte de responsabilité des entreprises de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services, au bénéfice des enjeux environnementaux et économiques de notre société. Cette fusion, effective en septembre 2017, permet de créer un pôle d'expertise, de conseil et d'innovation unique en France pour accélérer le développement de l'économie circulaire. Le nouveau nom de l'organisme fusionné est CITEO.

#### Contrat de Programme de Durée Eco Emballages

Un Contrat de Programme de Durée (CPD) d'une durée de 6 ans a été signé avec la société Eco Emballages le 8 décembre 2011. L'agrément d'Eco Emballages pour ce barème a pris fin le 31 décembre 2016. Eco-Emballages a été réagrée pour l'année 2017 par les pouvoirs publics, par arrêté en date du 27 décembre 2016. Le cahier des charges d'agrément pour 2017 reprenant les dispositions du cahier des charges d'agrément applicable pour 2011-2016, Eco-Emballages a donc proposé dans sa demande d'agrément de prolonger sur 2017 les CAP barème E en cours d'exécution. À cette fin, un avenant type de prorogation a été signé le 15 mai 2017.

Il est conclu pour la nouvelle durée de l'agrément, soit jusqu'au 31/12/2017. Metz Métropole a retenu la Reprise Option Individuelle (filière de reprise des emballages à recycler au choix de Metz Métropole) pour tous les matériaux triés (acier, aluminium, plastiques, cartons), à l'exception du verre, pour lequel la Reprise Option Filières a été retenue (filière de reprise désignée par Eco Emballages selon des conditions prédéfinies), et reprend les mêmes termes que le CPD 2011-2016, notamment l'atteinte de l'objectif de valorisation de 75 % des emballages ménagers fixé par la loi Grenelle du 3 août 2009.

Les soutiens prévus sont directement liés à la performance de la collectivité en termes de tonnes de déchets triées et recyclées.

#### Eco Folio

La convention 2008-2013 a été renouvelée fin 2013. Un avenant type de prorogation a été signé le 15 mai 2017.

Il est conclu pour la nouvelle durée de l'agrément, soit jusqu'au 31/12/2017, intégrant notamment :

- une augmentation du montant des soutiens unitaire au recyclage (de 65 à 80 €/tonne),
- une extension des soutiens à d'autres sortes de papier afin d'en favoriser le tri et le recyclage,
- un accompagnement des collectivités au changement par la mise en place d'une dotation destinée prioritairement aux collectivités ayant une faible performance de recyclage et qui recourent à la valorisation énergétique, à l'incinération ou à l'enfouissement,
- une aide à la reprise de la matière et prévention des difficultés d'écoulement des papiers récupérés,
- une mise à jour des consignes de tri.

### 5.2. O-I Manufacturing

Le contrat avec O-I Manufacturing pour la reprise du verre a été renouvelé le 18/11/2011, pour la période du 1/1/2012 au 31/12/2016. Puis par avenant du 30/01/2017, le contrat a été prolongé jusqu'au 31/12/2017.

### 5.3. Norske Skog

Le contrat signé avec le papetier Norske Skog Golbey, pour la reprise des journaux-magazines triés est arrivé à échéance le 30 juin 2013. Suite à une proposition tarifaire plus avantageuse, Metz Métropole a reconduit son partenariat avec le papetier au 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour une période de 5 ans.

#### 5.4. OCAD3E

Par arrêté signé le 24 décembre 2014 par le Ministère de l'Écologie, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Économie, l'Organisme Coordonnateur Agréé Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (OCAD3E) a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les D3E ménagers pour la période 2015-2020, sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème.

En accord avec les associations qui représentent les collectivités signataires et le Ministère de l'Écologie, l'OCAD3E a décidé de résilier, de façon anticipée, au 31 décembre 2014 les conventions le liant à Metz Métropole, et de solliciter la signature des nouvelles conventions dont les durées coïncideront avec la durée du nouvel agrément, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2020.

Par délibération du Bureau en date du 30 mars 2015, Metz Métropole a renouvelé avec l'OCAD3E, deux conventions régissant la collecte des D3E :

- convention de collecte sélective des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques,
- convention relative aux lampes usagées issues du circuit municipal.

#### 5.5. EcoTLC

La convention liant Metz Métropole à EcoTLC avait été renouvelée en 2014 pour une durée de 6 ans. Il permet à la collectivité de pouvoir utiliser les kits de communication de l'éco-organisme et de bénéficier d'un soutien à la communication en cas d'atteinte du seuil de 1 PAV pour 2 000 habitants.

#### 5.6. Synthèse des Responsabilités Élargie du Producteur (REP)

Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement. Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur les filières dites de Responsabilité Élargie des Producteurs. Le principe, qui découle de celui du pollueur-payeur, est le suivant : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière.

Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés, via la contractualisation avec les éco-organismes.

Metz Métropole et/ou Haganiis sont conventionnées avec les éco-organismes suivants :

Eco-organisme conventionné	Déchets concernés
Eco Emballage => CITEO	Emballages ménagers
Eco Folio => CITEO	Papiers graphiques
Corepile	Piles et accumulateurs usagés
Ecologic	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
EcoTLC	Textiles, linge et chaussures usagés
Aliapur (contractualisation HAGANIS)	Pneumatiques usagés

D'autres filières REP existent en 2017, notamment la filière pour le mobilier du bureau et pour les déchets dangereux, respectivement avec les éco-organismes Ecomobilier et EcoDDS. Metz Métropole n'est pas conventionnée pour ces filières en 2017.

## 5.7. Marchés publics

Objet	Date Début de marché	Date Fin de marché	Durée Globale	Titulaire	Montant initial estimé en € H.T.
Lot 1 : prestations de nettoyage des PAVE sur le territoire de Metz Métropole	06/02/14	05/02/17	1 an renouvelable 2 fois une année	POLLUNET	200 000,00
Lot 2 : prestations de nettoyage des PR sur le territoire de Metz Métropole	06/02/14	05/02/17	1 an renouvelable 2 fois une année	ANCO	300 000,00
Fourniture, installation et maintenance de solutions embarquées pour véhicules de collecte des déchets ménagers, et fourniture de logiciels de pilotage opérationnels	16/01/14	15/01/18	TF : 4 ans à notification TC 1 & 2 : 1 an à OS d'affermissement de chaque tranche	NOVACOM	1 351 001,85
Acquisition sacs poubelle Lot 1 : collecte OM Lot 2 : collecte Sélective	06/11/2014 06/11/2014	05/11/2017 05/11/2017	1 an renouvelable 2 fois une année 1 an renouvelable 2 fois une année	SOCOPLAST SOCOPLAST	840 000 450 000
Entretien, réparations et maintenance du parc de véhicules et des mobiliers de collecte fixes ou mobiles	22/12/14	21/12/17	3 ans	GARAGE DE LA FELTIÈRE	3 300 000,00
Composteurs domestiques individuels Lot 1 : composteurs bois Lot 2 : composteurs plastiques	31/08/2015 31/08/2015	30/08/2019 30/08/2019	4 ans à réception notification 4 ans à réception notification	ÉMERAUDE CRÉATION ÉMERAUDE CRÉATION	140 000 140 000
Fourniture de carburant par cartes accréditives Lot 1 : fourniture de carburants pour les véhicules du Pôle Gestion des Déchets	06/02/15	05/02/18	1 an renouvelable 2 fois une année	TOTAL FRANCE SERVICES	2 700 000,00
Lavage, entretien et maintenance de points d'apport volontaire enterrés (PAVE) et points d'apport volontaires aériens (PAVA)	09/06/15	08/06/18	1 an renouvelable 3 fois une année	SITA NORD EST	1 285 931,20
Service d'insertion sociale et professionnelle pour l'enlèvement des cartons des commerçants du centre-ville de Metz et secteurs limitrophes	29/07/15	28/07/18	1 an renouvelable 3 fois une année	EMMAÜS	236 108,00
Mission assistance technique et accompagnement pratique des services de MM pour la mise en œuvre d'une démarche de concertation	01/09/16	31/08/17	12 mois à réception notification	CADRES EN MISSION ALSACE-LORRAINE	8 000,00
Travaux de voirie	09/08/16	08/08/19	36 mois	LEFEBVRE-COLAS-LINGENHELD	4 500 000,00

Objet	Date Début de marché	Date Fin de marché	Durée Globale	Titulaire	Montant initial estimé en € H.T.
Mission assistance conteneurisation hyper-centre Ville de Metz	17/10/16	17/01/18	15 mois	GIRUS	189 477,00
Gestion fourriere animale	01/02/17	31/01/18	1 an renouvelable tacitement 3 fois une année	SACPA CHENIL	139 000,00
Location entretien parkas du Pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole	01/02/17	31/12/19	35 mois	Entreprise adaptée "LA FENSCH"	80 000,00
Location entretien de vêtements de travail des services Précollecte et Prévention des Déchets	01/02/17	31/12/19	35 mois	Entreprise adaptée "LA FENSCH"	50 000,00
Travaux terrassement implantation conteneurs enterrés	08/12/16	07/12/19	36 mois	COLAS NORD EST	4 000 000,00
Fourniture et pose de conteneurs enterrés destinés à la collecte des déchets en point d'apport volontaire	26/01/17	25/01/21	48 mois	CITEC ENVIRONNEMENT	8 000 000,00
Fourniture de bacs roulants collecte des déchets ménagers	15/12/16	14/12/20	48 mois	PLASTIC OMNIUM Systèmes Urbains	6 000 000,00
location entretien de vêtements de travail pour les agents de collecte des déchets ménagers du Pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole	01/03/17	31/12/19	34 mois	PIERRETTE - TBA ELIS	200 000,00
Entourages plastiques pour bacs roulants	03/02/17	02/02/21	48 mois	ESPACE URBAIN	1 500 000,00
Mise à disposition personnel intérimaire	29/03/17	31/12/17	9 mois renouvelable tacitement 2 fois une année	ID'ÉES INTERIM	250 000,00
Travaux signalisation et mobilier urbain sur ZAC	15/05/17	14/05/18	1 an renouvelable tacitement 1 fois une année	VB SERVICE	225 000,00
Lavage entourages et bacs PR	17/08/17	16/08/18	1 an renouvelable tacitement 2 fois une année	ANCO SAS	100 000,00
Relation à l'étude pour la réduction et la valorisation des biodéchets de la restauration collective communale	07/09/17	06/09/19	24 mois	ORGANEO	25 000,00
Acquisition d'un chariot élévateur pour le désempilage et le déplacement des bacs	17/10/17		12 semaines maxi à compter de OS	TOYOTA MATÉRIAL HANDLING	21 292,00
Fourniture de supports de sacs pour le tri des déchets	28/11/17	31/12/17		MANUTAN SA	22 659,00
Acquisition d'un chassis 26 tonnes bras-grue pour la collecte des déchets ménagers	14/12/17	26/04/18	19 semaines à compter de OS	HERMENT	179 700,00

## II. LES PROJETS 2017

### 1. La conteneurisation

La recommandation R-437 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) donne un certain nombre de préconisations à mettre en œuvre pour la santé et la sécurité du personnel de collecte, sur différents points :

- s'assurer que le personnel dispose d'une copie à jour de tous les plans de tournées, afin d'appréhender au mieux son itinéraire,
- supprimer le recours à la marche arrière qui constitue un mode de fonctionnement anormal sauf en cas de manœuvre de repositionnement,
- interdire la collecte bilatérale sauf dans des cas très exceptionnels où tout dépassement ou croisement avec un véhicule tiers n'est pas possible,
- collecter en conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhendés par les lèves-conteneurs et supprimer la collecte en sacs ou en vrac... afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques, dorsolombaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses, risques biologiques, etc.

Pour ces raisons et d'autres (hygiène, salubrité et propreté urbaine), Metz Métropole a souhaité s'engager dans un projet de conteneurisation des ordures ménagères. De plus, ce projet doit permettre, avec la mise à disposition des usagers d'un contenant de stockage des déchets suffisant, de réduire les fréquences de collecte encore élevées dans certaines Communes et certains quartiers par rapport aux collectivités françaises de mêmes taille et typologie. Ainsi, il sera possible d'optimiser le service de collecte en réorganisant les tournées. La conteneurisation va donc permettre de faciliter la mise en œuvre d'autres projets en parallèle.

Après une année 2013 consacrée au déploiement de la conteneurisation sur les Communes de Saint-Privat-La-Montagne, Woippy, Montigny-Lès-Metz et des secteurs de collecte de Metz de la Grange aux Bois, Grigy, Tivoli, et Magny, l'année 2014 a servi d'ajustement du dispositif de collecte avec l'implantation de Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE), la rationalisation des points de regroupement en bacs (nombre de sites, emplacements, volume de bacs)...

En 2015, le schéma de conteneurisation du territoire dans sa totalité a été défini et la procédure de conteneurisation d'un secteur a été corrigée à partir de l'expérience acquise sur les précédents. L'objectif fixé est une finalisation du projet en décembre 2017. Une action en lien avec les recommandations de la R-437 a notamment complété cette procédure avec une étude des impasses et voies de circulation obligeant des manœuvres, marches arrière, etc. Un reporting exhaustif est réalisé afin de trouver des solutions de pré-collecte et de collecte permettant de respecter la R-437 et de limiter les difficultés et les risques pour les agents de collecte.

7 Communes de secteur du sud de l'Agglomération (Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Féy, Marieulles, Pouilly et Pournoy-la-Chétive), pour environ 4 500 habitants, a également été conteneurisé.

L'étude du secteur Outre-Seille, complexe de par la densité de population, la typologie d'habitat et le caractère historique de son aménagement, s'est finalisée avec sa conteneurisation en janvier 2016, avec le choix de solutions d'apports volontaires (PAV et PR).

En 2016, ont été conteneurisés : Peltre, Mécleuves, Jury, Chesny, Quartier Outre-Seille/Metz, Augny, Marly, Moulin lès Metz, Quartiers Sablon/Nouvelle-Ville/Metz, Quartiers Devant-les-ponts, Metz Nord .

Sur ces secteurs, on compte 30 931 foyers soit 30% du territoire.

En 2017, ont été conteneurisés :

- **Janvier** : Amanvillers, Ars-sur-Moselle, Châtel-Saint-Germain, Gravelotte, Jussy, Le Ban-Saint-Martin Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Plappeville, Rozérieulles, Sainte-Ruffine, Saulny, Scy-chazelles, Vaux, Vernéville : 28 648 habitants
- **Juin** : Metz Queuleu, Metz Borny, Metz Bellecroix Metz Plantières : 28 121 habitants
- **Octobre** : Metz Vallières, Vany, Vantoux, Chieulles, La Maxe et Saint-Julien-Lès-Metz : 15 498 habitants
- **Novembre** : Nouilly, Mey, Noisseville, Laquenexy et Ars-Laquenexy : 3 700 habitants

En 2017, 32 591 foyers ont été nouvellement conteneurisés soit 32,5 % du territoire (2% de plus que en 2016).

Au 31 décembre 2017, sur l'ensemble du territoire, 192 444 habitants soit 90% de la population représentant 88 % des foyers étaient conteneurisés. Il ne reste que le centre-ville de Metz et le centre d'Ars-sur-Moselle.

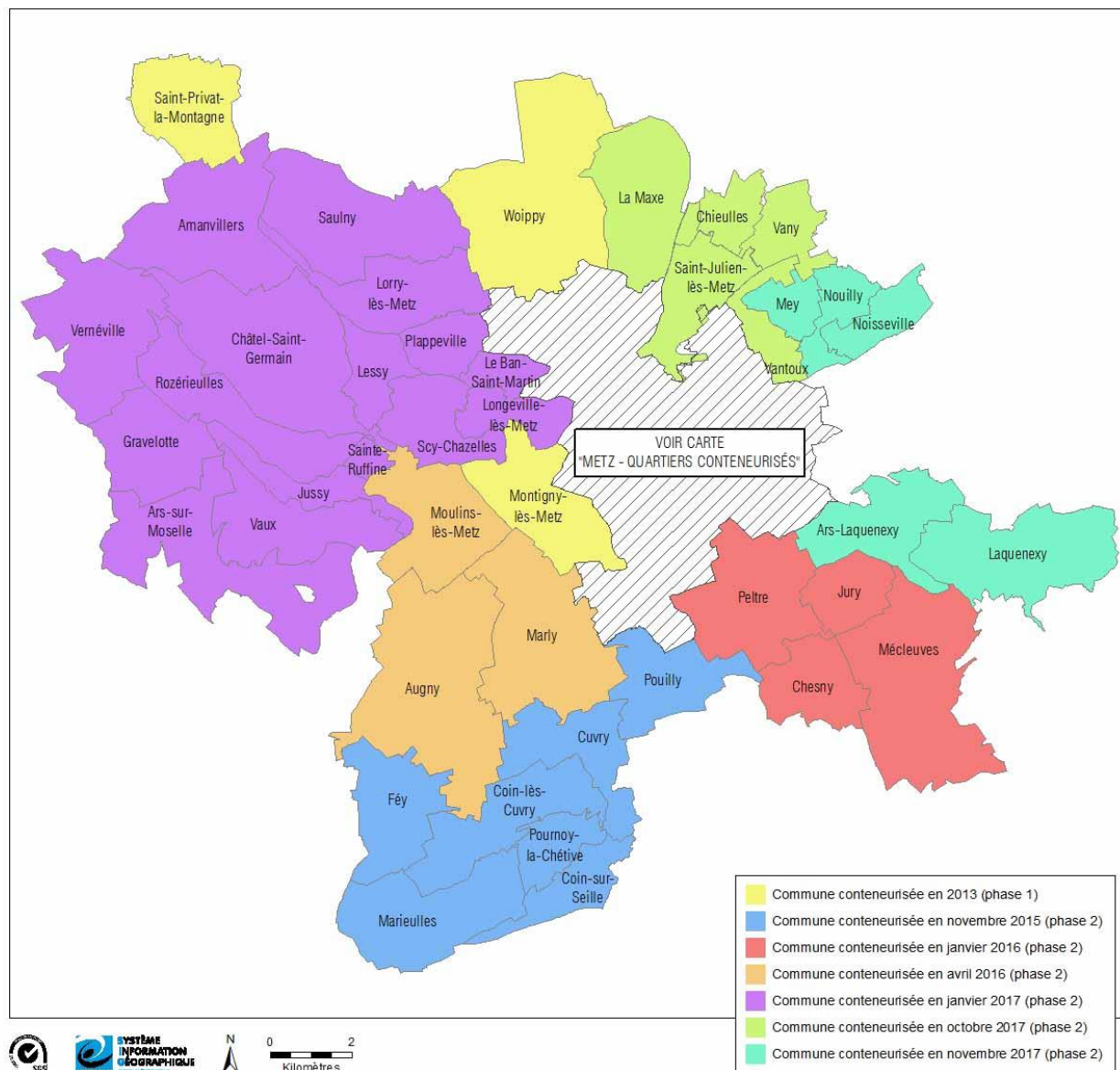


Le centre d'Ars-sur Moselle fait l'objet d'une étude de requalification en lien avec l'AGURAM. Les conclusions de l'étude permettront de définir les modalités de pré-collecte nécessaires, et faisables.

Enfin, en 2017, une étude a été lancée sur le centre-ville de Metz, du fait de ces caractéristiques urbanistiques spécifiques, et un espace de stockage très contraint. Ce secteur demande une attention particulière et une étude dédiée. Le périmètre nécessitera un maillage de plusieurs solutions de collecte, afin d'allier l'esthétisme urbanistique (avis de l'ABF, secteur UNESCO...), ainsi que la fonctionnalité du quartier pour les usagers.

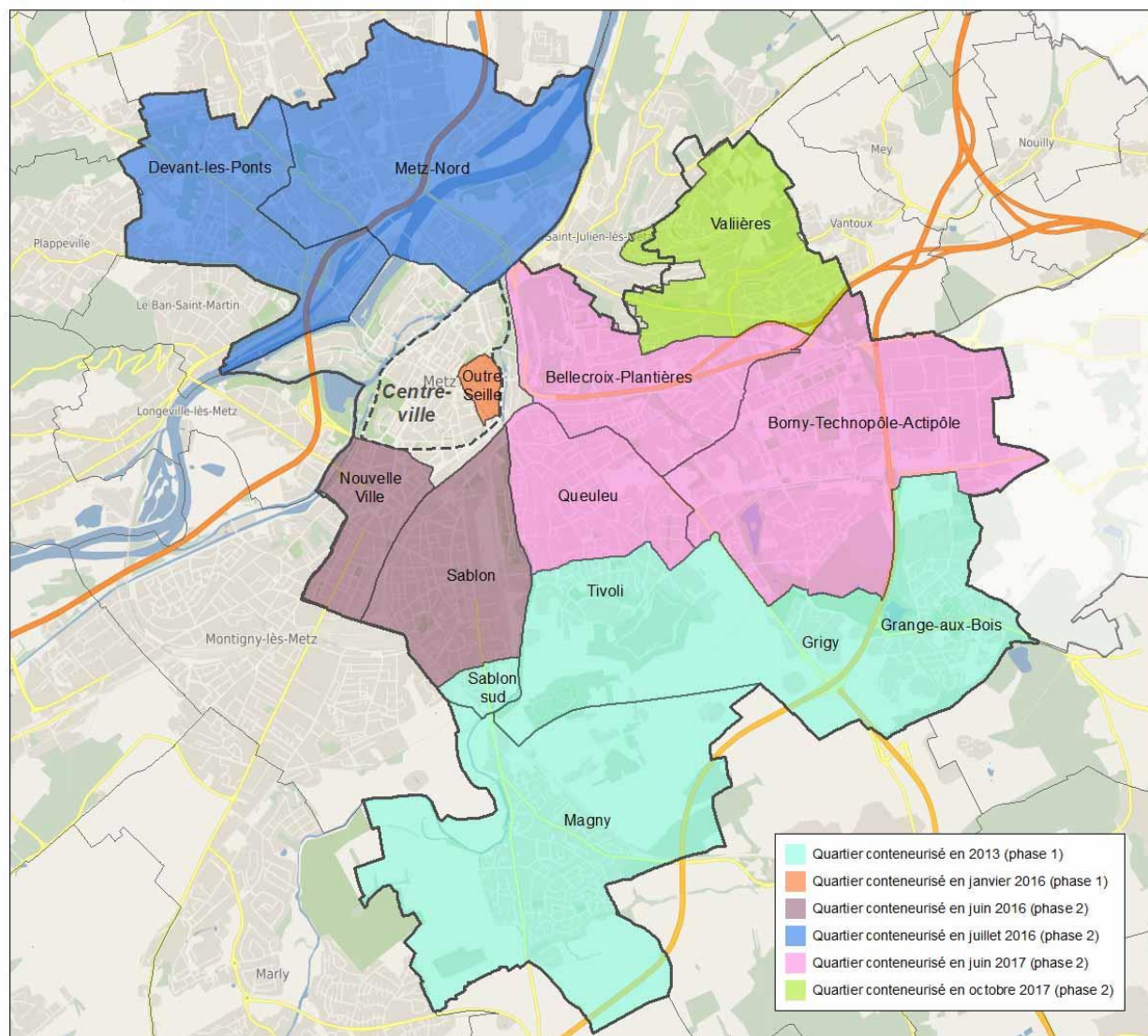
Le principe privilégié a été la mise en place de bacs et/ou de points de regroupement. L'année 2018 verra l'amélioration du programme avec la mise en place de PAVE et la correction de points noirs de collecte.

## METZ MÉTROPOLE - COMMUNES CONTENEURISÉES



Ref: 0397-01 Carte réalisée le 27/04/2018 Source : Pôle Gestion des Déchets, Metz Métropole, 2018 Fond cartographique : Service SIG, Metz Métropole, 2016, droits réservés

## METZ - QUARTIERS CONTENEURISÉS



Ref: 03007-02 Carte réalisée le 27/04/2016 Source : Pôle Gestion des Déchets, Metz Métropole, 2016 Fond cartographique : Service SIG, Metz Métropole, 2016, droits réservés

## 2. L'économie circulaire et la prévention des déchets

### Démarche d'élaboration du programme d'Economie Circulaire et du PLPDMA

Nouvellement labellisée "Territoire Zéro Gaspillage Zéro déchet", la collectivité avait initié en 2016 une démarche de concertation avec les acteurs de son territoire pour l'élaboration d'un programme d'économie circulaire. L'économie circulaire tend à rompre avec l'économie linéaire en optimisant l'utilisation des ressources naturelles et en réduisant l'impact de la gestion des déchets sur l'environnement. Elle passe donc par des projets économiques de prévention et de valorisation des déchets. Pour cela, l'année 2017 a été consacrée à la finalisation de la phase de concertation et à la rédaction de ce programme, et en parallèle, à la rédaction du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), document obligatoire pour les collectivités à compétence collective des déchets.

L'année 2017 a débuté avec l'organisation, le 27 mars, d'un séminaire ouvert aux acteurs du territoire. Il avait pour enjeux de compléter et de partager l'état des lieux du territoire et de faire émerger des idées, de nouveaux projets à développer. Il a rassemblé 77 personnes de 42 structures différentes et variées : acteurs économiques, institutionnels, de l'ESS, associations de consommateurs et de défense de l'environnement... Durant cette journée de travail, 66 nouvelles idées ont émergé, base de réflexion pour la rédaction du PLPDMA



et du programme d'économie circulaire. Le milieu de l'année a permis de rédiger les pré-projets de ces 2 programmes. Le 12 décembre 2017, la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA a été constituée, son organisation, ses membres et ses rôles ont été définis en vue, à court terme, de finaliser la phase d'élaboration du PLPDMA.

En parallèle de ce travail, la Caisse des Dépôts et Consignations a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt : "Territoires d'Innovation et de Grande Ambition". Metz Métropole a candidaté avec un programme d'actions et d'expérimentations guidé par 2 exigences transversales : l'économie circulaire et la participation citoyenne et la solidarité. Plusieurs groupes de travail ont de nouveau été organisés, ouvrant encore le cercle des acteurs locaux engagés et l'émergence de nouvelles idées. L'ensemble du travail pour cet AMI a été utilisé également pour la rédaction du PLPDMA et du programme d'économie circulaire.

Enfin, en partenariat avec la Ville et le CCAS de Metz, l'Agglomération a initié la démarche Impact Metz, pour une économie à impact social et environnemental positif. Elle ambitionne une triple dynamique : l'accompagnement de projets, la création de nouveaux dispositifs et la structuration de l'écosystème. Quatre thématiques permettent de mettre en œuvre cette démarche, dont l'économie circulaire, permettant ainsi de mieux faire le lien entre développement de l'économie circulaire et acteurs de l'ESS.

### **Poursuite des actions de prévention des déchets**

En parallèle de ces démarches, les actions de prévention des déchets ont été poursuivies. Elles doivent, à court terme, permettre d'atteindre l'objectif de réduction de 4 % des DMA sur la période 2014-2018, conformément au Contrat d'Objectifs Déchets Economie circulaire (CODEC) signé avec l'ADEME. Pour rappel, le PLP 2010-2015 avait permis de réduire de 5,1 % les OMA et de 4,6 % des DMA en initiant des actions autour de 5 axes prioritaires : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le prolongement de la durée d'usage, l'exemplarité des collectivités et l'exemplarité des professionnels. L'ensemble de ces actions s'est poursuivi en 2017 avec l'intégration d'un axe supplémentaire : la consommation responsable.

### **AXE 1 : LE COMPOSTAGE**

#### **Le compostage domestique**

L'année 2017 est une nouvelle année record de mise à disposition de composteurs : 850 (789 en 2016).

Au total, 9 533 composteurs ont été mis à disposition depuis la création de Metz Métropole, soit 8 579 foyers équipés. Une enquête du Département en 2013 avait mis en avant qu'environ autant de foyers compostaient par leur propre moyen (en tas, composteur de commerce ou fabriqué maison) que par des composteurs mis à disposition par la collectivité. Ainsi, il y aurait plus de 51% des foyers pavillonnaires qui composteraient sur le territoire.

En 2017, 53% des foyers qui ont obtenu un composteur ne compostaient pas avant, chiffre stable par rapport à 2016. Ils sont répartis de la manière suivante : 7 % chez les 18-29 ans, 44% chez les 30-44 ans, 27% chez les 45-59 ans et 23% chez les plus de 60 ans.

Au vu de ces résultats, la nécessité de faire connaître cette action auprès des particuliers doit encore être une priorité. Pour cela, l'Agglomération a utilisé le projet de conteneurisation et a organisé, au même rythme de déploiement, des permanences d'information et de mise à disposition directement dans les Communes. Les 11 permanences organisées en 2017 ont permis de distribuer 331 composteurs soit 39 % de l'ensemble des composteurs distribués dans l'année.

De plus, 12 animations grand public ont été organisées pour sensibiliser 609 personnes. Le réseau des guides composteurs se compose de 44 membres formés, dont 20 actifs, habitants bénévoles, motivés pour transmettre leurs connaissances et leur savoir-faire en termes de compostage et plus largement de gestion des biodéchets-jardinage.

#### **Le compostage collectif**

L'habitat collectif représente près de 70 % des logements du territoire. Certains immeubles possèdent à leur pied des espaces verts privatifs, nécessaires pour du compostage "en pied d'immeubles". D'autres n'en possèdent pas mais sont situés à proximité d'espaces verts publics, qui peuvent accueillir un site de compostage "de quartier".

La première solution permet aux habitants d'un même ensemble, sous couvert de faisabilité technique, d'un nombre suffisant de foyers volontaires et de l'identification de référents de site, de composter librement leurs biodéchets. Proposés depuis 2012, 12 nouveaux sites ont été équipés avec une majorité de "petits collectifs" :

66% des immeubles équipés sont composés de moins de 10 logements, 15% en comptent entre 10 et 50 logements, 1 immeuble entre 50 et 100 logements et 1 immeuble plus de 100 logements. Au total, 73 immeubles équipés, soit 1 470 foyers dont 1/3 environ participe.

La seconde solution est plus contraignante mais permet aux personnes ne disposant pas d'espaces verts privés de composter. Un accord doit être trouvé avec la Commune, qui autorise l'occupation et aménage le site, et une association, garant du bon usage et du bon entretien du site. Metz Métropole met gratuitement à disposition les composteurs, forme les membres de l'association, informe les habitants et organise un suivi régulier des bonnes pratiques. Le site est accessible à tous lors de permanences assurées par l'association, afin de renforcer la convivialité et de s'assurer du respect des consignes par les utilisateurs. 2 nouveaux sites ont été créés à Metz, en lien avec les associations Oppidum et Du côté de chez Nelson. Au total depuis 2014, ce sont donc 3 sites de compostage de quartier en fonctionnement sur l'Agglomération.

## **AXE 2 : LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

Tous les sites qui produisent plus de 10 tonnes de biodéchets par an doivent les trier à la source en vue d'une valorisation matière pour un retour au sol (art. R 543-225 à 227 du Code de l'Environnement). De plus, les établissements de restauration collective publique doivent mettre en place un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire. Par son travail de prévention, Metz Métropole se propose d'accompagner ces établissements, soit pour réduire les quantités, soit pour les aider à se mettre en règle. La lutte contre le gaspillage alimentaire est aussi un moyen de réduire les dépenses d'achat et de fonctionnement.

### **En restauration collective**

Dans le cadre du projet "Zéro gaspi à la cantine : moins jeter et mieux manger" lauréat de l'appel à projet ADEME/DRAAF, Metz Métropole a initié durant l'année scolaire 2016-2017, les premiers diagnostics. 5 établissements en charge de la restauration scolaire se sont portés volontaires, à Augny, Ban-Saint-Martin, Laquenexy, Saint-Julien-lès-Metz et Ars-sur-Moselle. Ils ont diagnostiqué le fonctionnement du site et pesé leurs biodéchets durant 1 semaine. Augny, Laquenexy et Ars-sur-Moselle ont finalisé la définition de leur plan d'actions. En complément, en lien avec la DRAAF, Metz Métropole a organisé 2 journées de formation Classes du goût, mutualisées avec la Ville de Metz. 30 personnels de restauration et d'animation des établissements, issus de 5 établissements, ont été formés.

En parallèle, la Région et le Département poursuivent leurs actions : 1 lycée et 2 collèges situés sur le territoire et actifs sur le sujet en 2017.

### **Sensibilisation Grand public**

4 animations grand public ont été organisées en 2017 sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Metz Métropole a également créé des kits de matériel à prêter aux associations pour l'organisation de leurs événements, dont 1 sur le gaspillage alimentaire pour l'organisation d'une disco soupe. En partenariat avec la Banque Alimentaire de Moselle et son vélomixeur, un stand a été organisé sur le Salon AGRIMAX.

En complément, 1 formation a été proposée au personnel de l'UDAF, ainsi qu'un temps de sensibilisation des élèves du lycée hôtelier Raymond Mondon.

La thèse sur les changements de comportements liés au gaspillage alimentaire est arrivée à son terme en mars 2016. Les conclusions de ces 3 années de travail ont été rassemblées afin de créer une procédure qui permette, en quelques minutes, temps court de discussion avec un habitant lors d'une sensibilisation en porte à porte ou en stand d'animation, d'optimiser l'efficacité de la sensibilisation. Le discours alors tenu met en pratique les techniques psycho-sociale d'hypocrisie induite et de rappel des transgressions. Si les mécanismes internes qui se mettent en place n'assurent pas l'efficacité du discours à 100%, ils garantissent cependant que l'action sera plus efficace qu'une sensibilisation classique. Ces travaux ont été présentés début 2017 aux collectivités mosellanes volontaires, en lien avec le Département, afin de former les agents des collectivités à utiliser cette nouvelle procédure.

## **AXE 3 : LE PROLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE**

Véritable tremplin de l'économie circulaire, le prolongement de la durée de vie multiplie les ambitions : environnementale par la réduction des déchets, économique par les nouvelles activités nécessaires de logistique, de réparation, de vente... et sociale par le lien créé entre les donateurs et les bénéficiaires, qui peuvent être un public en difficulté mais pas uniquement. Le réemploi nous concerne tous et de nombreuses

structures, associatives et professionnelles, existent déjà sur le territoire. L'enjeu est de les soutenir et les aider à se développer au sein d'un éco-système et de favoriser le développement de nouvelles structures et nouvelles filières qui seront complémentaires.

2 zones de gratuité ont été organisées en 2017, 1 grand public à Longeville-Lès-Metz qui a réuni 121 personnes et 1 en interne pour les agents des services de l'Agglomération, permettant le don et la récupération d'objets entre particuliers.

## **TLC**

Metz Métropole a conventionné en 2013 avec Tri d'Union, entreprise d'insertion créée à l'initiative d'Emmaüs Action Est et basée en Moselle à Stiring-Wendel, pour la collecte des TLC. Depuis début 2015, ces textiles sont triés pour réemploi/recyclage à Allain (54).

En 2017, ÉcoTLC a référencé 107 bornes réparties en 86 points de collecte installés sur 31 des 44 Communes de Metz Métropole, soit 1 borne pour 2 556 habitants.

6 nouvelles bornes ont été installées à Montigny-Lès-Metz, en complément du travail effectué par le vestiaire social. Au total, 64 bornes (40 points de collecte) sont gérées par Tri d'Union, dont la majorité est implantée sur le domaine public et conventionnée avec Metz Métropole (38), ou en déchèterie, conventionnée avec HAGANIS (14). 12 supplémentaires sont disposées sur domaine privé, soumis à convention entre Tri d'union et le propriétaire. Les autres bornes référencées par ÉcoTLC sont gérées par d'autres structures, notamment la Croix Rouge et Écotextile.

En 2017, les 52 bornes conventionnées ont permis de détourner 226 tonnes de textiles (+ 13 % par rapport à 2016). 60% part en filière de réemploi et 35 % en recyclage (effilochage, chiffon d'essuyage).

## **Collectes zéro gaspi**

Le projet "collecte zéro gaspi" initié en avril 2016 s'est poursuivi en 2017 dans le cadre d'une convention avec HAGANIS et la Communauté Emmaüs Peltre : chaque samedi, la Communauté Emmaüs est présente dans une déchèterie du territoire, toute la journée, pour récupérer les dons des visiteurs et prendre les objets en bon état pour leur éviter de finir en benne. Tout type d'objet est récupéré : TLC, mobilier, déco, électroménager, livres... Les permanences tournent au sein de 4 déchèteries : Marly le 1<sup>er</sup> samedi du mois, Metz-Nord le 2<sup>nd</sup>, Ars-sur-Moselle le 3<sup>ème</sup>, et Metz-Borny le 4<sup>ème</sup> (résultats faibles), remplacé par Metz-Magny à partir de mars 2017. Sur l'année complète, 49 permanences (dont SERD) ont été organisées et 1 656 donateurs ont apporté 55,5 tonnes d'objets. L'électro-ménager, les livres, le mobilier et les TLC représentent 70 % des dons. Le reste se répartit entre déco, jouet, loisir, vaisselle et divers.

Par rapport à 2016, sur la même période de fonctionnement (avril – décembre), le nombre de visiteurs diminue de 9 % mais les quantités récupérées augmentent de 13 %.

## **Filière Livres**

Suite à de premières discussions initiées en 2016 avec l'entreprise Recyclivre, un partenariat s'est concrétisé en cours d'année 2017. Il rassemblait 3 structures : Recyclivre, CMSEA et Valo' pour créer une filière de réemploi du livre. L'entreprise Valo' assure la collecte des livres, triés ensuite par l'Atelier des talents, ESAT du CMSEA, situé à Metz. Une partie des livres en bon état est revendue par Recyclivre via son site internet de livres d'occasion (10% des recettes sont versées à des associations éducatives ou de protection de l'environnement) et une autre partie est donnée à Emmaüs. Les livres en mauvais état sont récupérés par Valo' qui se charge de les faire recycler. Les livres proviennent majoritairement soit des déstockages des bibliothèques, soit des dons de particuliers ou d'associations. Des partenariats opérationnels sont déjà effectifs avec des associations caritatives et un partenariat s'est constitué avec HAGANIS, permettant à 3 déchèteries de devenir points de collecte à partir de juin 2017 : Ars-sur-Moselle, Marly et Metz-Nord. 2,6 tonnes sont déjà entrées dans la filière sur cette première phase de lancement.

## **AXE 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE**

Metz Métropole a invité la Famille (presque) zéro déchet pour une conférence qui a rassemblé 240 personnes. Le weekend suivant, des ateliers ont été organisés en partenariat avec des structures locales pour mettre en application les sujets évoqués : compostage, vente en vrac, troc, fabrication de produits maison, fabrication d'objets du quotidien à partir de réemploi avec 330 visiteurs.

Lors de la SERD, 6 ateliers de fabrication de produits ménagers maison ont été proposés, rassemblant 43 personnes.

## **AXE 5 : EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS**

### **Services de l'Agglomération**

En début d'année 2017, les vœux du Président aux agents de la collectivité ont été organisés sous l'égide du zéro déchet : utilisation de carafes d'eau du robinet, de nappes en tissus, de vaisselle réutilisable, adaptation de l'approvisionnement des plats par le prestataire, mise à disposition de gourmet bags en fin d'évènement. Résultat, très peu de déchets et de gaspillage exceptée une marge de progrès encore sur le pain.

### **Services des Communes**

Metz Métropole anime un réseau des Communes, Urbanicité, pour un développement urbain durable. À partir de 2016, un des sujets abordés est la gestion différenciée des espaces verts, avec un focus sur la réduction, la réutilisation et la gestion des déchets verts. La cellule Prévention a co-animé ce réseau de travail en mettant l'accent sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et sur la pratique du paillage. Parmi les besoins exprimés, la connaissance de nouveaux outils de gestion (désherbage mécanique) et le partage des tâches entre Communes et habitants (trottoir, bords de cours d'eau...) sont prioritaires.

En 2017, la Ville de Metz a mis en œuvre une démarche poussée de mulching et de broyage-paillage, dans la continuité de la politique "zéro phyto" initiée il y a de nombreuses années déjà. Résultat : seules 636 tonnes de déchets verts ont été traitées contre 1 574 tonnes en 2016. C'est une réduction de 60 % en 1 an et de 74% depuis 2010.

## **AXE 6 : EXEMPLARITÉ DES PROFESSIONNELS**

### **Accompagnement RS**

Effective depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015, Metz Métropole déploie ce système par seuils d'assujettissement dégressifs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le seuil est passé à 8 000 litres hebdomadaires (OMR + Tri). L'intérêt de cette redevance est de responsabiliser les professionnels à la gestion de leurs déchets et donc de les inciter à réduire leur production et à les valoriser. Pour les aider, Metz Métropole leur propose une démarche d'accompagnement qui s'appuie sur un diagnostic (quantité et typologie de déchets, provenance, modalités de gestion), la définition d'un plan d'action et sa mise en œuvre. Chaque étape doit être réalisée par le professionnel, avec le soutien (matériel, humain, technique) de Metz Métropole.

En 2017, 5 nouveaux établissements se sont engagés dans la démarche avec la réalisation d'une visite-diagnostic terrain et préconisations apportées par Metz Métropole. 2 modules de sensibilisation des salariés ont été organisés, permettant de sensibiliser 47 personnes.

2 établissements ont engagé des actions dont le tri, le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

### **Éco défis**

Action portée par le Pôle Environnement Développement Durable de l'Agglomération, elle a pour objectif d'accompagner les artisans du territoire souhaitant s'impliquer dans des actions de développement durable. Chaque artisan se lance des défis selon ses sensibilités et son avancement sur les thématiques des déchets, de l'eau, de l'énergie, de la consommation durable... Si les défis sont relevés, un label leur est attribué afin de les valoriser. La cellule Prévention des Déchets apporte son expertise dans le domaine des déchets qui regroupe plusieurs défis : réduire les quantités d'emballage fournisseurs, réemployer du matériel, réduire la nocivité, limiter le gaspillage alimentaire, valoriser ses biodéchets, proposer des ponts de collecte, réduire les emballages pour les clients et mettre en place le tri.

En 2017, 23 entreprises artisanales ont été accompagnées pour un total de 143 défis dont 45 sur les thématiques des déchets. 13 artisans ont été labellisés.

### **Bilan des principaux chiffres cumulés de la prévention des déchets au 31/12/2017**

**9 533 composteurs** dans 8 579 foyers → 1 716 tonnes évitées chaque année à partir de 2017

**73 sites de compostage en pied d'immeubles** (1 292 participants) → 65 tonnes évitées chaque année à partir de 2017

**3 sites de compostage de quartier** (130 foyers) → 15 tonnes évitées chaque année

**22 sites de compostage autonome** → 22 tonnes évitées chaque année à partir de 2017

Au total, **10 001 foyers compostent** par un moyen fourni par Metz Métropole (individuel ou collectif) → 1 818 tonnes évitées en 2017

**226 tonnes de TLC détournées** dont 60% réemployées et 35% recyclées grâce à 107 bornes dont 64 conventionnées Metz Métropole et Tri d'union.

**Focus 2017 :**

**5 établissements de restauration collective** nouvellement engagés dans une démarche de lutte contre le GA

**49 journées de récupération en déchèteries** par Emmaüs → 55 tonnes détournées

**1 filière de réemploi des livres créée**

**37 animations organisées soit 1 658 personnes sensibilisées**

### 3. Le tri

Fin 2017, le Service Sensibilisation Pré-collecte est composé de 2 coordinatrices, de 12 Ambassadeurs Du Tri, et d'un assistant administratif. Les Ambassadeurs du Tri ont mené sur le territoire de Metz Métropole des missions quotidiennes de communication de proximité sur les consignes de tri des emballages recyclables et des papiers auprès des usagers. Leurs missions ont consisté également au suivi de la qualité du tri (réalisation de contrôles qualité, suivis de caractérisations) et à la réalisation d'actions plus globales sur la gestion des déchets ménagers et assimilés : aide au développement du compostage domestique, accompagnement des usagers dans le cadre de la conteneurisation, diffusion des messages de prévention des déchets. La fin de l'année 2017 a été consacrée au déploiement expérimental d'une nouvelle méthode de mobilisation au tri en habitat collectif développée par CITEO.

Bilan de leurs actions :

Conteneurisation et accompagnement au changement de mode de collecte :

- Poursuite de l'accompagnement des usagers dans le cadre du changement de mode de collecte : 36 actions menées sur 15 Communes. Plus de 9 000 foyers et professionnels accompagnés ;
- Réalisation d'actions correctives post conteneurisation et de rappel du règlement de collecte : 214 actions réalisées sur 35 Communes ; 6 800 foyers et professionnels informés.

Actions visant le suivi de la qualité du tri des Emballages Recyclables

- Participation à 28 caractérisations des Emballages Ménagers Recyclables issus des collectes de tri de 15 Communes ;
- Réalisation de 22 contrôles terrain de la qualité du tri présenté en sacs ou en bacs : 2 151 contenants vérifiés dont 902 avec une bonne qualité de tri, 964 avec quelques erreurs et 285 refusés à la collecte en raison de la trop grande proportion d'erreurs de tri.

Actions visant l'augmentation des performances de recyclage et l'amélioration de la qualité du tri des Emballages Recyclables et des papiers :

- Sensibilisation en porte à porte des habitants de 8 Communes de l'agglomération avec remise du mémotri. Au total, 6 527 foyers ou entreprises ont bénéficié d'un rappel des consignes par un ambassadeur du tri ;
- Sensibilisation ciblée auprès des résidents en habitat collectif dans 4 Communes. 4 442 foyers ont bénéficié d'un rappel des consignes de tri, en partenariat avec les gestionnaires (Metz Habitat Territoire, Batigère, ICF, Claude Rizzon, ...) ;
- Participation à 5 évènementiels locaux pendant lesquels ont été proposées des activités ludiques visant à rappeler les consignes de tri et à présenter le service public communautaire de collecte et de traitement des déchets : Marathon de Metz et Metz Plage, Saint-Privat La Plage, Fête de Quartiers à Metz Vallières et Metz Nord, Opérations "Grande Récup",... ;
- Animations sur le geste de tri : 27 ateliers du tri permettant la diffusion des consignes de tri auprès de 723 personnes (adultes et enfants). Ces animations ont été notamment réalisées en bas d'immeubles, auprès de résidents de foyers d'hébergement, auprès d'enfants en accueils de loisirs.

Information sur la réduction des déchets :

- Plus de 9 000 foyers et professionnels informés sur le compostage ;
- Plus de 300 autocollants STOP PUB diffusés en porte à porte.

Au total, ce sont environ 27 000 foyers et entreprises répartis dans 39 Communes qui ont été sensibilisés aux consignes de tri et aux règles de collecte des déchets ménagers.

### **Point fort de 2017 : Nouvelle méthode de mobilisation des habitants d'immeubles autour du tri**

Le tri est deux fois moins important en habitat urbain vertical qu'en habitat pavillonnaire rural. Afin de remobiliser les habitants d'immeuble, Metz Métropole CITEO ont signé une convention d'expérimentation visant à développer une nouvelle méthode de communication vers l'usager appelée "Communication engageante". Cette méthode innovante vise à remobiliser les habitants d'immeubles autour du tri tout en impliquant les bailleurs/gestionnaires d'immeubles dans la démarche.

Les Ambassadeurs du Tri de Metz Métropole ont bénéficié de deux jours de formation à cette nouvelle manière de communiquer auprès des usagers.

Cette méthode intégrée comporte 4 étapes :

1/ mobilisation des bailleurs et gardiens (rencontre et formation des gardiens sur les consignes de tri et la gestion des déchets, réalisation d'un diagnostic des locaux de stockage des déchets, définition Commune du planning de sensibilisation)

2/ mise à niveau des équipements de pré collecte : aménagement du local de stockage, ajustement des dotations en bacs, maintenance/remplacement des bacs abimés, rénovation des supports de communication,

3/ mobilisation des habitants : campagne en porte à porte par les Ambassadeurs du tri visant à obtenir au moins un engagement par habitant en faveur du tri (tri d'un emballage supplémentaire, arrêt d'une erreur de tri, ..), valorisation des usagers engagés (affichage du nombre d'engagement dans les entrées d'immeuble, création d'un réseau des bons trieurs,...)

4/ évaluation des résultats de l'action en lien avec le bailleur ou gestionnaire (conditions de stockage, quantité de tri supplémentaire, amélioration de la qualité, satisfaction des usagers et des gardiens,...)

En 2017, cette méthodologie a été expérimentée auprès de 650 locataires du bailleur LOGIEST.

### **Le programme pédagogique**

La sensibilisation à l'environnement des plus jeunes est un axe important de l'action de Metz Métropole. Depuis de nombreuses années, l'agglomération propose, en partenariat avec l'Inspection Académique, un programme pédagogique à destination des écoles primaires et maternelles du territoire pour animer les temps scolaires et former les enfants de 3 à 11 ans aux enjeux du tri et de la réduction des déchets ménagers.

En 2016-2017, 104 classes se sont inscrites au projet pédagogique contre 83 classes l'année précédente, réparties dans 25 écoles contre 28 écoles l'année précédente. Ce sont 2 381 enfants soit + 27,4%, et par extension, autant de familles, qui ont été sensibilisés au recyclage et à l'importance de mieux gérer les déchets.

## **4. La redevance spéciale**

Les professionnels peuvent faire appel à Metz Métropole pour la collecte et le traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères. Ce service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la valeur du foncier bâti et sans corrélation avec la quantité de déchets produite.

Ainsi, afin d'inciter les professionnels à réduire et valoriser leurs déchets, rééquilibrer les charges entre les ménages et les non-ménages, et financer au plus juste le service rendu, le Conseil de Communauté de Metz Métropole a délibéré le 13 avril 2015 la mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS) sur son territoire.

La RS est déployée par abaissement successif du seuil d'assujettissement :

- à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015, une première phase a vu le conventionnement des entités publiques et privées produisant plus de 15 000 litres de déchets par semaine, et bénéficiant du service public de collecte et traitement des déchets ;
- par délibération du 7 mars 2016, le 2<sup>nd</sup> seuil, appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, a été fixé à 8 000 litres hebdomadaires ;
- le déploiement de la phase 3, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, a été voté par le Bureau le 11 décembre 2017, validant un 3<sup>ème</sup> seuil d'assujettissement à 4 000 litres de déchets hebdomadaires.

Metz Métropole a opté pour une facturation au volume de bacs mis à disposition du redevable, avec pour 2017, un tarif identique à celui de 2016, soit 0,016 €/litre pour les déchets recyclables et 0,039 €/litre pour les déchets non recyclables.

Les modalités techniques et financières de la RS ont été fixées comme des leviers pour inciter les professionnels à :

- optimiser leur organisation afin de rationaliser les moyens de pré-collecte mis à disposition et faciliter la collecte ;
- réduire les quantités globales de déchets par une facturation en adéquation avec le volume produit ;
- trier et orienter les déchets vers les bonnes filières de valorisation par un tarif incitatif pour les déchets recyclables.

Au cours de l'année 2017, le conventionnement des usagers du service public produisant plus de 8 000 litres de déchets s'est poursuivie, suite à l'extension de la conteneurisation sur le territoire.

En prévision de la délibération du 11 décembre 2017, les modalités de développement de la phase 3 ont été définies : identification des redevables potentiels (principalement sur la base des données liées à la conteneurisation), validation du seuil, programmation des étapes de déploiement, etc...

En parallèle, une réflexion sur les modalités d'application de la RS a été entamée, aboutissant à la programmation de groupes de travail avec les élus en janvier 2018. Ces derniers ont pour objectif de fixer les orientations pour la mise à jour du règlement de RS.

En 2017, 147 non-ménages ont vu leur statut vis-à-vis de la RS évoluer, dont 77 sont des professionnels nouvellement contactés dans le cadre du déploiement de la phase 2.

Parmi ceux-ci, 92 producteurs ne sont pas ou plus soumis à un conventionnement car ayant une production inférieure au seuil de 8 000 litres (réorganisation interne de la gestion de leurs déchets, collecte partielle par une société privée, optimisation de l'utilisation des bacs...) et 24 ont choisi de faire appel à un prestataire privé.

Concernant l'évolution du nombre de redevables :

- les 30 conventions signées fin 2016 sont entrées en application au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- 4 nouvelles conventions ont été signées avec Metz Métropole, pour une mise en application à partir du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;
- 5 conventions ont été résiliées : un organisme a quitté le service public et 4 sont passés sous le seuil d'assujettissement de 8 000 litres hebdomadaires ;
- 2 conventions signées en décembre 2017 entreront en application au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ainsi, au 31 décembre, 37 conventions sont actives.

En parallèle, Metz Métropole accompagne les redevables qui le souhaitent dans l'amélioration de la gestion de leurs déchets et la réduction de leur production. Le suivi réalisé par la cellule Prévention des Déchets se compose d'un diagnostic personnalisé, de l'élaboration d'un plan d'action et de sa mise en œuvre.

Les actions prioritaires mises en place sont notamment le renforcement du tri, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou l'utilisation de nouvelles filières de recyclage.

## 5. Qualité, Hygiène et Sécurité

### 5.1. Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre au cours de l'année 2017

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de prévenir les risques professionnels, Metz Métropole a procédé à :

- la poursuite de la mise en place des protocoles de sécurité pour les intervenants extérieurs au CTC et sur les sites extérieurs ;
- la poursuite des opérations de communication et d'information auprès des usagers et des Communes en cas de dysfonctionnement sur le terrain (problème de collecte, d'hygiène, dégradation, ...) ;
- la poursuite des ¼ d'heure sécurité à destination des agents.

Dans le cadre de la conteneurisation, le service a principalement été mobilisé dans l'analyse et la réduction des manœuvres dangereuses lors de l'action de collecte.

Bilan de l'analyse des impasses 2016-2017 hors Metz :

Communes hors Metz	Nombre d'impasses	% par rapport au nombre d'impasses étudiées	% par rapport au nombre d'impasses avec problèmes
Nombre d'impasses étudiées	1223		
Nombre d'impasses avec problèmes	1019	83,32%	
Nombre d'impasses solutionnées	961	78,58 %	94,31 %
Nombre d'impasses sans solution	58	4,74 %	5,69%

Sur 43 Communes de Metz Métropole (hors Metz), 1 223 impasses ont été identifiées, parmi elles, seules 1 019 avaient une problématique de collectes 83,32 % (les autres se faisant en marche avant sans difficulté).

Sur les 1019 impasses problématiques, 78,58 % des solutions ont été trouvées, avec en premier lieu la définition de points de présentation (50 % des solutions). Dans les autres cas, les solutions majoritaires sont soit un rappel sur le respect du stationnement permettant la manœuvre du camion, soit en petits véhicules de collecte lorsque aucune autre solution n'était possible du fait de la configuration des lieux, soit en redéfinissant la manœuvre pour que le chauffeur puisse faire la collecte en marche avant.

Bilan de l'analyse des impasses 2016-2017 Metz (certains quartiers n'ayant pas encore été traités) :

Metz	Nombre d'impasses	% par rapport au nombre d'impasses étudiées	% par rapport au nombre d'impasses avec problèmes
Nombre d'impasses étudiées	196		
Nombre d'impasses avec problèmes	162	82,65%	
Nombre d'impasses solutionnées	151	77,04%	93,21%
Nombre d'impasses sans solution	11	5,61%	6,79%

Sur Metz 196 impasses ont été identifiées, parmi elles, seules 162 étaient avaient une problématique de collectes 82,65 % (les autres se faisant en marche avant sans difficulté).

Sur les 162 impasses problématiques, 93,21 % des solutions ont été trouvées, avec en premier lieu la définition de points de présentation (56,80 % des solutions). Dans les autres cas, les solutions majoritaires sont soit un



rappel sur le respect du stationnement permettant la manœuvre du camion, soit en petits véhicules de collecte lorsque aucune autre solution n'était possible du fait de la configuration des lieux, soit en redéfinissant la manœuvre pour que le chauffeur puisse faire la collecte en marche avant.

## 5.2. Formations sécurité suivies par les personnels

Le tableau ci-dessous récapitule les formations suivies par les agents en 2017 :

Intitulé formation	Nombre d'agents formés	Durée de formation en jours	Date ou période
<b>FCO</b>	27	5	Année 2017
<b>Éco conduite</b>	5	0,5	Avril
<b>Metz-Métropole Utilisation d'un extincteur</b>	28	0,5	Juin 2017
<b>Renouvellement CACES Grues auxiliaires</b>	6	2	Avril 2017 et mai 2017
<b>SST</b>	14	1	Mars, septembre et octobre 2017
<b>Formation conduite addictive</b>	1	1	Juin 2017

## 5.3. Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole

- 27 accidents de travail avec arrêt (30 en 2016) ;
- 1 maladie professionnelle (1 en 2016) ;
- 8 accidents de travail sans arrêt (3 en 2016) ;
- 0 accident de travail mortel (0 en 2016).
- 1 accident du trajet (4 en 2016).

**Taux de fréquence** = (nombre d'accidents avec arrêt + nombre d'accidents mortels) x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées)

**Taux de gravité** = nombre de jours calendaires d'arrêts de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées

**Taux d'absentéisme** = nombre d'heures d'absence (tous les arrêts sauf congés maternité et congés paternité) \* 100 / nombre d'heures travaillées dans l'année

Année	Taux de fréquence	Taux de gravité	Absentéisme
2010	175,70	9,80	15,89
2011	109,45	5,32	12,129
2012	160,74	3,90	11,46
2013	100,46	2,36	11,43
2014	98,01	1,69	8,76
2015	62,71	4,23	11,06
2016	75,25	4,60	15,65
2017	67,73	4,25	13,31

Le taux de fréquence et le nombre d'accidents du travail sont en diminution entre 2016 et 2017.

Le nombre d'accidents sur l'activité collecte reste stable et est majoritairement lié à la précipitation et l'inattention au travail. Des réflexions sur la réorganisation du temps travail et des modes de fonctionnement sont amorcées en 2017.

Le taux de gravité et l'absentéisme sont en diminution en 2017.

Cela signifie que les accidents avec arrêt de travail sont proportionnellement moins nombreux et moins graves et nécessitent une absence moins longue.

### 5.5. Projet de management de la qualité et de la sécurité

Le Pôle Gestion des Déchets s'est lancé, en 2013, dans la mise en place d'une démarche de management de la qualité et de la sécurité afin :

- d'optimiser son fonctionnement et son organisation ;
- de fiabiliser ses données ;
- de centraliser les informations et de les rendre accessible à tous ;
- de développer les compétences des équipes et de les impliquer autour d'un projet commun.

Et ainsi :

- améliorer l'écoute et la satisfaction des usagers et des Communes ;
- faciliter le travail collectif entre élus et service public ;
- maîtriser les coûts ;
- améliorer les performances environnementales et réduire les impacts environnementaux ;
- améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

Afin de garantir et fiabiliser ses données, le PGD a lancé fin 2013 une démarche de structuration de son système documentaire et de traçabilité des données.

Aussi, l'identification et la création de près de 362 documents sont recensés dans un tableau de bord de pilotage d'activités à fin 2017.

## 6. Relation usagers

Créé en 2012, le service "relations aux usagers", 03.87.20.10.10, est aujourd'hui le point d'entrée du Pôle Gestion des Déchets, ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, soit 50h00 de permanence hebdomadaire à l'écoute et au service du public, avec 3 agents qui prennent en charge les demandes de renseignements et les réclamations des usagers, bailleurs et Communes.

En 2017, ce ne sont pas moins de 28 000 demandes (mail, téléphone, internet, courrier, ...), qui ont été enregistrées, dont :

- 8,6 % de réclamations concernant la conteneurisation et la collecte des déchets ;
- 71,8 % de demandes de renseignements au sujet des jours de collecte, horaires de sortie des sacs ou bacs, distribution des sacs, conteneurisation ;
- 3,4 % de mises en relation ;
- 16,1 % de prises de rendez-vous pour une collecte d'encombrants.

En 2017, les demandes par services se répartissent comme suit :

- 54,4 % pour la collecte (porte-à-porte, PAV et encombrants) ;
- 6,2 % pour la distribution des sacs ;
- 30,2 % pour la pré-collecte (conteneurisation, maintenance et livraison des bacs) ;
- 2,5 % pour la prévention.

Les réclamations sont analysées en collaboration avec les services concernés afin de mettre en place des actions d'amélioration et de remédier aux anomalies.

Soucieux de la qualité du service rendu, les aléas de collecte et les difficultés rencontrées sur le terrain sont transmis aux Communes pour information et, parfois, pour intervention de leur part.

## 7. Géolocalisation

Le projet de géolocalisation des véhicules a été initié en 2013, avec le lancement du marché d'équipement en systèmes embarqués et en logiciels d'exploitation et d'optimisation des tournées en 2014.

Le système retenu est composé d'une balise GPS qui relève la position en temps réel du véhicule, d'une console embarquée qui, connectée à la balise GPS, permet au chauffeur d'être guidé et de recevoir des informations, ou même d'en saisir (événements, anomalies, etc.), et d'un système de lecture RFID pour l'identification des puces des bacs de Metz Métropole.

En 2017, les équipements ont été utilisés pour :

- relever la position des camions en temps réel, ainsi que les informations afférentes : ensemble des collectes en cours et leurs véhicules associés, localisation du véhicule, tournée(s) affectée(s), durée de la collecte à l'instant T, temps de collecte restant, etc. Cela permet, pour les véhicules d'ores et déjà équipés, de répondre en direct à l'usager sur l'avancée de la tournée et les difficultés rencontrées ;
- permettre aux équipages de téléphoner à une liste de contacts prédéfinis et de recevoir des appels.

De plus le système relève :

- les données d'exploitation : date, heure de départ et fin de tournée, durée de la tournée, temps et kilométrage, nombre de bacs levés (par tronçon, par Commune,...) ;
- les anomalies saisies par l'équipe de collecte (dépôts sauvages, bacs cassés, etc.) ou les événements ponctuels (rue bloquée, problème d'accessibilité, conditions météorologiques etc.). L'équipage saisit également la localisation des points noirs de sécurité : marches arrières, collecte en bilatéral (par rues, par Communes,...).

L'analyse de ces données contribue à l'amélioration de la qualité de service et à l'information rapide des Communes, avec le suivi des événements terrain et anomalies (accessibilité, dépôts sauvages, erreurs de tri...), et l'organisation des services du Pôle Gestion Déchets pour réagir sur ces problématiques. L'année 2017 a permis de définir et mettre en œuvre le relevé et le traitement de certaines. L'aide à la navigation permet déjà un véritable travail d'amélioration des conditions de travail des agents pour les tournées équipées et d'optimisation du service, dans le respect des préconisations de recommandation R-437.

Les logiciels d'exploitation permettent quant à eux de travailler sur :

- le reporting des données (statistiques etc) ;
- le tracé des tournées (cartographie) ;
- l'évolution des tournées en lien avec le développement de la conteneurisation du territoire ;
- l'optimisation du service.

En 2017, 5 nouveaux véhicules ont été équipés de la balise GPS et de la console en cabine, avec lecture de puces des bacs.

### Bilan des véhicules équipés au 31/12/2017 :

	2017		Total 2014 à 2017	
	Système GPS + console embarquée	Système GPS + console embarquée + système lecture RFID	Système GPS + console embarquée	Système GPS + console embarquée + système lecture RFID
<b>Benne Ordures Ménagères</b>	0	5	5	28
<b>Mini- Benne Ordures Ménagères</b>	0	0	0	6
<b>Camion Bras-grue</b>	0	0	9	0

Le projet a permis la poursuite du tracé des tournées et la gestion des modifications mineures à apporter à celles-ci. La navigation est possible sur un certain nombre de tournées ciblées. Les tournées sont toutes identifiées et le travail de tracé des circuits de référence a continué en concertation avec les chauffeurs et en lien avec l'avancement du projet de conteneurisation. Au 31 décembre, 81 tournées sont tracées, soit 47

tournées en plus par rapport à 2016. 57 tournées sont utilisables en mode navigation par les équipes de collecte.

### III. LES INDICATEURS TECHNIQUES

#### 1. Les contenants

##### 1.1. Les sacs

L'ensemble des sacs distribués sur le périmètre de l'agglomération est stocké dans les locaux du Centre Technique Communautaire de Metz Métropole, ZAC de la Petite Voëvre à Metz.

##### 1.1.1. Les sacs pour la collecte des OMR

Le nombre de sacs d'OMR distribués par volume se répartit comme suit :

	Sacs 30 litres	Sacs 50 litres	Sacs 100 litres	Sacs 100 litres renforcés
2012	4 127 900	2 689 200	2 575 600	96 600
2013	4 250 400	2 840 400	2 453 400	96 600
2014	3 316 600	2 325 900	1 504 400	400
2015	3 181 000	2 514 400	1 029 600	21 800
2016	2 826 600	1 809 000	689 280	0
2017	1 379 500	868 400	462 400	0

*Source : Direction du Cycle des Déchets - Metz Métropole - Exercice 2017*

La distribution des sacs d'OMR en grand volume (100 renforcés, 110 et 130 litres) avait été complètement arrêtée en 2016. En effet, des difficultés liées à l'obturation des points d'apport volontaire enterrés ainsi que la prévention des risques musculo-squelettiques liés au portage de fortes charges pour les agents de collecte, ont conduit Metz Métropole à privilégier la distribution de sacs de plus petits volumes.

En 2017, les secteurs déjà conteneurisés n'ont plus reçu de dotation, ni les Communes ou quartiers conteneurisés dans l'année. Selon la date effective de conteneurisation, certains ont reçu un complément de dotation jusqu'à l'arrivée des bacs. Ainsi le nombre de sacs distribués diminue, en lien avec l'avancement du projet conteneurisation.

De ce fait, la réduction des quantités de sacs distribuées amorcée en 2014 avec la révision de la grille de dotation et l'arrêt de la distribution aux professionnels en 2016 avec une réduction totale de 49 % (hors sacs renforcés) est répartie comme suit :

- sacs 30 litres : - 45,5 % ;
- sacs 50 litres : - 37,4 % ;
- sacs 100 litres : - 22 %.

Par rapport à 2013, -73% de sacs ont été distribués en 2017 (tous sacs confondus).

Au terme de la conteneurisation, plus aucun sac ne sera distribué.

##### 1.1.2. Les sacs pour la collecte sélective

De même, les secteurs déjà conteneurisés n'ont pas été dotés en sacs transparents. Les déchets recyclables sont jetés en vrac dans les bacs, PR et PAV.

Le nombre de sacs transparents distribué pour la collecte du tri s'élève à 1 683 000 sacs pour l'ensemble de l'agglomération en 2017 soit une diminution de 56% par rapport à 2016.

*Source : Direction du Cycle des Déchets - Metz Métropole - Exercice 2017*

## 1.2. Les bacs

Le nombre de bacs distribués par flux et par volume est le suivant (le flux OMR concerne les ménages et le flux OMA concerne les non ménages) :

Nombre de bacs distribués en 2017	OMR 140 L	OMR 180 L	OMR 240 L	OMR 360 L	OMR 660 L	TOTAL
	9	6 518	1 246	2 727	1 536	12 036
	OMA 140 L	OMA 180 L	OMA 240 L	OMA 360 L	OMA 660 L	TOTAL
	0	192	163	380	1 421	2 156
	Tri 140 L	Tri 180 L	Tri 240 L	Tri 360 L	Tri 660 L	TOTAL
8	7 151	1 513	1 677	1 599	11 948	

Le service de maintenance et distribution des bacs assure les réparations des bacs mis en place. En 2017, 1437 réparations bacs ont été réalisées sur le parc de bacs actifs sur le territoire.

## 1.3. Les PR

Tant que la conteneurisation n'est pas achevée, le nombre de PR évolue constamment. Selon le caractère dotable des secteurs, des PR sont installés mais peuvent être amenés à être déplacés, ou remplacés par des PAV enterrés, ou retirés pour une dotation individuelle, etc.

Au 31 décembre 2017, 407 PR sont en service.

## 1.4. Les PAV

Au 31 décembre 2017, il était dénombré sur le territoire de Metz Métropole :

- 342 bornes aériennes dont 233 colonnes verre et 110 colonnes JRM ;
- 255 points d'apport volontaire enterrés dont 170 avec flux OMR, soit :
  - 230 bornes verre ;
  - 98 bornes JRM ;
  - 366 bornes OMR ;
  - 187 bornes EMR/JRM.

Ce sont donc 8 PAVE en plus installés en 2017.

Dans le cadre du projet de conteneurisation, le nombre de bornes enterrées a légèrement augmenté pour répondre à des besoins particuliers et des contraintes techniques sur certains quartiers, où la mise en place de bacs était impossible et dans l'attente d'une étude globale sur le territoire. Enfin, certaines bornes aériennes ont été remplacées par des bornes enterrées.

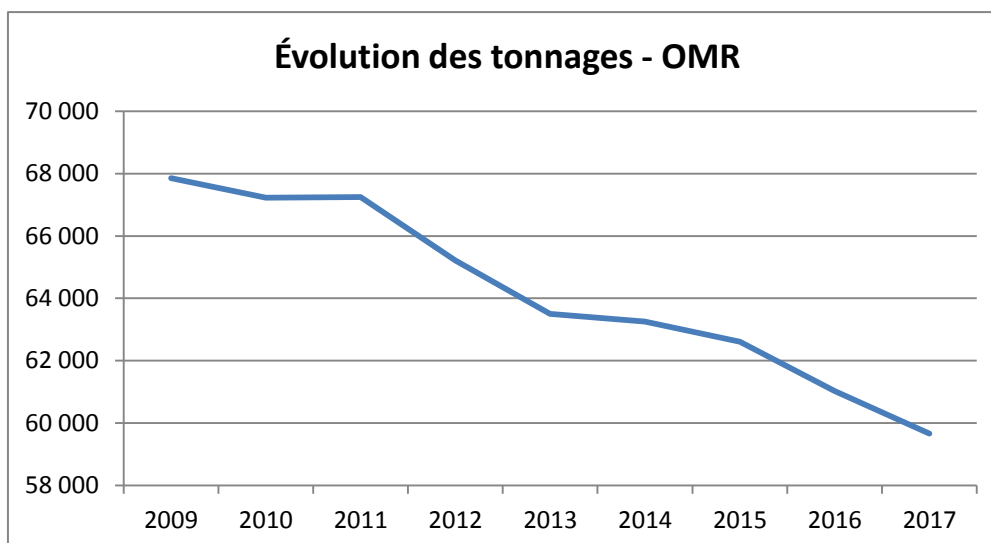
## 2. Les tonnages collectés

Les tonnages globaux collectés sur le territoire de Metz Métropole se répartissent comme suit :

### 2.1. Les ordures ménagères résiduelles

OMR	Population SINOE	Tonnages	Tonnages N/N-1	Tonnages N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	67 849	/	/	302,0
2010	223 891	67 230	-0,9%	/	300,3
2011	223 114	67 246	0,0%	0,0%	301,4
2012	222 560	65 212	-3,0%	-3,0%	293,0
2013	221 850	63 500	-2,6%	-5,5%	286,2
2014	220 986	63 251	-0,4%	-5,9%	286,2
2015	219 905	62 611	-1,0%	-6,9%	284,7
2016	218 916	61 027	-2,5%	-9,2%	278,8
2017	<b>219 880</b>	<b>59 657</b>	-2,2%	-11,3%	271,3

Source : tonnages facturés Haganis 2017



Les quantités d'OMR connaissent une baisse significative avec 2,5 % entre 2015 et 2016, et 2,2 % entre 2016 et 2017.

La courbe d'évolution des tonnages illustre la baisse significative des quantités d'OMR.

La réduction atteint 11,3 % en 2017 par rapport à 2010 et le ratio est de 271,3 kg/hab.

## 2.2. Les matériaux recyclables

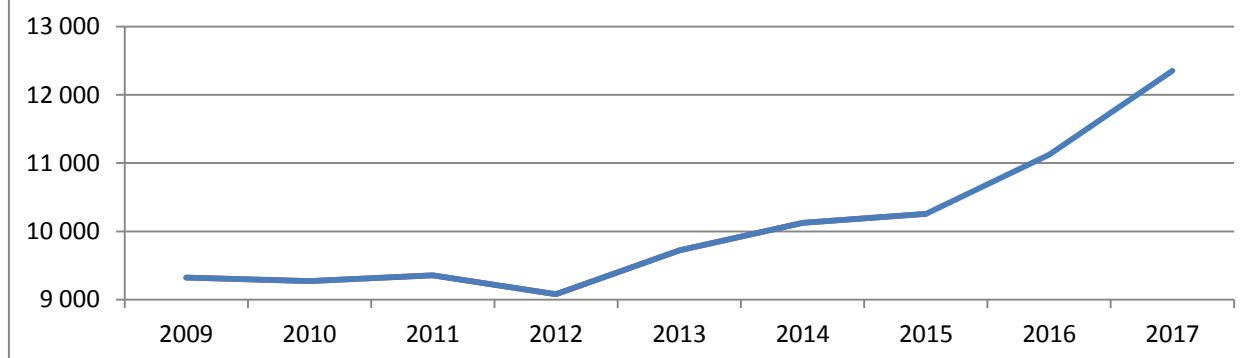
Cette partie présente de manière distincte les déchets recyclables collectés en mélange en porte à porte et en apport volontaire, les JRM collectés en apport volontaire et les cartons des commerçants du centre-ville collectés en porte à porte.

### 2.2.1. Recyclables en mélange

Recyclables en mélange	Population SINOE	Tonnages	Tonnages N/N-1	Tonnages N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	9 323	/	/	41,5
2010	223 891	9 272	-0,5%	/	41,4
2011	223 114	9 354	0,9%	0,9%	41,9
2012	222 560	9 077	-3,0%	-2,1%	40,8
2013	221 850	9 723	7,1%	4,9%	43,8
2014	220 986	10 123	4,1%	9,2%	45,8
2015	219 905	10 254	1,3%	10,6%	46,6
2016	218 916	11 126	8,5%	20,0%	50,8
2017	<b>219 880</b>	<b>12 354</b>	11,0%	33,2%	56,2

Source : tonnages facturés Haganis 2017

## Évolution des tonnages - Recyclables en mélange



Les quantités de recyclables en mélange connaissent une forte augmentation avec 8,5 % en 2016, et 11 % en 2017, liée à la reprise du projet conteneurisation réamorçé fin 2015. Celui-ci s'accompagne d'un passage en porte-à-porte des Ambassadeurs du Tri.

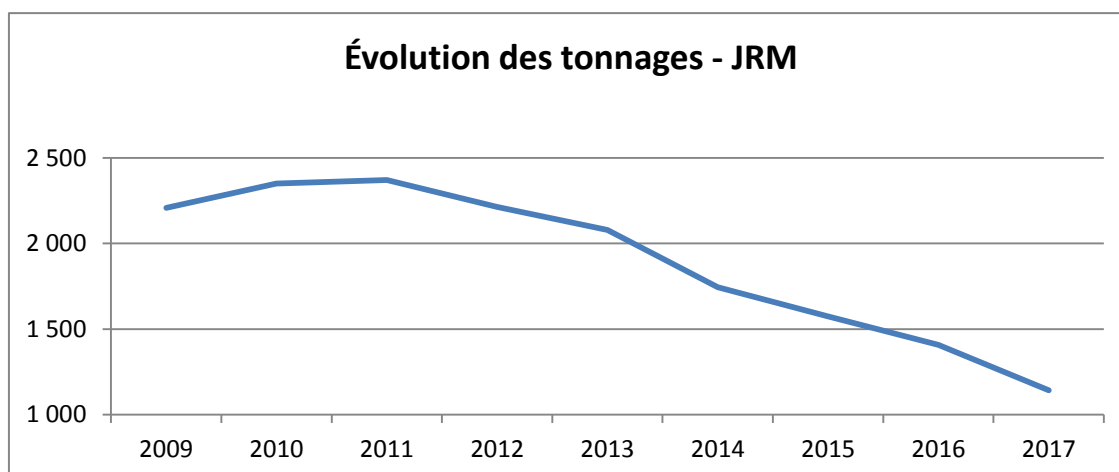
L'évolution des quantités de déchets recyclables collectées en mélange montre bien la tendance à l'augmentation depuis 2013. Celle-ci atteint 33,2 % en 2017 par rapport à 2010.

### 2.2.2. Journaux, Revues, Magazines en Apport Volontaire

JRM	Population SINOE	Tonnages	Tonnages N/N-1	Tonnages N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	2 209	/	/	9,8
2010	223 891	2 350	6,4%	/	10,5
2011	223 114	2 372	0,9%	0,9%	10,6
2012	222 560	2 214	-6,6%	-5,8%	9,9
2013	221 850	2 080	-6,1%	-11,5%	9,4
2014	220 986	1 745	-16,1%	-25,8%	7,9
2015	219 905	1 574	-9,8%	-33,0%	7,2
2016	218 916	1 407	-10,6%	-40,1%	6,4
2017	<b>219 880</b>	<b>1 141</b>	-18,9%	-51,4%	5,2

Source : tonnages facturés Haganis 2017

## Évolution des tonnages - JRM





Depuis 2013, la collectivité harmonise la collecte des déchets et remplace au fur et à mesure les bornes papier par des bornes Tri en mélange, ce qui implique un transfert de tonnage entre ces 2 flux. Les tonnages de JRM collectés en apport volontaire sont donc en diminution importante encore cette année avec 18,9 %.

En outre, avec le passage de sacs en bacs, les usagers ont plus de facilité à mettre leur papier dans le bac. En effet le sac de tri supportait difficilement le poids du papier. Ainsi le geste de tri est simplifié pour l'usager.

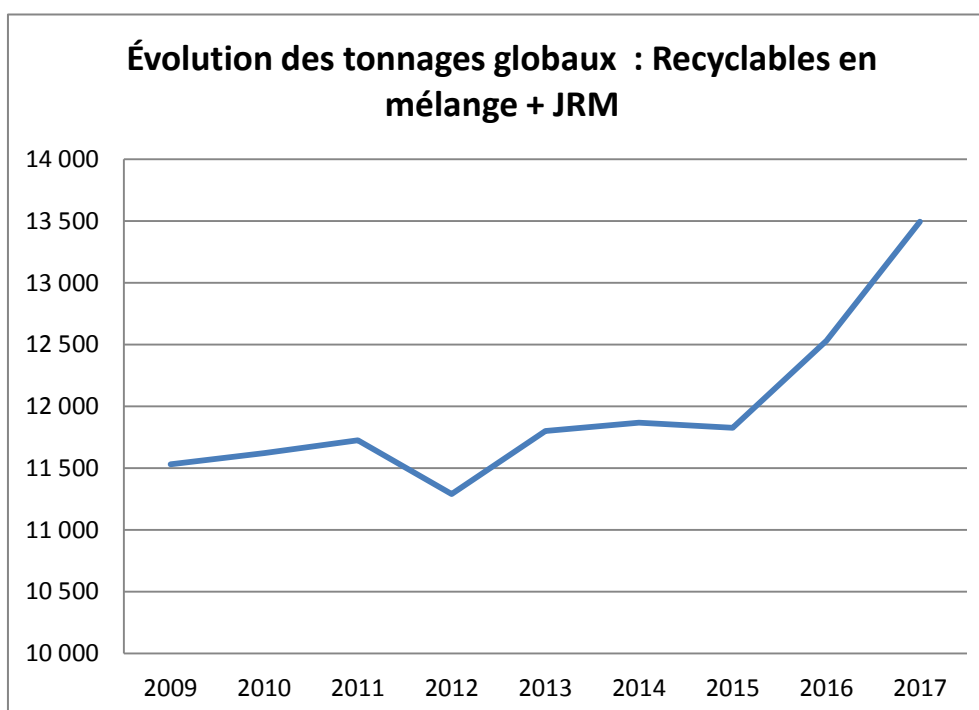
L'évolution des quantités de JRM est en constante diminution pour atteindre 51.4 % en 2017 par rapport à 2010, probablement lié un transfert de flux vers les recyclables en mélange.

### 2.2.3. Tri global

Les évolutions des schémas de collecte impliquent le transfert du flux JRM vers le flux déchets recyclables en mélange. Il est donc plus pertinent de comparer la somme de ces 2 flux.

Tri global (Mélange + JRM)	Population SINOE	Tonnages	Tonnages N/N-1	Tonnages N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	11 532	/	/	51,3
2010	223 891	11 622	0,8%	/	51,9
2011	223 114	11 726	0,9%	0,9%	52,6
2012	222 560	11 292	-3,7%	-2,8%	50,7
2013	221 850	11 802	4,5%	1,6%	53,2
2014	220 986	11 868	0,6%	2,1%	53,7
2015	219 905	11 828	-0,3%	1,8%	53,8
2016	218 916	12 533	6,0%	7,8%	57,3
2017	<b>219 880</b>	<b>13 495</b>	<b>14,1%</b>	<b>16,1%</b>	<b>61,4</b>

Source : tonnages facturés Haganis 2017



L'augmentation globale du flux tri est de 14,1 % pour l'année 2017.

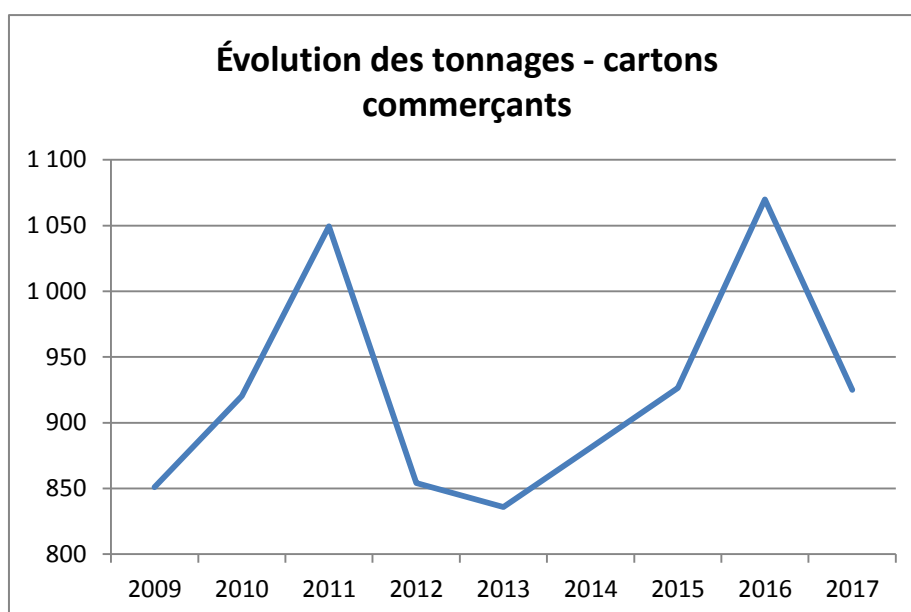
Depuis 2013, les tonnages de tri collectés sont en nette augmentation avec de nouveau un pic pour 2017.

L'évolution des tonnages depuis 2010 est de + 16,1 %.

## 2.2.4. Cartons des commerces du centre-ville de Metz

Cartons commerçants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	851	/	/	3,8
2010	223 891	920	8,2%	/	4,1
2011	223 114	1 049	14,0%	14,0%	4,7
2012	222 560	854	-18,6%	-7,2%	3,8
2013	221 850	836	-2,1%	-9,2%	3,8
2014	220 986	881	5,4%	-4,3%	4,0
2015	219 905	926	5,2%	0,7%	4,2
2016	218 916	1 070	15,5%	16,3%	4,9
2017	<b>219 880</b>	<b>925</b>	-13,5%	0,5%	4,2

Source : tonnages facturés Haganis 2017



Les quantités de cartons des commerces du centre-ville ont fortement diminué en 2017 pour atteindre le même niveau qu'en 2015. Une information ciblée en 2015 peut expliquer la forte augmentation de 2016.

## 2.3. Le verre

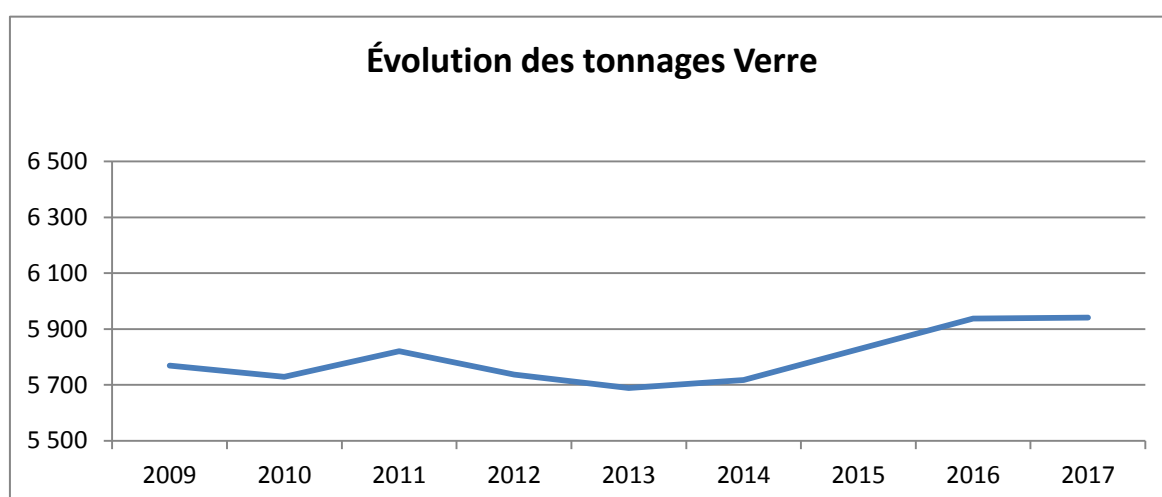
Cette partie présente de manière distincte le verre collecté en apport volontaire (AV) et le verre des restaurateurs du centre-ville de Metz, collecté en porte à porte.

### 2.3.1. Verre collecté en apport volontaire

Verre AV	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	5 769	/	/	25,7
2010	223 891	5 729	-0,7%	/	25,6
2011	223 114	5 821	1,6%	1,6%	26,1
2012	222 560	5 737	-1,4%	0,1%	25,8
2013	221 850	5 689	-0,8%	-0,7%	25,6
2014	220 986	5 717	0,5%	-0,2%	25,9
2015	219 905	5 827	1,9%	1,7%	26,5
2016	218 916	5 938*	1,9%	3,7%	27,1
2017	<b>219 880</b>	<b>5 941</b>	0,1%	3,7%	27,0

Source : tonnages facturés Haganis 2017

\* Correctif sur rapport annuel 2016 (tonnages collectés pris en compte et non tonnages revendus)

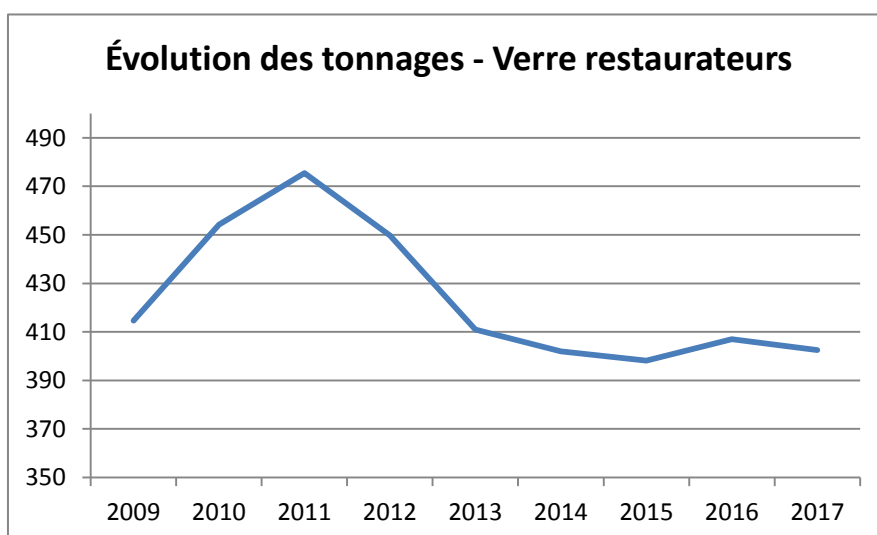


Les tonnages de verre sont en légère augmentation depuis 2014, avec une stabilisation en 2017. L'augmentation depuis 2010 est de 3,7%.

### 2.3.2. Verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte

Verre restaurateurs	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	415	/	/	1,8
2010	223 891	454	9,5%	/	2,0
2011	223 114	475	4,7%	4,7%	2,1
2012	222 560	450	-5,4%	-1,0%	2,0
2013	221 850	411	-8,6%	-9,5%	1,9
2014	220 986	402	-2,2%	-11,5%	1,8
2015	219 905	398	-1,0%	-12,3%	1,8
2016	218 916	407	2,2%	-10,4%	1,9
2017	<b>219 880</b>	<b>402</b>	-1,1%	-11,4%	1,8

Source : tonnages facturés Haganis 2017

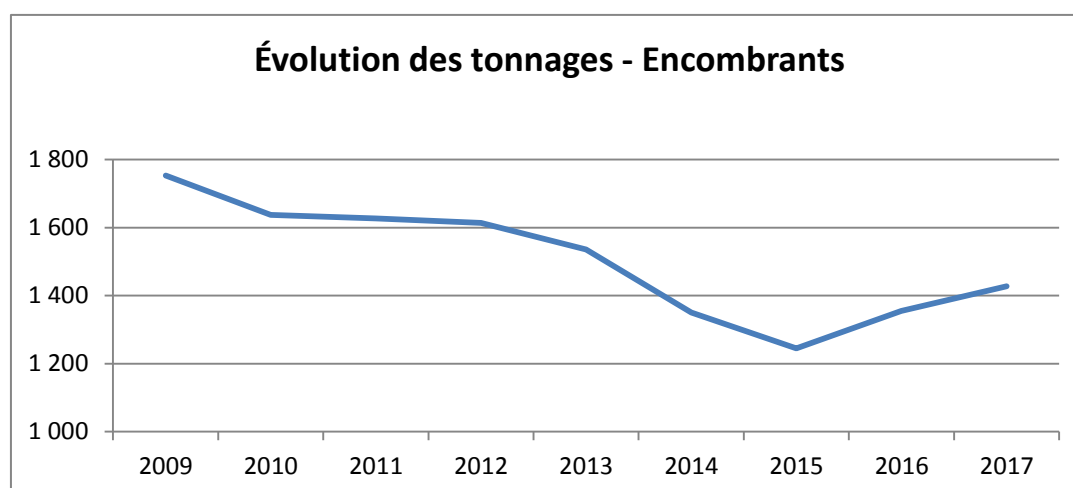


Depuis 2012, les quantités de verre des professionnels étaient en constante diminution, sauf en 2016, où il était observé une augmentation de 2,2 %, corrélée avec la campagne de communication spécifique menée en 2015. En 2017, les tonnages collectés diminuent de 1,1 %. Cette collecte complémentaire pallie un manque d'équipements d'apports volontaires sur le centre de Metz, elle sera réétudiée dans le cadre de l'étude spécifique pour la conteneurisation du centre-ville.

## 2.4. Les encombrants

Encombrants PàP	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	1 754	/	/	7,8
2010	223 891	1 637	-6,7%	/	7,3
2011	223 114	1 627	-0,6%	-0,6%	7,3
2012	222 560	1 614	-0,8%	-1,4%	7,3
2013	221 850	1 535	-4,9%	-6,2%	6,9
2014	220 986	1 350	-12,1%	-17,5%	6,1
2015	219 905	1 245	-7,8%	-24,0%	5,7
2016	218 916	1 355	8,9%	-17,2%	6,2
2017	<b>219 880</b>	<b>1 428</b>	5,4%	-12,8%	6,5

Source : tonnages facturés Haganis 2017



Après plusieurs années de baisse, les tonnages encombrants ont augmenté depuis 2 années consécutives avec 8,9 % en 2016 et 5,4 % en 2017.

Un changement dans l'organisation des prises de rendez-vous a été amorcé fin 2015. Initialement, les rendez-vous étaient pris auprès de l'assistante administrative du service encombrants sur une plage de 36h/semaine. La prise de rendez-vous a été basculée sur le service relations aux usagers du Pôle Gestion Déchets, ouvert sur 50h/semaine.

La prise de rendez-vous a diminué de 17,01 % entre 2016 et 2017, mais elle avait augmenté de manière exceptionnelle de 28% entre 2015 et 2016.

En comparant la prise de RDV entre 2015 et 2017, il est observé + 6,78 % de RDV, en cohérence avec une augmentation de tonnage plus modérée en 2017 par rapport à 2016 où le nombre de RDV était très important.

Néanmoins, de manière globale, on observe une diminution de 12,8 % des tonnages collectés depuis 2010.

## 2.5. Les déchèteries

Les tonnages présentés dans ce paragraphe regroupent l'ensemble des flux de déchèterie, y compris les déchets dangereux et inertes.

Déchèteries	Population*	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab
2009	224 650	40 610	/	/	180,8
2010	223 891	39 955	-1,6%	/	178,5
2011	223 114	42 224	5,7%	5,7%	189,2
2012	237 697	40 723	-3,6%	1,9%	171,3
2013	238 613	41 081	0,9%	2,8%	172,2
2014	246 213	40 855	-0,6%	2,3%	165,9
2015	240 524	38 202	-6,5%	-4,4%	158,8
2016	240 524	38 879	1,8%	-2,7%	161,6
2017	<b>240 524</b>	<b>37 512</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-6,1%</b>	<b>156,0</b>

Source : rapport annuel Haganis 2017

\*À partir de 2012 = pop. MM + pop. Conventionnées  
pour 2018 population insee 2013 (rapport Haganis)

Après 3 ans de stabilité entre 2012 et 2014, les tonnages étaient en forte baisse en 2015.

L'année 2016 correspond à une augmentation modérée des tonnages de 1,8 %, mais l'année 2017 montre une diminution de 3,5 %, en lien avec une baisse du nombre de visites en déchèterie.

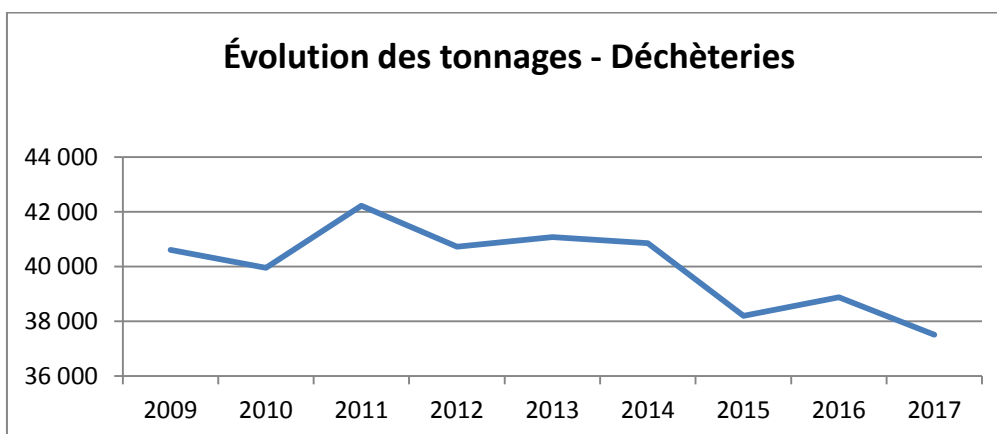
### Fréquentation par déchèterie

Nombre de visiteurs déchèteries	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ars-sur-Moselle	90 286	90 082	114 451	109 176	92 803	89 646	83 259	82 617
Marly	110 864	104 844	91 285	106 200	116 205	131 346	139 101	143 225
Metz-Nord	92 828	95 035	92 716	97 625	94 399	92 873	90 800	82 059
Metz Magny	106 592	108 878	111 461	91 152	98 407	97 812	95 960	92 761
Metz Borny	109 162	116 476	91 112	89 107	113 517	102 355	99 812	96 322
Montigny-Lès-Metz	84 986	92 236	108 523	85 082	85 967	84 428	84 971	86 992
Vernéville	20 455	21 543	27 613	25 988	26 942	25 458	28 146	25 105
Peltre	11 082	NR	NR	NR	21 982	30 456	31 216	29 166
<b>Total 8 déchèteries</b>	<b>626 255</b>	<b>629 094</b>	<b>637 161</b>	<b>604 330</b>	<b>650 222</b>	<b>654 374</b>	<b>653 265</b>	<b>638 247</b>

Source : rapport annuel Haganis 2017

Après une très forte augmentation en 2012 et une très forte diminution en 2013, la fréquentation globale des déchèteries s'est stabilisée depuis 2014.

Néanmoins 2017 connaît une diminution 2,35 %.



L'évolution des quantités de déchets de déchèterie montre une réduction de 6,1 % en 2017 par rapport à 2010.

Le détail des flux de déchèterie est présenté dans le chapitre suivant.

Les données sont incomplètes pour la déchèterie de Peltre avant la fusion, ce qui ne permet de faire une comparaison des tonnages de la collectivité à 44 Communes que depuis 2014.

Détail déchèterie	2014	2015	2016	2017
incinérables	4 717	4 496	4 194	4972,9
ultimes	6 765	6 386	6 827	6724,1
bois	5 193	5 154	4 965	3497,2
déchets verts	9 532	8 274	8 904	8089,8
métaux	1 414	1 589	1 772	1745,2
cartons	649	673	656	607,6
plâtre	0	40	202	493,7
batteries	17	25	24	21,9
huiles de vidange	58	52	45	46,1
huiles alimentaires	12	11	15	14,2
DDS	189	231	220	231
tubes fluos	7	7	7	6,1
pneu	50	73	69	74,5
piles	11	6	10	9,3
radiographies	0	0	1	1
D3E	887	1 024	1 103	1000,2
Gravats	11 366	10 135	9 776	9854,3
TLC	/	/	75	72,6
Emballages souillés	/	/	14	11,7
Huisseries	/	/	/	36,7
Livres	/	/	/	2,6
Textile-Linge-Chaussures	/	/	/	72,6



Parmi les principaux flux de déchets de déchèterie, on constate les évolutions suivantes :

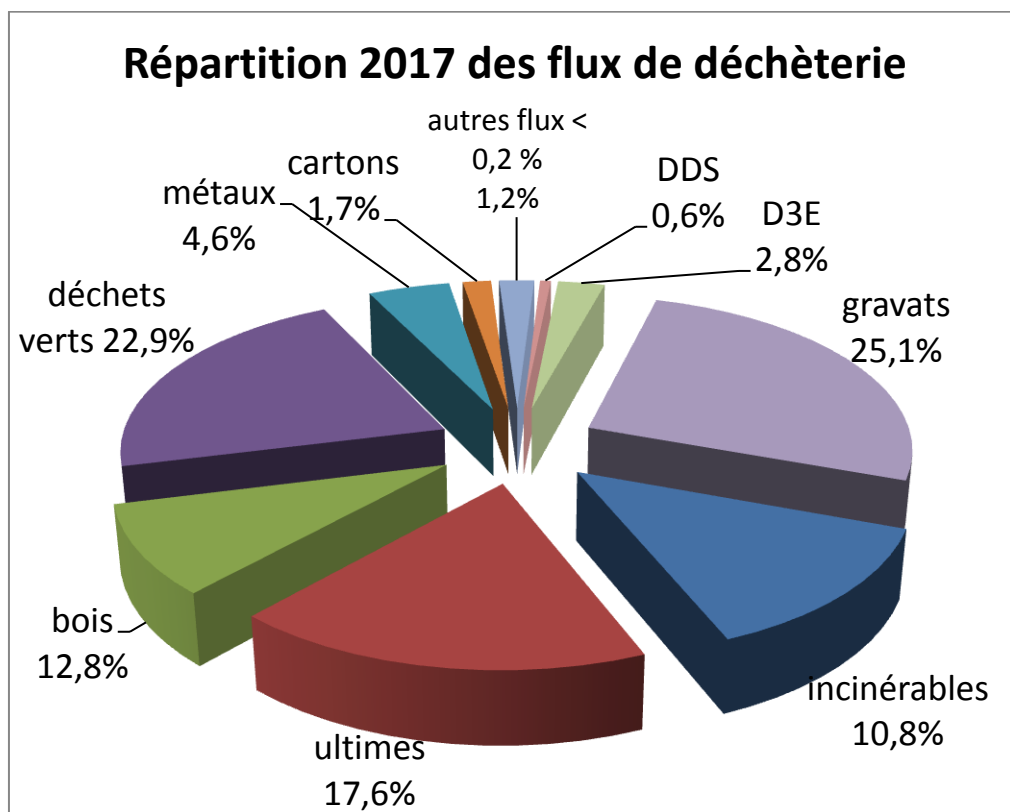
- les inertes, après une réduction constante depuis 2014 ; il est observé en 2017 un tonnage stable : + 0,80%
- les quantités de déchets verts, dépendantes des conditions météorologiques, après une forte augmentation en 2016, ont diminué de -9,15% en 2017 ;
- les incinérables en réduction faible mais constante depuis 2011, connaissent une forte augmentation en 2017 : + 18,57%
- le bois sont en diminution faible mais constante depuis 2014, et de manière plus importante pour 2017 - 29% ;

La filière de valorisation bois a commencé à être fortement saturée en 2017, entraînant des difficultés à trouver des repreneurs, notamment pour le bois composite de moins bonne qualité. Un transfert a pu s'opérer vers les bennes incinérables.

- le flux D3E, déployé dans toutes les déchèteries depuis 2013, avec une augmentation constante des tonnages, est en diminution en 2017 – 9,3%, lié à la stabilisation du geste de tri des D3E.
- les flux TLC et Emballages souillés sont mis en place et comptabilisés depuis 2016.
- Le plâtre a fortement augmenté +144% lié au déploiement de la filière en 2017, un transfert de flux a pu s'opérer entre les ultimes (-100t) et le plâtre (+300t).

La baisse du bois et des incinérables, impacte les tonnages globaux avec une baisse de -3,5%.

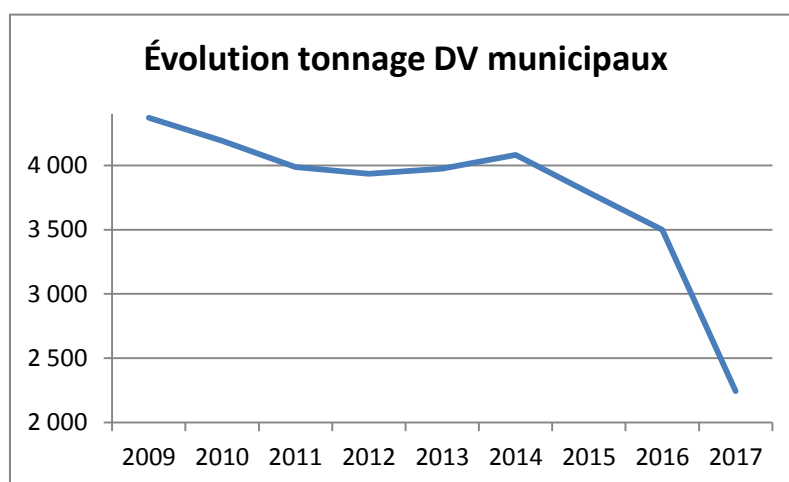
Pour rappel, les déchets dangereux (DDS) et les déchets inertes (Gravats) ne sont pas compris dans les objectifs d'évolution de la Loi de Transition Énergétique et Croissance Verte.



## 2.6. Les déchets verts municipaux

Déchets verts Municipaux	Tonnages	N/N-1	N/2010
2009	4 369	/	/
2010	4 192	-4,1%	/
2011	3 986	-4,9%	-4,9%
2012	3 935	-1,3%	-6,1%
2013	3 975	1,0%	-5,2%
2014	4 082	2,7%	-2,6%
2015	3 787	-7,2%	-9,7%
2016	3 499	-7,6%	-16,5%
2017	2 245	-35,8%	-46,4%

Source : tonnages facturés Haganis 2017



Les déchets verts collectés sont ceux collectés par Metz Métropole et apportés directement par des services techniques de certaines Communes de l'Agglomération. L'année 2014 était marquée par une forte augmentation, due en grande partie à la météo favorable à la croissance des végétaux. En 2015, 2016 et encore en 2017, les quantités sont en forte baisse, notamment grâce à l'investissement des Communes, en particulier de la Ville de Metz, dans des pratiques alternatives pour la gestion de leurs espaces verts : limitation des tailles, tontes, tonte en mulching.

La réduction atteint 35,8 % en 2017 par rapport à 2016, et près de 46,4 % par rapport à 2010.

## 2.7. Synthèse des tonnages

Dans les tableaux de ce paragraphe, les ratios sont calculés à partir de la population SINOE ADEME, afin de garder la cohérence avec les données financières.

Metz Métropole	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2010
Population SINOE	224 650	223 891	223 114	222 560	221 850	220 986	219 905	218 916	219 880	-1,8%
<b>Tonnages</b>										
<b>OMR</b>	67 849	67 230	67 246	65 212	63 500	63 251	62 611	61 027	59 657	-11,3%
<b>Tri</b>	12 336	12 543	12 775	12 146	12 638	12 749	12 754	13 603	14 420	15,0%
<b>Verre</b>	6 183	6 183	6 296	6 187	6 100	6 119	6 225	6 345	6 344	2,6%
<b>OMA*</b>	<b>86 369</b>	<b>85 955</b>	<b>86 318</b>	<b>83 544</b>	<b>82 238</b>	<b>82 119</b>	<b>81 590</b>	<b>80 975</b>	<b>80 421</b>	-6,4%
<b>Encombrants</b>	1 754	1 629	1 627	1 614	1 535	1 350	1 245	1 355	1 428	-12,4%
<b>Déchèteries***</b>	40 610	39 955	42 224	40 723	41 081	40 855	38 202	38 879	37 512	-6,1%
<b>DMA**</b>	<b>128 733</b>	<b>127 539</b>	<b>130 169</b>	<b>125 881</b>	<b>124 854</b>	<b>124 324</b>	<b>121 037</b>	<b>121 209</b>	<b>119 361</b>	-6,4%
<b>Evolution DMA N / N-1</b>		-0,9%	2,1%	-3,3%	-0,8%	-0,4%	-2,6%	0,1%	-1,5%	
<b>Ratio kg/hab</b>										
<b>OMR</b>	302	300	301	293	286	286	285	279	271	-9,6%
<b>Tri</b>	55	56	57	55	57	58	58	62	66	17,1%
<b>Verre</b>	28	28	28	28	27	28	28	29	29	4,5%
<b>OMA</b>	<b>384</b>	<b>384</b>	<b>387</b>	<b>375</b>	<b>371</b>	<b>372</b>	<b>371</b>	<b>370</b>	<b>366</b>	<b>-4,7%</b>
<b>Encombrants</b>	8	7	7	7	7	6	6	6	6	-10,8%
<b>Déchèteries</b>	181	178	189	183	185	185	174	178	171	-4,4%
<b>DMA</b>	<b>573</b>	<b>570</b>	<b>583</b>	<b>566</b>	<b>563</b>	<b>563</b>	<b>550</b>	<b>554</b>	<b>543</b>	<b>-4,7%</b>
<b>Evolution DMA N / N-1</b>		-0,6%	2,4%	-3,1%	-0,5%	0,0%	-2,2%	0,6%	-2,0%	

Source : Direction du Cycle des Déchets Metz Métropole - Exercice 2017

(1) Correspond aux tonnages tri global + cartons commerçants

\* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte à porte ou en apport volontaire.

\*\* DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels"

\*\*\* Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris.

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole - Exercice 2017

La population SINOE de Metz Métropole a augmenté 964 habitants en 2017. C'est la raison pour laquelle on peut identifier des différences notables entre les évolutions des tonnages et des ratios.

Après une légère augmentation en 2016, les tonnages de DMA sont en baisse de 1,5 % pour l'année 2017, soit 1 848 tonnes.

Le ratio Kg/hab pour les déchèteries, est rapporté à la population de Metz Métropole (sans les habitants des collectivités conventionnées).

Le grenelle de l'Environnement fixait un objectif de réduction de 7 % des OMA entre 2009 et 2015. Cet objectif n'a pas été atteint avec un résultat de 5,1 %.

## Bilan des tonnages

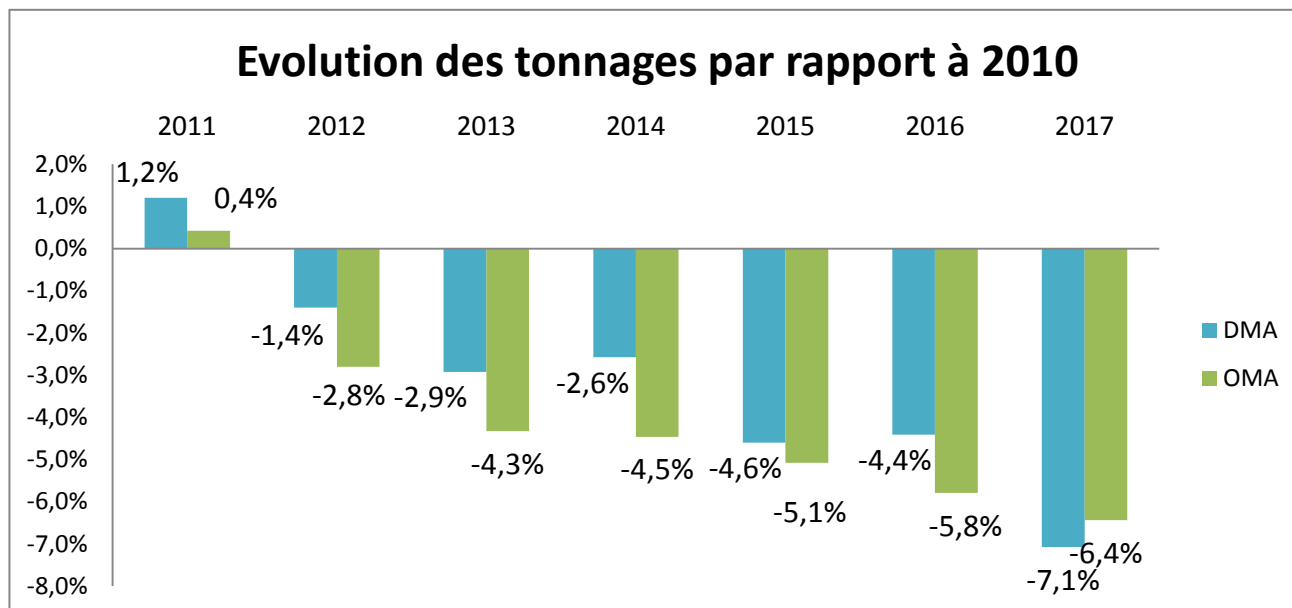
	2015	2016	2017	Évolution
OMR	62 611	61 027	59 657	-2,24%
Tri	12 754	13 602	14 420	6,02%
Verre	6 225	6 345	6 344	-0,02%
<b>OMA</b>	<b>81 590</b>	<b>80 975</b>	<b>80 421</b>	-0,68%
Encombrant + déchèterie + DV	32 841	33 687	31 069	-7,77%
<b>DMA*</b>	<b>114 431</b>	<b>114 662</b>	<b>111 490</b>	-2,77%

\* les données peuvent différer de celles présentées dans le chapitre traitant des tonnages collectés car le contrat ADEME ne prend pas en compte certains flux, notamment les déchets inertes et les Déchets Dangereux.

Les quantités d'OMA poursuivent leur diminution depuis 2010 avec une réduction de 0,68 % en 2017 par rapport à 2016.

Les quantités de DMA (hors inertes et déchets dangereux) diminuent, de 3 172 tonnes soit 2,77 % par rapport à 2016. Cela s'explique par la diminution des tonnages en déchèterie, la baisse des encombrants collectés en porte à porte et des déchets verts municipaux. La tendance enclenchée suite à la labellisation ZGZD poursuit ses actions et ses effets pour l'atteinte des objectifs du contrat avec l'ADEME.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe un nouvel objectif de réduction de 10 % des DMA hors déchets dangereux et inertes entre 2010 et 2020. À mi-parcours, la diminution est de 7,1 % (chiffre différent de celui présenté dans le tableau ci-dessus, qui prend en compte les déchets dangereux et les inertes).



Évolution en lien avec les objectifs contractuels ADEME :

	2014	2015	2016	2017	2017/2014
OMr	63 251	62 611	61 027	59 657	-5,70%
Tri	12 749	12 754	13 602	14 420	13,10%
Verre	6 119	6 225	6 345	6 344	3,70%
<b>TOTAL OMA</b>	<b>82 119</b>	<b>81 590</b>	<b>80 975</b>	<b>80 421</b>	<b>-2,10%</b>
DOM	30 660	29 058	30 188	28 824	-6,0%
DV	4 082	3 787	3 499	2 245	-45%
<b>TOTAL DMA</b>	<b>116 861</b>	<b>114 435</b>	<b>114 661</b>	<b>111 490</b>	<b>-4,60%</b>

Le contrat d'objectifs signé avec l'ADEME prévoit une réduction de 4 % des quantités de déchets en 2018 par rapport à 2014. En 2017, à un an de l'échéance, la réduction atteint -4,6 %, l'objectif est atteint pour cette partie, reste à stabiliser ou poursuivre cette baisse en 2018.

### 3. Les tonnages traités et leurs filières

Les installations de traitement gérées par Haganis accueillent en grande partie les déchets de Metz Métropole mais aussi les déchets d'autres collectivités et les déchets de professionnels directement. Les chiffres présentés dans cette partie ne sont donc pas ceux de Metz Métropole mais ceux entrant sur les installations de traitement.

#### 3.1. Le centre de tri

Les tonnages " sortie centre de tri " 2017 (transmis aux filières de reprises) déclarés aux éco-organismes sont rappelés ci-dessous :

UTM					
Entrant		Sortant			
Flux	Triés	Flux	Tonnages	Proportion	Repreneurs
Collectes sélectives	17 195	JRM	5 199	31,7%	Norske-Skog (88)
		Gros de magasin	1 167	7,1%	Rolf Kuhl (Allemagne) DS Smith Recycling (Allemagne et France)
		Carton	4 025	24,5%	Rolf Kuhl (Allemagne), Sonoco (67), DS Smith Recycling (All. Et Fr.), Véolia (All.), WPT (Pays-Bas)
		Plastiques	925	5,7%	Wellman (55), Suez (Fr.), Valorplast (55), Harel (68), DKR (All/Fra), Acteco Recycling (68), COVED (All/Fra)
		Briques alimentaires	35	0,2%	Rolf Kuhl (Allemagne),
		Acier	245	1,5%	Metalifer (57), LFM (57)
		Aluminium	27	0,2%	Affimet (60), LFM (57)
		Verre	1 807	11%	Sibelco Green (88)
		Refus de tri	2 973	18,1%	Valorisation énergétique UVE Haganis

Source : rapport annuel Haganis 2017

#### 3.2. L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers

Entrant		Sortant	
Flux	Tonnages	Flux	Tonnages
OMR	102 300	Evacués en ISDND	1 438
Encombrants	926	Incinérés	109 934
DIB	5 542	Energie livrée	223 737
		Dont Tonnes-équivalent pétrole (TEP)	19 238
		Vapeur	327 650

Sous-produits	
Flux	Tonnages
Mâchefers	19 583
Métaux ferreux	2 297
Métaux non ferreux	241
Platinage	7
REFIOM	1 097
Cendres	1 160
Produits sodiques résiduaires	828

Source : HAGANIS : rapport d'activités 2017

### 3.3. Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie

Les filières de valorisation et de traitement des déchets déposés dans les déchèteries sont rappelées ci-dessous :

Bilan des déchets réceptionnés en déchèteries (exercice 2017)			
Matériaux	Tonnage	Taux	Modes de traitement
Déchets incinérables	4972,9	13,3%	Transférés et valorisés par l'UVE Haganis (jusqu'au 27/02) puis transférés et stockés par la PAVD avant enfouissement en ISDND (Suez)
Cartons	607,6	1,6%	Transférés et conditionnés par l'UTM Haganis
Débais-Gravats	9854,30	26,3%	Transférés et stockés par la PAVD Haganis avant stockage en ISDI (Eurogranulats, 57)
Pierre	493,7	1,3%	Transférés à la PAVD avant valorisation matière par Ritling Revaloristion (67)
Bois	3 497,2	9,3%	Transférés et broyés par la PAVD Haganis avant valorisation matière ou énergétique
Déchets verts	8 089,8	21,6%	Transférés et broyés par la PAVD Haganis avant envoi en compostage
Déchets non incinérables	6 724,1	17,9%	Transférés et stockés par la PAVD Haganis avant enfouissement en ISDND (Suez, 57)
Métaux	1 745,2	4,7%	Transportés par Haganis et valorisés par Derichebourg (57), Metallifer (57), Orme Métaux (57) ou SN Behem (57)
Batteries	21,9		Transportées par Haganis et valorisées par Métallifer (57)
Huiles de vidange	46,1		Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par CHIMIREC (54)
Huiles alimentaires	14,2		Collectées et valorisées énergétiquement par Valo'Prest (57)
Déchets diffus spécifiques	231,0		Transportés par Haganis et traités par Cedilior (57)
Radiographies	1,0		Collectées et valorisées par Recycl-M
Emballages souillés	11,7		Transportés par Haganis et traités par Cedilior (57)
Pneumatiques	74,5		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Allapur ou recyclés par RollGom (62)
Tubes fluorescents	6,1	4,07%	Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recyclum
Piles	9,3		collectées et valorisées par l'éco-organisme Corepile
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	1 000,2		Collectés et valorisés par Coved pour l'éco-organisme Ecologic
Textile-Linge-Chaussures	72,6		Collectés et valorisés par Tri d'Union
Huissieries	36,7		Collectés et valorisés par Valoprest (57)
Livres	2,6		Collectés et valorisés par recyLivres
TOTAL	37 512,5	100,00%	

Source : rapport d'activité 2017 HAGANIS

### 3.4. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets

En 2017, la PAVD, véritable plateforme multifonctionnelle, a enregistré 28 615 dépôts de déchets (+ 36,7 % par rapport à 2016), générant 56 789 tonnes de déchets (+ 8,97 % par rapport à 2016). Les tonnages ci-dessous présentent l'activité de la PAVD pour 2017, avec les déchets traités :



Bilan des déchets traités à la PAVD (Exercice 2017)		
Matériaux	Tonnage traité et évacué	Repreneurs
Déchets verts	13 117	Compostage : Suez Organique (57)
Déblais-gravats	13 677	Stockage : ISDI Eurogranulats (57)
Non incinérables	10 044	Stockage : ISDND Suez (57)
Verre ménager	6 378	Valorisation matière : Sibelco Green puis OI Manufacturing (88)
Bois B	4 543	Panneautier : Ikea (70), Zollikofer (All.) Valorisation énergétique : Norske Skog (88)
Bois A et Abio	2 574	Valorisation énergétique : UEM (57)
Plâtre	655	Valorisation matière : Ritleng Valorisation (67)
Balayures	674	Valorisation matière : Lingenheld (57)
Huisséries	26	Valorisation matière : Valo (57)
Carton	16	UTM Haganis
DEEE	59	Valorisation matière : Coved (57)
Métaux	34	Valorisation matière : Metalifer (57)
Incinérables	4 992	Stockage ISDND Suez (57)
<b>TOTAL</b>	<b>56 789</b>	

Source : rapport annuel Haganis 2017

## IV. LES INDICATEURS FINANCIERS

En signant le Programme Local de Prévention des déchets avec l'ADEME, Metz Métropole s'est engagée à renseigner la matrice des coûts avec la méthode ComptaCoût® afin de retracer le coût de sa gestion des déchets. ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts. La LTECV impose aux structures en charge de la prévention et de la gestion des déchets de réaliser une comptabilité analytique de cette compétence.

La matrice permet d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion et de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités afin de pouvoir identifier des pistes de maîtrise des coûts et communiquer sur les coûts auprès des usagers. Les matrices 2009 à 2015 ont été validées par l'ADEME.

Pour l'année 2017, les données présentées ci-après sont en cours de validation sur SINOE au moment de la rédaction du rapport.

## 1. Récapitulatif des charges et produits

	OMR	Recyclables	Cartons commerçants	Verre	Verre restaurateurs	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	DV	Marchés et manifestations	DMA
Population 'adhérente'	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980
Population totale desservie	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	234 121
<b>Tonnage global collecté</b>	<b>59 025</b>	<b>13 495</b>	<b>925</b>	<b>6 014</b>	<b>402</b>	<b>79 861</b>	<b>1 474</b>	<b>27 581</b>	<b>2 245</b>	<b>632</b>	<b>111 793</b>
Charges de structure	979 956	478 751	5 685	50 041	929	1 515 362	32 294	300 562	11 144	6 481	1 865 843
Communication	223 964	375 745	-	80 077	-	679 786	2 345	3 517	-	-	685 648
Prévention	173 882	13 194	1 389	6 528	556	195 549	1 944	43 795	4 445	556	246 289
Pré-collecte	1 116 485	990 660	-	155 960	4 655	2 267 760	2 108	-	-	-	2 269 868
Collecte	6 030 085	3 542 698	60 791	496 060	3 955	10 133 589	301 142	1 172 679	112 500	92 913	11 812 823
Transfert/transport	-	-	-	63 146	4 226	67 372	-	1 137 469	-	-	1 204 841
Traitement	6 812 421	2 357 965	19 805	-	-	9 190 191	160 549	1 980 747	43 771	-	11 375 258
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>15 336 793</b>	<b>7 759 013</b>	<b>87 670</b>	<b>851 812</b>	<b>14 321</b>	<b>24 049 609</b>	<b>500 382</b>	<b>4 638 769</b>	<b>171 860</b>	<b>99 950</b>	<b>29 460 570</b>
Ventes de produits et d'énergie	-	1 155 698	116 085	141 320	9 458	1 422 561	-	158 245	-	-	1 580 806
Prestations à des tiers	1 599	-	-	-	-	1 599	-	263 352	-	-	264 951
Soutien par les sociétés agréées	354 020	2 031 417	-	70 187	4 605	2 460 229	3 279	70 575	-	-	2 534 083
Autres aides et subventions	41 774	19 771	231	2 052	37	63 865	1 331	12 502	449	267	78 414
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>397 393</b>	<b>3 206 886</b>	<b>116 316</b>	<b>213 559</b>	<b>14 100</b>	<b>3 948 254</b>	<b>4 610</b>	<b>504 674</b>	<b>449</b>	<b>267</b>	<b>4 458 254</b>
<b>Coût aidé HT</b>	<b>14 939 400</b>	<b>4 552 127</b>	<b>- 28 647</b>	<b>638 254</b>	<b>221</b>	<b>20 101 355</b>	<b>495 773</b>	<b>4 134 094</b>	<b>171 410</b>	<b>99 683</b>	<b>25 002 315</b>
TEOM	18 867 792	5 867 987	- 31 469	793 135	1 988	25 499 433	634 593	5 412 972	214 171	119 902	31 881 071
RS et assimilés	510 791	-	-	-	-	510 791	-	55 741	-	-	566 532

Source : Matrice des coûts 2017 en cours de validation

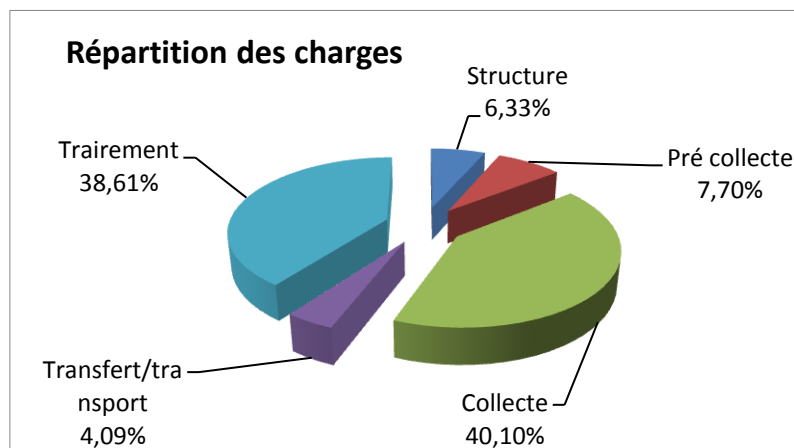
Le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions) correspond à un coût à l'habitant de 112,57 € HT. Le coût à la tonne collectée et traitée s'élève à 223,65 € HT.

### Les charges

Les charges de collecte et de traitement représentent respectivement 40,10 et 38,61 %, soit 11,81 M€ et 11,36 M€.

Les principales autres charges techniques sont constituées de la pré-collecte pour 7,70 % (2,27 M€) et des opérations de transfert/transport des déchets pour 4,09 % (1,20 M€).

Enfin, les charges de structure s'élèvent à 1,87 M€ (6,33 % des charges 2017), en diminution de 12,34 % par rapport à 2016 (- 260 K€).



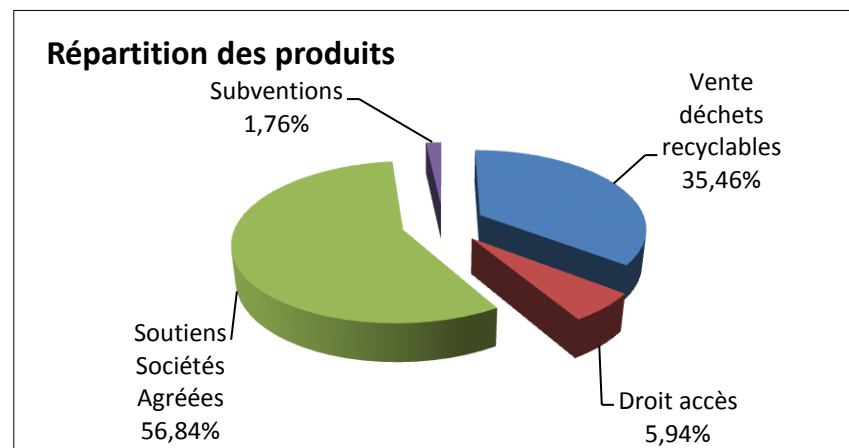
### Les produits

Près de 57 % des produits (2,53 M€) correspondent à des soutiens versés par les Sociétés Agréées, majoritairement pour le flux Recyclable (2 M€).

La vente des déchets recyclables représente 35,50 % des produits, soit 1,58 M€.

263 K€, soit 6 % des produits, proviennent des droits d'accès en déchèteries des Communautés de Communes Haut Chemin - Pays de Pange et Mad et Moselle.

Enfin, 78 K€ soit 1,8 % sont des subventions.



## 2. Analyse globale

	OMR	Recyclables	Cartons commerçants	Verre	Verre restaurateurs	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	DV	Marchés et manifestations	DMA
€ HT	14 939 400	4 552 127	- 28 647	638 254	221	<b>20 101 355</b>	495 773	4 134 094	171 411	99 683	<b>25 002 316</b>
€ HT / hab	67,94	20,70	- 0,13	2,90	-	<b>91,41</b>	2,25	17,66	0,78	0,45	<b>112,55</b>
€ Ht / tonne	253,10	337,32	- 30,97	106,13	0,55	<b>251,70</b>	336,35	149,89	76,35	157,73	<b>223,65</b>

	Part du coût aidé	Part des tonnages
OMR	59,75%	52,80%
Recyclables	18,21%	12,07%
Cartons commerçants	-0,11%	0,83%
Verre	2,55%	5,38%
Verre restaurateurs	0,00%	0,36%
OMA	<b>80,40%</b>	<b>71,44%</b>
Encombrants	1,98%	1,32%
Déchets des déchèteries	16,53%	24,67%
DV	0,69%	2,01%
Marchés et manifestations	0,40%	0,57%
DMA	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Déduction faite des recettes hors TEOM, la gestion des OMR reste la plus lourde financièrement avec près de 60 % des coûts totaux pour près de 53 % des tonnages.

En moindre proportion, le flux Recyclables suit la même tendance.

	Coût aidé TTC / habitant				
	2015	2016	Évolution	2017	Évolution
OMR	74,36	71,76	-3,50%	72,27	0,71%
Recyclables	14,35	19,29	34,43%	22,48	16,54%
Verre	2,55	2,54	-0,39%	3,04	19,69%
Déchets des déchèteries	19,54	20,97	7,32%	19,47	-7,15%
Encombrants	2,40	2,47	2,92%	2,43	-1,62%
DV	1,53	1,36	-11,11%	0,82	-39,71%
<b>TOTAL (hors Encombrants et DV)</b>	<b>110,80</b>	<b>114,56</b>	<b>3%</b>	<b>117,26</b>	<b>2,36%</b>

Bien que les tonnages globaux collectés poursuivent leur diminution, le coût aidé TTC par habitant progresse de 2,36 % en 2017.

Quel que soit le flux (OMR, Recyclables ou Verre), l'augmentation du coût s'explique par l'augmentation des charges techniques (630 K€), dont collecte (525 K€), pré collecte (452 K€), compensée par la baisse des charges de traitement (303 K€) liée uniquement à la baisse des tonnages, et des charges de prévention (44 K€).

Les tonnages de Recyclables ont augmenté de plus de 11 %. Les recettes afférentes suivent la même tendance avec une augmentation de 13,45 %. La qualité du tri est donc présente.

	Tonnages annuels collectés				
	2015	2016	Évolution	2017	Évolution
OMR	62 118,13	60 344,86	-2,85%	59 024,82	-2,19%
Recyclables	9 794,02	10 761,46	9,88%	11 995,04	11,46%
Verre	5 669,00	5 890,00	3,90%	6 013,60	2,10%
Déchets des déchèteries	26 057,98	29 027,06	11,39%	27 580,64	-4,98%
Encombrants	1 244,62	1 394,16	12,01%	1 474,47	5,76%
DV	3 737,36	3 499,11	-6,37%	2 244,66	-35,85%
<b>TOTAL (hors Encombrants et DV)</b>	<b>103 639,13</b>	<b>106 023,38</b>	<b>2,30%</b>	<b>104 614,10</b>	<b>-1,33%</b>

### 3. Le financement de la compétence

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS).

Le taux de TEOM est maintenu à 11,06 % en 2017.

La redevance Spéciale représente une recette de 566 532 €, soit 42,95 % de plus qu'en 2016.



**Haganis**  
ASSAINISSEMENT, VALORISATION, RECYCLAGE

**TRAITEMENT DES DÉCHETS**  
**Rapport d'activité 2017**



Ce document est présenté pour approbation au Conseil d'administration de la régie HAGANIS du 21 mars 2018.

# SOMMAIRE

	Page
• REPÈRES	4
• ÉDITORIAL	5
 <b>HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE</b>	
• DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS À L'ENVIRONNEMENT	7
• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
• RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES	8
• LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ	9
• QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT : FOCUS SUR L'ÉNERGIE	10
• SERVICE CLIENTS : ÉCOUTE ET PRISE EN CHARGE DES DEMANDES	10
• COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LES COMPÉTENCES	11
 <b>LE CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX</b>	
• LES FLUX DE DÉCHETS VALORISÉS	14
• LE TRI DES EMBALLAGES ET DES MATÉRIAUX À RECYCLER	15
• LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON RECYCLABLES	16
• LE CONTRÔLE DES REJETS AUX CHEMINÉES	19
• LE CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT	20
• FAITS MARQUANTS 2017 / PROJETS 2018	21
 <b>LES DÉCHÈTERIES ET LA PAVD</b>	
• UN RÉSEAU DE HUIT DÉCHÈTERIES	22
• UNE PLATEFORME MULTIFONCTIONNELLE	25
• FAITS MARQUANTS 2017 / PROJETS 2018	26

# REPÈRES

- ➔ 28 administrateurs dont 18 délégués Metz Métropole
- ➔ 272 agents dont 240 à l'exploitation
- ➔ Certification ISO 14001 & 9001 pour l'ensemble des activités
- ➔ 2 488 visiteurs des sites industriels
  
- ➔ 88,3 % = performance énergétique (incinération)
- ➔ 223 737 MWh = énergie produite sous forme de vapeur
- ➔ 81,9 % = taux de recyclage des collectes sélectives  
Refus de tri : 18,1 %
- ➔ 74 % = taux de valorisation en déchèteries
  
- ➔ 1 station d'épuration intercommunale, 4 stations communales,  
4 lagunes
- ➔ 1 436 km d'égouts (EU + EP), 136 stations de relèvement,  
102 bassins
- ➔ 21,2 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées épurés
- ➔ 1,24 € ht/m<sup>3</sup> = redevance assainissement

# ÉDITO

2017 fut riche de réalisations et d'initiatives. L'année écoulée a confirmé les performances et la bonne gestion d'HAGANIS. Les outils sont parfaitement pilotés, les performances sont excellentes, la compétence et la polyvalence des techniciens sont exemplaires et les finances sont maîtrisées. La confiance des élus et des partenaires en est naturellement renouvelée.

**Performance environnementale.** Nous maintenons en 2017 un niveau très élevé de performances d'exploitation. Les résultats sont là. En matière d'assainissement, les performances épuratoires sont excellentes, avec une maîtrise de l'énergie consommée et des quantités de réactifs utilisés. Pour la deuxième année consécutive, la station d'épuration principale d'HAGANIS n'a enregistré aucune non-conformité, alors que la réglementation française, pourtant sévère, en autorise 25 par an et les rendements épuratoires restent largement au-dessus des seuils. Pour la onzième année consécutive les boues d'épuration sont valorisées à 100%, évitant ainsi tout enfouissement.

Cette performance industrielle est le fruit du travail rigoureux et quotidien des équipes d'exploitation.

En matière de traitement des déchets, les efforts sont tout aussi récompensés. L'Unité de Valorisation Énergétique a atteint la quantité maximale réglementaire de 110 000 tonnes de déchets incinérés, permettant ainsi la production de 327 650 tonnes de vapeur valorisées dans le réseau de chauffage urbain. L'UVE respecte plus que jamais son classement d'installation à très haut rendement énergétique, avec l'excellent taux de 88% de performance énergétique. Ces 223 737 MWh de vapeur produits en 2017 ont permis d'économiser l'équivalent de 22 millions de litres de fioul domestique, ou 28 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Un record depuis la mise en service de l'UVE en 2001.

Cette performance environnementale est atteinte sans aucune augmentation des tarifs, tant de l'assainissement que du traitement des déchets. Rappelons que la redevance d'assainissement est à son niveau de 2006.

**Objectif valorisation.** Trouver, pérenniser et diversifier les exutoires sont au cœur des missions d'HAGANIS pour garantir des valorisations efficaces. Que ce soit pour la vapeur, les mâchefers, le papier, les emballages, le bois, les boues d'épuration, la régie est toujours en quête de nouvelles formes de valorisation à développer pour la protection de l'environnement et le développement concret d'une économie circulaire. Rien qu'en 2017, ce sont développées en déchèteries les collectes de livres, d'huissieries, de plâtre. Une expérimentation de collecte des plastiques durs et souples est par ailleurs en cours d'analyses pour estimer si leur collecte en déchèterie serait faisable et pertinente.

HAGANIS s'inscrit comme partenaire majeur de Metz Métropole et de sa politique de développement durable (prévention des déchets, label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », label Cit'Ergie...) et encourage dans ce programme les collectes solidaires d'Emmaüs.

**Gestion responsable.** Toute la politique menée par HAGANIS reste guidée par le souci d'abord de préserver la sécurité du personnel et des équipements, mais aussi de préserver l'environnement en garantissant la qualité épuratoire des fumées de l'UVE autant que de l'eau épurée.

C'est une responsabilité dont les équipes connaissent la mesure et développent des solutions, tout en veillant à une gestion financière saine et rigoureuse.

Les opérations de sécurisation des déchèteries en sont un exemple parfait, en particulier avec le déploiement de la vidéo protection qui a des objectifs multiples : diminuer les intrusions et les dégradations, améliorer la propreté des sites et donc l'accueil des usagers, améliorer la qualité des matériaux récupérés pour une valorisation optimale et améliorer le travail des agents.

À la PAVD, la déchèterie professionnelle enregistre une augmentation constante de sa fréquentation, facilitant l'accès aux professionnels et libérant le service des autres déchèteries pour les particuliers.

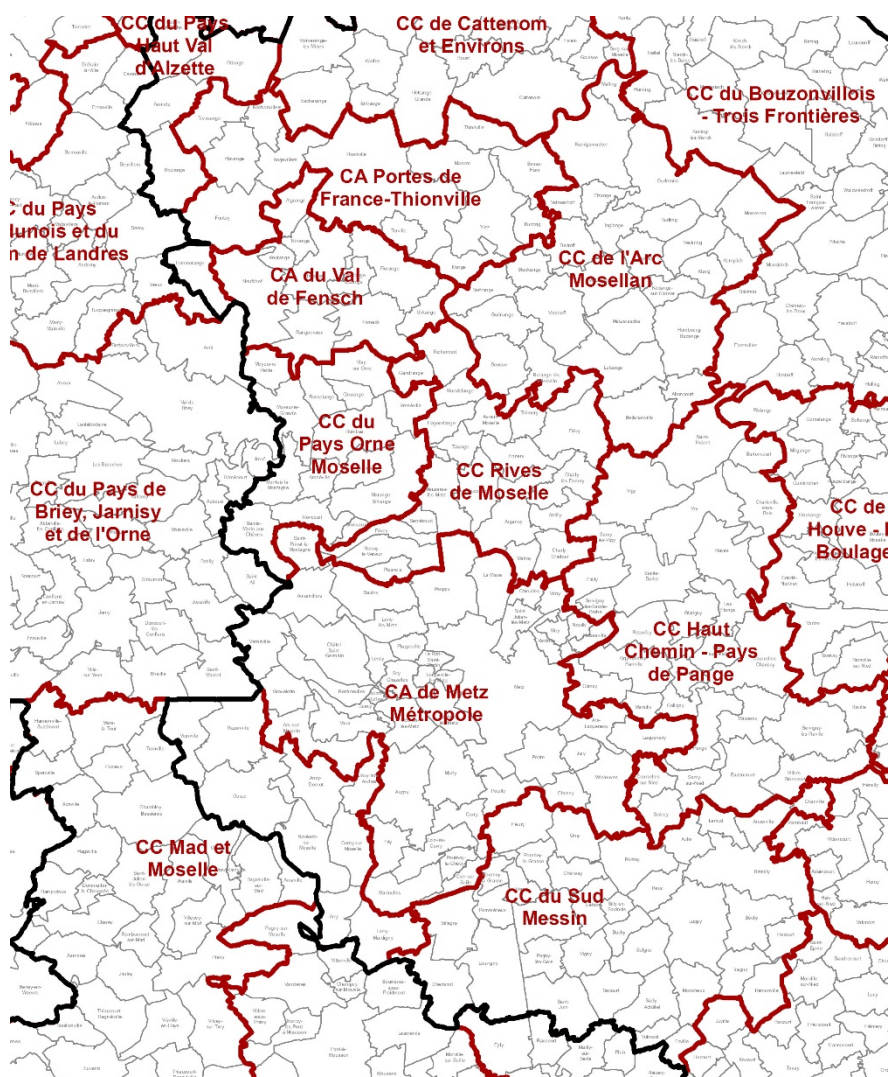
**Le défi 2018.** Il porte sur la démarche ISO 50001 (management de l'énergie) qui a été lancée en 2017 pour améliorer l'efficacité énergétique et baisser les consommations. HAGANIS vise la certification de l'UVE pour 2018.

**Marc SEIDEL**  
Président du Conseil d'Administration

**Daniel SCHMITT**  
Directeur général

# HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE

*HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels. Précisément, HAGANIS est une régie de la communauté d'agglomération de Metz Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes. Ainsi, les qualités opérationnelles de l'entreprise sont mises en œuvre dans le cadre adapté aux enjeux locaux, dans une logique prioritaire de satisfaction des besoins des habitants. En 2017, HAGANIS œuvre sur un territoire composé de 44 communes, au service de 225 192 habitants. Elle intervient également pour le compte de collectivités voisines.*



# DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS À L'ENVIRONNEMENT

HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par Metz Métropole pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

## ➔ LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite plusieurs sites sur le territoire de Metz Métropole :

- Le Centre de Valorisation des Déchets, composé d'une **unité de valorisation énergétique** des déchets ménagers, d'une **unité de tri des matériaux** et des emballages à recycler, et d'une unité de valorisation des mâchefers,
- huit **déchèteries**,

- la **Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets** (PAVD), hébergeant notamment une déchèterie destinée aux professionnels.

## ➔ L'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration **des eaux usées**. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la communauté d'agglomération.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La régie est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges : 18 membres élus par le conseil de communauté de Metz Métropole en son sein, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service. Depuis mai 2014, Marc Seidel préside le conseil d'administration, il s'appuie sur deux vice-présidents, Serge Ramon et François Carpentier.

### ➔ LES DÉLÉGUÉS DE METZ MÉTROPOLE

- Christine AGUASCA (Conseillère déléguée de Metz),
- **François CARPENTIER (Maire de Cuvry), 2<sup>e</sup> Vice-Président**
- René DARBOIS (Adjoint au maire de Metz),
- Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe),
- Bernard ECKSTEIN (Adjoint au maire de Montigny-lès-Metz),
- Pascal HUBER (Adjoint au maire de Chesny),
- François HENRION (Maire d'Augny),

- Fabrice HERDÉ (Maire de Saint-Julien-lès-Metz),
- Bernard HEULLUY (Conseiller délégué de Metz),
- Jean-Louis LECOCQ (Adjoint au maire de Metz),
- Michel LISSMANN (Adjoint au maire de Marly),
- Frédérique LOGIN (Maire d'Amanvillers),
- Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy),
- Daniel PLANCHETTE (Conseiller délégué de Metz),
- Roland SIMON (Maire de Vaux),
- Michel TORLOTING (Maire de Gravelotte),
- Jacques TRON (Adjoint au maire de Metz),
- Bruno VALDEVIT (Maire d'Ars-sur-Moselle).

## ➔ LES PERSONNES QUALIFIÉES

- Djemel BENKERROUM (CFDT, syndicat majoritaire du personnel),
- Claude BERTSCH (Associations de protection de l'environnement),
- Bernard FONTAINE (Cadre retraité UEM),
- Jean-Marc GALLISSOT (Chambre d'Agriculture de la Moselle),
- Stéphane MARTALIÉ (Cadre bancaire),
- Patrick MESSEIN (CC de Mad et Moselle),
- Jean-François MULLER (Professeur émérite de l'Université de Lorraine),
- **Serge RAMON (Cadre retraité Agence de l'eau), 1<sup>er</sup> Vice-Président**
- **Marc SEIDEL (Ingénieur territorial retraité, Maire de Coin-sur-Seille), Président**
- Gérard VINCENT (Directeur retraité UEM)

## ➔ LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

La commission d'appels d'offres a pour rôle - en application du Code des marchés publics- de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés. Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de MM. BERTSCH, FONTAINE, LECOQ, RAMON, TRON (titulaires) et de MM. ECKSTEIN, HUBER, TORLOTING, PIERRET, PLANCHETTE (suppléants).

La commission des finances et des investissements est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget. Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est présidée par le directeur général, et est constituée de MM. BERTSCH, CARPENTIER, DARBOIS, FONTAINE, HEULLUY, MULLER, PIERRET, RAMON, SEIDEL, SIMON, TORLOTING, TRON, VINCENT.

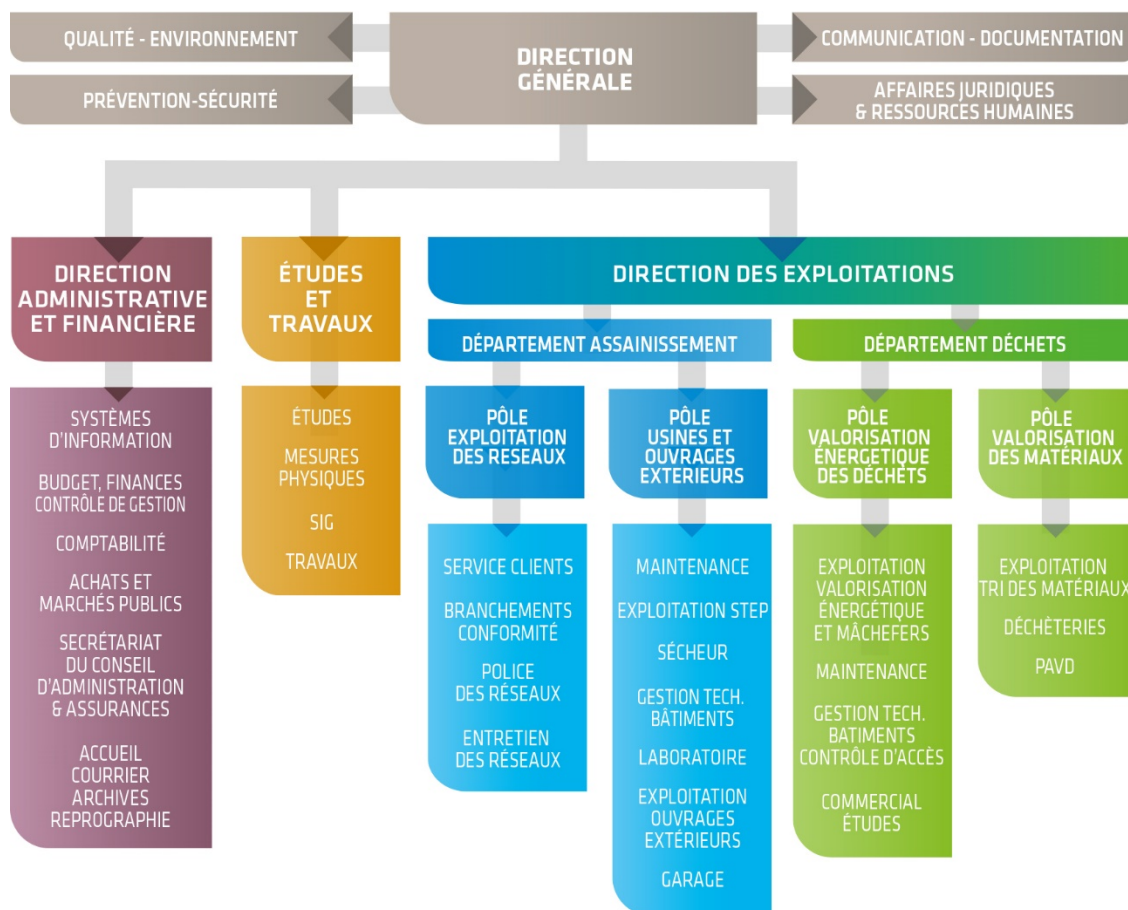
# RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Entreprise de développement durable, la régie développe sa politique de ressources humaines autour de cinq axes :

- la **formation continue**, avec près de 4 200 heures et toujours un effort soutenu sur les formations à la sécurité avec 3% de la masse salariale consacrée à la formation pour une obligation légale de 1% ;
- **l'insertion professionnelle** par le recrutement des agents issus de l'intérim sur des postes d'opérateurs de tri ;
- la **mobilité interne** pour faire face aux contraintes physiques rencontrées par certains agents et permettre des évolutions professionnelles ;
- la **polyvalence de ses agents**, à la fois dans un souci d'optimisation des tâches et d'efficacité, mais aussi pour développer les compétences et l'attractivité des postes ;
- l'accueil de **stagiaires** ou **apprentis**.

Effectif au 31/12/2017	
Salariés	272
<i>dont nombre d'agents détachés</i>	2
Fonctionnaires mis à disposition	101
Agents Assainissement	128
Agents Déchets	112
Agents Services supports	32
Formation continue 2017	
<b>Nombre d'heures de formation continue</b>	<b>4 197</b>
<i>dont heures de formation Sécurité</i>	3 094
<b>Nombre d'agents concernés</b>	233
<b>Part de la masse brute salariale consacrée à la formation</b>	3 %*
Stagiaires ou apprentis accueillis	4





## LA SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ

La sécurité des hommes au travail reste le premier chantier prioritaire d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement. De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont menées sur le terrain et des travaux réguliers sur le process viennent sans cesse améliorer la sécurité des agents.

### Développer le tutorat

En 2017, les membres du CHSCT ont été renouvelés. Le secrétaire a été réélu dans ses fonctions. Les trois nouveaux membres ont suivi une formation. L'action d'accueil du personnel dans les services a été renforcée en créant des tutorats spécifiques par métier. Ces tutorats comportent aussi bien des éléments sécurité que des éléments techniques pour exercer le métier concerné.

### Actions Prévention-Sécurité 2017

<b>Nombre de visites hiérarchiques de sécurité</b>	27
<b>Nombre de quarts d'heure sécurité</b>	29
<b>Nombre de Flash Sécurité diffusés</b>	2
Travaux d'amélioration de la sécurité des installations	761 416 €

## QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT, FOCUS SUR L'ÉNERGIE

Une fois **l'ensemble de ses activités certifiées** ISO 9001-2008 (management de la qualité, satisfaction des usagers-clients du service), et ISO 14001-2004 (système de management environnemental), HAGANIS s'est lancé un nouveau défi orienté vers le management de l'énergie.

### **Vers la certification ISO 50 001**

Consciente des enjeux climatiques, dans le cadre de son objectif d'amélioration continue de sa performance énergétique, HAGANIS s'engage en 2017 dans une démarche de certification ISO 50 001 de son Unité de Valorisation Énergétique.

Après un état des lieux, un plan d'actions a été établi pour optimiser, voire diminuer les consommations d'énergie sur l'unité de Valorisation Énergétique. L'objectif est de prétendre à la certification en 2018.

Ainsi, en complète cohérence avec ses activités de protection de l'environnement, HAGANIS va poursuivre ses exigences éco énergétiques dans les achats de produits ou de services ; sensibiliser et responsabiliser son personnel et ses sous-traitants et améliorer ses process pour optimiser les usages énergétiques.

## SERVICE CLIENTS : ÉCOUTE ET PRISE EN CHARGE DES DEMANDES

Porte d'entrée unique d'HAGANIS, le service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets. Il traite les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier ou courriels. Ils assurent l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de la demande. Dans la plupart des cas, HAGANIS intervient dans la demi-journée qui suit la requête.

### Contacts enregistrés par le service Clients

Nombre de contacts	2 425	
pour l'assainissement	890	37%
pour le traitement des déchets	1 535	63%

### Contacts pour Assainissement

Total Satisfactions spontanées	30	3%
Total Demandes	167	19%
Total Plaintes-signalements ne concernant pas HAGANIS (collectivités, usagers...)	179	20%
Total Plaintes-signalements concernant HAGANIS	514	58%
Problèmes de surface	251	49%
Nuisances	138	27%
Sous-terrain	68	13%
Dégâts des eaux	35	7%
Administratif	9	2%
Autres	13	3%

### Contacts pour Traitement des déchets-Déchèteries

Total Plaintes	83	5%
Total Satisfactions spontanées	1	
Total Demandes	1 451	85%
Horaires	535	31%
Types déchets admis	339	19%
Services proposés	78	4%
Accès	334	19%
Tarifs	249	14%
Autres	112	6%
Collecte/Metz Métropole	95	5%
Total Demandes Déchets	1 742*	100%

*\*une demande peut porter sur plusieurs thèmes*

## COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LES COMPÉTENCES

La stratégie de communication d'HAGANIS a pour objectif de mieux faire connaître les performances de la régie, tout en participant à une sensibilisation citoyenne à l'environnement. HAGANIS tend à développer des relations de confiance avec les médias locaux, ouvre ses sites à la visite et s'associe à différents événements locaux.

## ➔ FAIRE VISITER LES SITES

**2 488 visiteurs** des sites de traitement se sont familiarisés avec les techniques de l'épuration des eaux, du tri et de la valorisation des déchets.

Groupes d'adultes ou d'étudiants, classes d'école primaire, de collège ou de lycée de l'agglomération messine et même du département, ont été accueillis au cours de **159 visites**. Ouvertes également aux individuels chaque premier mercredi du mois, les visites permettent de toucher un public large et de le sensibiliser aux gestes éco-citoyens.

## ➔ RECYCLIVRE & SERD

Depuis 2017, il est possible d'apporter des livres en déchèterie pour leur donner une seconde vie. Cette initiative est le résultat d'un partenariat entre HAGANIS, Valo', le CMSEA et Recyclivre. La régie met à disposition ses déchèteries, Valo', le CMSEA et Recyclivre récupèrent ensuite les livres en fonction de leur état. Ainsi, les ouvrages les plus abîmés sont envoyés par Valo' à un recycleur et ceux en bon état sont donnés à Emmaüs pour ses magasins. Enfin, pour soutenir des programmes d'éducation dans le monde, Recyclivre revend, par le biais de sa plateforme web, les livres les plus actuels. 10% des recettes sont versées à des associations éducatives ou de protection de l'environnement. Cette opération solidaire s'inscrit dans le programme ZéroDéchet ZéroGaspillage de Metz Métropole. La semaine européenne de réduction des déchets (du 18 au 26 novembre) a également été l'occasion d'organiser une « Grande Récup' Solidaire » sur une déchèterie d'HAGANIS. Elle a permis de récupérer 140 kg de livres sur 4 jours, ainsi que des vélos et des objets du quotidien.

## ➔ COLLECTE ZEROGASPI AVEC EMMAÛS

Depuis 2013, HAGANIS accueillait Emmaüs sur la déchèterie de Marly, durant deux week-ends de novembre, à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Cette opération permettait aux compagnons de l'Abbé Pierre, de

récupérer des objets devenus inutiles pour les uns mais encore très utiles pour d'autres.

En 2016, dans le cadre du label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », Metz Métropole, Emmaüs et HAGANIS ont signé une convention. Désormais, chaque samedi du mois, l'association est présente dans ou aux abords d'une des quatre déchèteries participantes : Marly, Metz-Nord, Ars-sur-Moselle et Metz-Borny, remplacée en mars 2017 par Metz-Magny. **36 collectes ZéroGaspi ont été assurées en 2017, permettant à 1656 donateurs de se débarrasser de 55,5 tonnes d'objets encore utilisables.**

## ➔ METZ PLAGE : MISSION ÉCO-ATTITUDE !

HAGANIS, le pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole et le pôle Propreté Urbaine de la Ville de Metz poursuivent leur partenariat pour proposer aux estivants de Metz Plage une animation de sensibilisation à l'environnement. Durant 18 journées, entre le 22 juillet et le 15 août, **près de 900 de personnes, beaucoup d'enfants mais aussi des adultes, ont testé leurs « ÉcoRéflexes »** : apprendre les bons gestes en faveur de l'environnement grâce à un ensemble de jeux imaginés et développés par les trois organismes.

## ➔ MARATHON METZ MIRABELLE

Depuis 2010, HAGANIS est partenaire-épreuve des Foulées, la course populaire de 7 km qui se déroule lors du Marathon Metz Mirabelle, en octobre.

En 2017, la course devient les **10km HAGANIS**, avec **1 713 coureurs, plus de 6 500 sportifs inscrits aux courses, 40 000 spectateurs et 800 bénévoles**, cette manifestation donne à la régie une visibilité importante, qui renforce son image de proximité et sa notoriété. Elle a été aussi l'occasion, sur le village des partenaires, de **sensibiliser plus de 160 enfants ou adultes** aux gestes éco-citoyens.

L'événement est suivi en interne, avec cette année encore, 23 agents ou membres du conseil d'administration inscrits aux courses.

# LE CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX

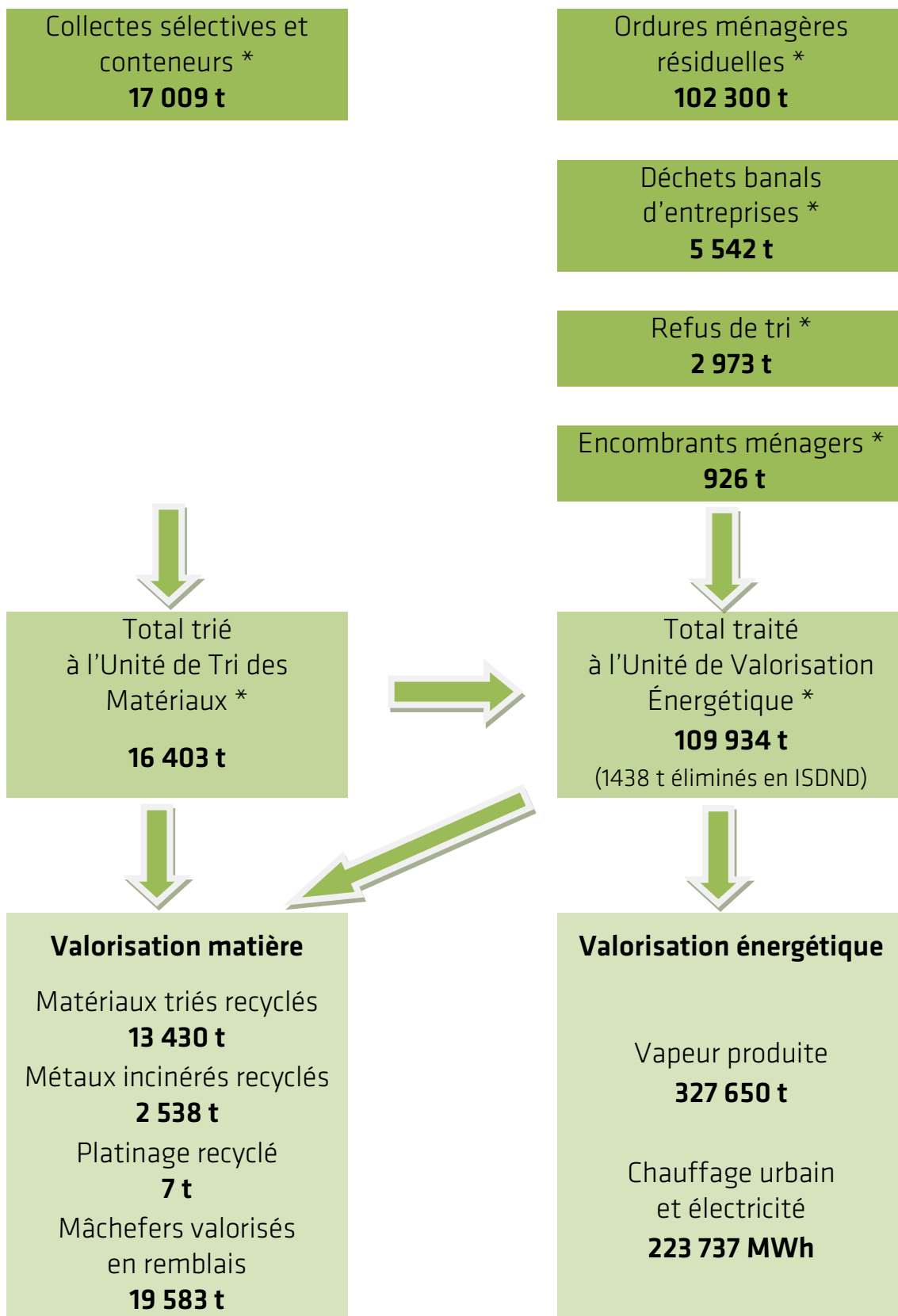
*Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux s'étend sur cinq hectares, en bordure de l'avenue de Blida, à Metz.*

*L'équipement a été mis en service en 2001, afin d'apporter une réponse optimale à l'obligation pour les collectivités de valoriser les déchets produits par les ménages, qu'il s'agisse des matières à recycler collectées séparément, ou des déchets non recyclables des collectes traditionnelles, et même des déchets encombrants. Les installations assurent aussi la valorisation des déchets banals des activités économiques, ainsi que d'une partie des déchets de l'assainissement.*

*Pour favoriser la performance environnementale, sans transport inutile, deux unités complémentaires composent le centre de valorisation : une unité de tri et de conditionnement des matériaux à recycler, et une unité de valorisation énergétique des déchets non recyclables. En outre, une installation spécialisée assure le traitement sur place des mâchefers d'incinération pour permettre leur valorisation en remblais.*

*L'implantation de l'ensemble à proximité directe de la centrale de production de chauffage urbain et d'électricité, et de la zone urbanisée productrice de déchets et consommatrice d'énergie, répond également aux impératifs environnementaux.*

## LES FLUX DE DÉCHETS VALORISÉS



\* : les tonnages réceptionnés (sur fond vert foncé) diffèrent des tonnages effectivement traités (sur fond vert clair) en raison des effets de stock en début et en fin d'exercice.

## LE TRI DES EMBALLAGES ET DES MATÉRIAUX À RECYCLER

L'unité de tri permet la séparation et le conditionnement des journaux, revues et magazines, du papier dit "gros de magasin", du carton et de la cartonnette, des bouteilles et flacons en polytéréphtalate d'éthylène (PET ou PETE) azur ou coloré, des flacons en polyéthylène à haute densité (PEHD), des briques alimentaires, des boîtes de conserve et boîtes-boisson en acier ou en aluminium.

Le traitement est effectué sur deux lignes de tri mécanisées (d'une capacité de 3,5 t/h et 6 t/h) comportant une alimentation automatique, un ouvre-sacs, un crible rotatif, un crible densitométrique, un séparateur magnétique, un séparateur optique, des presses à paquets et à balles...

Par ailleurs, une ligne de broyage de capacité de 10 t/h a permis, jusqu'au 27 février, le traitement des déchets encombrants et leur transfert direct jusqu'à l'unité de valorisation énergétique.

L'autorisation administrative est établie pour 54 000 t par an de déchets triés. 90% des tonnages proviennent de Metz Métropole, 10% sont issus des collectes sélectives d'intercommunalités mosellanes voisines.

### L'EXERCICE 2017

En 2017, 17 009 tonnes de déchets de collectes sélectives et conteneurs ont été réceptionnés. **16 403 tonnes** ont été **triées** (606 t d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), ce qui a permis la livraison aux filières industrielles de **13 430 tonnes de matériaux prêts à recycler**, et la valorisation énergétique de 2 973 tonnes de refus de tri.

#### Bilan du tri des matériaux à recycler (exercice 2017)

MATÉRIAUX	Tonnage	Taux	Repreneurs
JOURNAUX-MAGAZINES	5 199	31,7%	Norske-Skog (88)
PAPIER (GROS DE MAGASIN)	1 167	7,1 %	Rolf Kuhl (Allemagne), DS Smith Recycling (Allemagne et France)
CARTON	4 025	24,5 %	Rolf Kuhl (Allemagne), Sonoco (67), DS Smith Recycling (Allemagne et France), Véolia (Allemagne), WPT (Pays-Bas)
PLASTIQUES	925	5,7 %	Wellman (55), DKR (vers Allemagne et France), Suez (France), Coved (vers France et Allemagne), Valorplast (55), Harel (68) et Acteco Recycling (68)
BRIQUES ALIMENTAIRES	35	0,2 %	Rolf Kuhl (Allemagne)
ACIER	245	1,5 %	Metalifer (57), LFM (57)
ALUMINIUM	27	0,2 %	Affimet (60), LFM (57)
VERRE	1 807	11 %	Sibelco Green (88)
Refus de tri	2 973	18,1 %	Valorisation énergétique UVE HAGANIS
<b>TOTAL</b>	<b>16 403</b>	<b>100%</b>	



# LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON RECYCLABLES

L'Unité de Valorisation Énergétique exploitée par HAGANIS dispose d'une capacité réglementaire de 110 000 tonnes de déchets par an. Deux fours alimentent deux chaudières, produisant ainsi de la vapeur utilisée dans le réseau de chauffage urbain. Deux tiers des déchets reçus proviennent de Metz Métropole, le tiers restant de collectivités voisines ou d'entreprises locales.

## LE PROCESSUS DE TRAITEMENT

Après pesée et passage devant un portique de détection des éventuels radioéléments, les bennes de collecte déversent les déchets dans la **fosse de stockage de l'Unité de Valorisation Énergétique**. Cette fosse est surmontée de deux ponts roulants équipés chacun d'un grappin servant à alimenter les deux fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure. La **combustion se fait avec un excès d'air prélevé dans la fosse** pour empêcher les dégagements d'odeurs. Un système de contrôle et de régulation permet d'optimiser la qualité de combustion. Dès la chambre de combustion, de l'urée est pulvérisée afin de **réduire la formation d'oxydes d'azote**.

Chaque four est surmonté d'une chaudière refroidissant les fumées. Ces **chaudières**, alimentées en eau déminéralisée, **produisent de la vapeur surchauffée à 325°C**, livrée par canalisation souterraine à la centrale énergétique voisine pour alimenter prioritairement le réseau de chauffage urbain de Metz (rendement énergétique le plus élevé). Le surplus est valorisé par les turbines de production d'électricité.

Cette énergie, valorisée en chauffage urbain, est comptabilisée comme énergie renouvelable. Elle

réduit d'autant la consommation d'énergies fossiles.

Avant rejet par les cheminées, les **fumées traversent successivement deux filtres** qui assurent un traitement sec. En amont du premier filtre, la pulvérisation de charbon actif permet de **piéger les particules, les métaux et les dioxines et furannes**. En amont du deuxième filtre, l'injection de bicarbonate de sodium assure **l'adsorption des polluants gazeux**. Les produits sodiques résiduels résultant de ce dernier traitement sont recyclés sous forme de bicarbonate de sodium.

Les "résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères" (REFIOM) formés des cendres et particules, sont stockés en silos avant transfert pour inertage et stockage en centre spécialisé, ou valorisation en comblement de mine.

Les mâchefers extraits au bas des fours sont dirigés dans les installations de l'Unité de Valorisation des Mâchefers. Après criblage, des appareils électromagnétiques séparent l'acier et les métaux non magnétiques et assurent la production d'une grave homogène et démétallisée. Affinés, analysés et commercialisés, les mâchefers sont utilisés en sous-couche routière, en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires.

## Bilan de valorisation énergétique (exercice 2017)

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	
Déchets non dangereux réceptionnés	111 742 t
Ordures ménagères résiduelles	102 300 t
Encombrants (arrêt des apports provenant des déchèteries et de Metz Métropole le 27/02)	926 t
Déchets banals d'entreprises ou collectivités	5 542 t
Quantité évacuée en ISDND	1438 t
Quantité de déchets incinérés	109 934 t
Quantité de vapeur produite	327 650 t
Énergie livrée (chaleur)	223 737 MWh
Soit en tonnes-équivalent pétrole (TEP)	19 238 TEP
Soit l'équivalent de la chaleur obtenue par la combustion parfaite de	22,3 M litres de fioul

## VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : UN NIVEAU DE PERFORMANCE ÉLEVÉ

À compter de 2016, un nouveau mode de calcul de la performance énergétique des installations d'incinération de déchets ménagers et assimilés entre en vigueur. L'arrêté publié le 7 décembre 2016 vient transposer le facteur de correction climatique dans la formule, afin de garantir des conditions de concurrence équitables dans l'Union Européenne.

La performance énergétique correspond à l'énergie produite par l'installation\* moins les énergies externes consommées par le process (électricité, gaz, eau déminéralisée), rapportée à l'énergie contenue dans les déchets (Pouvoir Calorifique Inférieur x tonnes de déchets incinérés), à laquelle est ajoutée l'énergie externe consommée, multiplié par un coefficient de déperdition d'énergie, le tout multiplié par le facteur de correction climatique.

**La performance d'HAGANIS s'établit à un niveau très élevé, soit précisément pour 2017 :**

$$\frac{(206\,569\text{ MWh}^* - 1\,205\text{ MWh}) \times 1,145}{0,97 \times [(2,486 \times 109\,934\text{ t}) + 1\,205\text{ MWh}]} = \mathbf{88,3\%}$$

\*Calcul selon l'utilisation finale de l'énergie "chaleur" ou "électricité" différente de l'énergie livrée sous forme "chaleur".

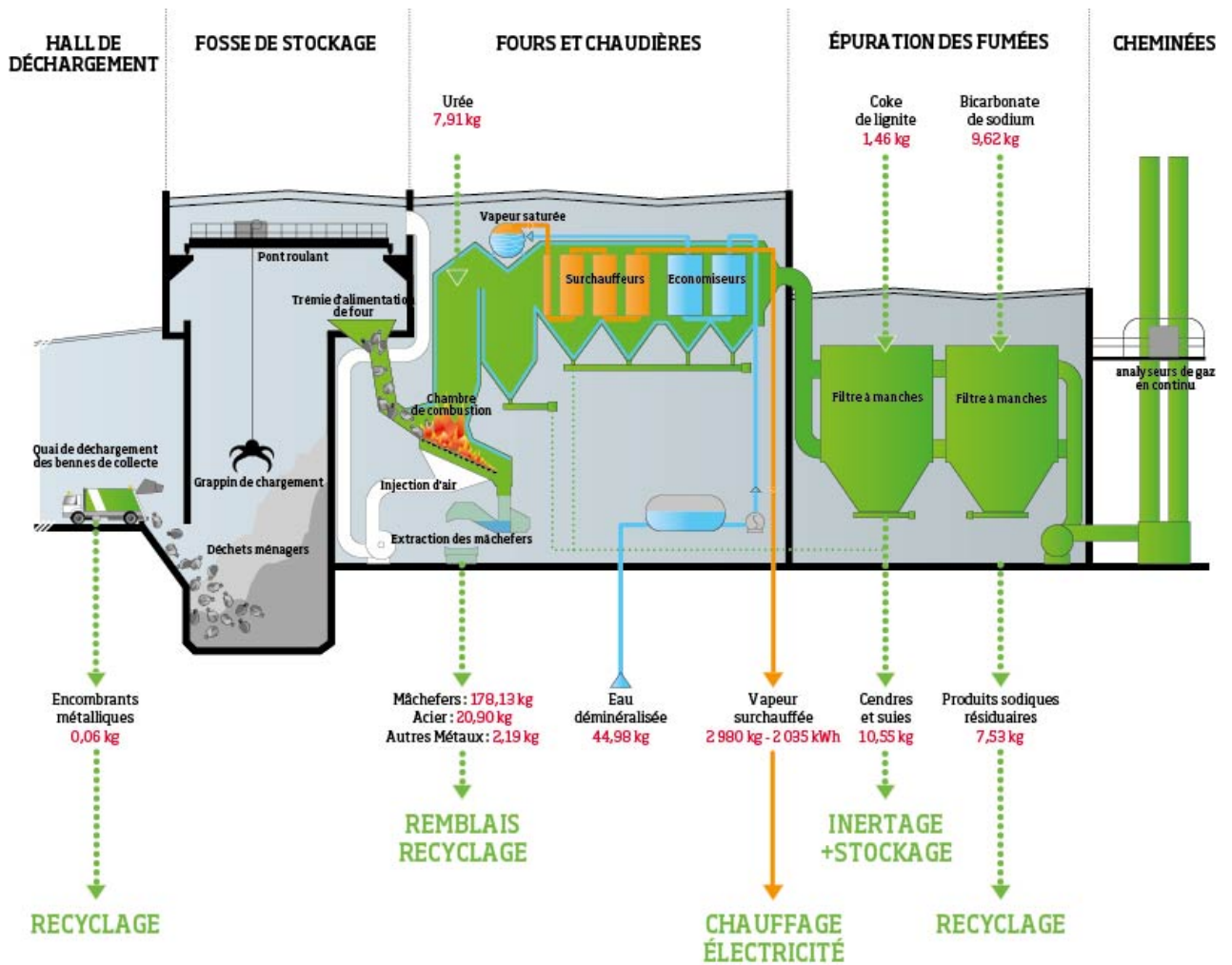
## LES SOUS-PRODUITS

Sous-produits	Tonnage	Repreneurs
Mâchefers	19 583	Qualité type 1 et 2, soit pour toutes les utilisations possibles en sous-couche routière. Utilisés par TP Colle (54) NB TP (57) EARL Saint Léon (57)
Métaux ferreux issus du traitement des mâchefers ou du process	2 297	Repris et recyclés par Rolanfer (57) ou Métalifer (57)
Métaux non ferreux issus du traitement des mâchefers	241	Repris et recyclés par Cornec (77) ou Baudalet (59)
Platinage (encombrants métalliques extraits en amont de la fosse de l'UVE)	7	Recyclés par Derichebourg (57) ou Métalifer (57)
Produits sodiques résiduaires	828	Recyclés par Résolest (54)
Cendres	1 160	Utilisées en comblement de mines à Bernburg (Allemagne) ou inertées et stockées par Séché Environnement (53)
REFIOM	1 097	Inertés et traités par ISDD Suez Jeandelaincourt (54)

La combustion d'une tonne de déchets entraîne la production d'environ 155 kg de mâchefers, et la récupération de 18 kg d'acier et 1,2 kg de métaux non magnétiques.

# COUPE SCHÉMATIQUE DE L'UNITE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Intrants et extrants (moyenne 2017 par tonne de déchets incinérés)



## LE CONTRÔLE DES REJETS AUX CHEMINÉES

Pour assurer sécurité et fiabilité de l'exploitation, les rejets aux cheminées sont contrôlés de trois manières différentes. Un **dispositif d'auto-surveillance assure l'analyse continue des émissions de poussières et de gaz** aux cheminées de l'incinérateur. Il permet le pilotage quotidien du process. De plus, conformément aux exigences réglementaires, **deux campagnes de mesures sont effectuées chaque année sur les émissions dans l'atmosphère**, par des laboratoires indépendants. Enfin, en avance sur la réglementation qui est entrée en vigueur en juillet 2014, HAGANIS assure depuis mars 2010, **l'échantillonnage semi-continu et la mesure des dioxines (AMESA)**. Les échantillons analysés sont constitués de prélèvements de gaz, effectués sur une période de quatre semaines de fonctionnement effectif pour chaque ligne. Ces mesures apportent un éclairage complémentaire des mesures classiques, réalisées sur une période d'échantillonnage de six à huit heures, qui demeurent obligatoires. Entre mars 2010 et décembre 2017, 163 cartouches de prélèvements ont été analysées (84 pour la ligne 1 et 79 pour la ligne 2).

## RESULTATS DES DEUX CAMPAGNES DE MESURES REGLEMENTAIRES

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des deux campagnes de trois journées de mesures menées sur les deux lignes.

### Rejets atmosphériques 2017 – ligne d'incinération n°1

Gaz émis (en concentration)	Unité	Valeur limite semi-horaire fixée par arrêté préfectoral	Première campagne (SOCOTEC)				Deuxième campagne (SOCOTEC)			
			23/01	24/01	25/01	Moy.	04/09	05/09	06/09	Moy.
CO	mg/Nm <sup>3</sup>	100	9,9	11	3,9	<b>8,3</b>	19	6,5	2,2	<b>9,2</b>
NOx eq. NO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	250	189	176	183	<b>183</b>	183	183	169	<b>178,3</b>
SO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	200	0,6	3,4	2,9	<b>2,3</b>	3,9	3,5	6,1	<b>4,5</b>
COT eq.C	mg/Nm <sup>3</sup>	20	3,2	3,1	2,4	<b>2,9</b>	2,3	2,4	2,0	<b>2,2</b>
Poussières	mg/Nm <sup>3</sup>	30	0,2	0,2	0,2	<b>0,2</b>	0,1	0,2	0,1	<b>0,1</b>
HCl	mg/Nm <sup>3</sup>	60	1,0	7,2	0,1	<b>2,8</b>	7,1	5,9	8,5	<b>7,2</b>
HF	mg/Nm <sup>3</sup>	4	0,1	0,1	0,4	<b>0,2</b>	0,1	0,1	0,1	<b>0,1</b>
NH <sub>3</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	30	0,9	0,5	1,3	<b>0,9</b>	4,2	4,0	3,2	<b>3,8</b>
Hg	µg/Nm <sup>3</sup>	50	1,7	0,9	0,9	<b>1,2</b>	2,9	2,8	2,7	<b>2,8</b>
Cd + Tl	µg/Nm <sup>3</sup>	50	0,031	0,038	0,033	<b>0,034</b>	0,012	0,000	0,030	<b>0,014</b>
As + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Co + Sb + V	µg/Nm <sup>3</sup>	500	21	31	14	<b>22</b>	43	35	12	<b>30</b>
PCDD/F	ng ITeq/Nm <sup>3</sup>	0,100	0,004	0,003	0,006	<b>0,005</b>	0,011	0,013	0,006	<b>0,01</b>

## Rejets atmosphériques 2017 – ligne d'incinération n°2

Gaz émis (en concentration)	Unité	Valeur limite semi-horaire fixée par arrêté préfectoral	Première campagne (SOCOTEC)				Deuxième campagne (SOCOTEC)			
			25/01	27/01	30/01	Moy.	07/09	08/09	11/09	Moy.
CO	mg/Nm <sup>3</sup>	100	4,7	23,0	20,0	<b>15,9</b>	3,1	3,7	10,0	<b>5,6</b>
NOx eq. NO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	250	185	162	180	<b>176</b>	161	168	143	<b>157</b>
SO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	200	1,7	4,5	9,6	<b>5,3</b>	2,8	3,2	2,3	<b>2,8</b>
COT eq.C	mg/Nm <sup>3</sup>	20	3,5	4,2	2,3	<b>3,3</b>	1,6	1,6	2,1	<b>1,8</b>
Poussières	mg/Nm <sup>3</sup>	30	0,3	0,2	0,3	<b>0,3</b>	0,1	0,1	0,1	<b>0,1</b>
HCl	mg/Nm <sup>3</sup>	60	3,6	4,1	6,1	<b>4,6</b>	7,5	8,0	6,1	<b>7,2</b>
HF	mg/Nm <sup>3</sup>	4	0,1	0,3	0,1	<b>0,2</b>	0,1	0,1	0,1	<b>0,1</b>
NH <sub>3</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	30	1,4	1,4	0,0	<b>0,9</b>	1,0	0,7	2,7	<b>1,4</b>
Hg	µg/Nm <sup>3</sup>	50	0,5	1,4	0,3	<b>0,7</b>	3,7	4,8	4,1	<b>4,2</b>
Cd + Tl	µg/Nm <sup>3</sup>	50	0,014	0,000	0,000	<b>0,005</b>	0,000	0,000	0,000	<b>0,0</b>
As + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Co + Sb + V	µg/Nm <sup>3</sup>	500	43,0	17,0	9,8	<b>23,3</b>	10,0	16,0	11,0	<b>12,3</b>
PCDD/F	ng ITeq/Nm <sup>3</sup>	0,100	0,026	0,004	0,006	<b>0,012</b>	0,004	0,002	0,001	<b>0,002</b>

**Les campagnes de contrôle ne font apparaître aucun dépassement.**

## LE CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets est autorisée par arrêté préfectoral qui précise les conditions de l'exploitation, et prescrit notamment un plan de contrôle de l'environnement. Dans ce cadre, des prélèvements et des analyses sont effectués périodiquement pour suivre l'état des différents compartiments de l'environnement de l'ensemble de l'agglomération. **De multiples sources sont potentiellement à l'origine d'éventuels impacts** et, le cas échéant, **d'autres investigations seraient nécessaires** pour déterminer l'origine d'une pollution.

Différentes entreprises spécialisées et indépendantes sont chargées des prélèvements et des analyses effectués, tant dans le cadre du contrôle des rejets de l'installation, que dans le cadre du contrôle de l'environnement. Les attributaires des lots du marché public pour les exercices 2015 à 2017 sont : SOCOTEC (contrôle des gaz à l'émission, nappes et rejets liquides), BIOMONITOR (mesures en milieu végétal et sols), LECEs (air, bruit), CERECO (sous-produits solides et mâchefers) et Micropolluants Technologie (Dioxines-Furanes).

Ce contrôle de l'environnement permet des analyses dans :

- **L'atmosphère** : contrôle des polluants en suspension dans l'air et dans les retombées (4 stations de mesure).
- **Les sols** : mesure des métaux et dioxines dans les sols de 10 sites.
- **La nappe phréatique** : mesure des concentrations dans la nappe alluviale.
- **Les végétaux consommables** : recherche de dioxines dans les cultures de 4 sites.
- **Les végétaux bio-indicateurs** : contrôle des métaux et dioxines dans des végétaux de 4 sites.
- **Le lait de vache** : recherche de dioxines dans la production laitière de 2 fermes.

L'ensemble des bilans d'analyses est publié dans un Dossier d'Information du Public (DIP). Ce dossier a été présenté et discuté par la Commission de Suivi de Sites (CSS) le 15 novembre 2017, conformément à la réglementation entrée en vigueur en 2012. Sous l'autorité du Préfet, cette commission réunit des représentants des collectivités publiques, des services de l'État et d'associations. Le DIP est disponible en téléchargement sur le site [www.haganis.fr](http://www.haganis.fr), rubrique Kiosque.

# FAITS MARQUANTS 2017 / PROJETS 2018

Outre les travaux de maintenance préventive et curative nécessaires au bon fonctionnement du Centre de Valorisation des Déchets, les équipes d'HAGANIS ont procédé à différentes améliorations, à l'UTM comme à l'UVE, sur les process comme sur les bâtiments.

## Pleine capacité à l'UVE

Au dernier trimestre 2016, HAGANIS a été retenue pour assurer la valorisation énergétique de déchets ménagers de plusieurs collectivités voisines. La Communauté de Communes du Mad et Moselle (Meurthe et Moselle et Moselle Sud – 2 320 t.), le SYDEME (Moselle Est – 5 000 t.) et le SYDELON (Moselle Nord – 5 000 t.) ont choisi la régie pour valoriser tout ou partie de gisement. Enfin, l'UVE d'HAGANIS et d'autres unités de la Région Grand Est ont été retenues, à titre temporaire, pour prendre en charge les déchets ménagers de l'Euro Métropole de Strasbourg, dont l'incinérateur est à l'arrêt pour travaux jusqu'au 30 avril 2019.

En 2017, grâce à ses apports supplémentaires l'UVE d'HAGANIS a valorisé énergétiquement **109 934 tonnes de déchets**.

## Régulation de la combustion

Dès juin 2017, un système prédictif complémentaire de régulation du process de combustion a été mis en service sur la ligne 1. Après plusieurs semaines de test qui ont permis de constater une meilleure production tant en quantité qu'en stabilité, le

même système a été installé sur la ligne 2, début septembre 2017. L'optimisation de la combustion a contribué à l'atteinte d'une **production annuelle record d'énergie : 223,7 GWh**.

## Convoyeurs neufs pour les REFIOM

En septembre 2017 pour la ligne 1 et en novembre pour la ligne 2, les convoyeurs à chaînes transportant les Résidus d'Épuration des Fumées (REFIOM) des chaudières vers les silos de stockage ont été remplacés. Ils dataient de la mise en service de l'usine en 2001. Ces arrêts de ligne ont été mis à profit pour effectuer d'autres travaux (grilles du four, réfractaires, remplacement de panneau de chaudière...)

## Maintenance de la presse à balles

HAGANIS a engagé des travaux de remise en état de la presse à balles fin mars 2017, suite à plusieurs pannes constatées en début d'année.

Les différentes interventions ont été réalisées sur trois jours, du vendredi au dimanche, permettant de ne pas stopper la ligne 3.

## LES PROJETS 2018

### Installation de manches catalytiques

Afin d'anticiper de futures valeurs limites réglementaires d'émissions plus drastiques et de ramener, de manière sûre et constante, les rejets de dioxines et furanes à des niveaux plus performants que les limites réglementaires actuelles, HAGANIS prévoit d'installer des

manches filtrantes catalytiques en lieu et place des manches classiques actuelles. Le système de filtration catalytique associe l'efficacité d'une membrane qui retient les particules fines en surface, à une réaction catalytique qui convertit les molécules de dioxines et furanes en quantités négligeables de CO<sub>2</sub>, H<sub>2</sub>O et HCl.

# LES DÉCHÈTERIES ET LA PAVD

HAGANIS exploite les huit déchèteries du territoire de Metz Métropole et la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD). La régie y assure l'accueil des usagers, la réception des déchets triés dans des bennes adaptées, l'évacuation et la vente des matériaux dans les conditions réglementaires. Elle effectue tous les travaux d'entretien des installations et des matériels.

## UN RÉSEAU DE HUIT DÉCHÈTERIES

Le réseau des déchèteries de Metz Métropole est constitué de 8 sites :

- La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992)
- La Houblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993)
- La Seille à Marly (ouverte en 1994, extension en 2013)
- La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994)
- Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001)
- Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003)
- La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006)
- Le St-Pierre à Peltre (ouverte en 1996).

Chaque déchèterie est un espace clos et aménagé pour déposer et trier, sous le contrôle d'un agent d'accueil, les déchets qui ne peuvent être collectés par le service de ramassage traditionnel des ordures ménagères, en raison de leur taille (encombrants), de leur volume (déchets verts), de leur densité (gravats, déchets de démolition, déblais...), ou de leur nature (batteries, huiles usagées, médicaments, solvants, peintures, acides et bases,

produits phytosanitaires, DEEE...).

Les déchets sont recueillis dans des bennes dédiées, dans des compacteurs ou des alvéoles fermées, en fonction du type de déchet. La déchèterie permet ensuite d'orienter les déchets triés vers des filières de valorisation, de regrouper les déchets dangereux en évitant des transferts de pollutions, et d'empêcher les dépôts sauvages.

Les déchèteries sont ouvertes 7 jours sur 7 (sauf Vernéville et Peltre), hors jours fériés.

L'accès est libre pour les particuliers résidant dans les communes de Metz Métropole et dans les communes conventionnées des Communautés de Communes de Mad et Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange, soit un total de 57 communes.

L'accès est payant pour les entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités et établissements publics... (interdit à Peltre). Ces professionnels peuvent y apporter exclusivement des déchets verts et autres matériaux en bennes (et non leurs déchets dangereux).

L'apport est limité à 3 m<sup>3</sup> par jour et par déchèterie (sauf à Peltre, 1 m<sup>3</sup> par jour).

### CHIFFRES-CLÉS 2017

- **37 513 tonnes** de déchets réceptionnés
- **638 247 visites**
- **1 déchèterie pour 30 184 habitants**<sup>1</sup>
- 2,7 visites par habitant par an
- **156 kg de déchets déposés par habitant** par an
- **58,8 kg de déchets déposés par visite**
- Taux de **valorisation**<sup>2</sup> : **74 %**

1 : base : 240 524 habitants à Metz Métropole et dans les communes conventionnées (source : INSEE, population légale 2013)

2 : selon formule de l'ADEME :  $\frac{\text{somme des tonnages de déchets orientés vers une filière de valorisation}}{\text{quantité de déchets transitant par la déchèterie (hors déchets inertes)}} \times 100$



## Bilan des déchets réceptionnés en déchèteries (exercice 2017)

Matériaux	Tonnage	Taux	Modes de traitement
DÉCHETS INCINÉRABLES	4 972,9	13,3 %	Transférés et valorisés par l'UVE HAGANIS (jusqu'au 27/02), transférés et stockés par la PAVD (du 27/02 au 31/12) avant enfouissement en ISDND <sup>2</sup> (Suez)
CARTONS	607,6	1,6 %	Transférés et conditionnés par l'UTM HAGANIS
DÉBLAIS-GRAVATS	9 854,3	26,3 %	Transférés et stockés par la PAVD HAGANIS, avant stockage en ISDI <sup>1</sup> (Eurogranulats, 57)
PLÂTRE	493,7	1,3 %	Transférés à la PAVD avant valorisation matière par Ritling Revalorisation (67)
BOIS	3 497,2	9,3 %	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant valorisation matière ou énergétique
DÉCHETS VERTS	8 089,8	21,6 %	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant envoi en compostage
DÉCHETS NON INCINÉRABLES	6 724,1	17,9 %	Transférés et stockés à la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND <sup>2</sup> (Suez, 57)
MÉTAUX	1 745,2	4,7 %	Transportés par HAGANIS et valorisés par Derichebourg (57), Metalifer (57), Orne Métaux (57) ou SN Behem (57)
BATTERIES	21,9		Transportées par HAGANIS et valorisées par Métalifer (57)
HUILES DE VIDANGE	46,1		Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par CHIMIREC (54)
HUILES ALIMENTAIRES	14,2		Collectées et valorisées énergétiquement par Valo'Prest (57)
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES	231,0		Transportés par HAGANIS et traités par CEDILOR (57)
RADIOGRAPHIES	1,0		Collectées et valorisées par Recycl-M
EMBALLAGES SOUILLÉS	11,7		Transportés par HAGANIS et traités par CEDILOR (57)
PNEUMATIQUES	74,5	4,07 %	Collectés et valorisés par l'éco-organisme Aliapur ou recyclés par RollGom (62)
TUBES FLUORESCENTS	6,1		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recylum
PILES	9,3		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Corepile
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	1 000,2		Collectés et valorisés par Coved pour l'éco-organisme Ecologic
HUISSERIES	36,7		Collectées et valorisées par Valoprest (57)
LIVRES	2,6		Collectées et valorisées par recycLivres
TEXTILE - LINGE - CHAUSSURES	72,6		Collectés et valorisés par Tri d'Union
<b>TOTAL</b>	<b>37 512,5</b>	<b>100 %</b>	

1 : ISDI : installation de stockage de déchets inertes

2 : ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux

**À noter** : Des **cubi-verre et des cubi-papier** sont mis à disposition des usagers dans les déchèteries. Ils sont collectés par Metz Métropole en même temps que les autres points d'apport volontaire présents dans les rues des communes de l'agglomération. Il

est donc impossible de définir la part du verre et du papier réceptionnés uniquement en déchèterie.

### Fréquentation par déchèterie (exercice 2017)

Site	Répartition de la fréquentation	Nombre de visites
Marly / La Seille	22%	143 225
Metz-Borny / La Petite Voëvre	15%	96 322
Metz-Magny / Le Pas du Loup	14%	92 761
Montigny-lès-Metz / Le Haut-Rhône	14%	86 992
Ars-sur-Moselle / La Mance	13%	82 617
Metz-Nord / La Houblonnière	13%	82 059
Peltre / Le St-Pierre	5%	29 166
Vernéville / La Roselière	4%	25 105
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>638 247</b>

### Tonnages réceptionnés par déchèterie (exercice 2017)

Site	Répartition des tonnages réceptionnés	Tonnages réceptionnés par déchèteries
Metz-Nord / La Houblonnière	19%	7 195,3
Metz-Magny / Le Pas du Loup	18%	6 814,5
Metz-Borny / La Petite Voëvre	17%	6 350,7
Montigny-lès-Metz / Le Haut-Rhône	14%	5 151,7
Marly / La Seille	14%	5 060,8
Ars-sur-Moselle / La Mance	12%	5 453,4
Vernéville / La Roselière	3%	1 238,8
Peltre / Le St-Pierre	3%	1 147,3
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>37 512,6</b>

# UNE PLATEFORME MULTIFONCTIONNELLE

La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets est située rue de la Mouée, à Metz-Borny. La PAVD regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ.

## Centre de préparation des déchets de bois et des déchets verts

La plateforme accueille du bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois Abio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) et du bois B (bois ayant reçu un traitement).

Le bois A est broyé avant d'être envoyé en valorisation énergétique (biomasse). La centrale biomasse messine en est le seul destinataire depuis décembre 2012.

Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière par les entreprises fabriquant des panneaux de bois compressé, ou d'une valorisation énergétique.

Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages...) sont broyés avant d'être envoyés en compostage.

## Déchèterie professionnelle

La PAVD abrite une déchèterie dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes.

Elle les accueille du lundi au vendredi. Chaque véhicule est pesé en entrée de site, avant déversement dans l'une des zones dédiées.

Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE, ne sont pas admis.

La PAVD vend du compost en vrac aux professionnels, mais aussi aux particuliers.

## Centre de transfert

La PAVD permet de rassembler les déchets non incinérables, le plâtre et les déblais-gravats issus des déchèteries et le verre ménager collecté par Metz Métropole. Elle organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées. En massifiant les volumes transférés, HAGANIS s'attache à réduire les coûts énergétiques et environnementaux.

## Bilan des déchets traités à la PAVD (exercice 2017)

Matériaux	Tonnage traité et évacué	Part	Repreneurs
DÉCHETS VERTS	13 117	23%	Compostage : Suez Organique (57)
DÉBLAIS - GRAVATS	13 677	24%	Stockage : ISDI Eurogranulat (57)
NON INCINÉRABLES	10 044	18%	Stockage : ISDND Suez (57)
VERRE MÉNAGER	6 378	11%	Valorisation matière : Sibelco Green puis OI Manufacturing (88)
BOIS B	4 543	8%	Panneautier : Ikea (70), Zollikofer (Allemagne) Valorisation énergétique : Norske Skog (88)
BOIS A ET Abio	2 574	4,5%	Valorisation énergétique : UEM (57)
INCINÉRABLES	4 992	9%	Stockage : ISDND Suez (57)
PLÂTRE	655	1%	Valorisation matière : Ritleng Valorisation (67)
BALAYURES	674	1%	Valorisation matière : Lingenheld (57)
HUISSERIES	26		Valorisation matière : Valo' (57)
CARTON	16		UTM HAGANIS
DEEE	59	0,5%	Valorisation matière : Coved (57)
MÉTAUX	34		Valorisation matière : Metalifer (57)
<b>TOTAL</b>	<b>56 789</b>	<b>100%</b>	

## Provenance des déchets traités à la PAVD

	Tonnage	Part	Nombre dépôts	T moyen/dépôt
En provenance des 8 déchèteries	32 839	58%	7 975	4,12
En provenance de Metz Métropole et des services municipaux	9 833	17%	3 174	1,23
En provenance des professionnels (déchèterie professionnelle)	8 788	16%	16 512	0,00
En provenance des collecteurs privés et contrats	5 329	9%	954	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>56 789</b>	<b>100%</b>	<b>28 615</b>	<b>1,82</b>

## Modes de traitement des déchets à la PAVD

	Tonnage	Répartition
Valorisation matière	22 458	39,5%
Valorisation énergétique	5 978	10,5%
Élimination	28 353	50%
<b>TOTAL</b>	<b>56 789</b>	<b>100%</b>

## FAITS MARQUANTS 2017 / PROJETS 2018

*En 2017, HAGANIS a poursuivi ses investissements de sécurisation des déchèteries, afin d'accueillir les usagers dans de bonnes conditions, dans des sites propres, en bon état et garantissant le respect de l'environnement. Cela a également permis de conserver un gisement de produits à recycler de qualité et d'assurer la sécurité des agents d'accueil.*

### Vidéo-protection des déchèteries de Montigny-lès-Metz et Metz-Magny

Après les déchèteries de Metz-Nord et de Marly, ce sont les déchèteries de Montigny-lès-Metz et de Metz-Magny qui ont été dotées de 11 caméras de vidéo-protection chacune en octobre 2017. Fonctionnant de jour comme de nuit, reliées au poste de garde du CVD, elles détectent toute intrusion humaine sur le site. Les images sont visualisées en direct et permettent de guider les policiers lors de leurs interventions. En cas d'alarme incendie, elles permettent de lever le doute. Les images enregistrées apportent les preuves indispensables aux plaintes déposées.

Le bilan est satisfaisant puisque les intrusions et les dégradations ont considérablement diminué.

### Extension des consignes de tri

En avril 2017, une filière de collecte des huisseries a été mise en place en déchèteries, afin de valoriser les fenêtres et autres volets jusque-là destinés à l'enfouissement. Une entreprise

d'insertion récupère le gisement et en assurera le démantèlement : le verre est récupéré pour la fabrication de microbilles destinées au marquage routier ; l'aluminium est recyclé ; le PVC est transformé en granulés réinjectés dans la production de matière (process unique en France). Par ailleurs, l'installation de bennes Plâtre a été généralisée à l'ensemble des déchèteries, à l'exception de Metz-Borny et Vernéville en raison du manque de place. Elles permettent de sortir ce déchet des bennes « Non-incinérable » et de le valoriser grâce à un prestataire alsacien, qui le recycle en panneaux de plâtre.

### Valorisation du bois B : s'adapter aux repreneurs

Le bois de recyclage est valorisé de deux manières : en énergie par une papeterie ou en recyclage par un panneautier, filiale d'IKEA.

Malgré le contexte de saturation des filières de valorisation, HAGANIS a trouvé un nouvel exutoire, celui d'un second panneautier.

### **Développement de la Déchèterie professionnelle**

La PAVD intègre une déchèterie professionnelle qu'HAGANIS a souhaité développer pour soulager les déchèteries, dédiées avant tout aux particuliers, de la présence des artisans et entreprises. Moins de circulation et moins de volumes déversés rendent les 8 déchèteries plus faciles d'accès pour l'habitant.

Une campagne d'information a été lancée auprès des clients professionnels des déchèteries, un guide pratique a été édité, promouvant accessibilité, services rendus et tarifs attractifs. Les statistiques montrent une réelle progression, avec une augmentation de 28,9% de la fréquentation de la PAVD par des professionnels.

### **PAVD : de nouveaux aménagements**

Les déchets incinérables et non-incinérables de déchèteries, ainsi que les encombrants de Metz Métropole sont désormais tous accueillis sur la PAVD. Les équipes procèdent à un sur-tri afin d'en ressortir tous les éléments valorisables, notamment le bois. Des travaux de voirie ont également été réalisés. Le site a été équipé d'une nouvelle station de distribution de carburant et d'une zone de bâchage-débâchage des bennes afin d'améliorer la sécurité de cette manœuvre. Deux caméras thermiques ont été installées au niveau des zones de stockage du bois.

## **LES PROJETS 2018**

### **Déploiement de la vidéo-protection à Ars-sur-Moselle et Metz-Borny**

Après Metz-Nord, Marly, Montigny-lès-Metz et Marly, ce sont les déchèteries d'Ars-sur-Moselle et Metz-Borny qui seront équipées de vidéo-protection en 2018. Objectifs : diminuer les intrusions de nuit comme de jour, conserver un gisement de déchets à valoriser de qualité, diminuer les frais de réparation et de nettoyage des sites, sécuriser le travail des agents d'accueil et améliorer l'accueil des usagers.

### **Valorisation des déchets inertes**

HAGANIS développera en 2018 la valorisation des déchets inertes issus des déchèteries et de la déchèterie destinée aux professionnels en vue d'une valorisation matière. Les déblais et gravats ainsi stockés à la PAVD seront criblés et concassés pour obtenir des granulats utilisables en travaux publics.



**Haganis**  
ASSAINISSEMENT, VALORISATION, RECYCLAGE

Régie de Metz Métropole  
Rue du Trou-aux-Serpents  
CS 82095  
57052 METZ cedex 02

[www.haganis.fr](http://www.haganis.fr)

<b>NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente note liminaire vise à informer les Membres du Conseil Municipal sur la nature exacte du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés dont la gestion est assurée par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et sur le prix de la prévention et de la gestion des déchets et ses différentes composantes au moyen des indicateurs énumérés à l'annexe XIII du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette note liminaire accompagne la présentation du rapport annuel remis par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2017 et dont l'examen est soumis au Conseil Municipal conformément aux dispositions réglementaires précitées.

### **1. Nature du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole exerce la compétence relative au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers (collecte et traitement) et s'appuie sur deux acteurs pour exercer cette compétence :

- Sa régie directe : le Pôle Gestion des déchets (PGD) de Metz métropole. En 2017, le PGD assure pour toutes les Communes membres les missions suivantes :
  - o La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte ;
  - o la collecte sélective des déchets recyclables en mélange (Tri) en porte-à-porte ;
  - o la collecte des Journaux Revues Magazines (JRM) et du verre, ainsi que des OMR et du Tri en apport volontaires (sur certains secteurs ciblés) ;
  - o la collecte des déchets encombrants sur prise de rendez-vous.
  - o la collecte du verre des restaurateurs de Metz
  - o la collecte des cartons des commerçants du centre-ville de Metz

Ainsi, que pour toutes les communes membres, les missions de :

- o distribution et de gestion des contenants de pré-collecte (composteurs, sacs, bacs, PAV) ;
  - o mise à disposition et collecte des bennes pour déchets verts, encombrants et manifestations
  - o sensibilisation au tri et communication sur la gestion des déchets ;
  - o de mise en œuvre de projets et actions de réduction des déchets dans le cadre du Programme Local de la Prévention déchets ;
  - o suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
  - o mise en œuvre et suivi des projets.
- La régie HAGANIS, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement. HAGANIS gère le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux, les déchetteries du territoire et la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets.

Ces modalités d'organisation s'appliquent pour l'ensemble des Communes appartenant à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole au nombre de 44.



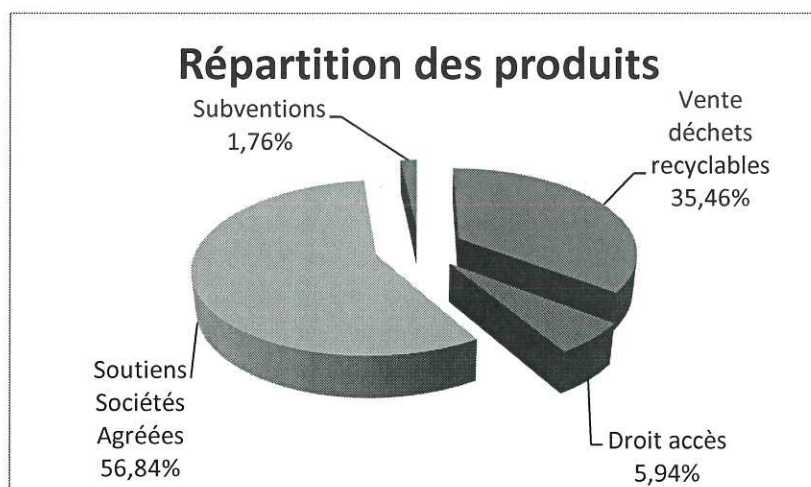
## 2. Prix de la prévention et de la gestion des déchets et ses différentes composantes

Le coût aidé<sup>1</sup>, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (ventes, matériaux, aides, subventions) correspond à 112,57 € H.T par habitant et 223,65 € H.T par tonne de déchets collectés et traités.

Le coût aidé T.T.C par habitant augmente de 1,32 % par rapport à l'exercice 2016. Les tonnages diminuent de 2,66 %.

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé en 2017 par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ainsi que, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015, par la Redevance Spéciale. Le taux de la TEOM a été fixé en Conseil de Communauté le 13 avril 2015 à 11,06%. Il est maintenu en 2017. Ainsi, la TEOM perçue s'élève à 31 881 071 € et la Redevance Spéciale représente une recette de 566 532 €.

Les recettes du service public de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés sont composées pour plus de la moitié des produits de soutiens versés par les éco-organismes (+ de 2,5 M€), de la vente des matériaux triés et à recycler représentant 35,46 % des produits (1,58 M€) et des droits d'accès en déchèterie des Communautés de Communes du Haut Chemin Pays de Pange et Mad et Moselle (263 k€). Enfin, moins de 2 % des produits sont des subventions (78 k€).



*Figure 1 – Illustration de la répartition des recettes de fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.*

En 2017, les dépenses d'investissements (2,5M€) ont été totalement autofinancées notamment en raison de l'amortissement des immobilisations d'un montant de 5,9 M€.

## 3. Indicateurs réglementaires

<sup>1</sup> Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L.541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

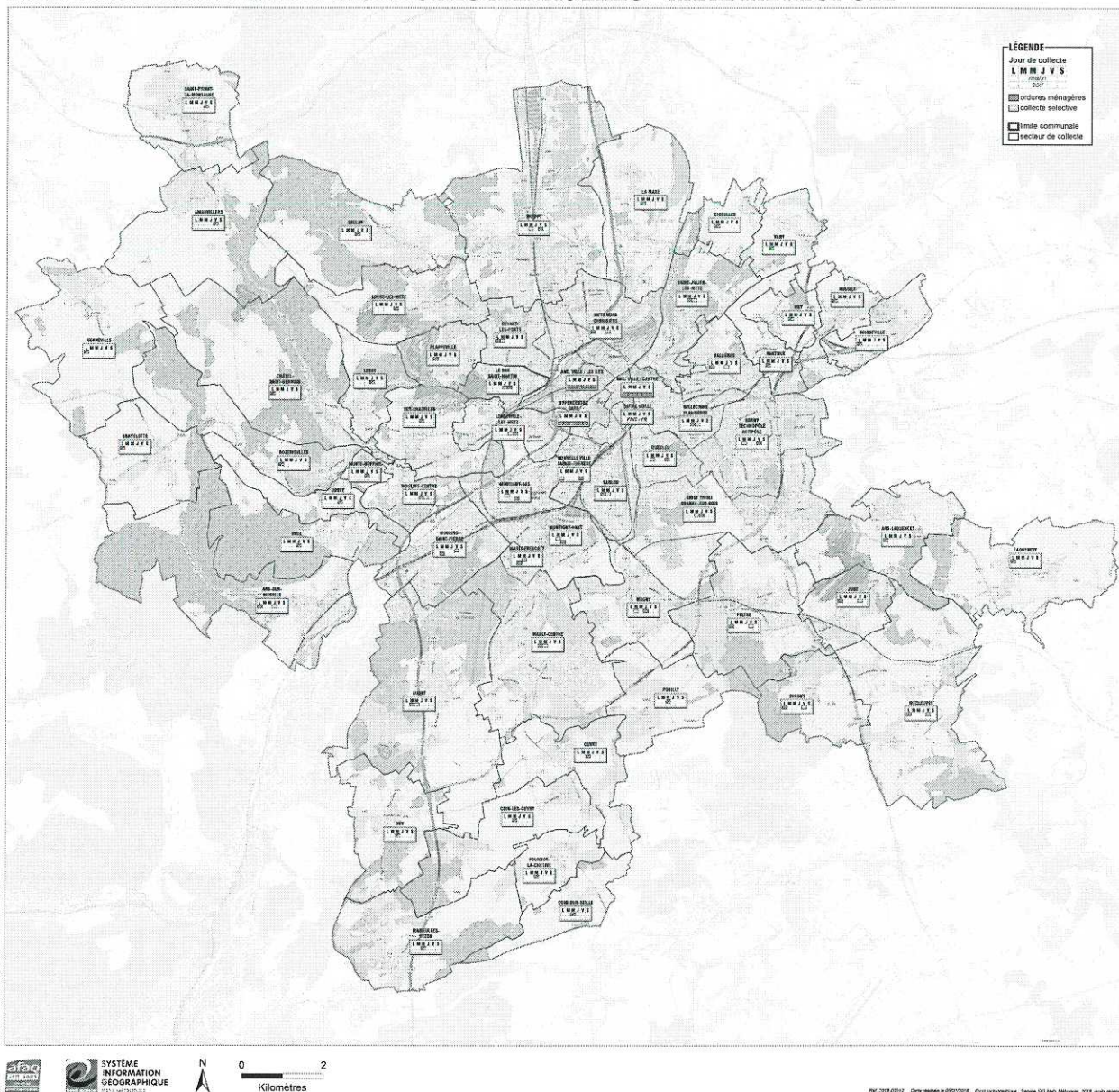
Le présent point reprend le détail des indicateurs établis à l'Annexe XIII du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### I.1. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

- Territoire desservi : **les 44 communes de Metz Métropole**
- Collecte des déchets pris en charge par le service :
  - o Nombre d'habitants (population corrigée ADEME\_SINOE) : **219 880**
  - o Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages desservis en porte à porte, et le cas échéant à des points de regroupement (nombre de points) : environ 20% desservis sont des non ménages, et **près de 407 points de regroupement** sont en service au 31 décembre 2017.
  - o Fréquence de collecte (variations sur le territoire concerné; variations saisonnières, le cas échéant; fréquence de collecte pour les terrains de camping et caravanage s'ils existent) : La collecte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire **6 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte** :
    - o Le tri est collecté en C1 sur tout le territoire.
    - o Pour les OMR, les fréquences résultent de la densité de population, du type d'habitat et des contrats qui existaient avant l'intégration de certaines communes à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.
    - o Dans le cadre du projet de conteneurisation, les fréquences de collecte des OMR sur les communes et quartiers concernés ont été abaissées pour atteindre une fréquence en C1.
    - o Depuis 2012, s'est ajouté un service appelé "suivi qualité", composé de véhicules légers qui patrouillent du lundi au samedi de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et de la corriger si nécessaire.



# SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES - METZ MÉTROPOLE



## Légende : Schéma de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

- Nombre et localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent être déposés : Les habitants de Metz Métropole peuvent déposer leurs déchets dans **8 déchèteries** :
  - La Petite Voëvre à Metz-Borny
  - La Houblonnière à Metz-Nord
  - La Seille à Marly
  - La Mance à Ars-sur-Moselle
  - Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz
  - Le Pas du Loup à Metz-Magny
  - La Roselière à Vernéville
  - Le St-Pierre à Peltre

Les déchèteries acceptent les déchets suivants : Déchets incinérables, cartons, déblais-gravats, bois, déchets verts, déchets non incinérables, métaux, batteries, textile-linge-chaussures, huiles de vidange,

huiles alimentaires, déchets diffus spécifiques, radiographies, emballages souillés, pneumatiques, tubes fluorescents, piles, déchets d'équipement électriques et électroniques.

- Collectes séparées proposées (types de déchets concernés et modalités de collecte) :
  - **La collecte des points d'apports volontaires** effectuée par la régie sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon des fréquences de collecte définies par le taux de remplissage des bornes (densité de population, type d'habitat, zones de passage...).
  - **La collecte des déchets encombrants** s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1m3 par jour et par foyer.
  - **La collecte des déchets des professionnels** est assurée par Metz Métropole au centre-ville de Metz qui réalise une collecte spécifique du verre à destination des professionnels de la restauration et des cartons des commerçants.
  
- Types de collecte des déchets encombrants et paramètres afférents (nombre de lieux de dépôt et/ ou fréquence de ramassage) : La collecte des déchets encombrants est assuré sur **rendez-vous dans la limite d'1m3 par jour et par foyer**. Ce service est proposé aux particuliers et aux bailleurs sociaux et fonctionne du lundi au vendredi (excepté les jours fériés) pour les 44 communes de Metz Métropole. La collecte est planifiée par secteur géographique pour les communes hors Metz, et a lieu deux fois par semaine sur le territoire de la Ville de Metz.
  
- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté : donnée non définie
  
- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré, et au cours du précédent exercice, par flux de déchets, en distinguant les déchets ménagers et les déchets assimilés, en quantités totales et rapportées au nombre d'habitants (population ADEME\_SINOE) pour les déchets ménagers : En 2017, le bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré s'élève à **119 361**. Il est à noter une baisse de 1,5% des tonnages entre 2016 (121 209) et 2017.

Le bilan des tonnages rapportés à la population ADEME\_SINOE de Metz Métropole est de **508 kg** par habitant en 2017.

La répartition 2017 des flux de déchets est la suivante :



	2015	2016	Évolution	2017	Évolution tonnages 17/16
Population	219 905	218 916	-0,45%	219 880	0,44%
<b>TONNAGES</b>					
OMR	62 118	60 345	-2,85%	59 025	-2,19%
Recyclables	9 794	10 761	9,88%	13 495	25,40%
Cartons commerçants	927	1 071	15,53%	925	-13,63%
Verre	5 669	5 890	3,90%	6 014	2,10%
Verre restaurateurs	398	407	2,26%	402	-1,23%
Encombrants	1 245	1 394	12,01%	1 474	5,76%
Déchets des déchèteries	26 058	29 027	11,39%	27 581	-4,98%
DV	3 737	3 499	-6,37%	2 245	-35,85%
Marchés et manifestations	404	682	68,81%	632	-7,33%
<b>TOTAL</b>	<b>110 350</b>	<b>113 077</b>	<b>2,47%</b>	<b>111 792</b>	<b>-1,14%</b>
<b>RATIO KG/HAB</b>					
OMR	282	276	-2,42%	268	-2,62%
Recyclables	45	49	10,37%	61	24,85%
Cartons commerçants	4	5	16,06%	4	-14,01%
Verre	26	27	4,37%	27	1,65%
Verre restaurateurs	2	2	2,72%	2	-1,66%
Encombrants	6	6	12,52%	7	5,30%
Déchets des déchèteries	118	133	11,90%	125	-5,40%
DV	17	16	-5,95%	10	-36,13%
Marchés et manifestations	2	3	69,57%	3	-7,74%
<b>TOTAL</b>	<b>502</b>	<b>517</b>	<b>2,93%</b>	<b>508</b>	<b>-1,57%</b>

- Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles :

Différents moyens de pré-collecte sont mis à disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés :

- Les sacs de collecte ;
- Les bacs ;
- Les points de regroupement ;
- Les points d'apport volontaire ;
- Les sacs de pré-collecte.

L'organisation de collecte des déchets évolue depuis 2013 en corrélation avec les projets de prévention et de gestion des déchets mis en œuvre : la conteneurisation, la géolocalisation ou la mise en œuvre de la R 437 qui permet d'optimiser les tournées et de réduire les fréquences de collecte.

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2002 précise les modalités de présentation des déchets ménagers à la collecte qui comprend :

- La collecte des OMR et du Tri en porte-à-porte ;
- La collecte des points d'apport volontaire ;
- La collecte des déchets encombrants ;
- La collecte des déchets des professionnels.

- **Prévention des déchets ménagers et assimilés :**

- Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010 :  
-7,1%

I.2. Indicateurs techniques relatifs au traitement

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :**

- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant :
- **Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD)** situé avenue de Blida à Metz a été mis en service en 2001. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :
  - **Une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM) ;**
  - **Une Unité de Valorisation Energétique (UVE) ;**
  - **Une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).**

A cela s'ajoutent :

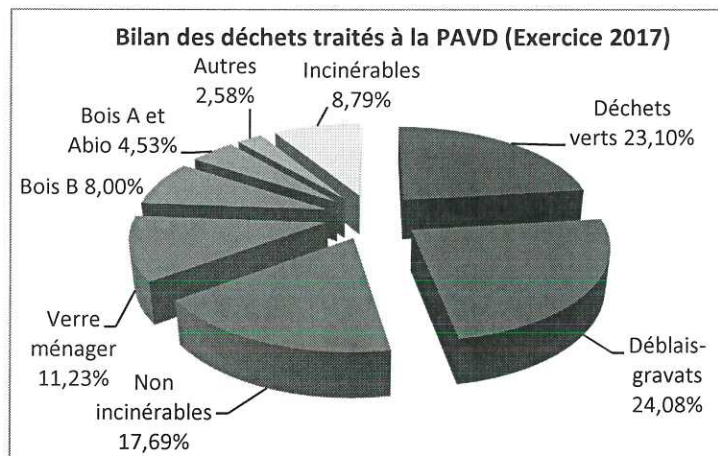
- **Les déchèteries :** Le réseau des déchèteries de Metz Métropole est exploité par HAGANIS et est constitué de 8 sites :
  - La Petite Voëvre à Metz-Borny
  - La Houblonnière à Metz-Nord
  - La Seille à Marly
  - La Mance à Ars-sur-Moselle
  - Le Haut-Rhèle à Montigny-lès-Metz
  - Le Pas du Loup à Metz-Magny
  - La Roselière à Vernéville
  - Le St-Pierre à Peltre
- **La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)**, exploitée par HAGANIS depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, située rue de la Mouée.
- Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets :
- **L'UTM :** l'Unité de Tri des Matériaux permet de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique et les emballages en acier et aluminium.
- **L'UVE :** l'Usine de Valorisation Energétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure, surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Electricité de Metz.
- **L'UVM :** les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et dirigés jusqu'à l'Unité de Valorisation des Mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés. La combustion d'une tonne de déchets entraîne la production d'environ 155 kg de mâchefers, et la récupération de 18 kg d'acier et de 1,2 kg de métaux non magnétiques.
- **Les déchèteries :** les déchets sont recueillis dans des bennes dédiées, dans des compacteurs ou des alvéoles fermées, en fonction du type de déchet. La déchèterie permet ensuite d'orienter les déchets triés



vers des filières de valorisation, de regrouper les déchets dangereux et non dangereux en évitant des transferts de pollutions, et d'empêcher les dépôts sauvages.

- **La PAVD** : elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ :
  - Une déchèterie professionnelle : elle traite les déchets des professionnels et des services techniques des collectivités environnantes. Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), ne sont pas admis.
  - Le centre de transfert : il permet de rassembler les déchets non incinérables, les déblais-gravats issus des déchèteries et le verre ménager collecté par Metz Métropole. Il organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.
  - Le centre de préparation des déchets de bois et de déchets verts : il accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels. Les bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes) et A bio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse). Le bois B (bois ayant reçu un traitement), composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages...) sont broyés avant d'être envoyés en compostage.
- Capacités de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que, le cas échéant, la performance énergétique des installations :
- **L'UTM** : en 2017, **17 009 tonnes de déchets de collectes sélectives** ont été réceptionnées et **16 403 tonnes d'emballages ménagers ont été triées** permettant la livraison aux filières industrielles de **13 430 tonnes de matériaux prêts à recycler** et à la valorisation énergétique de **2 973 tonnes de refus de tri**.
- **L'UVE** : l'Usine de Valorisation Energétique a réceptionné en 2017 **11 742 tonnes de déchets non dangereux**, dont **102 300 tonnes d'ordures ménagères**, **9 26 tonnes d'encombrants** et **5 542 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités**. En 2017, l'incinération de **109 934 tonnes** a permis de produire **327 650 tonnes de vapeur** et la vente de **223 737 MWh** (19 238 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est très élevé en 2017 avec un **taux de 88,3%**.
- **L'UVM** : en 2017, **19 583 tonnes de mâchefers** ont été affinées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires. **241 tonnes de métaux non-ferreux** et **2 297 tonnes de métaux ferreux** ont été reprises et recyclées.
- **Les déchèteries** : en 2017, **37 512,5 tonnes** de déchets ont été réceptionnés, dont la composition est la suivante :
  - Gravats = 9 854 tonnes
  - Déchets verts = 8 089 tonnes
  - Incinérables = 4 973 tonnes**NB : les gravats, textiles et livres ne sont pas pris en compte dans la matrice des coûts.**
- **La PAVD** : en 2017, la PAVD a enregistré **28 615 dépôts** de déchets générant **56 789 tonnes** de déchets (+ 7,59% par rapport à 2016).





*Figure 2 – Illustration de la répartition des flux de déchets traités à la PAVD au cours de l'exercice 2017.*

- Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés :

Taux global de valorisation matière : **35 618 tonnes**, décomposées comme suit :

- 13 430 t de matériaux triés recyclés
- 2 598 t de métaux incinérés recyclés
- 7 t platinages recyclé
- 19 583 t de mâchefers valorisés en remblais

Taux de valorisation énergétique des quantités de déchets : **111 742 t** traités à l'Unité de Valorisation Energétique et **223 737 MWh** de chauffage urbain et électricité

- Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage avec une base 100 en 2010 : +80%

- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :
  - **850 composteurs** en 2017 distribués à 780 foyers ;
  - **12 nouveaux sites de compostage en pied d'immeubles** en 2017;
  - **2 nouveaux sites de compostage de quartier** (60 foyers) en 2017, soit 3 sites actifs
  - **226 tonnes de TLC détournées** dont 60% réemployées et 35% recyclées grâce à 100 bornes dont 52 conventionnées Metz Métropole et Tri d'Union (6 nouvelles en 2017) ;
  - **5 établissements de restauration collective** nouvellement engagés dans une démarche de lutte contre le GA;
  - **49 journées de récupération en déchèteries par Emmaüs** ;
  - **5 entreprises publiques et privées** accompagnées dans une démarche de réduction de leurs déchets ;
  - **+ de 300 actions de sensibilisation** aux consignes de tri et aux règles de collecte des déchets ménagers, soit **27000 entités (foyers et professionnels)**;
  - **37 animations organisées** soit **1 658 personnes sensibilisées** sur la prévention des déchets;
  - **1 filière de réemploi de livre créée**;

## II- Indicateurs financiers

- Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements : (cf. point 1.)

- Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement y compris la répartition entre les différentes sources de financement :
  - Dépenses d'exploitation courante : 13 819K€ H.T.
  - Autres dépenses d'exploitation : 8 438K€ H.T.
  - Recettes d'exploitation courante : 22 784K€ H.T.
  - Autres recettes d'exploitation : 1 325K€ H.T.

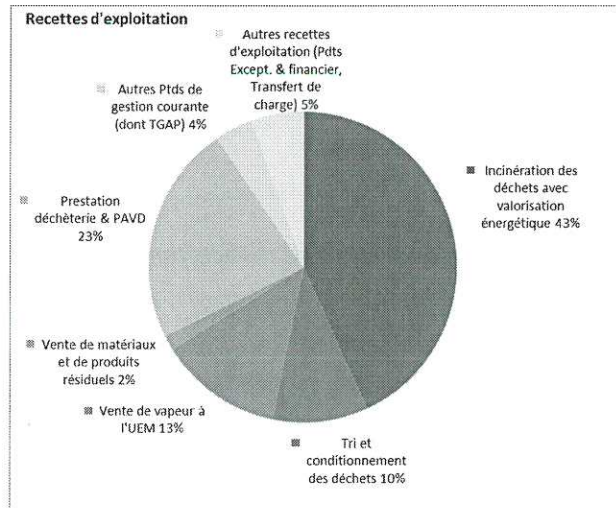


Figure 3 – Illustration de la répartition des recettes d'exploitation au cours de l'exercice 2017.

- Dépenses courantes d'investissement : 3 700K€ H.T.
- Dépenses exceptionnelles d'investissement: 206K€ H.T.
- Recettes courantes d'investissement: 5 878K€ H.T.
- Recettes exceptionnelles d'investissement : 1 675€ H.T.

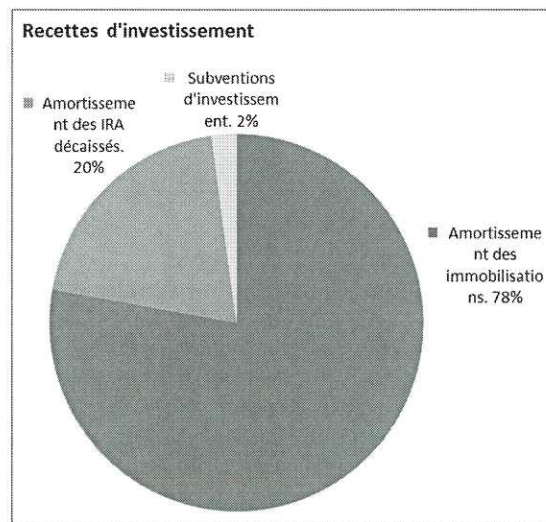


Figure 4 – Illustration de la répartition des recettes d'investissement au cours de l'exercice 2017.

Modalités de financement du service de public de prévention et de gestion des déchets et assimilés : (cf. point.2.)

- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le cas échéant incitative :
  - **Redevance spéciale d'élimination des déchets** : elle s'applique depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 à toutes les entités publiques et privées produisant plus de 15 000 litres de déchets par semaine et bénéficiant du service public de collecte et traitement des déchets. Elle est calculée par abaissement successif du seuil de



production. Le second seuil, applicable à compter de janvier 2017, a été fixé à 8 000 litres hebdomadaires.

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : calculée sur la valeur du foncier bâti, sans corrélation avec la quantité de déchets produite.

- Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes : **263k€**, soit 6% des produits, proviennent des droits d'accès en déchèterie des Communautés de Communes du Haut Chemin Pays de Pange et Mad et Moselle.
- Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement : plus de **2,5M€**, représentant plus de la moitié des produits sont des soutiens versés par les éco-organismes, en fonction des performances de collectes sélectives, majoritairement sur les déchets recyclables en porte à porte.

Part des soutiens de l'éco-organisme

- Soutiens OMR = 354 020 €
- Soutien Recyclables = 1 678 712 €
- Soutien Verre = 61 832 €
- Soutien Cartons = 85 397 €

- Coût aidé tous flux et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années :

Le tableau ci-dessous récapitule le coût aidé T.T.C par habitant pour tous flux et pour chaque flux de déchets.

	Coût aidé TTC / habitant				
	2015	2016	Évolution	2017	Évolution
OMR	74,13	71,76	-3,20%	72,27	0,71%
Recyclables	14,15	19,42	37,24%	22,48	15,76%
Cartons commerçants	0,21	0,13	-161,90%	0,12	-7,69%
Verre	2,55	2,54	-0,39%	3,04	19,69%
Verre restaurateurs	0,02	0,01	-150,00%	0,01	0,00%
Encombrants	2,40	2,47	2,92%	2,43	-1,62%
Déchets des déchèteries	19,54	20,97	7,32%	19,47	-7,15%
DV	1,53	1,37	-10,46%	0,82	-40,15%
Marchés et manifestations	0,77	0,87	12,99%	0,46	-47,13%
<b>TOTAL</b>	<b>115,26</b>	<b>119,28</b>	<b>3,49%</b>	<b>120,86</b>	<b>1,32%</b>

Le coût aidé par habitant augmente de **1,32 %** par rapport à l'exercice 2016 et les tonnages diminuent de **2,66%**.

- Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets :

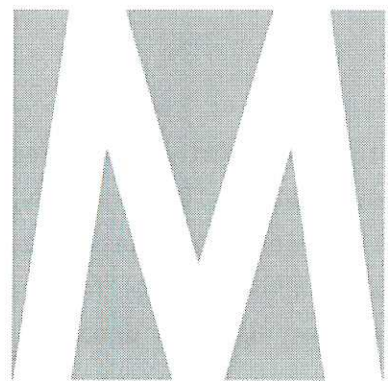
Le tableau ci-dessous synthétise le total des charges par étapes techniques pour tous flux confondus et pour chaque flux de déchets :

	OMR	Recyclables	Cartons commerçants	Verre	Verre restaurateurs	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	DV	Marchés et manifestations	DMA
Population 'adhérente'	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980
Population totale desservie	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	219 980	234 121
Tonnage global collecté	59 025	13 495	925	6 014	402	79 861	1 474	27 581	2 245	632	111 793
Charges de structure	979 956	478 751	5 685	50 041	929	1 515 362	32 294	300 562	11 144	6 481	1 865 843
Communication	223 964	375 745	-	80 077	-	679 786	2 345	3 517	-	-	685 648
Prévention	173 882	13 194	1 389	6 528	556	195 549	1 944	43 795	4 445	556	246 289
Pré-collecte	1 116 485	990 660	-	155 960	4 655	2 267 760	2 108	-	-	-	2 269 868
Collecte	6 030 085	3 542 698	60 791	496 060	3 955	10 133 589	301 142	1 172 679	112 500	92 913	11 812 823
Transfert/transport	-	-	-	63 146	4 226	67 372	-	1 137 469	-	-	1 204 841
Traitement	6 812 421	2 357 965	19 805	-	-	9 190 191	160 549	1 980 747	43 771	-	11 375 258
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>15 336 793</b>	<b>7 759 013</b>	<b>87 670</b>	<b>851 812</b>	<b>14 321</b>	<b>24 049 609</b>	<b>500 382</b>	<b>4 638 769</b>	<b>171 860</b>	<b>99 950</b>	<b>29 460 570</b>

*À titre complémentaire, l'ensemble des éléments pris en compte dans la détermination des indicateurs susmentionnés sont détaillés dans le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés réalisé par la Métropole Metz Métropole.*



Dominique GROS  
Maire de Metz  
Conseiller Départemental de Moselle



**metz**

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du  
Service public de  
l'eau potable**

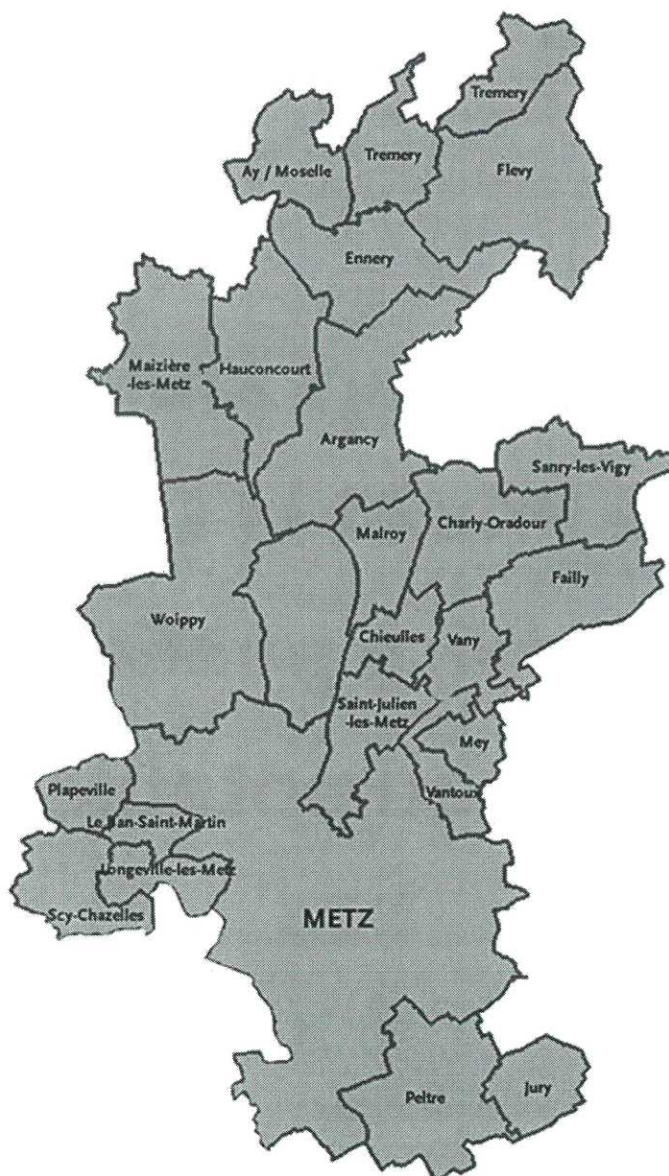
**Exercice 2017**



## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service des eaux de la ville de Metz dessert en totalité ou partiellement les communes suivantes : Argancy, Ay Sur Moselle, Charly Oradour, Chieulles, Ennery, Faily, Flevy, Hauconcourt, Jury, Le Ban Saint Martin, Longeville Les Metz, Lorry Les Metz, Maizieres Les Metz, Malroy, Metz, Mey, Montigny Les Metz, Moulins Les Metz, Norroy Le Veneur, Peltre, Plappeville, Saint Julien Les Metz, Sanry Les Vigy, Scy Chazelles, Tremery, Vantoux, Vany, Woippy.



## 1.2. Mode de gestion du service

La Ville de Metz a confié la gestion de son service public d'eau potable à la Société Mosellane des Eaux par contrat de Délégation de Service Public en date du 23 juin 2003 pour une durée de 15 ans.

## 1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Nombre total d'habitants desservis: **189 184** habitants

## 1.4. Nombre d'abonnés

Nombre total d'abonnés : **35 386**

## 1.5. Eaux brutes

### *1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau*

	2016	2017	N/N-1
<b>Volume total prélevé (m3)</b>	<b>19 108 442</b>	20 560 817	<b>+7.6 %</b>
BARRAGE ARNAVILLE	10 695 852	12 608 432	+ 17.9 %
SOU SOURCES DE GORZE	2 634 739	2 109 416	-19.9 %
UPC MOULINS LES METZ (*)	61 221	439 980	+ 618 %
UPC SAINT ELOY	2 246 785	1 948 868	-13.3 %
UPC USINE HAUCONCOURT	2 226 312	2 277 662	+ 2.3 %
UPC USINE SUD	1 243 533	1 176 459	- 5.4 %

*\* Volume prélevé dans le Canal de Jouy, afin d'effectuer les mitigeages nécessaires au maintien de la norme de qualité lors des épisodes de non-conformité en Nitrates.*



Usine de traitement de Moulins les Metz



Pomperie de Hauconcourt



### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

	2016	2017	N/N-1
<b>Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)</b>	<b>27 975</b>	<b>26 966</b>	<b>-3,6%</b>
EST-THONVILLOIS - (SI)	3 365	2 686	-20,2%
SIEGVO	24 610	24 280	-1,3%

### 1.6 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017

	2016	2017	N/N-1
Volume prélevé (m3)	19 108 442	<b>20 560 817</b>	<b>+ 7,6%</b>
Besoin des usines	871 988	<b>916 398</b>	<b>+ 5,1%</b>
Volume produit (m3)	18 236 454	<b>19 644 419</b>	<b>+ 7,7%</b>
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	27 975	<b>26 966</b>	<b>-3,6%</b>
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	4 081 789	<b>5 063 840</b>	<b>+ 24,1%</b>
Volume d'eau vendu aux abonnés du service	11 306 842	<b>10 896 290</b>	<b>-3,6%</b>
<i>dont Domestique ou assimilé</i>	9 528 702	<b>9 333 293</b>	<b>-2,1%</b>
<i>dont Autres que domestiques</i>	1 778 140	<b>1 562 997</b>	<b>-12,1%</b>
Total Volume d'eau vendu	15 388 631	<b>15 960 130</b>	<b>3,7%</b>

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Canalisations	2017
Longueur totale du réseau (km)	<b>1 207.9</b>
Longueur d'adduction (ml)	<b>43 693</b>
Longueur de distribution (ml)	<b>1 164 177</b>
<i>dont canalisations</i>	<b>838 067</b>
<i>dont branchements</i>	<b>326 110</b>

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

Le prix de l'eau est défini conformément aux termes du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service des eaux en date du 1<sup>er</sup> juillet 2003, et de ses avenants 1 à 7.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

METZ Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2018	Montant Au 01/01/2017	Montant Au 01/01/2018	N/N-1
<b>Part délégataire</b>			<b>134,54</b>	<b>136,56</b>	<b>1,50%</b>
Abonnement			19,92	20,28	1,81%
Consommation	120	0,9690	114,62	116,28	1,45%
<b>Part communale</b>			<b>11,47</b>	<b>11,47</b>	<b>0,00%</b>
Consommation	120	0,0956	11,47	11,47	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0398</b>	<b>6,47</b>	<b>4,78</b>	<b>-26,12%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>42,07</b>	<b>42,07</b>	<b>0,00%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Voies navigables de France	120	0,0006	0,07	0,07	0,00%
<b>Total € HT</b>			<b>194,55</b>	<b>194,88</b>	<b>0,17%</b>
TVA			10,70	10,72	0,19%
<b>Total TTC</b>			<b>205,25</b>	<b>205,60</b>	<b>0,17%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>1,71</b>	<b>1,71</b>	<b>0,00%</b>

Le prix du service d'eau potable a évolué entre 2017 et 2018 conformément à l'indexation prévue au contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable.

## 2.3. Recettes

En 2017, le Chiffre d'Affaires du service d'eau potable est de **13 397 217 €**.

En 2017, **3 602 510€** ont été versé aux autres organismes publics et à l'Agence de l'eau et la Ville a perçu **1 278 678,61€** de surtaxe communale (montant au compte administratif 2017).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau

P101.1 Taux de conformité des prélèvements microbiologiques : 100%.

P102.1 Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques : 97.6 %.

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 100.

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) (objectif contractuel 83%)



	2016	2017	N/N-1
<b>Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)</b>	<b>86,1 %</b>	<b>84.6%</b>	<b>-1.7%</b>
Volume consommé autorisé année entière (m3) A	11 651 280	<b>11 581 794</b>	<b>-0.6%</b>
Volume vendu à d'autres services (m3) . . . . . B	4 081 789	<b>5 063 840</b>	<b>+ 24.1%</b>
Volume produit (m3) . . . . . C	18 236 454	<b>19 644 419</b>	<b>+ 7.7%</b>
Volume acheté à d'autres services (m3).. . . . . D	27 975	<b>26 966</b>	<b>-3.6%</b>

### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

	2015	2016	2017
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/Nombre de jours dans l'année</b>	10,95	9,45	<b>11,28</b>
Volume mis en distribution (m3). . . . . A	14 375 207	14 182 640	<b>14 607 545</b>
Volume comptabilisé année entière (m3. . . . . B	11 037 815	11 284 291	<b>11 157 165</b>
Longueur de canalisation de distribution (ml). . L	834 684	838 124	<b>838 067</b>

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

	2015	2016	2017
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/Nombre de jours dans l'année</b>	9,64	8,25	<b>9.89</b>
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	14 375 207	14 182 640	<b>14 607 545</b>
Volume consommé autorisé année entière (m3) . B	11 438 865	11 651 280	<b>11 581 794</b>
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . . L	834 684	838 124	<b>838 067</b>

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le taux moyen annuel de renouvellement des réseaux a été de 0.37% en 2017.

Nb: le renouvellement contractuel effectué par l'exploitant est basé sur un montant financier cf. tableau 4.1 et 4.4 ci-après, le pourcentage ci-avant est calculé par rapport à la longueur totale des canalisations, ainsi cette proportion varie en fonction du diamètre des conduites remplacées.

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 58%.

Nb: La part restante correspond à la DUP de protection de la filière Rupt de Mad, dont le dossier est en cours de traitement par les services de l'état depuis 2015.

#### 4. Financement des investissements

##### 4.1. Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable

###### Dépenses relevant d'une garantie pour continuité de service (en€)

Nature des biens	2015	2016	2017
Canalisations et accessoires	Fonds	Fonds	Fonds
Branchements	Fonds	Fonds	Fonds
Equipements	350 716.48€	382 061.98€	537 331.77€
Génie civil	21 134.60€	516 956.86€	284 005.03€
Compteurs	526 036.49€	328 932.39€	311 905.38€

###### Dépenses relevant du fonds de renouvellement (en€)

En €	2014	2015	2016	2017
Dotation de l'exercice	3 468 393.00	3 408 534.00	3 294 918.00	3 360 00.00
Dépenses de l'exercice	2 611 955.53	3 436 364.20	3 597 105.14	2 893 483.99
Solde à la fin de l'exercice	-278 956.39	-306 786.59	-608.973.73	-142 456.72

##### 4.2. Branchements en plomb

Pas de branchement plomb sur le service des eaux

##### 4.3. État de la dette du service

Etat néant, pas de dette.

##### 4.4. Programme contractuel de renouvellement effectué par l'exploitant:

- 3176 ml de canalisations et 320 branchements renouvelés en 2017;
- Montant contractuel annuel des travaux de renouvellement: 3 360 000,00 €;
- Montant des travaux réellement effectués par le délégataire : 2 893 482.99 €.

##### 4.5. Amortissements réalisés par la collectivité:

Un montant de 847 514,22 € a été mandaté au titre des amortissements pour l'année 2017.

##### 4.6. Présentation des opérations réalisées en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :

- Raccordement pour extension du réseau d'eau potable rue de Gargan à Peltre  
Montant de l'opération : 12 172.96 €.
- Raccordement pour extension du réseau d'eau potable rue Jean Julien Barbé à Vantoux

Montant de l'opération : 5 197.11 €.

- Raccordement pour extension du réseau d'eau potable chemin de la Moselle à Malroy  
Montant de l'opération : 18 436.26 €
- Raccordement pour extension du réseau d'eau potable rue de Villers à Metz  
Montant de l'opération : 16 902,47 €
- Raccordement pour extension du réseau d'eau potable sentier de la ronde à Metz  
Montant de l'opération : 10 469.75 €
- Raccordement pour extension du réseau d'eau potable avenue de Thionville à Woippy  
Montant de l'opération : 16 521,60 €
- Raccordement pour extension du réseau d'eau potable rue du Général Gibon à Woippy  
Montant de l'opération : 37 654,96 €

#### 4.7. Programme pluriannuel de travaux

Compte tenu de l'échéance du contrat de DSP pour l'exploitation du service des eaux qui arrive à échéance au 1<sup>er</sup> juillet 2018 et du transfert de la compétence eau potable à Metz Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Ville n'a pas eu de programme pluriannuel pour 2017.

#### **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) :  
118 créances ont été abandonnées pour un montant de 3 636 €.

#### **6. Eléments marquants de l'année 2017**

- Préparation du transfert de la compétence eau potable à Metz Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Préparation de la création du Syndicat des Eaux de la Région Messine au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Consultation visant à s'adjoindre les services d'un Assistant à Maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la gestion du réseau d'eau potable



Dominique GROS  
Maire de Metz

Conseiller Départemental de Moselle



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018  
CHIFFRES 2017

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,71 € TTC/m<sup>3</sup>**. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

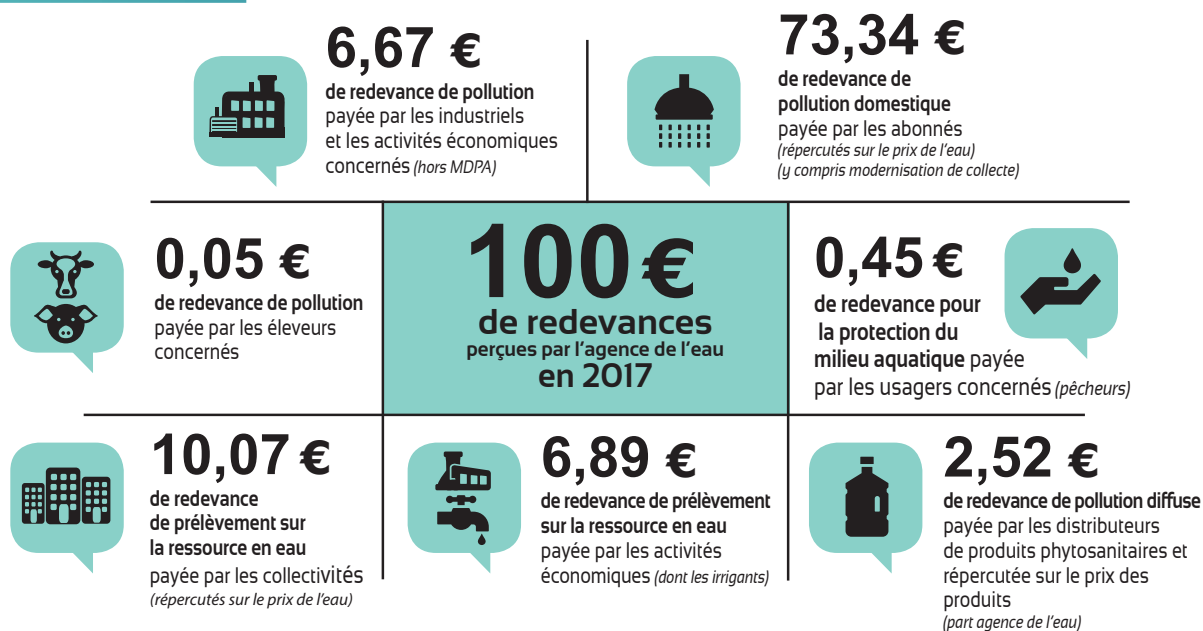
Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

# QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 153,4 millions d'euros dont 131,36 millions en provenance de la facture d'eau.



## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

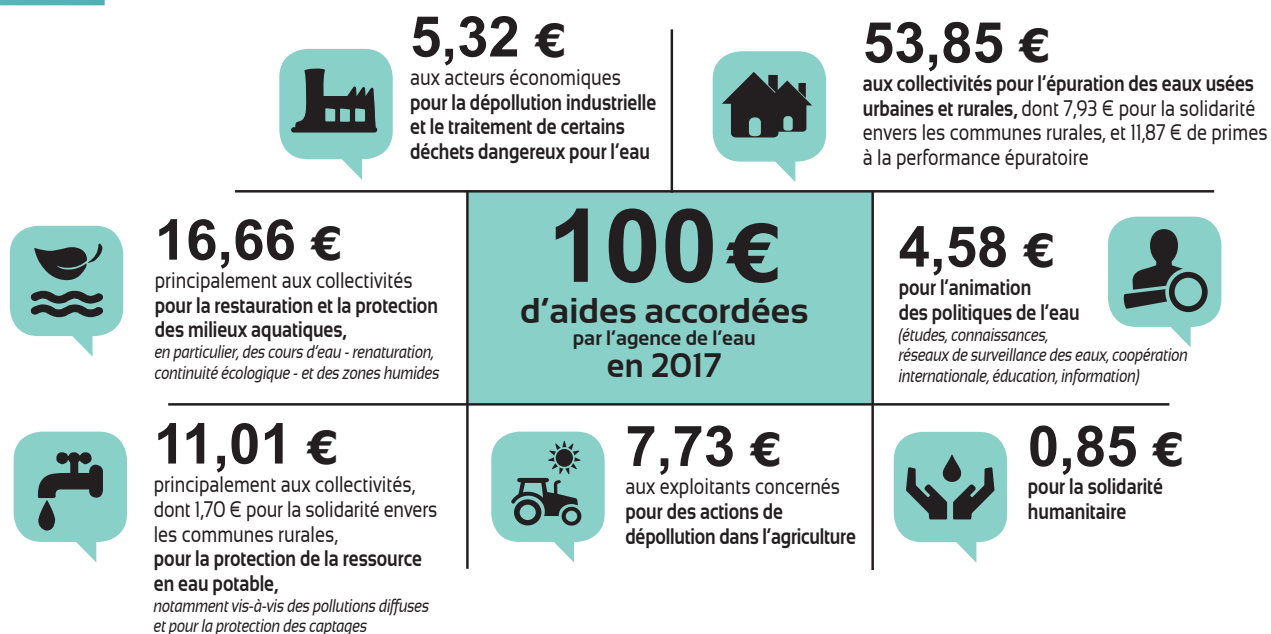
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2017)

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2017)



# ILS S'ENGAGENT POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

En 2017, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a accompagné plus de 2 000 projets. Parmi eux, **9 actions singulières** ont été nominées au cours de la dernière édition des Trophées de l'eau ; elles sont représentatives des enjeux et des solutions à valoriser. Retrouvez-les **en vidéos sur youtube** / agence de l'eau rhin-meuse.

## FÉDÉRATIONS POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE MOSELLE, MEURTHE-ET-MOSELLE ET DES VOSGES

### Remettre à neuf le lit du brochet

Menacé par la modification de son environnement, le brochet se raréfie dans la Moselle. Les trois fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Meurthe-et-Moselle, de Moselle et des Vosges ont pris les choses en main et remettent à neuf les annexes hydrauliques où le brochet aime à se développer.



## VILLE DE VITTEL / ASSOCIATION LA VIGIE DE L'EAU (88)

### Les Vittelais Hér'eaux de la gestion de l'eau

A la suite d'une enquête complète auprès de ses habitants et commerçants, la ville de Vittel et l'association La Vigie de l'eau ont emmené 8 000 participants dans une grande campagne de sensibilisation innovante et participative.



## ASSOCIATION "LES PRODUCTEURS BIO D'ALSACE DU NORD", OBERHOFFEN-SUR-MODER (67)

### Le marché bus bio à la conquête de l'Alsace

A bord de leur marché bus, les producteurs bio d'Alsace du Nord apportent l'agriculture biologique à tous : une manière de changer les habitudes de consommation, de consolider la production biologique locale et de préserver les ressources en eau.



## CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-MARNE, CHAUMONT (52)

### Le chanvre, une bonne alternative agricole

La chambre d'agriculture de la Haute-Marne s'est associée à un acteur économique local et a mobilisé des agriculteurs pour développer la culture du chanvre, favorable aux ressources en eau.

## COMMUNE DE HOLVING (57)

### Une gestion des eaux pluviales revisitée

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du centre-ville, la commune a intégré la gestion des eaux pluviales dans sa réflexion. En choisissant de ne pas les évacuer directement aux égouts, la commune a développé des solutions alternatives favorisant une approche environnementale globale.

## VILLE DE METZ (57)

### Restauration de la Seille, un lit dans de beaux draps !

Entre le barrage de Magny, au sud de Metz, et l'extrémité nord des jardins Jean-Marie Pelt, la Seille a bénéficié d'un programme de restauration et de renaturation favorable à l'accueil de la biodiversité et en adéquation avec la reconquête de la qualité de l'eau.

## ÉMAILLERIE RHÉNANE, INGWILLER (67)

### Opération "zéro rejet"

L'industriel a mis en place une installation "zéro rejet" afin de supprimer tout risque de pollution résiduelle du cours d'eau, et réaliser une économie d'eau par recyclage. D'une pierre, deux coups, pour répondre aux besoins environnementaux.

## SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE KRUTH WILDENSTEIN / OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, KRUTH (68)

### Révolution verte autour du lac de Kruth Wildenstein

En quelques décennies, le lac artificiel de Kruth et ses infrastructures alentour ont déréglé la biodiversité du site. Aujourd'hui, le syndicat et l'office national des Forêts, réinventent la nature sur ces terres en supprimant un parking et en recréant une prairie humide.

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE SEILLE ET MOSELLE, NOMENY (54)

### De l'herbe pour retrouver une eau de qualité

Confrontée à des problèmes de concentrations en nitrates et pesticides trop importantes dans les sources de ses captages en eau potable, la collectivité a initié un programme d'actions avec les agriculteurs de son secteur. Achat de foncier, remise en herbe... sont les actions qui se sont développées petit à petit.



## le bassin Rhin-Meuse

## l'agence de l'eau Rhin-Meuse

### La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)  
© Mars 2018, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse



# La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette,  
toutes les données sur la qualité des eaux des  
rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible  
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux  
sous système d'exploitation Android.

